U d'/of OTTAWA
39003001473809

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/richelieumazarin07cape

RICHELIEU, MAZARIN,

LA FRONDE

ET LE RÈGNE DE LOUIS XIV.

VII.

IMPRIMERIE LE NORMANT, RUE DE SEINE, N° 8.

RICHELIEU, MAZARIN,

LA FRONDE

ET LE RÈGNE DE LOUIS XIV.

PAR M. CAPEFIGUE.

> Si le roi très-chrétien pouvait avoir en dot les Pays-Bas et la Franche-Comté en épousant l'infante d'Espagne, alors nous aurions tout le solide, car nous pourrions espérer la succession d'Espagne.
>
> *Dépêche de Mazarin aux plénipotentiaires de Munster.*

PARIS.

DUFEY, LIBRAIRE, RUE DES MARAIS S. G. 17.

M DCCC XXXVI.

DC
135
.C36R
#7
1836

LETTRE

A M. LE COMTE DE LA F***,

ANCIEN MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

SUR LA RESTAURATION DE LOUIS XIV.

MONSIEUR,

Le caractère politique de la Fronde ne peut être désormais méconnu; ce mouvement du peuple, de la bourgeoisie, du parlement et des gentilshommes éclatant aux mêmes jours que la révolution d'An-

gleterre et les éphémères républiques de Naples et de Catalogne, doit être rendu à sa grave physionomie. Les spirituels et frivoles Mémoires de quelques brillans personnages de ce drame avaient jeté sur l'époque frondeuse un vernis de légèreté moqueuse et d'insouciante révolte. On aurait dit que quelques courtisans émancipés, des parlementaires sans consistance, ameutant la population des halles capricieuses, auraient parodié la liberté politique à l'Hôtel-de-Ville et aux rues de Paris. Je ne sais de quelle épithète l'histoire vulgaire a désigné la Fronde; on s'est copié les uns les autres; on a répété quelques jolis mots du cardinal de Retz, et l'on a cru avoir reproduit une époque dramatique et sérieuse.

Il résultera, Monsieur, des documens nouveaux publiés dans ces volumes, que

la Fronde menaça l'idée monarchique en France et en Europe, que ce ne fut pas seulement une simple émeute, mais une véritable révolution politique, avec toutes les tendances qui les accompagnent : elle fut précédée, comme toujours, d'un mouvement d'intelligence philosophique; elle finit moins par les revers militaires de la révolte que par ce qui tue en général les révolutions, c'est-à-dire la résistance des intérêts compromis, les craintes de la bourgeoisie, la fatigue des esprits; car un gouvernement populaire et démocratique, demandant chaque jour de nouveaux sacrifices, produit bientôt une lassitude générale qui aide le rétablissement de l'autorité.

La Restauration de Louis XIV fut la suite de cette fatigue des esprits dont je viens de parler. La Fronde n'avait pas su

s'organiser en gouvernement, et c'est le premier besoin dans tout changement d'ordre politique. Quand un système se produit comme la confusion, quand un changement ne se légitime pas par la sécurité des intérêts, il est naturel que les esprits se lassent d'une lutte incessante, et recherchent, par un retour vers le passé, une autorité protectrice. La Fronde demandait des sacrifices à toutes les classes : aux gentilshommes, leur sang; à la bourgeoisie, des impôts; au peuple, des privations; et, en échange, elle rendait un peu de turbulence. Comment dès lors la masse se serait-elle groupée long-temps autour d'un état social qui était une lutte perpétuelle, un combat entre les classes, l'éternelle rivalité du riche et du pauvre?

Cette époque présenta trois révolutions, toutes marquées d'un caractère différent,

et qui eurent plus ou moins de durée, à raison même de leur esprit. D'abord, la guerre parlementaire des communes contre Charles Ier aboutit au résultat du protectorat; ici, par cela seul que l'unité gouvernementale s'organise sous Cromwel, la révolution se consolide, le changement prend un caractère de permanence. La république d'Angleterre trouve de la consistance à l'extérieur; elle fait des traités, des alliances, des lois utiles; autour du protectorat se groupent des intérêts nouveaux; la société se contente de ce qu'elle a; elle se rassure et se raffermit. Par contraire, à Naples, l'émeute de Mazaniello n'est qu'un grand tumulte; elle part du bas peuple, et ne pose aucun principe d'unité. Aussi est-elle secouée en quelques journées, elle dure à peine l'espace de quelques soleils du Vésuve.

Qui peut en effet s'abandonner à ces transformations sans suite dans la pensée de gouvernement? Aucun intérêt ne vient là se grouper, c'est un état violent qui passe comme un trouble dans l'atmosphère politique.

La Fronde n'a pas un caractère de turbulence aussi marqué que le mouvement populaire de Mazaniello; elle embrasse, elle, des intérêts, des amours-propres surtout; elle est l'expression des anciennes franchises provinciales qui viennent se heurter encore une fois contre la centralisation monarchique; mais la faute pour cette Fronde, c'est de n'avoir pas su donner elle-même des garanties de sécurité: bourgeois, nobles, peuple, parlement, tous semblent avoir un esprit différent, tous disputent, vont aux batailles, sans précisément s'occuper du principe d'auto-

rité qu'il faut placer quelque part : si le duc d'Orléans, le prince de Condé ou le duc de Beaufort avaient osé jouer un rôle un peu tranché; si l'une de ces expressions du parti militaire, bourgeois et populaire, avait pris en main la direction énergique du pouvoir; s'ils avaient concentré comme Cromwel toute la force politique sur leur tête, jamais peut-être Louis XIV enfant ne fût rentré dans Paris, ou bien on lui aurait fait des conditions telles que l'autorité réelle eût passé ou aux mains du parlement, ou dans cette tutelle des gentilshommes qu'on avait vue si formidable à l'époque de la féodalité. Mais au lieu de cela on ne put se décider à rien, on alarma les gens timides, on sema la division et la crainte; on fit dès lors considérer par la majorité le rétablissement de l'enfant-roi comme la restauration de l'ordre même et

le principe de toute sécurité et de toute félicité publique.

Rien n'explique donc plus aisément l'avènement de Louis XIV, que ce besoin d'autorité qui fut immédiatement le résultat de sa Restauration. Le pouvoir absolu est toujours le produit de la lassitude des esprits; on ne le prend pas, c'est l'époque qui vous le donne; la Fronde, en s'éteignant, le légua au prince qui s'asseyait sur le trône. La bourgeoisie de Paris n'en pouvait plus, elle voulait être gouvernée à tout prix, et c'est l'époque des grandes facilités pour un gouvernement, car alors il peut tout oser; on applaudit à ses actes les plus impératifs. Il n'y a qu'une seule chose qui fait peur aux classes paisibles, c'est le retour du désordre, dont la Restauration les a heureusement délivrées. Vous, Monsieur, qui avez

présidé à une des époques les plus difficiles d'une autre Restauration, vous avez dû juger qu'il est des périodes où tout concourt à miner le pouvoir, comme il en est d'autres où tout concourt à le raffermir; quelquefois le peuple a le sang à la tête; le gouvernement lui donne bien-être, sécurité, liberté, il est inquiet, mécontent; d'autres fois il est résigné et subirait tous les jougs avec une humilité admirable.

Toutefois l'époque frondeuse ne s'éteignit pas absolument; l'esprit d'un temps survit à ce temps même; un système, quel qu'il soit, laisse de longues traces, et vingt ans après la rentrée de Louis XIV dans sa capitale, on voit l'esprit de la Fronde l'inquiéter encore; toute sa préoccupation est de le comprimer. Louis XIV a-t-il des répugnances, des haines? c'est contre les gentilshommes qui prirent part

aux troubles de Paris ou des provinces. S'ils veulent regagner ses bonnes grâces, ils doivent faire des soumissions continuelles; à quelques uns même il ne pardonne jamais; il a des méfiances contre tout ce qui touche à l'organisation municipale; le parlement, il le bride avec une tenacité remarquable; il sent qu'il faut qu'il retienne cet esprit qui a tourmenté sa jeunesse; il se rappelle son enfance d'exil quand le conseiller Broussel gouvernait Paris un peu plus que lui-même; il fait lacérer les registres du parlement par la main du bourreau, comme pour en avilir l'autorité.

Aux yeux du roi, c'est une grande trahison que d'avoir fait une pièce de vers, une satire aux temps de la Fronde. Qu'un pauvre poète ait secondé de sa verve les troubles municipaux de Paris, il a beau tendre la

main, présenter son placet pour obtenir une pension, Louis XIV est implacable, à moins pourtant qu'on ne multiplie les sonnets louangeurs, les odes héroïques, les bergeries tendres dans lesquels les amours du roi sont reproduites en vers magnifiques et solennels : comme il sait que l'esprit était frondeur, Louis XIV dirige toute sa puissance de protection vers les poètes et les écrivains qui attaquent le caractère du mouvement municipal; il se sert de toutes les formes, encourage toutes les tentatives. Les pensions pleuvent sur ceux qui persifflent la vieille société; et si l'on étudie un peu profondément le théâtre de Molière, le grand artiste de prédilection de Louis XIV, on ne trouvera dans le catalogue de ses pièces qu'une satire développée contre l'époque frondeuse. Qu'est-ce que *les Précieuses ridicules*, si ce n'est une

attaque contre l'hôtel de Rambouillet, ce grand foyer de la vieille Fronde, ce refuge de tous les mécontens, qui ne reconnaissaient pas encore la majesté du soleil d'or de Louis XIV? Prenez cette longue galerie de marquis provinciaux, rodomonts de castels, n'est-ce pas là une amère critique de l'esprit provincial qui domina l'époque de la Fronde? Et ces ridicules jetés sur les bourgeois qui veulent s'élever et s'occuper d'autre chose que de leur ménage, ces moqueries sur tout ce qui n'est pas la cour, n'est-ce pas encore un service d'écrivain aux gages de la volonté et des intérêts de Louis XIV? Ceci explique l'immense faveur dont jouit Molière auprès du grand roi; c'est son artiste de prédilection qu'il applaudit et qu'il protége; c'est la plume politique qui a le mieux compris la situation de la couronne, les ennemis qu'elle

avait à combattre, les moqueries qu'elle avait à répandre et à semer.

Ce serait une étude à faire que de considérer Molière comme écrivain politique; et il ne faut pas chercher autrement la cause de cette vocation que dans l'impérieuse nécessité imposée à tout homme de quelque valeur, de prendre part aux luttes de son temps, aux émotions des époques dans lesquelles il vit; est-ce qu'il est possible de les traverser sans s'empreindre par tous les pores de l'esprit contemporain? Il y a peu de têtes puissantes qui demeurent isolées, se renfermant solitaires dans les études étrangères à la génération; tous, dans une sphère plus ou moins étendue, nous faisons de la politique, savans ou érudits, poètes ou littérateurs; c'est une mission que de prendre part aux intérêts et aux passions de notre siècle.

La Restauration de Louis XIV attira bientôt à elle toutes les forces de l'intelligence; les arts, la science, la littérature se firent monarchiques. Après tout ce désordre de la Fronde, la pensée sociale paraît être de tout harmoniser; aussi la société est presque tirée au cordeau : bâtimens publics, jardins des Tuileries, de Versailles ou de Marly, poèmes épiques, sermons ou livres didactiques, Louis XIV n'a de goût que pour l'harmonie, les ensembles et l'unité; lui montre-t-on les magnifiques et pittoresques ébauches de Callot ou de Rembrandt, il les repousse comme des productions informes, parce qu'elles reproduisent des scènes désordonnées, des multitudes réunies. Tous les emblèmes de ce siècle sont pour l'unité et la force; Hercule apparaît avec sa massue pour dompter les monstres comme la royauté a dompté la Fronde;

c'est Jupiter avec ses foudres ; c'est Neptune avec son trident ; et dans ce Parnasse français tant à la mode alors, si la république des douze Muses apparaît, c'est surtout pour proclamer la souveraineté d'Apollon et chanter les louanges de Louis-le-Grand.

Avec cette puissance de la littérature et des arts, Louis XIV sent bien qu'il faut unir l'éclat des victoires, ces grandes distractions données aux peuples. Quand les passions d'un pays ont été vivement agitées et les ambitions mises en jeu, c'est une faute de ne pas leur donner une issue de guerre et de batailles. Louis XIV put se faire conquérant par goût, mais il y eut aussi nécessité d'occuper cette bouillante noblesse qui avait pris plus ou moins part aux troubles de la Fronde ; que faire de ces vaillans hommes, lorsque les ordonnances leur défendaient même le duel, ce combat

singulier qui était leur distraction? Le duel était aboli par Louis XIV, moins par sentiment religieux et de police sociale, que parce qu'il voyait là les derniers vestiges de la guerre civile et de l'esprit nobiliaire; il ne le pardonna pas plus que la Fronde et les troubles municipaux, toutes choses confondues dans une même répugnance. Comme il fallait donner une issue à l'activité batailleuse de la noblesse, on lui offrit la gloire de prendre des villes, de faire de grands siéges, de passer le Rhin, d'aller vaincre sous Tourville ou Duquesne la flotte d'Angleterre; on se jeta dans la guerre pour éviter les troubles. Ainsi l'esprit de conquêtes ne fut pas le choix absolu de Louis XIV. La Restauration du grand roi fut la plus habile de toutes celles que présente l'histoire; elle prit pour auxiliaires la grandeur, la gloire et le faste, choses qui

frappent les yeux ; les peuples saluent tout ce qui est brillant, ils sont moins épris de ce qui est utile. C'est pourquoi, Monsieur, les Restaurations qui n'offrent que le bien-être aux peuples, sont plus difficiles à se maintenir que celles qui leur offrent l'auréole brillante des arts, de la victoire et de la conquête. Rétabli sur son trône, Henri IV eut à lutter contre tous les partis ; il périt à l'œuvre. Louis XIV, en face d'opinions encore puissantes, de mécontentemens aussi vifs, parvint à tout comprimer, par la tendance magnifique qu'il donna à son gouvernement. Il fut peu question d'esprit de parti sous Louis-le-Grand, et pourquoi ? c'est qu'on n'avait pas le temps de s'en occuper ; la génération était menée de surprises en surprises, des triomphes aux fêtes, des fêtes aux monumens publics, aux grandes choses et aux grands hommes ;

l'activité de la nation avait ainsi mille nobles issues.

Les deux volumes que je vous adresse, Monsieur, contiennent l'Histoire municipale et provinciale de la Fronde, et j'ose dire qu'il y a quelque nouveauté dans les documens de l'Hôtel-de-Ville inconnus jusqu'à présent, lesquels donnent l'exacte mesure de l'esprit de l'époque. Cette publication permet de réduire à leur juste valeur toutes ces anecdotes de Mémoires, toutes ces vanteries des contemporains, qui jusqu'ici avaient défrayé les Histoires. Les Annales dramatiques de la cité de Paris, l'Histoire municipale des provinces, les rapports du parlement avec les Hôtels-de-Ville, la lutte des confréries entre elles, tout ce qui fait vivre et anime l'Histoire, vient se refléter dans ces volumes. Je persiste toujours dans la méthode de faire

connaître l'esprit d'un temps par les pamphlets, les chansons, les caricatures, les documens politiques qui alors furent publiés. Cette méthode a été critiquée; on a dit, dans un long article de l'*Edinburgh Review*, que je voulais imiter sir Walter Scott, et donner à mes travaux historiques la couleur et l'intérêt du roman; d'autres Revues anglaises ou allemandes ont reproduit ce reproche. Imiter sir Walter Scott ne pourrait être en tous les cas qu'un effort qui élèverait mes travaux; mais si quelque justice est rendue peut-être à ma manière historique, on reconnaîtra dans sa persévérance, qu'elle ne veut et ne prétend imiter personne; bonne ou mauvaise, cette méthode est à moi : j'ai pensé que le cours des âges pourrait briser mes opinions, qu'il me resterait le faible mérite d'avoir fait connaître les pas-

sions et les souvenirs des siècles dont j'ai voulu écrire les annales. Je n'ai jamais cru à la vérité absolue des pamphlets, mais ils ont tous une couleur locale qui forme un des grands élémens de l'Histoire; un pamphlet dit les idées d'un parti, révèle ses desseins; une chanson peut faire connaître l'esprit des halles, une charte de confrérie enseigne quelquefois l'état social, et, n'en serais-je que le simple éditeur, que ce serait peut-être un service rendu à la science.

J'ai mis beaucoup de soin également à faire bien connaître les relations diplomatiques et l'influence que le cardinal Mazarin exerça sur tous ces événemens. Je donne un grand nombre de lettres inédites, la plupart importantes et de valeur; je m'étonne que, dans une collection récemment publiée, on ait omis ces lettres si curieuses

en elles-mêmes, tandis qu'elle en imprime tant qui n'ont aucune signification. Je n'aime pas ces collections qui ne sont à l'usage que de quelques érudits; j'ai goût pour la discrétion et le choix. Qu'est-ce qu'une collection qui se compose de lettres toutes sur un accident de la vie de Mazarin, sorte de répétition des mêmes pensées et des mêmes phrases? Je ne sais si j'ai été plus heureux, mais il me semble que la correspondance de Mazarin sur le traité des Pyrénées, que les lettres intimes du cardinal au roi à l'occasion de l'amour de ce prince pour une de ses nièces, Marie Mancini, offrent une bien autre curiosité. Les pièces diplomatiques abondent pour le traité des Pyrénées, et j'en ai retracé l'histoire avec un soin minutieux. Au temps où nous vivons, il y a tendance pour les affaires politiques, pour les points de diplomatie,

pour l'étude de ces immenses traités qui forment la base du droit public européen.

J'achève ainsi dans ces volumes l'histoire de la vaste agitation jetée au monde par la réforme; je me suis prescrit ce travail en commençant l'histoire du seizième siècle; j'ai vécu autant qu'il a été en moi de la vie de ces générations, je me suis empreint de leurs costumes, j'ai cherché à les reproduire, et pour atteindre ce but je n'ai rien négligé, ni l'aspect des localités, ni l'attentive investigation des archives, ni la critique des documens. Dans la vie saccadée de la société actuelle, c'est quelque chose que d'avoir conçu la pensée d'un ouvrage de quelque étendue, et de l'avoir accomplie avec la tenacité des vieilles écoles religieuses.

Neuilly, 12 juillet 1836.

RICHELIEU, MAZARIN,

LA FRONDE

ET LE RÈGNE DE LOUIS XIV.

CHAPITRE LXXV.

ASPECT MILITAIRE DE LA VILLE DE PARIS SOUS LA FRONDE.

Situation des bourgeois et métiers. — Fraternité des Parisiens. — Gages donnés par le parti des gentilshommes. — Naissance du beau prince de Longueville. — Baptême de l'enfant Charlot-Paris. — Actes de l'Hôtel-de-Ville. — Pamphlets. — Chansons populaires. — Ordres du parlement. — Prevôté. — Escarmouches au dehors des murs.

1649.

La cité municipale de Paris restait profondément agitée; les confréries de métiers s'étaient organisées à la voix du parlement; les

bannières des fourbisseurs d'armes, des gantiers, des drapiers, tisseurs de bas, tréfileurs d'or se déployaient chaque matin au Pont-Neuf, à la place Dauphine, dans les rues et carrefours de la ville. L'organisation des métiers, telle que le moyen âge l'avait faite, subsistait encore dans ses formes intimes; toutes les confréries étaient solidaires, se groupant autour de leurs saints patrons. La vie individuelle n'était point comprise; la société se divisait par congrégation; chaque métier protégeait ses franchises, ses priviléges. L'association industrielle, cette communauté de ressources que les peuples modernes travaillent continuellement à obtenir, existait alors partout, dans la commune, dans la paroisse, dans le monastère, dans les confréries de maçons qui bâtissaient le merveilleux édifice, dans ces métiers qui brochaient les tissus d'or, peignaient les admirables vitraux ou les fresques des grandes cathédrales. La confraternité doublait les forces sociales; le dévouement de l'individu à la loi de la corporation multipliait la vie de chaque agrégation particulière.

L'hiver de cette année avait été rude; des

pluies continuelles avaient grossi les eaux de la Seine, le petit pont Saint-Michel s'était ébranlé avec ses moulins et ses hautes maisons; les vieux bourgeois qui avaient vécu aux temps passés, disaient que de mémoire d'homme on n'avait vu la Seine s'élever si haut en la Grève et aux rues adjacentes; car même le cimetière Saint-Jean était inondé[1]. Que de pronostics ne tirait-on pas de cette situation de la cité! Les royalistes de la ville faisaient mille comparaisons : ces flots soulevés n'étaient-ils pas l'image des tempêtes publiques? Les calamités qu'éprouvait Paris n'étaient-elles pas un juste châtiment pour l'exécrable révolte des sujets contre le roi? Ces répandeurs de fausses nouvelles étaient en petit nombre, mais ils exerçaient une certaine influence, et le parlement était obligé par ses arrêts de réprimer les mauvaises langues[2].

Les chefs du mouvement cherchaient à réveiller la résistance populaire; tantôt ils passaient des revues de la milice bourgeoise, l'ex-

1 Recueil des Gazettes nouvelles, Paris, bureau d'adresse, galerie du Louvre, ann. 1649.

2 Registre du parlement, ann. 1649.

hortant à se bien conduire, et ces bons bourgeois étaient tous contens de voir les braves chefs de la noblesse serrer la main à leurs capitaines, pactiser même avec leurs sergens, choisis et élus dans leurs parloirs; tantôt M. le coadjuteur de Paris allait de paroisse en paroisse, à Saint-Gervais, à Saint-Paul, et au milieu des grandes prédications chrétiennes il rappelait aux bourgeois les obligations impérieuses qu'imposait la défense de la cité. « Le 24 janvier 1649, dit un brave capitaine de Paris, le prince de Conti, notre généralissime, accompagné du duc de Beaufort, du prince de Marcillac, du marquis de Noirmoutier et de plusieurs autres seigneurs, alla dans la place Dauphine, où étoit notre milice, laquelle il vit ensuite passer durant deux heures sur le Pont-Neuf; puis la fit filer par la porte Saint-Marcel, où elle se mit en bataille sur une hauteur près de là. Et s'en étant retourné, le duc de Beaufort prit la route de Villejuif, avec environ deux mille chevaux et cinq mille fantassins; ce qui avoit fait croire à plusieurs que l'on en vouloit à Corbeil, où il y avoit lors douze cents hommes, bien que le dessein fût

seulement d'exercer cette milice, battre la campagne, favoriser les convois de ce côté-là, et apprendre nouvelles du parti contraire; ce qu'ayant fait pendant toute la nuit, il revint ici le lendemain avec toutes ses troupes. Le 25, jour de la conversion de saint Paul, l'archevêque de Corinthe, coadjuteur de cet archevêché, prêcha dans l'église de ce saint, où, après avoir parlé de sa conversion miraculeuse, et de la nécessité de la pénitence en ces temps-ci, ne persuada pas moins par la force de son éloquence que par la probité de ses mœurs; il s'étendit avec beaucoup de zèle sur la défense, à laquelle nous sommes obligés, des lois fondamentales du royaume, et de ceux qui les maintiennent si dignement[1]. »

Les princes du sang, les gentilshommes, toutes ces parties militaires de la population, s'efforçaient de prendre la haute main sur la bourgeoisie et de la diriger dans leurs desseins. C'était chose difficile, car toute la classe moyenne était méfiante; elle demandait gages sur gages pour se jeter dans les bras des gen-

1 Registre manuscrit d'un bourgeois de Paris; Bibliothèque royale, n° 1206.

tilshommes, qu'elle supposait toujours en pratique et intelligence avec la cour de Saint-Germain; oh! elle ne soupçonnait pas sans doute le duc de Beaufort, de race bâtarde et toute populaire, soudard et aventurier de grande maison! Mais qui pouvait répondre du duc de Longueville, dont le beau-frère commandait les armées royalistes? Aussi avait-on fortement applaudi à la démarche de Mme de Longueville, toute grosse, tout enceinte, venant se mettre en dépôt à l'hôtel en Grève; messieurs les échevins l'avaient bien accueillie, et le lendemain matin, à son réveil, ils étaient venus voir ladite princesse, qui avait passé une mauvaise nuit à cause des rats qui faisaient grand tintamarre dans sa chambre [1]; elle avait embrassé sur les deux joues le vieux conseiller Broussel, le chef du mouvement parlementaire, qui, avec ses yeux de chat, semblait vouloir pénétrer jusqu'au fond de l'âme de la duchesse de Longueville; elle était si avancée qu'on s'attendait à tout moment à la voir accoucher, et les émotions de la journée ne con-

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, vol. cot. XXXII.

tribuèrent pas peu à hâter la délivrance. Et ce fut quand les premières douleurs arrivèrent que MM. les échevins vinrent, au nom du peuple et de la ville de Paris, demander à être parrains du beau fils qui allait naître à monseigneur. Le baptême était alors dans la société catholique un lien puissant entre le filleul et le parrain, une mystérieuse et sainte paternité qui imposait de graves obligations; la ville de Paris ondoyant l'enfant de Mme de Longueville s'unissait indissolublement à la race des Condé; c'était le parti des gentilshommes qui donnait des gages à la bourgeoisie et cimentait l'union entre cette fière noblesse qui tirait l'épée pour la Fronde, et les métiers lesquels donnaient leur milice et leur argent pour le succès de la cause des gentilshommes. Aussi bientôt les registres de l'Hôtel-de-Ville constatèrent-ils les belles et grandes cérémonies qui accompagnèrent cet acte de fusion municipale. « Le duc de Longueville ayant voulu assurer de son affection cette capitale[1] du royaume

1 « Les cérémonies faites au baptême du fils du duc de Longueville. » Registre de l'Hôtel-de-Ville, vol. cot. XXXII.

par le plus cher gage qu'il en pût donner en laissant ici son épouse, tandis qu'il est ailleurs occupé à lever des gens de guerre, cette vertueuse princesse a redoublé le premier otage de sa personne par la naissance d'un beau prince dont elle accoucha heureusement sur la minuit du 28 au 29 du mois dernier, dans l'Hôtel-de-Ville où elle a pris sa demeure; lequel prince fut baptisé ce jour-là 29 en l'église de Saint-Jean en Grève. La duchesse de Longueville ayant fait prier sur les neuf heures du matin le prevôt des marchands et les échevins de vouloir tenir son fils avec la duchesse de Bouillon, ils partirent de la maison de ville, suivis du greffier, en leurs robes de cérémonies, assistés de plusieurs conseillers de ville et des huissiers, revêtus de leurs robes de livrée. Le petit prince était porté par la sage-femme, et le prevôt des marchands menait par la main la duchesse de Bouillon, ayant tous en tête les archers de la ville avec plusieurs tambours et trompettes, aux fanfares desquels ils allèrent à pied jusques à l'église de Saint-Jean. A l'entrée du porche, ils furent reçus par l'archevêque de Corinthe, coadju-

teur de Paris, accompagné du curé de cette paroisse et conduits jusques aux fonts; où, après de longues déférences entre le prevôt des marchands et la duchesse de Bouillon, qui furent terminées par ce prélat, en disant au parrain que l'imposition du nom lui appartenait, ce prince fut par lui nommé Charles-Paris, tant à cause de la solennité de Saint-Charlemagne qui se faisait ce jour-là, selon la pieuse pratique de beaucoup de chrétiens de donner à leurs enfans le nom du saint dont on célèbre la fête lorsqu'ils viennent au monde, que pour le lieu où il est né, conformément à la coutume observée de tout temps d'imposer aux enfans des noms propres aux circonstances et accidens de leur naissance pour en conserver la mémoire à la postérité : le fils d'Abraham ayant été en cette considération nommé Isaac, qui signifie fils du ris, d'autant que sa mère, qui jusques-là avait été stérile, rit de joie quand l'ange l'assura de sa grossesse; et Moïse ainsi appelé pour avoir été sauvé des eaux. La cérémonie achevée, le marquis de Noirmoutier prit l'enfant, et le porta en même ordre jusques à la maison de ville, d'où il fut con-

duit en beau carrosse à l'hôtel de Longueville, pour y être plus commodément, sans autre compagnie que de ses nourrices et demoiselles, parce que le prevôt des marchands et les échevins n'en furent point avertis, dont ils témoignèrent leur déplaisir, comme aussi de la promptitude du baptême, qui les avoit empêchés d'y donner toutes les marques de leur zèle, et de rendre cette grande action plus solennelle, voulant lier la ville à Madame. Mais la duchesse de Longueville, dont la modestie et la piété n'éclatent pas moins que les autres vertus qui la font estimer de tout le monde, n'avoit pas souhaité qu'elle fût plus éclatante, afin qu'elle parût plus conforme à la conjoncture du temps; de sorte qu'elle se termina par les remercîmens que le prevôt des marchands et les échevins firent à cette princesse de l'honneur qu'elle leur avoit fait, ce qu'ils prenoient pour une marque infaillible de la continuation, non seulement de ses affections, mais de celle du duc de Longueville, son époux, à l'endroit de cette ville; voire même à bon augure des affaires présentes. Ensuite de quoi, ils donnèrent à dîner à

la compagnie, et firent les présens ordinaires en tels rencontres [1]. »

On le nommait donc Charles-Paris, le noble fils du duc de Longueville, il prenait naissance en quelque sorte dans le berceau municipal; il se retrempait dans la bourgeoisie pour diriger ensuite les bannières des Parisiens sous l'aile de son père. Charles-Paris, né sur le seuil de l'Hôtel-de-Ville, tenu par les officiers municipaux, était le noble et doux otage que la noblesse donnait aux halles. Aussi quel enthousiasme! quoiqu'on fût dans les frimas d'hiver, son berceau était couvert de violettes et de fleurs printanières; les poissardes et harengères vinrent le voir et le baiser quand on l'exposa sur les marchepieds de l'Hôtel en Grève pour que les compagnies pussent défiler devant lui; et les vieux parlementaires, dans leurs souvenirs classiques, comparaient Mme de Longueville à la mère des Gracches, à Livie, à cette grande galerie des femmes romaines qui offraient leurs enfans sur l'autel de la patrie.

Et d'ailleurs combien n'était pas réchauffée

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, vol. cot. XXXII.

la haine des Parisiens contre Mazarin! Chaque jour paraissaient quelques pamphlets nouveaux, quelques chansons poignantes contre l'administration du cardinal. Quoi de plus dur et de plus mordant que « le Testament solennel du cardinal Mazarin, par lui fait au temps des barricades, et trouvé depuis sa sortie de Paris en son cabinet, daté du 29 août 1648 »; — et « l'Avis de l'âme du maréchal d'Ancre à l'esprit du cardinal Mazarin »; — puis « l'Agréable Conférence de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency, sur les affaires du temps; — l'Amende honorable de Jules Mazarin des crimes qu'il a commis contre Dieu, contre le roi et contre lui-même; — la Cassandre française, avec le réveil-matin des Parisiens; — Catéchisme des partisans; — la Confession générale de Jules Mazarin; — le Bonheur de la France en la mort de Mazarin et de ses adhérens; — le Factum servant au procès criminel fait au cardinal Mazarin, touchant ses intelligences avec les étrangers ennemis de l'Etat[1]. »

1 Paris, chez Langlois, imprimeur-libraire de MM. de la cour, ad ann. 1649.

Et ceci n'était rien encore, comparé aux chants burlesques ou facéties qui de toute part retentissaient dans la ville de Paris. « Sachez, bons habitans, que le vieux tyran des Arsacides avait commandé moins d'homicides que Mazarin, le moderne Phalaris. Son regard était celui du basilic, il mêlait la douceur du miel à l'amertume de son fiel; il perçoit en carressant, il étouffoit en embrassant; ce traître suprême étoit toujours déguisé; c'était le protecteur des bouffons et le Mécénas des fripons[1]. »

1 « Le tableau du gouvernement présent, ou éloge de Son Eminence; satyre de mille vers, nouvelle édition, revue et exactement corrigée. Paris, sans nom d'imprimeur, 27 mars 1649. » (La Milliade, pièce très-rare.)

Le vieux tyran des Arsacides
A moins commandé d'homicides
Que ce moderne Phalaris.
Son œil farouche et sanguinaire
S'allume dedans sa colère;
Ses regards sont d'un basilic,
Sa langue a le venin d'aspic,
Elle sert d'arme à sa malice,
Elle couvre son injustice,
Et mêle la douceur du miel
A l'amertume de son fiel.
Il ne perce qu'en caressant,
Et n'étouffe qu'en embrassant;
Il flatte lors même qu'il tue.
Il déguise ses actions,
Dissimule ses passions,
Compose son geste et sa mine;
Le démon à peine devine
Le mal qu'il cache dans son sein.
Il est méchant, il est trompeur,
Il est brutal, il est menteur;
Ses baisers sont baisers de traître,
Il n'est jamais ce qu'il feint d'être.
Son âme prend toute figure,
Hormis celle d'une âme pure.
Il fait ce qu'il veut de son corps,
C'est lui sans que ce soit lui-même;
Enfin c'est un bouffon suprême,
Sans masque il est toujours masqué.
Turlupin n'a point pratiqué
Tant de tours ni tant de souplesse
Que ce protecteur des bouffons,
Ce grand Mécénas des fripons.

Quand on s'avançait au Palais de Justice vers l'image de Thémis la balance à la main, que le parlement saluait chaque fois qu'il s'en allait aux Tournelles, on pouvait lire des vers écrits d'une rudesse populaire : « Monseigneur, y disait-on, si vous étiez sur l'échafaud, ce serait là vraiment justice [1]. » Et en descendant l'escalier du Palais vers le Châtelet, on ne voyait que peintures et gravures tapissant les murs contre l'indigne cardinal [2]. La pudeur et les convenances ne permettent pas de dire tout ce que couvrait le vaste chapeau à la façon espagnole, lequel couronnait le chef du cardinal, et comment on parlait de son goût, de son ouïe et de son attouchement; et à côté de ces gravures obscènes ou dégoûtantes se lisaient en belles lettres les arrêts du parlement confisquant les biens, proscrivant la personne du cardinal; et tout cela excitait le gros rire ou l'indi-

1 Cette image qu'on voit là-haut,
De celle qui punit le vice
Monseigneur n'est pas comme il faut;
Si vous étiez sur l'échafaud,
Ce serait vraiment *là* justice.

2 *Voyez* dans la collection des estampes, à la Bibliothèque royale, le dessin allégorique et satyrique contre le Mazarin, dont le titre est : *Monsieur on*. Je ne donnerai pas l'explication de cette gravure dégoûtante.

gnation des bourgeois et gens de métiers qui inondaient le parvis de la justice [1].

L'Hôtel-de-Ville de Paris cherchait à mettre quelque ordre, quelque système dans la défense de la cité; toutes ces bruyantes démonstrations ne donnaient pas un plus vaste développement aux moyens militaires. Comme dans toutes les guerres, il fallait des hommes et de l'argent. On ne pouvait pas tenir grand compte des troupes bourgeoises; elles allaient bien à la revue, elles se pavanaient sur le Pont-Neuf, dans la rue Dauphine et jusques aux plaines de Saint-Marcel ou de Saint-Denis; mais on ne pouvait se fier, pour les coups, qu'aux soudards, auxiliaires à la solde des princes, et payés avec les subsides de la ville.

Depuis que la faction du parlement, sous Broussel, s'était emparée de la direction municipale, il y avait un développement de mesures énergiques pour la protection et la défense de Paris. Rien n'arrêtait les chefs de la cité; on augmentait les impôts, on inventait des subsides, et une chose curieuse dans l'his-

1 Registre du parlement, ad ann. 1649.

toire, c'est que presque toujours, aux temps de troubles populaires, les impôts furent plus ingénieusement multipliés; la contribution des portes cochères, née sous la Fronde, se lie à la pensée de l'impôt sur les fenêtres qu'une autre révolution inventa. Au reste, dans ces temps de crise, l'Hôtel-de-Ville ne garde plus aucune mesure, il met tout en réquisition : « Il est enjoint, dit le conseil municipal, à tout charretier ayant chevaux et charrois, de conduire présentement à l'arsenal de Paris leurs chevaux et attirail nécessaires pour être attelés sur les canons qu'il est besoin de tirer de l'arsenal pour l'armement des murailles et pour la défense générale de la ville. Quoi faisant ils seront payés raisonnablement par le prevôt des marchands, conseiller en parlement. Mandons au colonel des archers de cette ville de se transporter le long des ports avec un nombre d'archers suffisant pour l'exécution de la présente ordonnance, à laquelle les charretiers et propriétaires de chevaux seront tenus de satisfaire, à peine de la vie. Il est enjoint aux nommés Milleville, locataire des halles du milieu du Marché-Neuf,

et à celui qui tient les halles à poisson auxdits lieux, de les vider sur-le-champ et de les laisser libres pour la vente du pain. Et il est enjoint au quartenier et colonel dudit quartier de veiller à ce que lesdites distributions et vente ne soient pas résolues en pillage comme par le passé, soit en faisant entendre des paroles de rigueur au peuple, ou en l'amadouant, et suivant que besoin sera, le contraindre par armes[1]; vous M. de Tallemant, lieutenant colonel, nous vous prions d'ordonner au nommé Argot, l'un des capitaines du faubourg Saint-Antoine, qu'il ait, avec les soldats et officiers de sa compagnie, à relever de garde, de deux en deux jours, le capitaine Gernasot, commandant les postes avancés, à peine d'être destitué de sa charge, et avoir à répondre de ses refus. Et afin que les capitaines dudit faubourg puissent soigneusement veiller à sa garde, il est enjoint aux bourgeois qui y ont des maisons abandonnées, et où il n'y a personne qui puisse vaquer à ladite garde, d'y aller en personne

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, coté sous le n° XXXII aux Archives du royaume.

ou de fournir un remplaçant soldat, de deux jours l'un, pour la garde; sinon permis au susdit capitaine de mettre un soldat en leur place aux dépens dudit bourgeois, à raison de 15 s. par nuit, au paiement desquels ils seront contraints par toute voie, jusques et y compris la confiscation desdites maisons. Il est arrivé aux oreilles de MM. de la ville qu'il y avoit de fréquentes rixes dans les maisons particulières. Il est fait défense à tous les maréchaux de camp, officiers et soldats de l'armée levée pour le service du roi et de la ville, tant de cavalerie que d'infanterie, qui sont logés en la ville et faubourg, de prendre ni exiger aucune chose de leurs hôtes pour eux et pour leurs chevaux, et à eux enjoint de vivre de la subsistance qui leur a été accordée, à peine de punition exemplaire, et auront à restituer au quadruple tout ce qu'ils auront pris de leursdits hôtes, lesquels seront tenus de le déclarer sur le serment, de peur de mauvaise foi de part ou d'autre [1]. » Un autre ordre municipal portait :

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, coté sous le nº XXXII aux Archives du royaume.

« Il est fait défense à tous les habitans du faubourg Saint-Germain, et autres faubourgs de cette ville, de quitter et abandonner leurs logemens desdits faubourgs, pour venir loger dans la ville, et enjoignons à ceux qui les ont abandonnés d'y retourner incessamment, à peine de confiscation de tout ce qu'ils y auront laissé, de la maison elle-même, et enfin de mille livres d'amende. Ce qui sera publié à son de trompe, etc. Il est ordonné que toutes les fois et quantes que nos troupes sortiront de la ville, les maréchaux-des-logis de chaque compagnie de cavalerie se trouveront aux portes de ladite ville pour reconnoître leur cavalerie, avec défense de laisser sortir aucun homme qui n'y appartienne, *à peine de la vie;* s'étant dit hautement qu'aucun des chefs desdites compagnies en ont mal usé [1]. »

Cette profusion de la peine de mort ou de confiscation se produit presque toujours aux temps de troubles et de défense municipale; il n'y a plus alors rien de régulier : les prescrip-

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, coté sous le n° XXXII aux Archives du royaume.

tions habituelles sont insuffisantes pour réprimer les actions; aux époques de violence, il faut des peines violentes. La ville était aux prises avec toutes les nécessités; il fallait veiller à sa défense, à tous les besoins d'une guerre qui s'étendait de jour en jour hors des murailles. On faisait argent de tout; c'était tantôt cent mille livres qu'on demandait pour l'expédition de Corbie; on vendait des terrains qui de toute ancienneté avaient appartenu à la ville de Paris; le désordre s'était introduit dans les taxes. « Le 10 février furent mandés divers receveurs du domaine, dons et octroyes de ladite ville, pour rendre compte des deniers qu'ils avoient entre leurs mains, et la plupart répondirent qu'ils ne possédoient rien en leur coffre, d'abord parce qu'il leur étoit dû beaucoup, voire le dernier quartier d'octobre en entier par quelques particuliers qu'ils citèrent, et ensuite parce qu'il n'étoit plus payé de taxe régulière à l'entrée et sortie de la ville. Et fut ordonné des mesures rigoureuses pour faire payer ceux qui avoient refusé de payer, ou qui ne l'avoient pas fait encore par une cause quelconque. Et comme on

publia que le lendemain il seroit procédé à l'adjudication et rabais du pain de munition à fournir aux troupes de la ville, ladite adjudication fut accordée au sieur Châteaufort, la ration ayant été fixée à trente-huit deniers. Et ledit Châteaufort fut tenu, à ses périls et dépens, de fournir à cinq lieues à la ronde, à tous les villages qu'il conviendra de lui commander, et le fera distribuer par des commis payés et entretenus à ses dépens[1]. »

A chaque moment se publiaient de nouveaux actes du conseil de ville; des trompettes parcouraient les rues et carrefours : « On fait à savoir à tous soldats qui sont enrôlés dans les troupes de la ville de se rendre chacun d'eux sous leurs drapeaux aux heures et les jours qui leur seront assignés par leurs capitaines; à quoi lesdits soldats seront tenus à satisfaire à peine de la vie. M. Cottard a fait rapport au conseil de guerre qu'il étoit sorti cette après-dînée plus de trois mille personnes par la porte Saint-Antoine pour voir ce qui s'y passoit; la plupart

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, coté sous le n° XXXII aux Archives du royaume.

desquelles se sont si fort avancées, que s'il fût sorti cinquante cavaliers du bois de Vincennes, elles auroient couru risque d'être prises ou taillées en pièces. Sur quoi l'on envoya le colonel des archers de la ville avertir les officiers qui commandoient les gardes de ladite porte de veiller de plus près, sinon il auroit à répondre des malheurs provenant de sa négligence. La cour du parlement ordonna aussi que tous les marchands quincailliers et armuriers, et autres qui font trafic d'armes, seroient tenus de venir faire leur déclaration au greffe de la cour de toutes les armes qu'ils ont en leurs maisons et magasins, sur les peines y contenues. Et ensuite leur furent aussi demandées une certaine portion desdites armes, pour être déposées en l'Hôtel-de-Ville selon les circonstances. Et d'autant que les villages de Charenton, Villejuif, Villeneuve-Saint-Georges et autres demandoient des armes avec instance, se réjouissant de guerroyer, disoient-ils, pour soutenir le fait du parlement de Paris, il leur fut octroyé des mousquets et des munitions de guerre au *prorata* de leur population. Défenses furent faites aux maréchaux de camp et officiers

de tout grade de faire loger des soldats chez les pâtissiers et boulangers, lesquels ont été pillés et ensuite battus par lesdits soldats y logés. Il est enjoint de faire sortir incessamment ceux qui y sont, avec défense auxdits soldats de s'y tenir, sous quelque prétexte que ce puisse être, et cela sous peine de la vie. Exemption en faveur des boulangers et pâtissiers qui ne monteront pas la garde tant et si longuement qu'ils travailleront à cuire du pain pour la nourriture des bourgeois et habitans de ladite ville. Et cette même nuit intervint une ordonnance du prevôt des marchands pour prévenir tous les colonels qu'ils devront tenir cette nuit sous les armes tous ceux de leur colonelle, pour, au premier coup de canon que tirera la Bastille, les faire marcher où besoin sera, d'autant qu'il y avoit avis que les ennemis vouloient entreprendre quelque chose de ce côté-là [1]. »

Toutes ces mesures prises par les diverses autorités de la ville de Paris supposaient un

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, coté sous le n° XXXII aux Archives du royaume.

grand désordre, joint à la ferme volonté de se défendre contre toutes les attaques du dehors. Chaque jour il y avait des sorties du parti militaire sous ses différens chefs, bons gentilshommes, et les troupes bourgeoises se répandaient dans la plaine Saint-Denis et jusqu'au bois de Vincennes. Celles-ci pouvaient-elles raisonnablement obtenir la victoire contre ces troupes solides qui accouraient sous les bannières royales, victorieuses des Espagnols à Lens? Que pouvaient contre de tels régimens des compagnies levées en quelque sorte de portes cochères à portes cochères? Rarement les villes municipales avaient triomphé des barons bardés de fer au moyen âge; rarement les métiers organisés en grande compagnie avaient brisé ces murs de casques et de cuirasses où venaient s'amortir les balles d'arbalète. Dans les Pays-Bas, quand les gueux avaient conquis leur liberté, c'est qu'ils avaient été puissamment secondés par les princes d'Orange et quelques grandes races du pays. C'était le soudard qui avait vaincu le soudard; et tout récemment en Angleterre, n'étaient-ce pas encore les hommes d'armes qui,

sous Cromwel, avaient vaincu les troupes du roi? Les victoires complètement bourgeoises étaient rares; il se mêlait aux opérations militaires des habitans de Paris quelque chose de mou et de trembleur qui laissait presque toujours la campagne libre aux troupes du prince de Condé; tant de brave noblesse mourait en combattant pour la bourgeoisie! Tancrède de Rohan était frappé au cœur dans une attaque de Parisiens contre le bois de Vincennes! Quant aux troupes de métiers, elles sortaient rarement à la face du soleil, elles se dirigeaient presque en tapinois, et comme le fait remarquer un pamphlet contemporain, elles marchaient toujours là où elles étaient sûres de ne rencontrer personne. S'il se montrait seulement quelques cavaliers du régiment de La Meilleraye, ces troupes bourgeoises s'en revenaient, jetant l'alarme dans les rues de la cité. Il y avait de bien braves hommes dans les métiers, et certes les fariniers, les forts du port et de la halle, qui formaient un beau régiment, auraient pu donner tablature aux meilleures troupes du prince de Condé; mais la plupart des compagnies étaient si mal

commandées! quelle confiance militaire voulez-vous qu'inspirassent ces parlementaires en robes courtes ou longues qui dirigeaient les quartiers ou les colonelles par ordre du conseil de ville ou de la grand'chambre? La plume et la robe, comme disaient les mazarins, ne vont guère avec l'épée et la cape du soudard!

CHAPITRE LXXVI.

TRAITÉ ET PACIFICATION DE SAINT-GERMAIN.

Motifs qui portent les bourgeois à une transaction. — Famine. — Pénurie de vivres. — Défaite des gardes bourgeoises. — Taux excessif de l'impôt. — Causes qui déterminent la cour. — Mouvement d'Angleterre. — Exécution de Charles Ier. — Manque d'argent. — Histoire des conférences de Ruel. — Opposition. — Traité de trèves.

1649.

L'AGITATION bourgeoise de Paris pouvait plaire à cette partie de la population qui vivait sur les places publiques. Les halles, les métiers n'avaient pas grand'chose à perdre; la ville avait ordonné de grands travaux de for-

tification et de terrassement; les ouvriers y étaient employés; on faisait de temps à autre des distributions gratuites, et les quarteniers surveillaient avec une attention scrupuleuse tous les besoins des métiers et des pauvres habitans. Quelques bourgeois engagés dans la cause parlementaire sacrifiaient aussi le bien-être aux douces émotions de l'amour-propre; il y avait pour eux vanité de commander leur quartier, de prendre part aux affaires publiques, de recevoir des envoyés comme le vieux sénat de Rome[1], de composer enfin, ainsi qu'on le disait aux parloirs des Audriètes, « une sorte de république lutécienne sous la direction de nos seigneurs du parlement pour la conduite de la chose publique. »

Tout cela était bien pour la portion bruyante

1 « La cour fut avertie qu'il y avoit au greffe civil un gentilhomme de l'archiduc Léopold qui lui demandoit audience; ce qui surprit d'abord la compagnie, laquelle ayant délibéré, il fut arrêté qu'il seroit entendu. Et de fait étant entré dans la grande chambre, où Messieurs étoient pour l'écouter, on remarqua qu'il alla la tête couverte jusqu'au parquet. Là ayant été interrogé par M. le président, il répondit qu'il avoit des lettres à lui donner de la part de Son Altesse l'archiduc Léopold, lesquelles M. Payen-Deslandes prit et en fit la lecture, après laquelle ledit gentilhomme ayant exposé sa créance, la

et animée du peuple de Paris, mais l'émotion municipale de 1648 n'avait rien de semblable à la grande cause de la ligue. Il y avait au seizième siècle un de ces mobiles puissans qui allaient au cœur des populations; le catholicisme était menacé par une révolution contre les vieilles lois du monde et de la cité. Quoi d'étonnant qu'on sacrifiât tout, fortune, repos, pour défendre une forme religieuse qui se liait aux habitudes morales et domestiques? A cette nouvelle époque, il ne s'agissait plus d'une loi éternelle à préserver; la cour d'Anne d'Autriche était aussi bonne catholique que le parlement et les Parisiens; un cardinal était chef du conseil, la régente était en rapport avec les marguilliers de Saint-Eustache, de Saint-Gervais et la majorité des paroisses de Paris; et cette

cour entra de nouveau en délibération. Et après une assez longue discussion, où les uns s'accordoient à en référer à la cour de Saint-Germain, et où d'autres refusoient à se ranger à cet avis, il finit par être arrêté que des députés seroient envoyés par devers le roi et la reine régente pour les avertir des propositions de ce gentilhomme, et que lesdits députés tenteroient une dernière fois de supplier la reine de donner des effets de la bonne volonté dont elle témoignoit si souvent, en faisant éloigner les troupes qui étoient aux environs de Paris. » — Registre du parlement, ad ann. 1649.

dignité élective et municipale de marguillier avait alors un puissant crédit sur l'agrégation politique qui s'était formulée par la vieille hiérarchie des évêchés, cathédrales, paroisses et clochers.

Le mobile catholique n'existant plus dans toute son énergie, les populations n'avaient plus le sentiment religieux pour lutter contre les privations; quels que fussent les soins des quarteniers et conseil de ville pour distribuer les boisseaux de blés arrivant au port[1], il y avait sinon famine, au moins pénurie de vivres; on s'en procurait difficilement, et on les payait à un taux excessif. La bourgeoisie de Paris, habituée à bien vivre, les fourbisseurs d'armes, si amateurs de vin et cervoise, les drapiers, si gourmands, les tisseurs de toile, si

1 « Ce jour arriva à Paris un convoi de blé et farine dans cinq à six cents charrettes, qui venoient de la province de Brie, et qui avoient été escortées par M. le marquis de Noirmoutiers, qui étoit sorti le jour précédent, et ayant fait rencontre des troupes conduites par le comte de Grandecy, il s'ensuivit un combat où le prince de Marcillac fut blessé d'un coup de pistolet, et M. de Duras le fils d'un coup de mousquet. » — « De par le prevôt, sur la plainte à nous faite au bureau de la ville, qu'au préjudice de nos ordonnances précédentes, portant injonction aux boulangers et pâtissiers de

amateurs de la Râpée, les tréfileurs de soie, qui, selon les chansons du temps, préféraient les cuisses d'oies de Vaugirard à la navette de leurs métiers, tous ces braves gens, en un mot, ne trouvaient plus aux halles de quoi satisfaire leur appétit de fêtes, aux beaux jours de Noël, de saint Christophe le géant, de l'adoration des mages, et ce pieux réveillon qui, au son des cloches de toute la ville de Paris, se prolongeait à l'éclat des torches, depuis la place Royale au Marais jusqu'à la montagne Sainte-Geneviève, depuis la Bastille jusqu'à la porte Saint-Honoré. Quand toutes ces réjouissances religieuses et mondaines ne pouvaient plus s'accomplir, il était naturel que des murmures s'élevassent dans une grande partie de la population; on se disait : « Pourquoi combattons-

ladite ville de faire des pains de une, deux et au plus trois livres pesant, lesdits boulangers et pâtissiers n'exposent en vente que des pains de cinq à six livres, et autres plus pesans, dont les pauvres gens n'ont moyen de se fournir; nous, faisant droit auxdites plaintes, et conformément à nos ordonnances précédentes, enjoignons auxdits boulangers et pâtissiers de ne faire cuire ni mettre en vente des pains de plus de deux ou trois livres pesant, *sous peine de la vie*. Ce qui sera affiché et publié, comme d'usage. » — Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

nous? à quoi nous servira-t-il de prendre fait et cause pour messieurs du parlement? est-ce que nous n'étions pas mieux sous le paisible sceptre du roi, quand nous n'avions pas chaque jour à prendre les armes et à quitter nos étals?»

D'ailleurs on n'avait pas souvent la victoire; dans la plupart des sorties, les gardes bourgeoises s'en revenaient l'oreille basse, courant à toute jambe par la porte Saint-Denis ou Saint-Antoine; les plus courageux d'entre les bourgeois s'en retournaient navrés et blessés, leurs beaux habits du dimanche en pièces, couverts de boue jusqu'au collet, leurs chapeaux tout déconfits et trempés de pluie. C'était ma foi un métier fort ennuyeux dans le mois de janvier et de février, d'aller se ranger en bataille dans les plaines fangeuses pour y recevoir des coups de mousquet, tandis qu'on abandonnait son métier lucratif et ses jouissances domestiques; et puis, que de désordres et de vols ne commettaient pas dans Paris les soudards des princes et étrangers[1]!

1 Ces soldats étrangers et mercenaires commettaient des dégâts épouvantables dans Paris, les bourgeois tout comme les seigneurs; les maisons et les palais étaient assaillis par ces

Ensuite la bourgeoisie de Paris, si parcimonieuse, n'en pouvait plus sous le poids des impôts, des levées de deniers, emprunts volontaires que le parlement multipliait; c'était facile sans doute dans les premiers momens d'enthousiasme que de faire quelques dons sur les autels du parlement, c'était bien de déposer là beaucoup d'or et d'argent, vêtemens galonnés et pierres précieuses. Quand ces sacrifices se multiplièrent trop, quand il y eut chaque jour une contribution nouvelle, les bourgeois avares commencèrent à murmurer tout haut

bandes de soudards, qui la plupart, il faut le reconnaître, pillaient par besoin. Nous choisissons la plainte suivante, parmi beaucoup d'autres de ce genre, qui furent portées à l'Hôtel-de-Ville : « Et sur ce qu'on rapporta à la compagnie que M. le duc d'Orléans avoit fait des reproches à quelques personnes de condition de ce qu'on avoit mis garnison dans le Luxembourg, où les soldats, sous prétexte qu'ils mouroient de faim et de froid, arrachoient les légumes et les arbres du jardin, il fut résolu le mandement qui suit : « M. Tronson, lieutenant-colonel, nous vous prions de faire lever la garde qui est présentement dans le palais du Luxembourg, vous priant n'y vouloir faillir, et empêcher dorénavant que l'on passe par dedans la cour dudit palais pour aller au corps de-garde, qui est au bout du parc, y pouvant aller par la grande rue qui va aux Carmes déchaussés, le tout afin qu'il ne se fasse plus aucuns désordres et pilleries dans ledit Luxembourg. » — Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

contre le tumulte populaire[1]. Savez-vous que les meilleures maisons de la place Maubert, de la rue Tixeranderie, de l'entour du cimetière des Innocens, de la rue Bourg-l'Abbé, Geoffroi-l'Asnier, Aubry-le-Boucher, ne rendaient presque plus rien; les loyers se donnaient pour dix écus, et quand venait la Circoncision, Pâques, Notre-Dame d'août ou la Toussaint, termes d'usages, le bourgeois ne trouvait pas un sol chez ses locataires. Messieurs de la basoche riaient comme fins matois qu'ils étaient, car ils faisaient saisir des meubles et vendre au Châtelet, depuis la crèche jusqu'au râtelier, depuis le coffre à farine jusqu'à la huche et armoire où se renfermaient les belles hardes de noces, jusqu'aux langes des pauvres petits enfans; tout cela jetait un grand deuil dans la cité, et il n'y avait que les fripiers, nouveaux juifs de la halle aux draps,

1 « La cour, voyant que les taxes imposées pour les gens de guerre ne rentraient pas, ordonna que tous les partisans et gens d'affaire seroient contraints par toutes voies raisonnables au paiement de leur taxe, et en même temps fit commencer l'instruction du chevalier de Lavalette, ordonnant que l'inventaire et description seroient faites de ses meubles et vaisselle d'argent. » Regist. de l'Hôtel-de-Ville, ad ann. 1649.

qui se réjouissaient sous cape du bon marché des ventes à l'encan et trompette.

Etait-il étonnant dès lors qu'une grande portion de la bourgeoisie de Paris fût portée à une transaction? Les griefs contre la cour s'affaiblissaient; on n'avait plus toutes les jalousies contre le conseil de régence; les vieilles gens se rappelaient les beaux jours du règne de Louis XIII, quand la place Royale se pavoisait de beaux carrousels et des représentations scéniques de Jason et Médée, du triomphe des Argonautes, et tant d'autres nobles et grandes fêtes. Pourquoi ne traiterait-on pas avec le roi? pourquoi ne rappellerait-on pas l'enfant couronné, dans son palais du Louvre? quel beau *Te Deum* à Notre-Dame, tandis que son saint parvis se remplirait de toute la belle bourgeoisie, de ces gardes suisses et françaises, casques et bassinets en tête! Il fallait en finir avec de tristes calamités qui ne profitaient à personne[1].

1 A mesure que ces idées de transaction arrivent, les précautions redoublent dans Paris : « Il est défendu sous des peines sévères aux bourgeois et habitans, de quelque condition et qualité qu'ils soient, de se faire remplacer par leurs domestiques

La cour de Saint-Germain devait aussi se livrer à des réflexions pacifiques; jusqu'ici le sort des armes lui avait été favorable; les fortes troupes du prince de Condé, rompues aux guerres de France, étaient facilement venues à bout des bandes parlementaires, quoique les gentilshommes de la Fronde se fussent montrés braves et vaillans soudards. On était en quelque sorte maître de Paris; les avant-postes s'étendaient jusqu'au bois de Vincennes, on avait escarmouché jusqu'auprès des portes[1].

et valets pour la garde des portes et dans le service en général. La chaîne proposée pour être mise à travers de la rivière, du côté de la porte Saint-Bernardy, y sera placée au plus tôt avec deux corps-de-garde aux deux bouts qui se poseront sur la rivière. Il sera fait un ban à son de trompe et cri public, portant défense à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de sortir aucune poudre, balles, mèches, ni munitions de guerre, ni aucune arme quelconque sans un passe-port de la ville, *sous peine de la vie.* Ce jour furent lues au parlement des lettres interceptées, que le sieur Cochon, évêque de Dôle, écrivoit au cardinal Mazarin de ce qui se passoit à Paris; et la cour ayant délibéré, fut arrêté que l'on observeroit rigoureusement les actions dudit évêque, et qu'on lui bailleroit des gardes, comme aussi à l'évêque d'Aire, pour empêcher la continuation de leurs mauvais desseins, et que le sieur de Lanoue, appartenant à cette faction, seroit arrêté. » — Registre du parlement, ann. 1649.

1 « Il fut décidé, afin de déjouer tout espionnage, que nul

Ainsi point de doute qu'avec de nouveaux efforts on pût venir à bout des Parisiens; un siége de Paris eût occasioné des désastres, mais il eût amené la soumission des habitans[1].

Toutefois les immenses événemens qui se développaient en Europe étaient susceptibles de jeter quelque inquiétude dans l'esprit de la reine et du conseil de régence. La *Gazette de France* avait annoncé, au milieu des froidures de janvier, qu'à Londres, en face de Whitehall, la tête de Charles Ier était tombée sur un échafaud tendu de noir; que le jugement était intervenu dans une assemblée du

trompette ni tambour ne pourra approcher les barricades de cinquante pas, à moins qu'il n'ait les yeux bandés pour être conduit à l'hôtel de cette ville, et après avoir été ouï, sera renvoyé en cet équipage. » — Registre de l'Hôtel-de-Ville, coté n° XXXII aux Archives du royaume.

1 Les Parisiens étaient réduits à ne plus sortir que lorsque les troupes royales s'éloignaient pour une expédition. « Sur la nouvelle que Messieurs nos généraux ouïrent que la plus grande partie des garnisons ennemies de Saint-Denis et autres lieux avoient défilé par le pont de Gournay pour aller assiéger Brie-Comte-Robert, firent sortir des troupes, tant de cavalerie que d'infanterie, jusqu'au nombre de quatre mille chevaux et six à sept mille hommes de pied soudoyés, outre plus de vingt mille bourgeois de Paris, lesquels firent un notable corps d'armée qui tint la campagne le reste de ce jour, pendant le-

parlement à la suite d'une lutte des communes séditieuses contre la prérogative royale. Ce triste exemple devait jeter de l'inquiétude et de l'hésitation parmi les conseillers de la régence; Mazarin pouvait craindre d'être traité comme Strafford; le parlement anglais ne s'était point arrêté à cette première violence! Anne d'Autriche elle-même n'avait-elle pas à redouter un arrêt d'exil, ou même une sentence de mort de la part du parlement de Paris? Ses arrêts depuis la guerre civile prononçaient presque tous la peine capitale pour la moindre infraction; il y avait un luxe de

quel et les deux jours suivans on parcourut villes et bourgades de la France, à dix lieues à la ronde, avec si grand nombre de chariots et charrettes, que l'on arriva dans la ville avec une très-grande quantité de blé et de farine, et autres sortes de vivres, de manière que ce convoi fut le plus considérable de tous ceux qui étoient arrivés depuis que la ville étoit bloquée. Pendant cette sortie furent pris prisonniers plusieurs du parti contraire, au nombre de plus de cinquante, qui alloient à la picorée avec cent de leurs chevaux, outre leurs officiers et entre autre le sieur Vatilly, leur maréchal de camp. On fit ensuite la composition pour la réduction de Brie-Comte-Robert; car encore que ce ne soit qu'une bicoque, les assiégeans y perdirent quantité de monde; ce qui fit que ceux-ci se conduisirent fort peu loyalement. » — Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

pénalité bien remarquable; on était violent comme à toutes les époques de désordre.

D'un autre côté, le conseil de régence avait appris qu'un envoyé de l'archiduc était venu exprès à Paris faire des propositions de secours et d'appui à la rebellion parlementaire; cet envoyé avait été reçu avec solennité par le parlement; on avait lu ses lettres de créance comme si on allait traiter de puissance à puissance. Si donc les Espagnols se mêlaient de la querelle, n'était-il pas possible qu'une nouvelle invasion de la frontière vînt seconder le mouvement populaire de Paris? Déjà l'armée espagnole s'ébranlait, il fallait en prévenir les progrès sur la Picardie.

Si les idées et les intérêts étaient tous à une transaction, il y avait encore de part et d'autre d'immenses méfiances; elles sont consignées aussi bien dans les registres du parlement que dans les délibérations du conseil, à l'Hôtel-de-Ville. « Le parlement étant assemblé, y est-il dit, on vint à ouïr la proposition de M. de Longueil, commandant de la colonelle de M. le président de Maisons son père, lequel étoit absent. Et ledit sieur Longueil ayant

pris place, a dit que la compagnie colonelle de son père étant de garde aujourd'hui à la porte Saint-Honoré, il y seroit arrivé un héraut du roi avec un trompette de Sa Majesté, qui avoit été arrêté à ladite porte par celui qui y commandoit en son absence, lequel le seroit venu avertir à l'instant; que s'étant lui-même transporté sur les lieux, il auroit appris du héraut qu'il avoit à parler de la part de Sa Majesté au parlement, à la ville et à M. le prince de Conti; ce dont ledit sieur de Longueil auroit donné avis audit parlement, où par délibération il n'auroit pas été jugé à propos de recevoir ledit héraut ni de l'entendre, attendu que les hérauts ne s'envoient que de souverain à souverain, ou à des rebelles. Or, que le parlement ne prétendoit pas à la souveraineté, étant sujets du roi et dans une entière obéissance; qu'il ne s'agissoit pas davantage de rebellion; et en même temps ordonne que les gens du roi iront trouver Sa Majesté, pour savoir d'elle ce qu'elle desiroit de son parlement, et d'aller par avance faire cette réponse au héraut à la porte. Lequel héraut ayant été vu depuis par ledit sieur de Longueil, il lui auroit fait entendre

qu'il avoit des lettres du roi pour présenter audit parlement, à ladite ville, et audit sieur prince de Conti. Ce que la cour ayant su, a déclaré ne le pouvoir recevoir de la main d'un héraut, que le prince de Conti lui en avoit dit autant, et qu'il ne restoit qu'à savoir la volonté de la ville, à laquelle ledit sieur de Longueil a cru qu'il devoit donner avis de tout ce qui s'étoit passé en cette rencontre, et dont il attendoit la réponse. Et s'étant retiré et l'affaire mise en délibération, a été résolu et arrêté que M. Fournier, premier échevin, iroit de la part de la ville pardevant ledit héraut lui faire la réponse qui suit : « La ville de Paris ne peut assez témoigner le déplaisir qu'elle a de ne pouvoir entendre le héraut envoyé de la part du roi, ni recevoir le paquet qu'il lui a fait l'honneur de lui envoyer, sous les assurances qu'elle donne à Sa Majesté d'être toujours disposée de l'informer de la sincérité de ses intentions[1]. »

Ce refus de la part de la ville de Paris pou-

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

vait être interprété comme un acte de rebellion, et les bourgeois de la bonne ville ne le voulaient pas ; c'est pourquoi « ce jour partirent de cette ville, pour aller trouver le roi et la reine régente à Saint-Germain-en-Laye, MM. les avocats et procureur général de Sa Majesté, qui furent conduits par les archers de la ville jusqu'à Chaillot, où ils furent reçus et escortés par cinquante cavaliers jusqu'à Saint-Cloud ; là, M. le maréchal de Grammont, après leur avoir donné à déjeûner, les conduisit jusqu'à Chaton avec le régiment de la reine, duquel lieu ils furent menés et escortés par d'autres cavaliers jusqu'à Saint-Germain. Les chambres étant assemblées, MM. les gens du roi y sont arrivés, et étant en la grande chambre, ont dit avoir été à Saint-Germain-en-Laye trouver Leurs Majestés, suivant l'ordre que la cour leur en avoit donné, et avoient dit à Leurs Majestés ce que la cour leur avoit chargé de leur dire, et qu'ils avoient ces mots pour réponse de la bouche de la reine elle-même : « Le roi monsieur mon fils reçoit avec plaisir les respects et soumissions du parlement, et Sa Majesté aura toute satisfaction lorsque le

parlement aura fait voir par l'effet ce qu'il témoigne par des paroles[1]. »

Cette réponse était vague, sans autre caractère que cette bienveillance générale que le roi portait à sa bonne ville de Paris; néanmoins on en fut satisfait, « et il fut envoyé un mandement à MM. les conseillers, colonels et quarteniers pour se trouver à l'Hôtel-de-Ville cejourd'hui, afin d'en entendre la relation. Et en effet il y fut fait par M. le président Perrot le récit suivant : Les gens du roi ayant été députés vers Leurs Majestés pour savoir ce qu'elles désiroient du parlement, lequel avoit refusé d'entendre le héraut qui leur avoit été envoyé, et pour faire entendre quelles raisons en avoient empêché la cour, la reine régente en témoigna satisfaction, même fit connoître qu'on n'auroit pas dégoût de voir plusieurs députés du parlement à Saint-Germain, pour donner quelques ouvertures à l'accommodement des affaires. Sur la relation qu'en portèrent les gens du roi, on résolut alors d'y envoyer de nouveau un plus grand nombre de députés du parlement.

1 Registre du parlement, ann. 1649.

En conséquence, ceux-ci étant partis, allèrent coucher à Ruel, où ils furent logés et traités par Mme la duchesse d'Aiguillon, et y reçurent l'ordre de se trouver le lendemain, à deux heures de relevée, à Saint-Germain pour leur audience, auquel lieu ils furent reçus, non comme ils avoient accoutumé, mais comme des ambassadeurs étrangers qui descendoient de carrosse aux audiences et s'en retournoient sans autre cérémonie; car étant arrivés, ils furent voir M. le chancelier, pour le prier de leur faire bailler audience, ce qui se fit par des voies assez extraordinaires qui déplurent à tous. Enfin l'audience ayant commencé, la reine leur témoigna de grands déplaisirs, accompagnés de reproches dont lesdits sieurs députés sortirent avec fort peu de satisfaction. Etant près de s'en retourner, ils s'avisèrent d'aller voir M. Letellier, qui fit en sorte de les faire rejoindre avec M. le duc d'Orléans et le prince de Condé; et aussi se trouva là ladite dame reine régente, laquelle, après plusieurs refus, demeura enfin d'accord d'une conférence qui seroit tenue en lieu sûr, pour aviser à ce qui est nécessaire pour le bien de la paix et le

soulagement des peuples. Ce qu'ayant été rapporté le jour d'hier en la cour de parlement par M. le premier président, il fut arrêté que ladite conférence sera tenue dans le lieu qu'il plaira au roi et à la reine régente, et qu'à cette fin y assisteront: quatre présidens de ladite cour, un ou deux généraux, deux conseillers de la grande chambre, un conseiller de chaque chambre d'enquête, deux de chacune des compagnies souveraines de cette ville, et M. le prevôt des marchands, et en son absence un des échevins, lesquels auroient plein pouvoir de traiter et résoudre ce qu'ils jugeront par leur prudence et qu'il sera plus à propos, utile et convenable au bien de l'État et au soulagement des peuples[1]. »

Les difficultés que la transaction avec la cour de Saint-Germain rencontrait alors s'expliquent par l'état de la population de Paris et par les différens partis qui s'y partageaient la puissance. A la fin des guerres civiles, il survit toujours certains intérêts qui souffrent de la paix publique; souvent on s'est jeté dans les

1 Registre du parlement, ann. 1649.

troubles avec une telle ferveur, que la transaction dérange les habitudes, démolit la puissance que l'on a usurpée, détruit l'ascendant dont on jouit. Rien d'étonnant dès lors que l'on voie avec inquiétude s'avancer l'heure de réconciliation; il y a tant de fortunes extraordinaires que les révolutions enfantent et qui se maintiennent par l'exaltation seule des opinions! les jours de paix pour elles sont des époques de deuil.

Paris voyait alors différentes opinions en lutte : la bourgeoisie, amie du repos, appelait de tous ses vœux un traité de paix avec Saint-Germain; cette classe paisible, laborieuse, voulait le calme de la cité, afin de se livrer à ses pacifiques occupations; elle était représentée par l'Hôtel-de-Ville; de là cet empressement des prevôt et échevins pour envoyer des députés auprès de la reine Anne d'Autriche et du cardinal Mazarin, afin de solliciter le roi pour qu'il rentrât dans la capitale. Ce pouvoir bourgeois d'échevinage était contrôlé par l'assemblée des quarteniers, bien plus populaires, sorte de tribunitiens qui se rattachaient aux classes inférieures de la société. Là il n'y avait

pas le même désir de transaction ; les quarteniers élevaient chicanes sur chicanes pour détruire le pouvoir de l'Hôtel-de-Ville ; tantôt ils soutenaient que l'élection des députés pour la trève devait être faite par leur intervention[1] ;

1 Du lundi 8 mars 1649. « Ledit jour sont comparus au greffe de la ville de Paris les seize quarteniers de ladite ville, lesquels ont dit qu'ils s'opposoient aux assemblées et nominations qui ont été faites en l'hôtel de ladite ville, de Messieurs les députés pour assister à la conférence qui se tient à Ruel pour la paix générale ; pour n'avoir pas été lesdits quarteniers appelés ni mandés dans lesdites assemblées et nominations, ainsi qu'il est coutume de s'observer et pratiquer en pareilles circonstances. Même qu'il eût été nécessaire qu'ils fussent appelés en l'assemblée qui avoit été faite pour ladite députation, et que l'un d'eux, au moins, fût député et nommé pour assister à ladite conférence ; « c'est pourquoi, dit le sieur Tartarin, le plus ancien des quarteniers, c'est pourquoi je proteste ici au nom de tous mes confrères contre lesdites assemblées et députations de ladite ville faites sans notre participation. Etant commis pour représenter le peuple et la bourgeoisie, et aussi défendre leurs droits et intérêts, il est notoire que telles assemblées, faites sans nous, pourront nuire et porter préjudice à nos droits et priviléges s'il en étoit ainsi. Or donc il plaira, en outre notre protestation, à MM. de la ville faire ordonner qu'à l'avenir il ne se pourra faire aucune assemblée du corps de ville de pareille conséquence, sans y appeler lesdits quarteniers, à peine d'être déclarées nulles !.... » Desquelles déclarations et oppositions ci-dessus, lesdits quarteniers nous ont requis et demandé acte pour leur servir et valoir ce que de raison, et ont signé. » — Registre de l'Hôtel-de-Ville, coté n° XXXII aux Archives du royaume.

tantôt ils s'opposaient à ce qu'on fît soumission au cardinal Mazarin. Ces quarteniers étaient évidemment sous l'influence de la partie active et armée de la population de Paris; celle-ci était trop compromise pour traiter volontiers comme la bourgeoisie, car le cordonnier capitaine Picard avait le sentiment qu'il ne lui serait pas fait long-temps grâce, et que la corde de Montfaucon ou le billot de la place de Grève lui était réservé.

Le parlement voulait en majorité la paix; il était craintif de toutes les violences populaires; comme il avait la surveillance administrative, il savait que les vivres ne pourraient pas être long-temps fournis en abondance à la population de Paris; les greniers s'appauvrissaient, le blé manquait souvent aux halles, et quand la foule est émue, un symptôme de famine la jette dans le désespoir et la fureur. La cour de parlement maintenait sa dignité de corps, elle désirait faire de bonnes conditions avec Saint-Germain, elle rendait arrêt sur toutes les causes politiques; un jour pour faire rentrer les deniers des tailles en retard, un autre jour pour décréter un emprunt

ou une contribution de guerre [1]; le lendemain c'était un arrêt qui punissait de peines sévères les auteurs et fauteurs de libelles [2]; et puis encore la cour excitait l'échevinage de Paris, afin qu'il eût à fournir son contingent dans l'impôt levé pour la défense de la ville [3].

Il y avait évidemment deux actions dans le parlement; l'une sous l'influence du conseiller Broussel, du président Blanc-Mesnil, partie ardente et frondeuse de la compagnie; l'autre

1 « Il fut donné arrêt au parlement contre ceux qui ont diverti et détourné les deniers des tailles et subsistances des généralités d'Orléans et de Moulins, affectés au paiement des rentes de la ville de Paris, et ordonne qu'il sera informé contre ceux qui en avoient si traîtreusement usé. » — Registre du parlement, ann. 1649.

2 « M. le chevalier de Lavalette ayant été surpris et arrêté la veille au moment où il jetait des libelles imprimés dans les rues et dans les boutiques, MM. de la ville ayant donné avis au parlement de son interrogatoire, et des dépositions de divers témoins, décidèrent que sa personne et toutes les preuves de conviction seraient conduites et portées au parlement, pour y être jugé d'après la rigueur des circonstances présentes. Ce qui fut exécuté à l'heure même. Et défense fut faite en même temps au peuple de piller la maison dudit sieur Lavalette, laquelle se trouvait en la rue des Petits-Champs. »

3 La compagnie étant assemblée à l'Hôtel-de-Ville, M. le prevôt des marchands prit la parole : « La ville a contribué, dit-il, de cent mille livres pour le fait de Corbie, et comme

plus dévouée aux idées de transaction, sous le président Molé, sans cesse en intelligence avec la cour. Ce dernier parti prenait un grand ascendant, et cela se conçoit : les jours d'exaltation étaient passés ; Broussel et Blanc-Mesnil étaient portés en triomphe à ces premiers momens où la ville de Paris prenait les armes pour sa liberté municipale ; mais alors on était vaincu, les plaintes arrivaient ; la fraction modérée du parlement pouvait se faire entendre

toutes les compagnies en l'occurrence présente des affaires, l'on fait état d'en tirer un grand fonds, sur quoi je prie la compagnie d'aviser aux moyens qu'elle jugera convenables pour trouver de l'argent pour y satisfaire, vous priant de ne faire défaut à ce que l'on attend de nous, et suivant le crédit que la ville pourra avoir par vos assistances. » Et il fut arrêté « qu'il seroit fourni jusqu'à la concurrence de cent mille livres, à l'effet que dessus, lesquelles seront empruntées sur les obligations solidaires qu'en firent MM. les prevôt des marchands et échevins ; et pour faciliter le recouvrement de ladite somme, MM. du parlement seront très-humblement suppliés de procéder à la vérification des lettres patentes du roi, que la ville leur a présentées, portant pouvoir à ladite ville d'engager et vendre à perpétuité une portion de leur domaine, qui est les fossés, remparts, contrescarpes d'iceux, et en outre de donner arrêt portant permission à ladite ville de vendre et engager à perpétuité l'arsenal de ladite ville, sauf et quitte de toute hypothèque généralement quelconque. » — Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

dans les malheurs du pays; le parti des exaltés n'avait plus pour lui la victoire, et la popularité s'en va souvent en même temps que le succès.

Le parti militaire des gentilshommes s'était réuni en fronde, plutôt par des mécontentemens individuels que pour défendre la cause commune. Il y avait peu de dévouement aux intérêts de la ville; quelques uns de ces seigneurs avaient pied à Saint-Germain comme à Paris; ils espéraient aussi transiger à de bonnes conditions, mais ils ne voulaient en aucune manière que Paris traitât sans eux et les abandonnât individuellement aux colères du cardinal. De là ces protestations si répétées contre les actes de la ville; ces signatures données pour qu'aucun d'eux ne pût négocier séparément; ils sentaient qu'ils n'avaient de force que dans leur union. Il faut voir comme ils tremblaient quand ils apercevaient quelques velléités dans la bonne cité de Paris pour traiter sans eux. Le prince de Conti surtout s'agitait vivement; il commandait Paris : on le voit dominer tout entier le parti militaire; c'est lui qui donne les passes à travers les portes aux

députés de la conférence qui vont à Ruel[1]; c'est encore le prince de Conti qui écrit à tous ceux qui offrent des secours à la ville pour les maintenir dans de bonnes dispositions[2]; c'est

1 De par le roi, et monseigneur le prince de Conti, prince du sang, pair de France, généralissime des armées du roi, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté en Champagne et Brie : « Capitaines et gardes des portes de cette ville; laissez librement passer et repasser, aller et venir, M. le comte de Béthune avec son carrosse à six chevaux, et son train et équipages; sans permettre lui être donné aucun empêchement. Fait à Paris, le 19e mars 1649. ARMAND DE BOURBON. »

« Madame, écrivait-il à la maréchale d'Effiat, M. de la Boullaye allant à Chilly pour le service du roi, et ne doutant point que vous n'ayez agréable tout ce qu'il y fera pour un si bon sujet, je vous ai fait ces lignes pour vous supplier de le favoriser en toutes les choses où il aura besoin de vous, et de le croire de tout ce qu'il vous dira être nécessaire pour ce service. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9353, fol. 19.

2 Le prince de Conti à Son Altesse l'archiduc : « Monsieur, j'ai reçu par le retour de mon écuyer la lettre que Votre Altesse a eu agréable de m'écrire, et vu les bonnes intentions qu'elle a pour nous donner des secours. Mais c'est avec beaucoup de regret que je me vois obligé en même temps de lui dire que ayant déja tant tardé, vraisemblablement il ne sera plus à temps, parce que les personnes qui, par une passion démesurée de s'accommoder, avoient emporté sur les autres bien intentionnés la résolution d'aller à la conférence à Ruel, ont continué depuis leurs mêmes pratiques, et porté les choses au point que nous attendons à tous momens la nouvelle de l'accommodement signé en ladite conférence. Si Votre Altesse trouve bon d'assembler toujours ses troupes, peut-être ne se-

en son nom aussi que sont donnés les pleins pouvoirs aux députés de la noblesse, duc de Brissac, comte de Maure, MM. de Barrière et de Gressy[1]. Les instructions des députés sont rédigées de sa main : « Messieurs les députés insisteront avec fermeté sur la proposition de l'éloignement du cardinal Mazarin ; et après y avoir agi avec toute la vigueur nécessaire, au cas qu'on s'opiniâtre à le refuser, ils continueront à déclarer qu'on s'en rapporte au par-

ront-elles pas inutiles ; car je ne vois pas qu'on se dispose à la cour de donner aucune satisfaction ni à moi, ni aux princes qui ont pris le parti du parlement. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9353, fol. 67.

1 « Nous, Armand de Bourbon, prince du sang, pair de France, gouverneur de Brie et de Champagne, tant en notre nom que pour les princes, seigneurs, gentilshommes et autres unis avec le parlement de Paris pour le service du roi, le bien de l'Etat, le soulagement des peuples, et la conclusion de la paix générale, avons donné pouvoir à M. le duc de Brissac, M. le comte de Maure, MM. de Barrière et de Gressy de traiter de nos intérêts conjointement avec MM. les députés du parlement, les députés de M. de Longueville et du parlement de Normandie en la conférence qui se tiendra à Ruel ou ailleurs, le tout suivant nos mémoires, promettant ratifier et avoir pour agréable ce qui aura été négocié par lesdits sieurs députés. En foi de quoi nous avons signé le présent écrit de notre main, scellé de nos armes, et fait contre-signer par le secrétaire ordinaire de nos commandemens. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9353, fol. 63.

lement, duquel on ne prétend en façon du monde se séparer, et qui résoudra sur cet article ce qu'il jugera à propos pour le bien de l'Etat et le service du roi. Que si l'on veut passer à conférer sur les intérêts particuliers, MM. les députés pourront bien recevoir les réponses qui leur seront données sur les mémoires qu'on a fournis des prétentions d'un chacun; mais au cas que l'on les pressât de les examiner et d'en résoudre, ils répondront que tout ce qu'ils peuvent faire, c'est de s'en charger et d'en faire leur rapport aux personnes intéressées. Quant au point qui regarde la paix générale, qui est le but où l'on tend, MM. les députés insisteront fortement, et sans pouvoir s'en relâcher, que M. de Longueville soit employé à la traiter avec les députés du parlement, et demanderont ensuite avec instance qu'on résolve le lieu où se fera l'assemblée, et le temps auquel il sera nécessaire que M. de Longueville et MM. les députés s'y rendent[1]. »

Toute l'inquiétude du parti des gentilshommes porte sur ce point qu'on pourrait

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9353, fol. 73.

croire qu'ils sont désunis ; tant ils sentent qu'ils n'auront de puissance que par leur concours simultané ! « Nous avons été fort surpris d'apprendre qu'après le dernier papier d'union qui a été signé, on fait à dessein courir des bruits qu'il y en a de nous autres qui traitent sous-main, afin par ce moyen de nous désunir : c'est une lâcheté de laquelle nous ne connoissons personne ici qui en soit capable, et de quoi nous avons désiré vous assurer par cette lettre que vous ferez voir, s'il vous plaît, à tout le monde, et particulièrement à MM. de La Noue et de Gressy, afin qu'on voie que pour mille vies nous ne voudrions ni l'un ni l'autre avoir seulement la pensée d'une telle bassesse, et que nos intérêts ne sont autres que ceux du bien public. C'est par ces vérités que nous finirons ces lignes, avec celle de vous dire que nous sommes, Monsieur, vos très-humbles serviteurs : le maréchal de La Mothe, le duc de Beaufort. Paris, ce 29 mars 1649[1]. »

Quelques jours après, une autre adhésion arrive à cette grande ligue des nobles

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9355, fol. 79.

hommes : « Sur les mauvais bruits que l'on fait courir pour nous affoiblir en nous désunissant, et pour faire croire que nous avons plus de soin de notre intérêt particulier que du bien public et du service du roi pour lequel nous nous sommes unis, nous voulons pourvoir à notre honneur que ces calomnies attaquent; déclarons que nous ne voulons ni n'entendons en façon quelconque traiter séparément, et que nous nous engageons au contraire à demeurer en toutes choses joints inséparablement sous l'autorité et union du parlement, dans lequel sentiment nous protestons de demeurer. En foi de quoi nous avons signé le présent écrit : Armand de Bourbon, Charles de Lorraine, le duc de Beaufort, le maréchal de La Mothe, de La Tour d'Auvergne, Louis de Cossé, François de Lorraine comte de Lislebonne, le comte de Rieux, le coadjuteur de Paris, le comte de Fiesque, etc.[1] »

Ces contrats d'assurance mutuelle entre les gentilshommes avaient pour objet alors d'amener une meilleure transaction; toutes les ten-

1 Mss. de Béthune, vol. cot 9353, fol. 17.

dances étaient à la paix, et il était difficile d'éviter les bons résultats des conférences de Ruel, où tous les députés de la ville, du parlement et de la cour de Saint-Germain se réunissaient chaque matin. Il existe sur ces conférences un précieux récit; c'est un brave et digne officier municipal, envoyé à Ruel par la ville, et qui vient rendre compte à la compagnie de sa mission. Ce bon bourgeois de Paris appartenait à l'opinion calme et modérée; il dit ce qu'il a vu avec cette sincérité religieuse, caractère de l'échevinage à cette époque. Que pourrait raconter l'histoire de plus naïf, de mieux senti que ne l'écrit ce modeste ambassadeur de l'hôtel en Grève, rendant compte de sa mission à la prevôté de Paris : « Le jeudi 4 mars[1], les députés pour la conférence de la paix des compagnies souveraines et ceux de la ville s'étant assemblés chez M. le premier président au nombre de vingt-deux, savoir : treize du corps du parlement, trois de la chambre des comptes, trois de la cour des

[1] Récit de ce qui se passa à la première conférence de Ruel. C'est M. Fournier, premier échevin, qui a la parole, en l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville. Regist. cot. XXXII.

aides et trois de la ville, sortirent entre neuf et dix heures du matin en se dirigeant vers la porte Saint-Honoré. Arrivés là, ils furent arrêtés au moins deux heures par les bourgeois qui étoient de garde ce jour-là, lesquels visitèrent tous les chariots et bagages desdits députés très-minutieusement. Enfin, étant sortis, ils trouvèrent la compagnie des gardes de M. le maréchal de Grammont qui étoit au bout du Cours-la-Reine, et qui les escorta jusqu'à Ruel, ayant à sa tête un maître des cérémonies : aussitôt les gardes du sieur prince de Conti s'en retournèrent à Paris, lesquels avoient escorté jusque-là. On trouva de nouvelles troupes qui attendoient dans le bois de Boulogne. Etant arrivés sur les trois heures à Ruel, le sieur maître des cérémonies leur dit et nomma les logemens qui leur avoient été marqués par les fourriers du roi. Et peu après ledit sieur maître des cérémonies alla trouver M. le premier président qui étoit logé au logis de M. Croizet, garde-rôle de la grande-chancellerie, et lui dit en présence de plusieurs du parlement qui étoient pour lors avec lui, que M. le duc d'Orléans attendoit les députés pour

commencer la conférence qui se feroit avec lui, avec M. le prince, M. le cardinal, M. le chancelier et les autres du conseil; que M. le prince seroit à gauche et le parlement et les autres compagnies ensuite. Là-dessus M. le premier président dit : « Je vois ici deux difficultés en cette proposition; l'une pour la présence de M. le cardinal, et l'autre pour la séance; je vais d'ailleurs assembler MM. les députés de toutes les compagnies pour en délibérer. » Et le résultat de cette délibération fut que l'on répondit au sieur maître des cérémonies que la compagnie ne pouvoit entrer en conférence avec M. le cardinal. Après quoi ledit maître des cérémonies étant revenu, dit que la reine désiroit qu'il y fût, et que l'ayant choisi pour député, le parlement ne devoit le trouver mauvais, puisque l'on n'empêchoit pas que tous ces députés ne fussent à la conférence; que ce n'étoit point aux sujets à donner la loi aux souverains, et qu'on eût à déclarer si l'on n'entendoit pas qu'il y fût, auquel cas M. le duc d'Orléans s'en retourneroit à Saint-Germain. Les députés, prévoyant que cette réponse alloit à la rupture de la confé-

rence, prièrent ledit sieur maître des cérémonies d'aller dire à M. le duc d'Orléans qu'il trouvât bon que l'assemblée lui rendît ses devoirs, et que deux d'icelle l'informeroient des motifs par lesquels la conférence ne pouvoit être faite avec lui. « Répondez à MM. du parlement, dit le duc d'Orléans au porteur du message, que je ne suis point venu pour recevoir des complimens, mais pour donner la paix à la France. Tout cela peut être fait en demi-heure, mais il faut que le cardinal soit à la conférence. » Et l'assemblée ayant tenu bon, il fut envoyé M. Letellier pour demander de la part de M. le duc d'Orléans pourquoi l'on ne pouvoit admettre le cardinal. « Parce que, répondit le premier président, il a été déclaré perturbateur du repos public, l'ennemi commun, et que c'est précisément contre lui que se fait la conférence..... » Et après quoi M. le duc d'Orléans fit répondre « que puisqu'il en étoit ainsi, il alloit s'en retourner à Saint-Germain, et que les députés pouvoient s'en retourner à Paris. » En effet, les députés demandèrent escorte pour le lendemain, et chacun se retira chez soi. Et le lendemain, comme on apprit que Monsieur

n'étoit point parti, ils s'assemblèrent chez le premier président ; et comme on disoit que l'espérance de renouer la conférence n'étoit pas perdue, il se présenta M. de Termes qui vint dire que Son Altesse Royale demandoit à parler à M. le premier président et à M. de Mesmes; et l'affaire ayant été mise en délibération, il fut arrêté que ces deux messieurs iroient voir ce que son Altesse Royale avoit à leur dire[1]. »

C'était puérilité de formes de la part du parlement de Paris que de refuser un traité avec le cardinal Mazarin; tous présidens, conseillers savaient que Mazarin était chef du conseil, que c'était lui qui était partie principale dans le traité; et comment dès lors invoquer un arrêt qui par le fait des conférences était complètement révoqué? « L'après-dînée, l'assemblée étant continuée chez M. le premier président, il leur dit « que pour obvier à la difficulté d'admettre le cardinal, on proposoit de désigner deux députés de la part de la reine et deux de la part de l'assemblée,

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

qui dans une chambre particulière confé-reroient sur les propositions et les rapporteroient aux députés de part et d'autre. Et comme cette proposition s'alloit mettre en délibération, est survenue la lettre de MM. du parlement, laquelle a un peu surpris l'assemblée, apprenant que l'on n'avoit point de blé à Paris. Il fut donc arrêté, après la proposition accordée des deux députés particuliers, que pour la première fois que l'on iroit chez le duc d'Orléans, on n'entreroit en conférence, et que l'on ne parleroit que d'avoir le blé promis. Et en effet, vu l'urgence et la situation de Paris, l'on se transporta aussitôt chez le duc d'Orléans, où M. le premier président fit un petit discours tout debout à Monsieur. Il y avait là M. le prince, M. le chancelier, M. de La Meilleraye, M. Letellier, M. de La Rivière, M. de Brienne, et puis au bout de la chambre, plus éloigné, le cardinal proche de la cheminée. C'étoient les députés de la conférence. La première chose qui fut entamée par deux députés de part et d'autre, ainsi qu'il a été dit, fut l'approvisionnement de Paris; et après plusieurs allées et venues, après plusieurs lettres que fit

montrer le duc d'Orléans pour témoigner de ses diligences sur ce sujet auprès l'intendant de Corbeil, les députés de parlement finirent par obtenir quatre cents muids de blé pour les quatre jours suivans [1]. Cependant les cent muids du quatrième jour ne furent accordés qu'à condition qu'à l'heure même les députés de Paris recevroient les propositions et bailleroient les leurs pour en délibérer. Au lendemain donc, la première proposition de ceux-ci fut l'ouverture des passages pour toutes sortes de vivres; celle du parti opposé fut que le parlement iroit à Saint-Germain faire sa

1 Pendant ces conférences, des précautions ne cessèrent d'être prises par la ville de Paris. « Nonobstant les bruits de paix, et arrangemens qui peuvent bien n'être que des leurres de nos ennemis, il est ordonné à tous ceux qui ont portes cochères, et qui doivent fournir hommes et chevaux, de les tenir prêts pour les rendre demain. Ces soldats devront avoir avec leurs armes ordinaires, un fusil, et de l'avoine sur la croupe de leurs chevaux, pour deux jours au moins; ce qui sera publié, etc.

« Il est en outre ordonné à M. Nicolas Voisin de faire faire par le serrurier ordinaire de la ville une chaîne de fer, un crochet et une roulette pour être attachée à la maison de la veuve Beaudrier, marchande mercière, et mettre ladite roulette chez le nommé Chapelin, marchand chandelier, qui fait le tour de la coutellerie, au carrefour Guellory. »

fonction pendant un temps, après lequel le roi le congédieroit; qu'il ne se feroit d'assemblée de chambre de trois ans que pour mercuriales et réceptions; qu'il n'assisteroit à l'assemblée des chambres que ceux qui auront vingt ans de service; que l'assemblée ne seroit faite que par les résolutions de la grande chambre. Le samedi, M. le premier président n'a point été à la conférence à cause de sa maladie, et M. le président de Mesmes étoit en sa place à l'assemblée, lorsqu'on reçut une lettre de M. le prince de Conti. « Monsieur, écrivoit le prince au premier président, il est midi. Il n'y a point de blé arrivé par la rivière à Paris, et nous n'avons reçu du sieur Lainé, non plus que du sieur Lescot, échevin, que des procès-verbaux qui nous apprennent qu'il n'y a point de magasin à Corbeil ni à Montereau tels qu'on se l'étoit imaginé. On ne pourra donc avoir les quatre cents muids promis; or, cet article étant non seulement le premier, mais le fondement de la conférence sans lequel on ne peut entrer en aucun accommodement, la cour m'a chargé de vous écrire le mauvais état de cette affaire. Et l'on atten-

doit ici, ce qu'il vous faut exiger, des ordres généraux pour que nous puissions recevoir librement et pendant tout le cours de ces conférences, non seulement les blés, mais aussi les autres grains, chairs, bois, fourrages et toutes choses nécessaires[1].... »

Les conférences étaient donc une nécessité de la situation. Paris était menacé de disette; on avait besoin de blé journellement, et le parlement se montrait difficile sur de simples formes! « Les députés de la ville s'étant plaints aux autres députés de l'inexécution des promesses du blé, il fut dit par ces derniers que les ordres avoient été donnés, et de nouveaux ordres furent expédiés, et charge a été donnée aux échevins d'y tenir la main. Ce fait, on passe de part et d'autre à la lecture des articles et propositions précités. Mais les députés du parlement ayant entendu les ouvertures qu'on leur faisoit, répondirent tous d'une voix qu'ils n'y pouvoient consentir, et cette réponse fut portée aux députés de Son

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

Altesse Royale. Et peu de temps après entrèrent subitement M. le duc d'Orléans, M. le prince et M. Letellier, et Son Altesse Royale s'approchant du milieu de la table, debout mais couvert, et les autres demeurés debout et la tête nue, a dit : « Le roi veut bien se départir de la translation du parlement à Saint-Germain, et se contente que ledit parlement y vienne encore pour y être tenu par le roi un lit de justice. En outre, le roi consent à ce que les trois ans de défense d'assemblée soient réduits à deux ans; il changeoit enfin les vingt années de service nécessaires pour assister aux assemblées, à dix années. »

Le duc d'Orléans mettait une grâce infinie à annoncer ces modifications aux parlementaires; il ajoutait : « C'est à vous, messieurs, de rendre réponse sur ces articles demain matin; autrement, nous repartirons pour Saint-Germain, et vos passe-ports seront prêts pour retourner à Paris.... Dans ce cas, songez que vous serez responsables des malheurs qui arriveront à la France.... » Le président de Mesmes remercia Son Altesse Royale de la bonté qu'il leur témoignoit, et dit qu'il la supplioit de ne pas croire

que les longueurs vinssent de la part des députés, mais seulement de l'inexécution des promesses, n'y ayant aucuns vivres amenés jusqu'à ce jour à Paris.... « Eh! sommes-nous donc marchands de blé? ont répondu à la fois M. le duc d'Orléans et M. le prince. On a remis les passe-ports à cet effet; que demande-t-on de plus ?.... » Et là-dessus M. le président de Mesmes parla longuement, disant que, quant à la translation du parlement, c'étoit chose sans exemple; que s'il n'étoit question que de soumissions, le parlement étoit près d'en rendre, ainsi qu'il appartenoit à de bons et fidèles sujets ; mais qu'autrement cette proposition sembloit contraire à l'établissement du parlement. « Qui dit parlement, continua-t-il, dit conférence et assemblée, et n'oubliez pas les services qu'à l'époque de la ligue MM. des enquêtes rendirent pour l'affermissement de la loi salique; souvenez-vous de leurs arrêts qui ont assuré la couronne du défunt roi, Henri-le-Grand, lequel en a souvent témoigné toute sa gratitude à la compagnie.... »

Ce discours continuant, le duc d'Orléans interrompit de nouveau : « La compagnie a

entendu ce que j'ai dit, elle n'a plus qu'à délibérer et à répondre. » Et M. le prince ajouta : « Ce qui a été fait au temps de la ligue dont vous parlez, a été fait courageusement, et on a eu raison d'en savoir gré à ceux de la compagnie; mais les temps sont changés, et les officiers du roi requièrent l'exécution de ce que M. le duc d'Orléans a désiré. ». Et ensuite il fut envoyé la réponse aux trois propositions des députés du parlement, laquelle accordoit volontiers, 1° le passage de vivres; 2° le retour du roi; 3° et l'envoi des députés pour la paix générale, parmi lesquels seroient quelques uns du parlement, du moment que ce parlement aura rendu au roi l'obéissance qu'il lui doit[1]. »

C'était dans le palais de Ruel, toute récente demeure du cardinal de Richelieu, que se passaient ces conférences; Ruel, à moitié chemin de Saint-Germain à Paris, était en quelque sorte un lieu intermédiaire et neutre; en moins de deux heures les lourds carrosses des

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

parlementaires et des échevins s'y rendaient de la porte Saint-Honoré; les cavalcades de Monsieur, du prince de Condé et des gentilshommes pouvaient aller plusieurs fois dans la même journée de Ruel à Saint-Germain, et ces moyens matériels facilitaient toutes les communications. Les bases des conférences jusqu'ici engagées portaient sur des véritables exceptions plutôt que sur les points définitifs des conventions : Paris avait besoin de blé, ses halles étaient dégarnies; les commissaires du parlement demandaient surtout qu'on laissât le libre passage de la Seine aux barques qui viendraient de Meaux. Le parlement et l'Hôtel-de-Ville ne pouvaient se dissimuler qu'ils avaient peu de ressources militaires; que signifiait donc cette difficulté de traiter avec le cardinal Mazarin, sous le prétexte qu'il était proscrit par le parlement? Le succès avait décidé cette question; le duc d'Orléans, le prince de Condé et Mazarin étaient maîtres d'affamer Paris; ils pouvaient enfin proposer des conditions dures. Ces conditions pouvaient ainsi se résumer : « Les officiers de la cour de parlement et des autres compagnies, et même les

maîtres des requêtes qui seront désignés par Sa Majesté jusqu'au nombre de vingt-cinq, se retireront en tel lieu qu'il plaira à Sa Majesté leur prescrire, sans qu'ils puissent rentrer dans la ville de Paris. (C'était ici un exil.) Tous les arrêts qui avaient été rendus par la cour de parlement, depuis le 5 janvier dernier, tant pour affaires générales que particulières, ensemble celui du 21 juillet 1648, concernant les impositions vérifiées en la chambre des comptes et cours des aides, seront cassés et révoqués, et les minutes et grosses tirées des registres de ladite cour, pour être mis aux mains de Sa Majesté (c'était la négation de l'autorité du parlement). Les gens de guerre qui ont été levés tant dans la ville de Paris qu'au dehors, et qui sont encore sur pied, seront cassés et licenciés, en vertu des pouvoirs donnés tant par ledit parlement que par la ville de Paris. Les prevôt des marchands et échevins, assistés de bon nombre de notables bourgeois, demanderont pardon au roi pour les habitans de la ville de Paris, lesquels poseront partout les armes, sans qu'ils les puissent reprendre qu'avec l'ordre et commandement exprès de

Sa Majesté. La cour de parlement renoncera à toutes ligues, associations et traités qu'elle pourroit avoir faits contre le service du roi, tant dedans le royaume qu'avec les ennemis de cette couronne. Toutes les denrées, meubles, vaisselles d'argent et papiers pris et enlevés aux particuliers, ou qui auront été vendus, leur seront restitués, s'ils sont en nature, sinon la juste valeur d'iceux. La Bastille, ensemble l'arsenal avec tous les canons, boulets, grenades, poudre et autres munitions de guerre seront remis entre les mains de Sa Majesté[1].»

Ces conditions étaient dures; car enfin comment voulait-on que le parlement pût consentir à proscrire vingt-cinq de ses membres au choix du roi? Le temps était venu sans doute pour que les habitans fissent leur soumission à Sa Majesté; mais pourquoi imposer des termes humilians, pourquoi dire qu'il y avait tumulte et rebellion quand les habitans de Paris se montraient si dévoués à la couronne? Le parlement consentait bien à ne plus faire des as-

1. Registre du parlement, ann. 1649.

semblées politiques, mais la prohibition de ne plus se réunir n'empêchait-elle pas le cours de la justice? On essaya donc de faire encore des remontrances : « Le 12 mars 1649[1], M. le président de Nesmond a rapporté que, suivant l'arrêté du jour d'hier, il avoit été au château de Ruel avec M. de Menardeau, pour parler à M. le duc d'Orléans, et ayant appris qu'il se promenoit auprès de la cascade, le furent trouver, et lui dirent qu'il avoit été accordé que dès le jour que la conférence seroit arrêtée, on laisseroit arriver dans Paris 100 muids de blé par jour. Néanmoins, qu'au lieu de 700 muids qui devoient être à présent entrés, il n'en avoit été apporté que 160, non par manque de blé ni de bateaux, mais par la défense que l'on faisoit de les laisser passer au préjudice des paroles données; que cela étoit bien éloigné des espérances que la compagnie avoit conçues.... » M. le prince les interrompit en disant : « On a déjà laissé passer plus de 250 muids de blé. — Nous avons les assurances du contraire; et d'ailleurs il est étrange, continua M. de

1 Registre du parlement, ann. 1649.

Nesmond, que l'on ait envoyé une révocation, à cause d'une difficulté qui s'est élevée dans la conférence, puisque l'on avoit reçu parole des gens du roi qu'au cas que la conférence seroit rompue, on ne laisseroit pas de délivrer les 100 muids de blé par jour jusqu'au jour de la rupture. — Mais, dirent ensemble et hautement M. le duc d'Orléans et M. le prince, il n'est point vrai qu'on ait donné cette parole; il n'y a point eu d'autres ordres que ceux portés par les lettres écrites à M. le premier président, lesquelles stipulent que l'on fournira le blé à Paris, suivant ce qui se passera à la conférence. — C'est impossible, reprit M. de Nesmond, puisque ladite conférence n'a été accordée dans le parlement que sur la parole rapportée par les gens du roi, et que l'inexécution de cette promesse donne aujourd'hui sujet à la plainte du parlement et de la ville, et au dessein que l'on y a de révoquer notre pouvoir de député. Nous le déclarons donc à Vos Altesses, si l'on ne nous tient cette parole, nous serons obligés de n'aller plus avant. » Sur cela M. le prince leur parla fort hautement, et l'on s'est encore séparé

fort peu satisfait de cette rencontre. Sur ce, M. le président Lecoigneux a pris la parole et a dit qu'il avoit été ce matin voir M. le duc d'Orléans, et qu'il avoit été introduit dans sa chambre, ledit duc étant devant le feu, et ne faisant que de se lever, et qu'il lui avoit dit : « Je viens voir Votre Altesse Royale, non pas comme député, mais comme son ancien serviteur. — Vous ne voulez donc pas finir l'affaire, répondit le duc, et terminer la conférence aujourd'hui ? — Il est impossible, et au train où les choses vont, il n'y a guère d'apparence que l'on la veuille terminer par la paix, puisque l'on n'a pas tenu la parole que l'on avoit promise. — Allons, il faut, vous dis-je, terminer dans ce jour, et au plus tard dans la journée de demain, de crainte qu'il ne se fasse des actes d'hostilité de part et d'autre, qui ne mettent les affaires hors des termes d'accommodation qui n'est pas si difficile. » Là-dessus M. Lecoigneux ayant tenu plusieurs discours à M. le duc d'Orléans, ce prince prit plaisir en voyant la liberté avec laquelle il défendoit les intérêts du parlement, et enfin il lui dit : « Je pourrois peut-être faire souffrir beaucoup de

maux à la compagnie, mais je ne la forcerois jamais à consentir à une paix honteuse et déraisonnable. Nous agissons ici chacun d'après nos positions et enseignemens, et il m'est aise, en moi-même, de voir MM. des compagnies se tenir si fermes en leurs chaises curules. Mais aussi le roi veut être considéré, ne pouvant et ne devant céder devant une obstination de bourgeois et de petites mutineries[1]. »

A la suite de toutes ces conférences, le parlement avait fait d'autres propositions et les avait rédigées de concert avec les gentilshommes; ces propositions différaient essentiellement des projets présentés par la cour de Saint-Germain; fallait-il encore une fois se jeter dans la lutte? En suivant un peu l'esprit de ces conférences, on voit que les deux partis sont préoccupés d'une égale crainte d'en venir aux mains. Tous sont disposés à se faire des concessions mutuelles, parce que tous savent qu'ils ont des dangers à courir, sans profit pour une cause ou pour une autre. Quand les esprits sont dans de telles disposi-

1 Registre du parlement, ann. 1649.

tions, rien n'est facile comme un rapprochement. Mazarin craignait comme le feu la présence d'un plénipotentiaire espagnol à Paris; le parlement à son tour, les officiers municipaux, savaient que Paris était aux abois, et l'on redoutait les émeutes des basses classes contre les riches. Le traité de Ruel ne décidait aucune des grandes questions entre la prérogative royale, les droits du parlement et de la bourgeoisie de Paris; il laissait tout en suspens, il se bornait à rétablir les choses telles qu'elles étaient avant la rupture; on effaçait en quelque sorte les trois mois d'interrègne, on remettait tout dans sa force première, les intérêts et les passions [1]. Ce traité pouvait se résumer par

1 Articles de la paix conclue et arrêtée à Ruel, le 11 mars 1649. FONTANIEU, portefeuilles, nos 490, 491.

« Le roi voulant faire connoître à sa cour de parlement et aux habitans de la ville de Paris combien Sa Majesté a agréable les soumissions respectueuses qui lui ont été rendues de leur part, a, par l'avis de la reine-régente sa mère, accordé les articles qui s'ensuivent. Une fois le traité de l'accommodement signé, tous actes d'hostilité cesseront, et tous les passages, tant par eau que par terre, seront libres, et le commerce rétabli. Le parlement se rendra suivant l'ordre qui sera donné par Sa Majesté, à Saint-Germain-en-Laye, où sera tenu un lit de justice, ensuite le parlement retournera à Paris faire ses fonctions ordinaires. Tous les arrêts qui ont été rendus par la

une seule clause : Paris reconnaissait le roi, et en échange le prince donnait du blé à sa capitale[1]; aucune des opinions n'était vaincue. Il n'y avait pas de solution définitive; les partis restaient donc en armes; aucun d'eux n'était proscrit; on voulait pacifier à une époque où les idées n'étaient point encore assez mûres pour atteindre ce résultat. C'est une triste

cour de parlement de Paris, depuis le 6e jour de janvier dernier jusqu'à présent, demeureront nuls et comme non avenus, comme aussi les lettres de cachet expédiées par Sa Majesté sur les derniers mouvemens de la ville de Paris. Les gens de guerre levés par les ordres du parlement et de la ville de Paris seront licenciés; Sa Majesté fera retirer les troupes des environs de Paris. Les habitans de ladite ville de Paris poseront les armes, après l'accommodement fait et signé, sans qu'ils puissent jamais les reprendre, si ce n'est par l'ordre de Sa Majesté. M. le prince de Conti et autres princes, ducs, pairs, officiers de la couronne, seigneurs et gentilshommes, villes et communautés qui auront pris les armes durant les mouvemens arrivés en la ville de Paris, seront conservés en leurs biens, droits, offices, bénéfices, dignités, honneurs, priviléges, prérogatives, charges et gouvernement en tel et semblable état qu'ils étoient avant la prise des armes, sans qu'ils en puissent être recherchés ni inquiétés. Le roi, désirant témoigner son affection aux habitans de sa bonne ville de Paris, a résolu d'y retourner faire son séjour, au plus tôt que les affaires de l'Etat lui pourront permettre. »

1 « MM. les députés qui étoient allés à Ruel pour les conférences, après avoir arrêté et signé les articles d'icelle, sont ar-

vérité dans les guerres civiles, mais il y a peu d'espérance d'une paix définitive lorsque chaque parti est laissé dans sa force; les pacifications n'arrivent solides et durables qu'alors qu'il y a des vainqueurs et des vaincus. L'autorité de Mazarin et la puissance des frondeurs demeuraient dans leur énergie; seulement les deux partis reprenaient haleine, et c'est ce qui fait que la Fronde ne s'apaisa point alors; il fallait encore essayer les batailles.

rivés à Paris; et en même temps tous les passages des environs de Paris furent ouverts, et libres à toutes les personnes de dehors d'y venir et d'y séjourner, comme à ceux de la ville d'aller où bon leur sembleroit, sans qu'aucun acte d'hostilité pût être commis contre eux par les gens de guerre des deux armées. Ensuite arrivèrent à Paris par les rivières de Seine et Marne plusieurs grandes barques chargées de blés et de farine, qui furent déchargées à l'Arsenal, et depuis portées aux halles, où ils furent vendus à prix assez raisonnables. Et il étoit temps que ces secours nous survinssent, car le peuple étoit aux abois, et tous les excès à craindre de sa part. » — Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. nº XXXII aux Archives du royaume.

CHAPITRE LXXVII.

ORGANISATION PROVINCIALE DE LA FRONDE.

Retentissement de la révolte de Paris dans les provinces. — Gouvernemens militaires. — Parlement de Provence. — De Guienne. — Normandie. — Bretagne. — Languedoc. — Acte d'union. — Le parti des gentilshommes se réfugie en province.

1649.

La nationalité provinciale se manifestait avec ténacité aux époques de troubles. Toutes les fois qu'il y avait agitation autour de l'autorité royale, quand le conseil du roi était en dispute, soit avec l'échevinage de Paris, soit avec

le parlement ou avec les gentilshommes, tout aussitôt on voyait éclater les populations que les traités ou les héritages avaient successivement réunies à la couronne. Rien n'est vivace comme le vieux sol, les souvenirs de la patrie lorsqu'ils se circonscrivent surtout en quelques clochers, en des paroisses et communes renfermées dans d'étroites limites. L'unité de la France n'était point une idée qui entrait parfaitement dans l'esprit de tous ces nationaux divers, Provençaux, Gascons, Bretons, Poitevins, Dauphinois ou Bourguignons, car tous avaient leur langue distincte, leurs institutions, leur organisation de peuple. Ce langage local, que depuis on a appelé patois, était la vieille langue du sol ou de la conquête, l'idiome qu'avaient parlé les ancêtres. C'était contre le type originel de ces patois qu'avait été organisée l'Académie française, institution de police politique, destinée à rédiger les pamphlets et à constituer une langue unique pour préparer une même nation; la lutte des patois contre la langue française fut en quelque sorte le combat engagé entre l'indépendance provinciale et l'unité administrative, lutte qui se re-

produit sans cesse et qui n'a point fini encore.

Quand la langue française fut bien policée, bien unie, le despotisme central put s'imposer plus facilement; l'esprit provincial s'affaiblit. Quelle défense vivace que celle qu'opposa l'esprit du clocher, de la paroisse, de la vieille institution provinciale et communale, se réveillant à toutes les époques depuis Charles-le-Chauve jusqu'aux Girondins, passant par toutes les phases, depuis la lutte à main armée jusqu'aux pacifiques débats de la législation! Je m'arrête donc avec une prédilection craintive à ces époques où la nationalité de la province se posait encore comme une résistance à l'unité qui brisait tout : mœurs, usages, langue, liberté vieillie, institution de villes, priviléges de communautés. Le paysan de Bourgogne, de Champagne, de Picardie ou de Provence ne savait pas ce qu'était la France, mais il savait bien qu'il existait à Dijon, à Aix, à Troyes et à Amiens de beaux parlemens, sénéchaussées, basse et haute juridiction. Si le Bourguignon se rendait dans sa belle ville capitale, il pouvait visiter le palais de ses ducs, le beau couvent de Sainte-Bénigne; il y trouvait une langue

qui lui était connue, des parlementaires en belle toge, des chanoines et leur saint évêque, les processions annuelles, les confréries dont il saluait les chefs, marguilliers notables de la paroisse. Quand le Provençal se rendait à Aix, il y reconnaissait sa loi écrite, ses fêtes des genêts, les *chevaux frus* de son bon roi René alors qu'il gouvernait la Provence; sa vieille cathédrale de Saint-Jean. Que de gros rires lorsqu'il allait à Tarascon pour la fête de sainte Marthe! il y suivait la tarasque se débattant dans les rues en donnant des coups de sa longue queue de bois à tous les assistans, au risque de casser bras et jambes; oh! combien n'était-il pas aimé ce pèlerinage de la sainte Baume au milieu de la haute forêt où la sainte, versant des pleurs sur ses fautes d'amour, raviva ce miraculeux ruisseau d'Huveaune qui fertilise la pauvre Provence sèche et désolée! Et le brave Champenois était fier et heureux de ses chansons du comte Thibaut, Thibaut son noble roi des croisades qui faisait tensons et plaintes d'amour d'une manière si dolente : la triste Champagne pouilleuse envoyait ses enfans à Troyes, dans les nombreuses confréries

de métiers ; ses moines la défrichaient tant qu'ils pouvaient; que de vénérations pour ces saints frères qui avaient entrepris de canaliser l'Aube et de jardiner les pierres, pour nous servir de l'expression d'une chronique contemporaine! Les braves Picards, nation voyageuse et à colonies, conservaient toute leur confraternité, même dans leurs plus lointaines migrations; ils étaient bons ouvriers en plâtre, maçons pour les cathédrales, hardis entrepreneurs de ponts et routes; toujours en pèlerinage, ils allaient de ville en ville, se réunissant aux foires, aux landits, aux puits d'amour surtout où se disaient cantilènes et beaux sermons en prose et en vers. Elles étaient puissantes ces nationalités! combien ne resserraient-elles pas les habitudes du sol ! combien ce patriotisme du berceau, cet amour du lieu de naissance, du village, de la paroisse, de la ville, de ses vieilles tours, n'était-il pas plus suave et plus énergique que ce sentiment vague de fierté nationale qui se confond et s'attiédit dans l'idée d'un grand empire!

Le mouvement de la Fronde se développait à peine à Paris, que déjà la province s'empres-

sait de briser l'unité violemment imposée par Richelieu ; comme aux temps de la Ligue, il y eut peu de gouvernemens qui résistèrent aux entraînantes idées de leur vieille liberté : « Dès le 27 janvier[1], l'avis étant venu à Aix en Provence que le roi s'étoit retiré à Saint-Germain-en-Laye, le comte d'Aletz, notre gouverneur, fit aussitôt redoubler la garde de la ville, et publier que tous les étrangers en sortissent dans le jour, à peine de la vie. Ce qui ayant obligé nos habitans à prendre les armes, ce comte, bien qu'il eût trois régimens, fit promettre au comte de Carces, lieutenant du roi en cette province, que si l'on mettoit les armes bas, il rétabliroit dans deux jours le parlement, et lui donneroit toute satisfaction, ce qui lui fut accordé. Mais les habitans ayant aperçu qu'il avoit fait couler toute la nuit des gens de guerre dans l'Hôtel-de-Ville où sont les armes, et redoubler les corps-de-garde afin de se rendre le lendemain le plus fort, les bourgeois s'armèrent derechef, et ayant à leur tête le comte de Carces, le baron de Bras

1 Registre du parlement de Provence, ann. 1649.

et quelques officiers du parlement, se jetèrent sur les gens de guerre qui s'étoient retranchés dans la place des Pêcheurs, vis-à-vis du palais, commandés par le duc de Richelieu, général des galères, que ledit comte d'Aletz avoit fait venir. Et après avoir tué environ vingt-cinq soldats et quelques officiers, et accordé aux autres de sortir de la ville désarmés, allèrent investir le palais où étoit le comte d'Aletz, qu'ils ont arrêté avec toute sa famille, l'un de ses gardes qui vouloit faire résistance ayant été tué près de lui. Le général des galères fut aussi arrêté dans une maison particulière, avec plusieurs officiers desdites galères qu'il avoit ici amenés. Les femmes mêmes voulurent être de la partie; car, après avoir travaillé aux barricades qui étoient dans toutes nos rues, elles se rangèrent en haie depuis la maison du président d'Oppède jusques à l'Hôtel-de-Ville, présentant des armes à ceux qui n'en avoient point, et les encourageant à bien faire; et entre elles fut remarquée la fille d'un bourgeois, qui demeura pendant deux heures à l'entrée d'une rue avec une épée à chaque main, jusqu'à ce que la barricade fût achevée. Le

même jour, les anciens officiers du parlement reprirent leur séance dans le palais, où ils donnèrent trois arrêts : le premier, portant cassation du semestre ; le second, faisant défenses à tous les habitans du pays de recevoir aucun ordre que du comte de Carces ; et le troisième, portant que les consuls de cette ville et procureurs du pays seroient emprisonnés dans la conciergerie. Ensuite de quoi, ledit parlement donna tous les ordres nécessaires à la garde de la ville et de la province ; et le lendemain, et les autres jours suivans, reçut les complimens et offres de service des villes de Marseille, d'Arles, Tarascon, et de quelques autres de la province[1]. »

Cet esprit de révolte était trop dans les masses pour ne pas éclater de provinces en provinces. C'était un feu qui se communiquait de proche en proche, et les registres du parlement constatent combien d'actes d'adhésion furent donnés aux mesures de l'Hôtel-de-Ville, des gentilshommes et du parlement réunis à Paris.

1 Récit de ce qui s'est passé à Aix en Provence (brochure), 1649.

« Le 6 février 1649. Cette semaine a été publié l'arrêt du parlement du 28 du mois passé, portant entre autres choses qu'il y aura jonction de ce parlement de Paris avec celui d'Aix en Provence; ce faisant, que très-humbles remontrances seront faites au roi et à la reine régente sur la création et établissement du semestre dudit parlement d'Aix, que la cour déclare avoir été fait contre les lois du royaume, et qu'elle ne tiendra ceux qui ont été admis ès charges dudit nouveau semestre que comme personnes privées. Le même jour, des lettres du parlement de Rouen furent rendues à celui de Paris, par lesquelles il lui promet de répondre à ses bonnes intentions et de s'unir étroitement avec lui, afin d'agir de concert pour la tranquillité publique; ayant à cette fin rendu divers arrêts qu'il a pareillement envoyés à notre parlement. On a aussi avis de la même ville de Rouen que le duc de Longueville, son gouverneur, travaille puissamment tant auprès de ce parlement-là que de la noblesse du pays et de toutes les villes de la province, pour les maintenir en la même union, et qu'il a déjà assemblé un corps

considérable de cavalerie, qui sera bientôt fortifié d'infanterie et de tout ce qui est nécessaire pour se mettre en campagne[1]. Le 10 mars 1649, le parlement de Paris reçut assurance par les députés de Normandie, que le parlement de Rennes s'étoit déclaré pour la cause commune; que pour prévenir l'entreprise que pourroient faire quelques particuliers mal affectionnés au bien public, il avoit ordonné que les deux tours qui sont en ladite ville de Rennes seroient rasées et démolies, ce qui a été exécuté par l'ordre de deux commissaires de la compagnie. Le duc de La Trémouille avoit été dans ce même parlement, ayant aussi depuis envoyé ici un gentilhomme pour offrir ses services et ceux de ses amis, et demander des commissions pour lever des troupes; le duc de Retz, le marquis de Molac, le comte de Coaquin se sont déclarés pour le même parti. Nouvelles sont venues que le parlement de Bordeaux, s'étant aussi déclaré pour la cause commune, fait de grandes levées, et que celui de Toulouse a donné arrêt

1 Extrait des registres du parlement de Paris, ann. 1649.

par lequel défenses sont faites aux troupes de Catalogne de passer par la Guienne[1]. » Le même registre ajoute : « On a eu nouvelles de Poitiers, 19 mars; que le clergé, le présidial, les trésoriers de France, les maire et échevins, et tous les corps de ladite ville, avec la plus grande partie du peuple, s'assemblèrent aux Cordeliers, où ils déclarèrent publiquement qu'ils étoient au service du parlement; et que toutes les villes de la province, comme celles de Touraine, étoient dans les mêmes sentimens et attendoient avec impatience les ordres du parlement, ayant déjà exécuté ceux qu'ils en ont reçus, par la saisie des deniers publics qui étoient, tant en la recette générale de Tours au nombre de 80 mille livres, qu'en celle de Poitiers où il s'est trouvé 6 à 7 vingt mille livres. Le 29 mars fut apporté un paquet de la part du parlement de Toulouse, adressé à celui de Paris, avec un arrêt du même parlement portant que très-humbles remontrances seroient faites par écrit au roi pour le bien de son

1 « Recueil des délibérations des parlemens de Guienne et de Languedoc, ann. 1649. Mss. Bibliothèque royale. »

service, le soulagement de ses sujets et le repos de son royaume[1]. »

Ainsi donc les actes d'union volontaire tendaient à créer une sorte d'Etat fédératif qui était le vieux type provincial. Le feu de la révolte était partout; chaque province avait sa noblesse nationale, ses grandes familles patriciennes qui remontaient aux époques de la conquête et se mêlaient à elle; ces familles étaient respectées, ce patriciat demi-féodal, le clergé séculier, les monastères formaient les grandes influences dans les localités; la tour du châtelain, la maison épiscopale, le clocher de la cathédrale, constituaient la puissance de chaque province, gouvernée par les parlemens. Tout était groupé dans une grande hiérarchie; le peuple avait foi dans toutes ses institutions. De là, ce dévouement absolu des uns envers les autres; quand le parlement disait au peuple de prendre les armes, il était rare que la noblesse ne suivît pas cette impulsion; les échevins des

1 « Remontrances très-humbles adressées par nosseigneurs du parlement de Toulouse à Leurs Majestés, pour le bien de l'Etat, et renvoi des mauvais conseillers. » — Toulouse, chez Jean Rivet, 1649.

villes adoptaient la même cause, les curés si aimés du peuple s'y associaient, et la résistance était nationale parce qu'elle émanait du même peuple. Ceci explique cette solidarité qui existait entre tous les ordres dans la plupart des provinces de la France.

A Paris, le parlement avait signé l'acte de pacification avec la cour, dans les conférences de Ruel; mais cet acte n'avait pas également contenté le parti militaire des gentilshommes, lequel s'était loyalement associé à la défense municipale de Paris. Les stipulations arrêtées n'étaient point à sa convenance; on consentait pour lui à un simple oubli et pardon du passé, et cet oubli n'était pas suffisant : quoi ! les ducs de Beaufort, de Longueville, et Conti, qui avaient pressé les mains calleuses des femmes et des hommes de la halle, pouvaient-ils se contenter de rentrer tout simplement dans les grâces incertaines de la cour ? Qui sait si lorsque Paris serait soumis au roi, la cour ne chercherait pas à se venger des princes et des gentilshommes qui l'avaient abandonnée ? Quelle place de sûreté leur donnait-on, quelles garanties ? Si les bourgeois lâches et pusillanimes,

les échevins de l'Hôtel-de-Ville, si les parlementaires trembleurs comme Molé voulaient fléchir devant les premières chamades de quelques régimens du prince de Condé, eux, fiers et nobles gentilshommes, ils allaient chercher des soldats plus aguerris, un peuple plus décidé à défendre ses franchises.

Après avoir ainsi protesté, la plupart des princes et des gentilshommes qui avaient défendu Paris quittèrent le Louvre et leurs beaux hôtels du faubourg Saint-Germain ou de la rue Saint-Paul au Marais, pour se retirer en Bourgogne, en Normandie, en Bretagne ou en Provence, afin de réchauffer ce feu de nationalité qui là couvait encore; ils trouvèrent des populations décidées, des parlemens qui gémissaient haut de la triste nécessité de Paris : *Aux armes!* fut le cri poussé par les gentilshommes de province; on signa des actes et ligues, on souscrivit des traités de mutuelle garantie. Alors se manifesta un nouveau danger pour l'unité monarchique.

CHAPITRE LXXVIII.

LA COUR A COMPIÈGNE. — L'HÔTEL-DE-VILLE A PARIS.

Départ de Saint-Germain. — Anne d'Autriche. — Louis XIV enfant. — Mazarin. — Situation et opinion à Paris. — Irritation des halles. — Pamphlets.

1649.

Le premier résultat de la trève conclue à Ruel devait être le retour de la cour à Paris ; la bourgeoisie considérait alors la présence du roi en son palais du Louvre comme un des beaux priviléges de la cité; le vieil échevinage avait souvenir, dans ses annales, de tout le bien

qu'avait fait la royauté, et des embellissemens dont elle avait doté les divers quartiers, depuis le somptueux hôtel Saint-Paul tout entouré de vergers, de cerisaies, de beaux treillis, le palais florentin du Luxembourg jusqu'à la place Royale déjà ombragée de grands arbres, marronniers aux larges feuillées, qui servait de pré pour les duels et de verte couverture aux amours, comme le dit Bussy Rabutin. Tout dans Paris portait l'empreinte de la royauté, les ponts, les fontaines jaillissantes, cette babillarde Samaritaine qui tintait les heures en beaux carillons; toutes les larges rues du Marais, tous les cours plantés d'arbres, même en dehors des portes Saint-Honoré et de la Bastille, où les corps de métiers allaient s'exercer aux armes, boire du vin clairet et cervoise, manger du pain d'épices, alors si goûté dans tous les festoiemens. La présence du roi à Paris était donc la première condition de tout traité; c'était pour avoir Sa Majesté au plus tôt que, parlementaires, prevôt et échevins avaient hâté la conclusion de la paix dans les conférences de Ruel.

Cependant la cour pouvait-elle ainsi se déci-

der à venir à Paris ? Le roi notre seigneur eût sans doute trouvé bonne réception ; pour lui, enfant couvert du manteau fleurdelisé, il n'y eût eu que soumission et hommage ; le parlement se fût jeté aux pieds de son lit de justice, il l'eût entouré de ses harangues ; mais en eût-il été de même pour le cardinal Mazarin, et peut-être aussi pour Anne d'Autriche ? On disait qu'elle dominait absolument l'esprit de son fils, et le poussait en ses haines contre la bourgeoisie ; est-ce que Paris pourrait oublier que ce cardinal et cette femme impérative avaient assiégé les murailles, poussé jusqu'aux dernières extrémités la population ? pouvait-il oublier encore que le Mazarin avait été proscrit par un arrêt régulier du parlement, et qu'il y avait prise de corps contre lui ? La prudence commandait donc qu'on n'entrât point immédiatement dans les murs de Paris ; on devait chercher un prétexte pour retarder cette solennité, « afin qu'à la volée des cloches qui annonçoit la joyeuse entrée du suzerain, ne succédât pas une volée de mousquetades entre les gardes et les bourgeois. »

Louis XIV avait alors dix ans et demi ; sa

complexion était assez forte, sa taille très-petite, grosse et ramassée; sa physionomie n'avait rien de saillant, ses traits n'avaient conservé de la laideur de son aïeul Henri IV que ce nez de race gasconne et bourbonnienne; ses yeux étaient grands et noirs sous des cils déjà assez marqués; sa bouche était sérieuse; il n'avait pas ce menton crochu et disgracieux du Béarnais qui donnait aux gasconnades du chef de sa maison une allure si grotesque et si bouffonne. Il y avait déjà dans cette petite physionomie un air de commandement et de gravité. Le jeune Louis XIV n'avait reçu aucune éducation intellectuelle; son précepteur Hardouin de Beaumont de Perefixe, gentilhomme de Poitou, écrivain de métier, évêque de Rhodez, ne prit même pas la peine de lui apprendre à lire[1]. On éleva Louis XIV à la façon des gentilshommes, et pourtant alors il y avait des gentilshommes qui s'adonnaient aux lettres, faisaient des madrigaux et enchantaient les ruelles du Marais. Mais par contraire, s'il ne savait pas lire, le jeune

1 Art de vérifier les dates des bénédictins, édit. in-fol., t. I.

Louis XIV excellait dans tous les arts d'agrément; à dix ans il dansait déjà un ballet avec grâces; il avait figuré, tout enfant qu'il était, dans la belle tragédie de *Jason et Médée*; il avait fait le dieu Cupido avec un carquois aux épaules, un arc en mains dans la représentation scénique des *Amazones*. Le rejeton royal montait parfaitement à cheval; il maniait fort bien une épée; il avait touché plus d'une fois juste la poitrine des jeunes gentilshommes qu'on avait mis auprès de lui comme menins pour partager ses jeux et espiègleries.

Anne d'Autriche avait atteint cet âge où l'on ne conserve plus de l'amour que de vives passions; elle avait alors quarante-cinq ans; elle n'était point chaste, disait-on, quoique sa dévotion fût extrême. Les pamphlets la représentaient comme éperdûment amoureuse de Mazarin et subissant son joug, en échange de quelques faveurs secrètes que le cardinal daignait lui concéder. Dans l'histoire grave, il ne faut accorder qu'une confiance conditionnelle à tous ces bruit de pamphlets, répandus à dessein par les passions contemporaines. Quand un nom surgit un peu au-dessus du vulgaire,

on s'attache à lui pour le détruire et l'abîmer, on cherche des causes mystérieuses à des effets qui s'expliquent naturellement; et qu'y aurait-il d'extraordinaire qu'un ministre d'habileté et de souplesse eût dominé l'esprit de la régente de France, par cela seul qu'il gouvernait au milieu des factions et sauvait la royauté de mille périls? Si la reine de France avait eu des passions ardentes et vivaces, se serait-elle adressée à un homme de cinquante ans déjà, affaibli par le travail et les souffrances d'une vie active et agitée? Il y avait assez de jeunes et brillans gentilshommes à la cour de Saint-Germain pour satisfaire de passagers caprices, et la tête déjà blanchie d'Anne d'Autriche eût choisi dans ses passions du retour de la vie, de plus gracieuses figures. Mazarin, habituellement pâle, était amaigri d'une façon effrayante; cette maigreur rendait ses traits plus saillans; ses grands yeux d'Italie brillaient sous la touffe de ses cils grisonnans; son nez romain dominait de courtes moustaches, et une légère barbe à son menton prolongeait sa physionomie, et lui donnait à la fois quelque chose de doux et de maladif sous son large chapeau de cardinalat.

A côté de cette figure pâle et fatiguée, quel contraste que ces jeunes Romaines, nièces du cardinal, qu'il avait amenées de Sienne et de Florence comme pour distraire ses jours d'ennui, et pour servir de parterre à Son Eminence, comme le disait le sieur de Balzac! quelles jolies fleurs que les Mancini! deux étaient déjà à la cour, dans le palais de Saint-Germain, où chaque jour on croisait le fer pour elles, et l'on faisait ainsi mille escapades chevaleresques de la place Royale ou du faubourg Saint-Germain. Il fallait les entendre gazouiller l'italien avec leur bouche de Toscane, leur accentuation gracieuse. La langue qu'on parlait le moins alors à la cour était le français; tout le monde savait l'espagnol ou l'italien autour de la reine Anne d'Autriche ou de Mazarin; l'un, idiome de la fierté et des rodomontades des gentilshommes; l'autre, plus humble, plus adulateur. La littérature parlait l'espagnol pour lui emprunter les scènes de mœurs et de haut comique, les tragédies du Cid et de Corneille. L'italien fournissait toutes les pièces de la Foire, ces mascarades d'Arlequin et de Colombine, du *dottor* et de

Pulicinelli, vieille et joyeuse association, laquelle avait son origine à Bologne, Bologne, ville papale de loisir, où l'on aime tant le *far niente* et les farces récréatives.

Dans la disposition d'esprit où se trouvaient les Parisiens, la cour craignait donc une entrée trop précipitée dans la cité; et comment se dispenser d'exécuter cependant cet article sous-entendu de la convention de Ruel? Deux excuses existaient : d'abord les Espagnols avaient commencé une campagne heureuse contre la France; la frontière était envahie; rien de plus simple dès lors que le roi de France se mît à la tête des armées, et qu'enfant, il voulût faire l'apprentissage des camps; le cardinal devait le suivre dans cette campagne, Anne d'Autriche sa mère également. Et puis, n'y avait-il pas maints troubles dans les provinces, et avant d'oisivement se renfermer au château du Louvre, n'était-il pas essentiel que le roi s'en allât pacifier l'une après l'autre les populations révoltées?

Le conseil résolut donc d'aller à Compiègne, ville intermédiaire entre Paris et la frontière, et c'est de là que le roi écrivit pour expliquer

ses intentions aux prevôt des marchands et échevins de la bonne ville de Paris : « Très-chers et bien amés ; nous avions résolu de retourner en notre bonne ville capitale avec la reine régente, notre très-honorée dame et mère ; mais comme nous étions sur le point d'exécuter ce dessein, nous avons vu que les Espagnols ont entrepris deux siéges en même temps, l'un de la ville d'Ypres en Flandre, qui est une des plus considérables, l'autre de Saint-Venant, qui est un poste très-important, faisant en outre de grands préparatifs pour attaquer quelqu'une des places de notre frontière, ou pour entrer dans le royaume. Et jugeant que notre présence sur notredite frontière, avec nos principales forces, étoit nécessaire pour arrêter le cours de leurs progrès et les obliger à la paix générale, nous avons résolu de nous y acheminer au premier jour. Ce que nous avons bien voulu vous faire savoir par cette lettre, et vous dire que vous ayez, pendant que nous serons de ce côté-là, à vous employer en tout ce qui dépendra de vous, pour qu'il n'arrive rien dans notre bonne ville de Paris qui ne puisse troubler le repos ni préjudicier à

notre service. Et nous promettant bien que pendant que nous nous emploierons en personne et avec nos armées pour acquérir la paix à notre royaume, il n'y a aucun de nos officiers et sujets qui ne soit entièrement porté à y contribuer par ses soins, fidélité et obéissance; nous ne vous ferons la présente plus longue ni plus expresse[1]. »

Le roi et son conseil avaient quelques raisons de ne point se rendre immédiatement à Paris; en effet, si la bourgeoisie pacifique, si la majorité des conseillers municipaux, si une grande partie des trois cents métiers de Paris, par le malheureux aspect des guerres et des batailles, maintenaient la paix avec ardeur, il n'en était pas de même d'un parti de brouillons, ardent, infatigable, qui excitait le peuple à reprendre les armes et à n'accepter aucune condition de trève. Ces hommes se rencontrent toujours après les grandes transactions politiques; ils protestent contre l'ordre parce qu'il

[1] « Lettre du roi envoyée à MM. les prevôt des marchands et échevins de la ville de Paris, apportée par M. de Sainctot, maître des cérémonies, le 29e avril 1649. — Paris, chez Rocolet, imprimeur ordinaire du roi et de la maison de ville. ».

les importune et les fatigue; ceux-ci trouvaient les conditions de Ruel humiliantes; on voulait donc faire la loi à la ville de Paris, réduire ses confréries, ses métiers à n'être plus que l'esclave d'un Mazarin? « L'arrivée de nos députés qui venoient de Ruel, dit un pamphlet, ne nous faisoit-elle pas espérer une paix solide et de durée? Et cependant nous voyons que les choses sont en même état qu'auparavant, les affaires sont aussi embrouillées que jamais. En effet, les articles ne se peuvent ni recevoir ni exécuter, à moins que nous voulions nous soumettre à des conditions indignes d'un cœur vraiment françois, et nous rendre esclaves d'un perfide étranger qui, n'étant né que pour obéir, veut commander à un royaume vainqueur des nations. Non, non, les François passeroient pour les plus lâches du monde s'ils observoient des conditions qui leur soient préjudiciables, et s'ils n'étoient assez résolus pour choisir plutôt une mort glorieuse qu'une vie sans honneur et sans courage. Quel objet d'horreur et d'animosité seroit-ce de voir un étranger sans vertu, sans mérite, sans naissance, s'asseoir sur les fleurs de lis et tenir

rang parmi les princes ! Comment souffrir cette malheureuse engeance de maltôtiers et partisans qui, comme sangsues affamées, sucent les peuples jusques au sang et les font mourir de rage! Il faut donc croire que les articles de paix signés à Ruel sont pour la plupart faux comme on les a distribués par la ville de Paris, ou bien que MM. les députés feront en sorte de les faire réformer. » Et ici les auteurs du pamphlet annonçaient qu'ils avaient reçu assurances certaines, par des lettres secrètes de Saint-Germain, que les articles allaient être réformés ainsi qu'il suit : « Monseigneur le duc d'Orléans, oncle de Sa Majesté, est toujours généralissime de ses armées; M. le duc de Beaufort sera son lieutenant général; Monseigneur le prince de Condé ira en son gouvernement de Bourgogne pour le service du roi et de l'Etat ; M. le prince de Conti sera gouverneur de la Champagne et de la Brie; le cardinal Mazarin se retirera présentement hors de la France[1]. »

1 « La réfutation des articles de paix qui ont été passés à Ruel; ensemble les véritables nouvelles reçues de leur réformation. » — Paris, sans nom d'imprimeur, ann. 1649.

Ce n'était pas assez de ces placards que l'on affichait en tous les lieux de Paris; des orateurs parcouraient les rues et les halles pour exciter la multitude à repousser toute espèce de propositions venues de la cour. Une gravure contemporaine nous a reproduit les traits d'un de ces tribuns populaires prononçant des paroles de résistance[1]. Cet orateur, monté sur une borne en pierre, est couvert des vêtemens du peuple; on le voit entouré d'une multitude d'hommes et de femmes qui l'écoutent attentivement; quelques uns des auditeurs font des gestes expressifs d'approbation; l'orateur a pris pour théâtre de sa parole le vieil emplacement du Pré-aux-Clercs, non loin de la Seine, en face des hautes murailles du Louvre et des Tuileries. Ce témoignage vivant peut nous donner une idée de ces temps d'émeutes de halles, de tribunitiat tumultueux.

On avait signé la paix, et pourtant que de rondeaux, ballades et pamphlets contre le cardinal et la reine Anne d'Autriche! Cette paix avait été conclue le jour de la fête aux jambons,

1 Col. d'estampes de la Bibliothèque royale, ad ann. 1649.

et on se moquait à ce sujet des mœurs intimes et italiennes du cardinal[1]. Quel méchant pamphlet que celui qui portait le titre de « Chronologie des reines malheureuses par l'insolence de leurs favoris, dédiée à la reine régente pour lui servir d'exemple et de miroir[2]. » Ce pamphlet rapportait une foule d'exemples de princesses maltraitées et périssant d'une manière misérable pour avoir eu des favoris;

1 L'oracle rendu par le jeûneur de N. D., sur la conclusion de la paix, le jour de la fête aux jambons.

Par une coutume ancienne,
Le jeudi de cette semaine,
Que l'on surnomme l'absolu,
Ou pour mieux parler le goulu,
Dans ce Parvis où l'on contemple
La face d'un superbe temple,
Jambons croissent de tous côtés,
Ainsi que s'ils étoient plantés.
Ici le bourgeois hors de peine,
Voyant finir la quarantaine,
S'en vient avec ses deux jetons,
Choisir parmi tant de jambons
Quelque large et puissante fesse
Qui puisse au retour de la messe
De Pasques, en buvant comme un trou,
A Carême casser le cou. . . .

Je n'ose rapporter l'autre couplet, dirigé contre les mœurs italiennes de Mazarin.

2 Paris, chez Claude Morlot, rue de la Bûcherie, aux Vieilles-Etuves, ann. 1649.

Jeanne reine d'Espagne, mère de Charles-Quint, morte en prison; Lucrèce, Porcie, Olympia, mère d'Alexandre; Agrippine, obligée de se tuer elle-même; la femme de Bajazet servant de divertissement à toute l'armée de Tamerlan, et Anne de Boulen, reine d'Angleterre, ayant la tête tranchée. « Voici beaucoup d'exemples pour vous faire voir, reine, que les plus sinistres malheurs sont fomentés par les favoris. Ce qui doit obliger Votre Majesté d'éloigner non seulement de la cour le cardinal Mazarin, mais encore le chasser hors de France; dès lors vos jours seront tissus de joie et de liesse, et la France reprendra sa première vigueur. Il ne faut pas, pour les viles passions d'un de vos domestiques, tel qu'est Jules Mazarin, délaisser la France qui est le plus friand morceau de tout l'univers; vous devez préférer votre tranquillité à son désir, et le repos de votre peuple à votre contentement. » — Puis la « Lettre de réplique de la petite Nichon à M. le prince de Condé, roulant sur les amours de ce prince et les maux qu'il cause à la France, en faisant la guerre pour le cardinal »; — ensuite le « Dialogue de dame Perrette et de Jeanne-la-Crottée;

— l'Ouï-dire de la cour, satyre sanglante contre la reine et la maison de Condé; — les Métiers de la cour, où l'on fait toute sorte de trafic de conscience et de chair; — le Caquet des marchandes poissonnières sur la maladie du duc de Beaufort, brave roi populaire que la cour veut empoisonner; — l'Apologie ou défense du cardinal Mazarin, traduite ou imitée de l'italien (sanglant libelle contre le cardinal); — Discours de la Clémence et de la Justice au parlement, pour et contre Mazarin », dialogue très-vif. On y représente le cardinal comme un voleur public, un serviteur infidèle et un ennemi juré de la France, lequel doit être traité sans miséricorde. — Que dire de la « Lettre écrite de Madrid par un gentilhomme espagnol, à un sien ami », par laquelle il lui découvre une partie des intrigues du cardinal Mazarin, traduite de l'espagnol en français? — puis la « Lettre d'un gentilhomme suédois, envoyée à un seigneur polonais, touchant l'état présent des affaires de France »; — avec le « Catalogue de tous les écrits publiés depuis le 6 janvier jusqu'au 1er mars 1649. » Ce catalogue est composé de deux cent quatre-vingt-six titres de pièces. C'est un

peu plus de cinq publications par jour; car aux temps de fermentation et de trouble, chacun veut apporter à l'Etat sa pensée bonne ou mauvaise.

Dans un autre pamphlet on attaquait ouvertement la conférence pour la paix; on l'intitulait: « Récit du duel mémorable fait à Ruel entre dix laquais des députés et autant d'estafiers de Mazarin, ministre d'Etat flambant, flambé. » Il y avait encore mille pamphlets bizarres et sales, et parmi eux « les plaintes burlesque du secrétaire extravagant des nourrices, des servantes, des laquais et de toute la république idiote »; — « Remercîment fait à M. le coadjuteur, par une demoiselle de sa connoissance, de la rue Tire-Boudin. » La Lettre est signée *Élisabeth Culpeté*; — « les Apparitions épouvantables de l'esprit du marquis d'Ancre, venu par ambassade à Jules Mazarin; — la Famine ou les Catains à cul, par M. de La Valise[1] »; — enfin le « Discours d'Etat et de religion à MM. du parlement, où l'auteur fait voir que le car-

[1] Petite brochure assez difficile à trouver, écrite en rimes françaises; je l'ai dans ma collection.

dinal est le plus méchant, le plus fripon, le plus fourbe de tous les ministres qui l'ont précédé; que si on le laisse faire, il bouleversera tout le royaume, qui a les yeux tournés vers le parlement comme vers son protecteur[1].»

Dans cette situation des esprits encore si irrités, la prudence voulait qu'on n'entrât pas immédiatement dans Paris. Il fallait du temps pour laisser calmer certaines agitations; quelque victoire remportée sur les Espagnols pourrait rendre l'entrée du roi plus retentissante; on pouvait compter sur les échevins, sur la majorité du parlement; il fallait faire désirer le roi dans Paris, afin que les habitans pussent se demander s'il ne fallait pas mettre un terme à ce veuvage. Pendant ce temps, on cherchait à calmer les esprits; il y avait aussi des pamphlets royalistes; Sa Majesté avait envoyé sa déclaration au parlement pour mettre fin aux troubles du royaume, et d'ingénieux écrits justifiaient le cardinal et les actes de

1 La plupart de ces pamphlets sont imprimés dans les Mazarinades.

pacification. Il y en eut un surtout qui fit une profonde impression. Il était intitulé : « Réflexions chrétiennes, morales et politiques de l'hermite du Mont-Valérien, sur toutes les pièces volantes de ce temps, ou Jugement critique donné contre un nombre infini de libelles diffamatoires qui ont été faits depuis le commencement des troubles jusqu'à présent, avec cette épigraphe : *Quid detur tibi, aut quid apponatur tibi ad linguam dolosam? Psal.* 119. » On le fit suivre d'un petit livret sous le titre : « des Sentimens d'Aristide sur les affaires publiques. » Et on les lisait ces écrits de modération dans les parloirs et à l'Hôtel-de-Ville[1].

Cet Hôtel-de-Ville veillait avec une sollicitude particulière sur la paix publique à chaque instant troublée; c'est la triste condition des temps d'émeutes que cette nécessité d'apaiser les soupçons, d'empêcher les rixes particulières et de comprimer les partis ardens.

1 Ils furent réfutés dans un autre pamphlet, qui se résumait ainsi : « C'est ce que je te demande, cher bon ami lecteur, et que tu pries Dieu pour le roi, qu'il le conserve; pour la reine, qu'il la bénisse; pour le cardinal, qu'il le convertisse; pour le pauvre peuple, qu'il le console; et pour moi, qu'il me fasse miséricorde. » Paris, 1649.

L'Hôtel-de-Ville travaillait nuit et jour, les conseillers se couchaient sur des matelas jetés à la hâte dans les froides salles de la Grève. Ils avaient pour rivaux les quarteniers élus par le peuple, qui avaient une bien autre influence que MM. les échevins sur les halles et les quartiers. Après la convention de Ruel, on voit les actes de la municipalité de Paris se multiplier afin d'apaiser toutes ces rixes individuelles qui s'élevaient à chaque porte de la ville; les compagnies se mutinaient contre leurs chefs, les soldats contre la discipline; on pillait aux portes dans les rues, et tout cela jetait une grande inquiétude dans les esprits; les registres de l'Hôtel-de-Ville en font encore foi: l'ordre suivant est adressé à tous les colonels de quartier. « De par le prevôt des marchands et échevins de la ville de Paris. M. le colonel. — Nous vous prions de faire exactement garder la liberté de la suspension d'armes aux portes où vous commandez, à ce que pendant ce temps qu'elle durera les gens de pied et de cheval puissent aller et venir avec leurs chevaux, armes et bagages, même ceux qui sont entrés en carrosse les laisser

sortir dans lesdits carrosses, mais bien prendre garde que dans les chariots, charrettes, et sur les chevaux ou mulets chargés, il n'y ait aucune poudre, mèche, ni autre munition de guerre quelconque, dont et plus tard on pourroit de nouveau se servir; et aviser pareillement que tous ceux qui entreront, sortent par la même porte qu'ils sont entrés, et dans le même équipage. Et d'autant que les suspensions d'armes sont les circonstances les plus dangereuses pour les trahisons et les surprises, vous ferez assembler les officiers de votre colonelle chez vous, pour leur faire entendre de vive voix ce que vous savez être de l'intention de la ville suivant le résultat de cejourd'hui[1]. »

En même temps M. le prince de Conti vint au parlement, où il s'empressa de dire « que par la déclaration qu'il avoit faite à la cour le 21 du même mois, tant pour lui que pour les autres généraux, il abandonneroit toutes ses justes prétentions, pour insister à

1 Registre de l'Hôte-de-Ville, cot n° XXXII aux Archives du royaume.

l'éloignement du cardinal Mazarin, seule cause de la continuation de la guerre et de tous les autres maux de la France; que les instances que leurs députés en avoient faites à la conférence avoient été jusqu'ici sans succès, mais qu'ils espéroient toute autre chose meilleure, si par un arrêt la cour faisoit connoître qu'outre les anciennes raisons de l'éloignement, il y a encore celle d'assoupir le feu qui pour un seul sujet est maintenant dans toutes les provinces et principales villes de ce royaume, et prioit ledit prince de Conti que la cour en voulût délibérer, ce qui fut fait. — Du 29 mars 1649. La compagnie étant assemblée, M. le prevôt des marchands y a représenté qu'elle étoit ici convoquée pour entendre tout au long les nombreux désordres qui s'étoient faits aux portes de la ville et ailleurs par les soldats s'insurgeant contre ceux qui ont droit de les commander, et principalement dans la colonelle de M. Scarron, ex-président, duquel elle alloit entendre les particularités, afin d'aviser ensemble à ce qu'il y aura à régler. Ce fait, le sieur Scarron, ayant pris la parole, auroit dit que l'intendant de Mme la princesse de Carignan l'étant venu

trouver de la part de ladite dame, pour faire passer quelques meubles dans un chariot dirigé sur Bagnolet, le priant d'envoyer quelqu'un des siens pour voir et visiter ce qui se chargeoit et ce qui se pourroit mettre dans les coffres, ce que ledit Scarron auroit fait; et ayant appris par les personnes dignes de foi qu'il avoit envoyées, qu'il n'y avoit aucune munition de guerre, il manda qu'on le laissât passer à ladite porte. Le lendemain lesdits équipages s'y étant présentés, les soldats de garde les arrêtèrent, nonobstant ce que put dire le sergent. Ces mutins crioient que les coffres étoient pleins de pistoles, afin d'avoir sujet de les arrêter. De quoi ledit colonel Scarron étant averti, vint en diligence à ladite porte, où il trouva le chariot déchargé; voulant faire réprimande à ses soldats, aucuns d'eux auroient été assez osés que de lui présenter les armes, et lui dire qu'ils vouloient voir ce qui étoit dans lesdits coffres.... Ce ton déterminé fit changer de langage au colonel, qui, ayant fait appeler ceux qui en avoient les clefs, tout ce qui étoit dans les coffres fut vu et visité pièce à pièce, sans qu'on y trouvât

sur quoi les soldats pussent agripper, et néanmoins se jetèrent sur une infinité d'ustensiles d'hôtel en argent et sur une épée du bâtard de Soissons, que ledit colonel empêcha pourtant être pillés; ce qui leur donna l'audace de demander qui les dédommageroit. Mais quelques gens de Mme de Carignan s'étant voulu mettre en état de défense contre les pilleries de leurs effets propres, furent maltraités, battus, et, dit M. Scarron, deux femmes et filles d'iceux fouettées à nu et au vu de tous ces joyeux mutins, quelque chose qu'on pût leur dire. Il fallut encore que celui qui étoit le conducteur dudit chariot leur donnât une pistole et demie pour boire à chacun, et sur ce qu'il craignit qu'on n'en voulût faire autant à la porte du faubourg, il pria ledit colonel de lui bailler quelques soldats pour le conduire jusques au Bagnollet, ce qu'il fit, et pour raison de quoi il leur fallut encore donner trois pistoles et demie, somme très-forte par la pénurie [1]. Et à l'égard de la compagnie du capitaine

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, Archives du royaume.

Amblard, étant ces derniers jours de garde à la porte Saint-Antoine, il fit tout ce qu'il put pour empêcher que les soldats de ladite compagnie ne fissent tort à personne; néanmoins il ne put si bien faire qu'ils n'attrapèrent quelques filles de famille allemande avec leurs parens, lesquelles filles ils caressèrent avec cajoleries indécentes et dépouillèrent les père et mère. A quoi le capitaine étant couru pour l'empêcher, un desdits soldats tira un pistolet contre lui; Amblard l'ayant fait prendre, le fit désarmer en tête de sa compagnie et serrer ses armes. En haine de quoi (le capitaine Amblard s'étant aussitôt retiré chez lui) un autre de cesdits soldats fut si malicieux que de prendre une chandelle allumée dans une lanterne, et s'en venir depuis la porte Saint-Antoine jusque dans le quartier dudit capitaine; et comme ceux qui le voyoient avec cette lanterne en plein midi lui demandoient ce qu'il en vouloit faire, il répondoit qu'il cherchoit le capitaine Amblard qui avoit disparu, et fut dans cette posture heurter à toute les portes de ladite compagnie, demandant si l'on n'avoit point vu leur capitaine. Les au-

tres de la cabale de celui-ci et de celui qui avoit été désarmé, voyant qu'on étoit près de relever la garde, conspirèrent entre eux de ne laisser point sortir le drapeau que lesdites armes ne leur fussent rendues. Et aussitôt qu'ils virent ledit capitaine Amblard qui levoit la garde et commençoit à marcher, voulurent mettre à effet leurs mauvais desseins et empêcher l'enseigne de prendre son drapeau. Ce qu'ayant été rapporté, ledit capitaine Amblard et son lieutenant allèrent vers eux, qui lâchèrent aussitôt le pied. Mais prenant un autre chemin, allèrent attendre la compagnie, ainsi bien diminuée, à l'avenue qui est entre l'hôpital et l'église Saint-Gervais, où s'étant mis en peloton, voulurent empêcher ladite compagnie de passer; ce qu'apercevant les sieurs Amblard et son lieutenant Durlois, s'écrièrent : *A nous, compagnons! balle en bourres, mèches sur le serpentin!* et ayant baissé leurs piques allèrent sur ces séditieux, qui se défendirent quelques instans, et prirent enfin la fuite[1]. »

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

Quelle anarchie régnait donc à Paris! quoi! les soldats pillaient impunément! les capitaines étaient obligés de crier : *balle en bourre! mèche sur le serpentin!* soldats, officiers étaient en perpétuelles rixes; la bourgeoisie n'était pas assez forte pour contenir le bas peuple, les gardes de la ville en étaient devenus les pillards et voleurs. Il y avait donc prudence pour le jeune roi, Anne d'Autriche et son conseil à ne point entrer dans Paris aussi effervescent. Un ou deux mois étaient beaucoup pour amener la modération dans les esprits; d'ici là on négocierait, on préparerait le calme des opinions; on avait pour soi les grandes autorités de Paris : le parlement, l'échevinage et l'Hôtel-de-Ville; encore quelques efforts, et l'on arriverait à la pacification si désirée. En attendant, il fallait laisser Paris en viduité de son roi!

CHAPITRE LXXIX.

EXIGENCES DU PARTI NOBILIAIRE. — DIVISION ENTRE CONDÉ ET MAZARIN. — CAMPAGNE DE FLANDRE.

Services du prince de Condé. — Son crédit. — Disputes avec le cardinal. — Le prince de Condé à Paris. — Le duc de Guise à Naples. — Situation des armées de France et d'Espagne. — L'archiduc Léopold et la Flandre. — La Catalogne. — Le Milanais. — Supplique de la ville de Paris pour avoir le roi. — Rentrée de la cour dans la capitale.

1649.

Lorsqu'un chef militaire a rendu de grands services, le danger pour le pouvoir qui l'a mis en action, est de contenir cette ambition victorieuse dans de justes limites; on ne peut effacer au cœur de ce chef le sentiment exagéré

de sa propre valeur: il rappelle l'appui qu'il a prêté; il énumère le souvenir de ses triomphes pour imposer des conditions; il se détache difficilement de cette autorité que le succès a mise dans ses mains. C'est une grandeur bien rare, bien désintéressée que celle qui abdique le sceptre donné par la victoire. Tel était le prince de Condé, car il avait ouvert les portes de Paris au roi; quel général avait combattu les troupes bourgeoises jusqu'aux plaines Saint-Denis et aux hauteurs de Montmartre? n'était-ce pas M. le Prince, si redouté par sa valeur? Il avait renoncé à toute sympathie, à tous les rapports de famille; le duc de Longueville, le prince de Conti à la tête de l'Hôtel-de-Ville de Paris, n'étaient-ils pas de son sang et de son lignage? Pourtant il les avait combattus sans hésitation, et tout cela pour le service de Sa Majesté; ne fallait-il pas enfin reconnaître ces dévouemens, récompenser ce zèle ardent aux jours mêmes où la cause royale était si délaissée?

Dès ce moment on voit encore poindre cette grande lutte qui se reproduit avec tenacité à toutes les époques du moyen âge, entre la pensée rusée et cléricale et la force brute et

militaire qui maintient son droit par les armes. Le cardinal Mazarin, chef du conseil de la reine, ne voulait point céder la prééminence au prince de Condé; il voulait que celui-ci pût servir d'instrument passif à l'exécution de sa pensée, qu'il fût le bras et lui la tête. Lorsque le prince de Condé eut achevé l'œuvre de la pacification, lorsque, de concert avec le duc d'Orléans, il eut pactisé, M. le Prince voulut régler avec le cardinal ses conditions impératives; quelle serait la place enfin qu'il obtiendrait dans les affaires du roi? serait-il valet ou maître? Le cardinal aurait-il le pas sur les princes du sang, pourrait-il les blesser et les humilier? Tout ce luxe des Mazarini importunait le prince; les gracieuses nièces du cardinal jetaient la discorde à la cour, et les gentilshommes, tout pleins des grandes histoires de Turpin, de la merveilleuse chronique de l'Arioste et du Boiardo, comparaient la cadette des Mancini à Angélique, dont les pieds d'ivoire et les cheveux d'or agitèrent les paladins du grand Charles en sa cour plénière de Paris et de Mayence. Mazarin, qui voulait bien placer ses nièces, songeait à les donner à des princes du sang,

avant que ses espérances s'élevassent plus haut. Le duc de Mercœur, de la lignée bâtarde de Henri IV, fut le prince choisi par lui pour l'unir intimement à sa famille et s'en faire un appui. « Comme M. le cardinal avoit principalement senti le service des assistances de M. le Prince, il étoit aussi le plus exposé à ses plaintes, à ses demandes, à ses menaces et à sa mauvaise humeur. Quelque temps devant les troubles, le cardinal, voulant établir le siége de sa fortune en France pour s'y appuyer par de grandes alliances, avoit jeté les yeux sur le duc de Mercœur qu'il destinoit pour épouser une de ses nièces. Il lui avoit fait permettre de venir à la cour, et au duc de Vendôme de retourner dans l'une de ses maisons; enfin il avoit cessé ses persécutions contre le duc de Beaufort. Cela fit juger aux plus clairvoyans que le cardinal, qui prévoyoit combien la protection de M. le Prince lui seroit onéreuse par la suite, tentoit toutes les voies possibles pour s'en passer [1].»

1 Extrait du manuscrit intitulé : *Brigues pour le gouvernement* (n° 300 supplém. Biblioth. royale).

Les mécontentemens du prince de Condé furent dès lors à leur comble; il aperçut bien que le conseil allait échapper à son influence, et que désormais il ne devait plus compter sur le cardinal, rapproché des bâtards de Henri IV; il y avait jalousie entre la branche cadette du Béarnais et ces enfans d'amour sans autre vrai lignage que le caprice de Henri pour Gabrielle d'Estrées, petits bâtardeaux, ainsi que les nommaient les aïeux austères de la race huguenote de Condé. Que restait-il à faire à M. le Prince? Les bourgeois de Paris avaient à se plaindre de lui, sans doute; il avait prêté son bras à la cour contre la rebellion de la cité; mais, dans leur défaite même, les Parisiens avaient reconnu la brillante valeur du prince de Condé. Plus d'une fois des buttes de Saint-Chaumont ou du bois de Vincennes ils avaient aperçu le panache flottant de M. le Prince se précipitant à outrance sur les archers de la ville ou sur le beau régiment de M. l'Archevêque, ces Corinthiens qui reçurent plus d'un oreillon de la part des chevau-légers de Condé. L'éclat de cette vive auréole frappait la bourgeoisie; et d'ailleurs le prince de

Conti n'était-il pas à Paris, aimé de MM. du parlement et de l'échevinage? Il lui appartenait de préparer les esprits à la bonne réception de son frère, s'il voulait se ranger à l'autorité du parlement. Condé n'hésita pas, et quittant tout à coup la cour de Compiègne, il vint en carrosse aux rues de Paris, et tout cela en plein jour, en face des halles qui applaudirent à cet acte de franchise et de courage. Il fut parfaitement accueilli, et le lendemain il put siéger en sa qualité de pair dans les séances de la grand'chambre.

Le cardinal Mazarin se montra fort inquiet du départ de M. le Prince; l'union du chef militaire avec le parlement et la bourgeoisie de Paris pouvait être fatale à la couronne. Si le ministre ne voulait pas que le prince de Condé dominât dans le conseil, il sentait l'impérieuse nécessité d'avoir un chef militaire de grande capacité, pour lutter dans la double guerre qui se préparait alors contre l'étranger et la nationalité provinciale. Il fit donc dire à M. le Prince : « Voulez-vous le commandement de l'armée de Flandre? » Par ce moyen il éloignait le prince de Condé du gouvernement même, il le jetait

dans une guerre étrangère qui pouvait avoir une longue durée, il lui imposait ainsi des devoirs au dehors, lesquels ne permettaient pas la présence du prince dans les conseils. Condé fit répondre : « Que si on vouloit lui restituer son gouvernement de Bourgogne, il s'y rendroit volontiers : mais quant à la guerre actuelle avec l'Espagnol, il avoit trop de fatigues, et il désiroit le repos. » Le cardinal vit bien que cette réponse cachait les desseins réels du prince de Condé qui souhaitait prendre en mains la guerre provinciale contre la cour. Toute la Fronde était passée dans la province ; le parti militaire et gentillâtre s'y était réfugié ; le prince de Condé devenant son chef, la guerre prenait donc un développement dangereux pour la cause royale.

Les hostilités avaient un caractère grave sur plusieurs points ; la monarchie espagnole n'était plus sans doute puissante comme sous Charles-Quint et Philippe II, mais elle déployait néanmoins d'immenses efforts sur trois frontières de la monarchie : en Flandre, aux Pyrénées et dans le Milanais, vieux théâtre de la guerre entre les armées de France et d'Espagne. Philippe IV

venait de se débarrasser, par un coup d'énergie, de la révolte des Napolitains; Mazaniello, élevé un moment, était tombé dans la poussière; le flot avait emporté cette fragile république de san Gennaro, plus mobile, plus effervescente que ce Vésuve qui domine Naples. Ce gouvernement de fiers nobles et de lazzaroni s'était adressé au duc de Guise; ils l'avaient un moment proclamé leur chef, leur protecteur. L'esprit de la chevalerie vivait tout-puissant parmi la noblesse; on n'hésitait jamais devant une entreprise périlleuse, et plus même elle était hardie, plus on l'embrassait avec ardeur. C'était la conquête de la Toison-d'Or que rêvait toute cette gentihommerie; après un carrousel, une fête de cour, on jurait d'aller guerroyer le Turc à Candie ou de mourir dans un bastion en face des Barbaresques; ou encore, preux chevalier de Malte, on promettait de combattre sur les galères contre ces corsaires d'Alger et de Tunis qui désolaient le commerce de la Méditerranée. Le duc de Guise, proscrit de France, n'hésita point à accepter les offres de la république napolitaine; il fut reçu avec enthousiasme par le peuple; mais le duc de

Guise seul n'était pas un secours, il n'avait qu'un bras et une poitrine à offrir. Mazarin avait promis l'appui de la France, il ne vint pas; la cour était trop embarrassée à Saint-Germain, et d'un autre côté, il y avait jalousie de la famille de Bourbon contre la race de Lorraine qui avait prétendu à la couronne sous la Ligue. La république napolitaine fut bientôt vaincue, et le duc de Guise tomba prisonnier aux mains des Espagnols. Une fois captif, le Lorrain se ressouvint des vieux rapports de sa maison avec l'Espagne, et il écrivit une lettre humble et dévouée au roi Philippe IV : « N'ayant jamais trafiqué[1] de ma liberté, si ce n'est pour l'employer au service de Votre Majesté, rétablir ma maison dans son ancien lustre[2] et venger mes prédécesseurs et moi-même des injustices que nous avons reçues de la couronne de France[3], je promets à Votre Majesté, conformément aux offres que je lui ai faites, de remettre entre ses mains la place de Guise, en y joignant la prière

1 *Vendido.*

2 *Y restablecer mi casa.*

3 *Y venger me de los maltratos que mis antecessores y yo hemos recibido de la corona de Francia.*

de m'envoyer, sans perdre de temps, un passeport pour le chevalier César, mon serviteur et gentilhomme de ma maison, afin qu'il aille porter mes ordres au gouverneur de ladite place de Guise, lequel ne fera faute d'y obéir avec ponctualité[1]. Je m'engage en outre, auprès de Votre Majesté, à soulever la Provence tout entière, et à me rendre maître de tous les vaisseaux et galères de France[2]. A cet effet, je supplie Votre Majesté de me désigner les otages et garanties qu'elle jugera convenables avant l'exécution entière de mes promesses, l'assurant en outre que je ne me croirai personnellement dégagé de ma parole et de la reconnoissance que je devrai à Votre Majesté pour la délivrance de ma captivité qu'après lui avoir rendu de tels services, que Votre Majesté avouera qu'elle n'a point de serviteur plus dévoué et plus utile que moi. C'est ce qu'ayant promis précédemment à Votre Majesté, je confirme de nouveau dans cet écrit. Pour que ce double projet s'exécute promptement et avec

1 Archives de Simancas, col. A 32.

2 *Prometo tambien de mas la solevacion entera de Provença y de hacer me dueño de todos los vaseles y galeras de Francia.*

toute la sûreté possible, j'ajouterai à Votre Majesté que dans le cas où elle exigeroit des otages, lesquels arriveroient de France, il sera nécessaire qu'elle veuille bien donner des ordres pour qu'ils ne soient point inquiétés à la frontière, ni retenus, comme c'est l'usage, ni eux ni leurs domestiques et bagages [1]. Quant à mon secrétaire, je crois n'avoir pas besoin de répondre de sa fidélité et de sa capacité; son passage en France est de la plus urgente nécessité; on ne se méfiera point de lui, car il est naturel qu'il se rende à Guise pour mes affaires; là il remettra les ordres au gouverneur, et aussitôt après, revenant vers la Provence où il est connu, il y hâtera le départ des otages et des députés que nous attendons. La promptitude est indispensable, et l'occasion et les conjonctures ne sauroient être plus favorables que dans ce moment; je m'en réjouis d'autant plus que je pourrai enfin, suivant mon désir, rendre des services signalés à Votre Majesté [2], en même temps que travailler, sous sa royale protection,

1 *Que en la frontera (como se haze) no se le haga ningun embarazo a sus personas como a sus criados y bagaje.*

2 *Que me daran modo de rendir a su Md. servicios considerables.*

au rétablissement de ma fortune et de ma grandeur, lesquelles mes ancêtres ont perdues par la jalousie et la trahison de la couronne de France[1]. Telles sont les propositions et prières que je donne plein pouvoir à mon secrétaire de soumettre à Votre Majesté, en la priant d'y répondre. HENRI DE LORRAINE, duc de Guise[2]. »

L'habitude n'était point perdue d'offrir l'entrée du royaume à l'étranger pour soutenir une cause d'ambition ou des intérêts privés. Quand un gentilhomme avait la rage au cœur, quand une famille noble avait été dépouillée de son héritage, elle allait quérir partout appui; les idées de patrie et de France n'étaient

1 *Que mis padres an perdido por la embidiâ y traision de la corona de Francia.*

2 Une cédule du roi d'Espagne, motivée par un rapport du conseil d'Etat, est jointe à cette lettre, et accorde la liberté au duc de Guise sous ces conditions.

J'ai trouvé aussi, dans les Archives de Simancas, cot. A 32, une autre lettre relative au duc de Guise. L'archiduc écrit au roi d'Espagne pour lui recommander une supplique de la duchesse de Guise. Le mari de la duchesse (le duc de Guise) étant prisonnier du roi d'Espagne, celle-ci supplie Sa Majesté Catholique de ne pas rendre la liberté à son mari avant qu'il n'ait promis de remplir ses engagemens conjugaux, suivant les lois divines et humaines (*sin dar palabra deque bolvera al cumplimiento de su obligacion en conformidad de la ley divina y humana*). Elle rappelle les démarches et les faussetés répan-

point parfaitement comprises encore; il y avait alors des familles, des lignages, des provinces, des agrégations; mais la France, vaste mot qui embrasse tant d'idées complexes, ne s'entendait pas dans son acception générique et confuse; on allait à l'Espagnol sans rougir, comme les huguenots allaient en d'autres temps aux reistres et aux Suisses pour défendre leurs croyances religieuses.

Le théâtre principal de la guerre était la Flandre; l'archiduc Léopold s'était hâté de profiter des troubles pour mettre en mouvement ses armées. On se rappelle qu'il avait même envoyé un député vers le parlement, pour s'assurer l'appui de la grande cour du

dues à Rome par le duc de Guise pour faire frapper son mariage de nullité, assurant qu'elle est très-capable de donner de la postérité à sa famille (*hacer hijos*), et que l'on ne peut, pour si peu de temps, affirmer de la stérilité d'une femme. Cette position, ajoute-t-elle, est digne de toute la piété et de la grandeur de Votre Majesté (*por ser digna obra de la piedad y grandeza de V. Md.*), qui sentira l'affreuse situation d'une femme si injustement accusée. » Le conseil d'Etat délibéra en effet sur ce grave sujet, et il fut résolu qu'on répondrait à l'archiduc que le duc de Guise ne serait délivré, entre autres conditions, qu'à celle... d'aller essayer d'être plus heureux auprès de sa femme.

royaume. Quand la convention de Ruel fut arrêtée, l'archiduc Léopold cessa ses rapports avec les Parisiens, mais ses armées ne marchèrent pas moins par la route d'Amiens. Sur le refus du prince de Condé, le comte d'Harcourt reçut le commandement de l'armée de France sur les frontières du nord. L'archiduc était déjà à Cambrai; Ypres et Saint-Venant étaient tombées dans ses mains; le comte d'Harcourt voulut marquer son arrivée au camp par un coup de main hardi; il battit les Espagnols auprès de Valenciennes; Condé et Maubeuge furent reprises par le comte d'Harcourt, qui passa l'Escaut et pénétra au cœur même des Pays-Bas. Les Espagnols semblaient avoir perdu alors cette valeur, cette discipline militaire qui firent long-temps leur gloire et leurs succès au seizième siècle; il était passé en coutume de les battre; ces régimens que l'on craignait tant naguère, on se riait, on se moquait d'eux. Le peuple faisait des chansons, crayonnait des caricatures : dans une de ces caricatures on voit un Espagnol à pied, armé d'une longue rapière, au fourreau de laquelle pendent des toiles d'araignée, signe d'impuissante oisiveté.

Un villageois et sa femme ont acheté la monture de l'Espagnol, laquelle n'est autre chose qu'un âne, en ce moment chargé de légumes : *Il est bien penaud*, *ce beau soudard*, disent ces paysans. Dans le fond est un groupe de bourgeois qui raillent l'Espagnol en lui montrant l'édifice vers lequel il a l'air de s'acheminer, et sur lequel est écrit : *hôpital.* Au bas de l'estampe on lit en outre : « Une Egyptienne a reconnu que par un accident fatal, l'Espagnol en sortant de France prenoit le chemin de l'hôpital. » L'Espagnol, appelé plaisamment don Farinas, marche d'un air assez dégagé, et regardant le ciel il dit : « *Dios nos ayude*, *tantos malencuentros :* Que Dieu nous assiste au milieu de tant de malheurs [1] ! »

En effet elles avaient bien des revers ces dures armées espagnoles; partout leurs entreprises étaient déjouées; elles avaient profité, au midi, de la révolte des provinces pour faire une tentative contre la Catalogne, alors protégée par la couronne de France; don Juan de Guarraria avait assiégé Barcelonne et Tortose ; une flotte de galères cinglait dans la Méditer-

1 *L'Espagnol berné en sortant de la France* (caricature).

ranée. Les Catalans se défendirent avec vigueur[1]; la protection de France se liait à leurs priviléges, à leurs libertés municipales, et l'on vit alors l'évêque Marca, de la famille béarnaise, se placer à la tête des villes pour les protéger contre le roi d'Espagne qui voulait les opprimer. Quelques succès des Espagnols dans le Milanais, sous le marquis de Caracène, compensèrent les échecs que les Espagnols avaient éprouvés sur d'autres points. L'Italie semblait être encore leur théâtre de prédi-

1 Voici au reste ce qu'on lit dans la *Gazette de France* : « De Barcelonne, le 14 mars 1649. — Les troubles qui sont maintenant en France nous ont ici donné de grandes appréhensions que leurs suites ne fussent préjudiciables aux affaires de cette principauté ; néanmoins cette ville, pour détromper ceux qui s'étoient d'abord persuadés que les Catalans avoient de l'inclination pour leur réunion avec l'Espagne, considérant que le roi ne pouvoit fournir d'assez prompts secours d'argent ni de troupes pour la conservation des places frontières, a emprunté cent mille écus, outre d'autres sommes très-notables, afin de les prêter à Sa Majesté Très-Chrétienne pour la subsistance de notre armée. Don Joseph de Marguerit, notre gouverneur, a aussi pour le même sujet avancé mille charges de blés, et engagé sa vaisselle d'argent, comme pareillement les sieurs de Marchin, qui commande les troupes de cette principauté, de Marca, don Joseph Dardenne, et quantité d'autres, tant ecclésiastiques que séculiers ; les femmes mêmes ayant contribué tout ce que l'on pouvoit désirer pour le service du roi. »

dilection; la faiblesse des indigènes favorisait les dominations étrangères, et l'Espagnol avait des rapports de langage, de croyance, de ferveur, avec l'Italien catholique. Le Tudesque et le Franc y furent seuls considérés comme des oppresseurs.

Ce fut au bruit de ces victoires que le conseil royal réuni à Compiègne résolut de faire son entrée à Paris; plusieurs démarches avaient été faites par MM. de la ville pour obtenir cette grande faveur. « Tous les députés de Paris s'étant rendus à Compiègne, y furent magnifiquement traités, et à l'issue du dîner, M. de Saincton, le grand maître des cérémonies, vint prendre MM. des cours souveraines et ensuite MM. de la ville pour avoir leur audience, qui leur fut donnée très-favorable dans le cabinet de la reine régente, en présence du roi, de la reine, sa mère, M. le duc d'Anjou, Mlle d'Orléans, le cardinal Mazarin, M. le chancelier, MM. de Guittaud, de Brême, etc. Et s'étant M. le prevôt des marchands approché de Leurs Majestés, un genou en terre, leur dit en ces termes : «Sire, nous venons, au nom de votre bonne ville de Paris, nous jeter aux pieds

de Votre Majesté pour implorer sa clémence et sa protection, en lui renouvelant les hommages et la fidélité que nous lui devons. Cette ville, l'ouvrage de douze siècles, le siége de soixante-quatre rois et l'ornement de votre empire, toute couverte de honte et de confusion, vient mettre à vos pieds les armes que l'horreur de la mort et l'effroyable image de la famine lui avoient fait prendre avec beaucoup d'aveuglement, semblable en cela à ces malades qui se jettent avec furie et sans jugemens sur leurs médecins comme sur des ennemis jurés de leur vie. Il faut, Sire, qu'elle avoue son crime, puisqu'elle est tombée dans une indignation, et qu'elle a provoqué la colère de Votre Majesté; mais permettez que je vous dise, Sire, que ce crime, pour avoir été commis, n'en a pas moins été une nécessité forcée et une injustice sans malice. Toutefois nous venons, pleins de respect et d'humilité, implorer la clémence et la bonté de votre souveraineté, laquelle, dans vos conquêtes et dans vos victoires, vous n'avez jamais refusée aux plus grands ennemis de votre Etat. C'est par vous et par votre intercession, Madame, que

nous espérons cette grâce de notre grand monarque, qu'il daigne retourner dans sa bonne ville de Paris, de vous, dis-je, qui êtes non seulement la plus grande des reines, mais la plus douce et la plus libérale, et qui avez toujours préféré les couronnes des vertus à celles des Empires. » A ce discours si humble, si soumis, la reine répliqua : « Le roi monsieur mon fils reçoit volontiers les soumissions des habitans de sa bonne ville de Paris, qui est le lieu qu'il a toujours le plus aimé; il ne lui faut point de persuasion pour le faire retourner; j'en ai pour mon compte un entier désir, et la ville se peut assurer qu'aussitôt que les affaires du roi lui pourront permettre d'aller reprendre son séjour ordinaire, il n'en laissera passer l'occasion. Et cependant je prie les magistrats de ladite ville de contenir le peuple en son devoir et obéissance qu'il doit à son prince, et d'après cela je promets de porter toujours le roi à aimer sa bonne ville de Paris, et d'oublier tout ce qui s'est passé et qui auroit pu lui donner du mécontentement[1]. »

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. nº XXXII aux Archives du royaume.

Cette réponse était-elle suffisante? la reine ne cessait pas d'être bienveillante envers les Parisiens. Il y avait de vieux rapports entre le roi et sa capitale, un mariage mystique de la couronne au chef royal et de la nef des armoiries municipales, et il n'y avait encore que de vagues promesses d'un retour prochain à Paris! Le triste veuvage n'était donc pas à sa fin! la bourgeoisie ne pourrait pas contempler son roi; l'union intime entre les métiers et la couronne allait-elle définitivement se briser, et avec cette union les plus douces sympathies! Il y avait tant d'inquiétudes! on parlait depuis long-temps de placer dans une autre cité la résidence habituelle du roi, on désignait Bourges, Orléans ou Blois. C'eût été là une ruine pour Paris, pour sa bourgeoisie et ses nombreux Etats. « Le 19 avril 1649, les cent vingt métiers de Paris envoyèrent leurs jurés, au nombre d'environ trois cents, pour rendre leurs très-humbles soumissions à Leurs-dites Majestés, auxquelles ils furent présentés par le sieur Bonneau, procureur du roi au Châtelet, et protestèrent plusieurs fois de la sincérité de leur affection et zèle à leur service,

suivant le serment qu'ils en ont tous prêté lors de leur réception à la maîtrise; les assurant de réparer si bien à l'avenir ce qui s'étoit passé, que Leurs Majestés auroient sujet d'en demeurer satisfaites, et accompagnant leurs discours, les uns d'une naïve confession qu'ils seroient ruinés si le roi ne retournoit à Paris, et les autres de tant de soupirs, que personne ne douta qu'ils ne procédassent du fond de leur cœur. Ce fut un coutelier, fameux par l'habitude qu'il a dans les controverses de la religion, qui porta la parole étant à genoux; après laquelle chaque métier fit aussi en particulier son compliment, auxquels la reine répondit par les assurances qu'elle prenoit en leurs paroles [1].»

On se gardait bien de mécontenter en rien la reine régente; on la satisfaisait sur la moindre plainte; « le prevôt des marchands et les échevins de Paris arrivèrent à Compiègne, où ils eurent le 30 juillet audience de la reine, laquelle ils assurèrent qu'aucun bourgeois n'avoit contribué à l'évasion du criminel qui devoit être exécuté pour quelques libelles diffamatoires, cet atten-

1 *Gazette de France*, ad ann. 1649.

tat n'ayant été entrepris que par des vagabonds et gens sans aveu, que l'absence de Leurs Majestés rendoit encore plus insolens ; tout le peuple ne respiroit qu'après le retour du roi dans sa ville capitale ! A quoi il fut répondu par la reine, et ensuite par Son Altesse Royale, que Sa Majesté étoit très-satisfaite de leurs protestations ; que les affaires de l'Etat arrêtoient le roi auprès de la frontière, et qu'aussitôt que tout y seroit bien assuré, Sa Majesté retourneroit à Paris. Les députés des six corps des marchands de la même ville firent aussi de pareilles explications à la reine qui leur fit la même réponse. Enfin, le 12 août le sieur de Saintôt, maître des cérémonies, alla de la part du roi donner avis au parlement que Leurs Majestés retourneroient en cette ville l'un des jours de la semaine prochaine, et lui rendit les lettres de Leursdites Majesté dont il étoit chargé ; laquelle nouvelle fut reçue de cette célèbre compagnie avec une joie qui ne se peut exprimer, ayant aussi porté à la chambre des comptes, à la cour des aides et au corps de ville les lettres que Sa Majesté leur écrivoit sur ce sujet. » Quels transports

n'excitait pas la bonne venue du roi dans sa ville! De toute part on allumait des feux sur la Grève, en l'Hôtel-de-Ville. On allait donc saluer Sa Majesté, sa cour de plaisance, ses carrousels! on verrait encore une fois ses belles troupes, les mousquetaires, les gardes françaises et suisses qui buvaient avec les métiers et bourgeois et faisaient grandes dépenses aux hôtelleries et établis des halles! « Cette grande ville de Paris[1], se voyant à la veille de jouir du bonheur que tous ses corps et compagnies avoient tant souhaité, se mit en devoir de faire à Leurs Majestés une réception conforme au zèle et à l'affection de leurs cœurs. Le roi étant parti de la ville de Compiègne le 17e août, vint coucher le même jour en celle de Senlis, où le sieur de Saint-Simon, gouverneur de la place, rendit les honneurs dus à Leurs Majestés. Elles en partirent le 18 pour venir dîner au Bourget, à l'entrée duquel les bateliers du port Saint-Paul, des Tournelles, du Guichet, et autres avenues de Paris, se présentèrent au nombre

1 « L'arrivée de Leurs Majestés, et la cordiale réception qui leur a été faite en cette ville de Paris. » Août, 1649.

de trois cents, ayant des hauts-de-chausses d'écarlate et autres couleurs chamarrées d'argent, des pourpoints blancs, des baudriers en broderies et l'épée au côté, avec quantité de plumes sur leurs chapeaux, et tenant, les uns des lances peintes, les autres des avirons couverts de fleurs-de-lis. Leurs Majestés partirent de ce lieu-là sur les trois heures et demie de relevée du même jour, dans le carrosse du corps de la reine, et passant entre Saint-Denis et Aubervilliers, vinrent gagner le grand chemin qui conduit de Saint-Denis à Paris; et à une lieue d'ici, trouvèrent les trois cents archers de la ville en trois compagnies à cheval, leurs trompettes en tête, leurs guidons et enseignes portés par leurs officiers très-bien montés, et tous avec leur casaque de velours bleu, ornée des armes du roi et de la ville en broderie d'or et d'argent; lesquels avoient été détachés du corps de la ville, qui, s'étant assemblé à une heure de relevée en l'Hôtel d'icelle, en étoit parti pour aller prendre le duc de Montbazon, gouverneur de Paris, en cet ordre. Il étoit précédé de ces compagnies de trois cents archers à cheval, après lesquels marchoit le sieur Le Fèvre,

maître-d'hôtel de la ville, très-lestement vêtu et monté sur un cheval d'Espagne richement caparaçonné et paré d'une infinité de rubans; puis les douze huissiers de la ville, pareillement à cheval et en housse, avec leurs robes de drap. Ceux-ci étoient suivis du greffier et du receveur de la ville, à cheval, en robes de velours, du président Le Féron, prevôt des marchands, des échevins et du procureur du roi de la ville, semblablement vêtus et montés. Les conseillers de ville alloient après eux en même équipage, et deux à deux, comme faisoient les quarteniers, cinquanteniers et dizainiers, et près de cinq cents bourgeois tous à cheval, en habits noirs. Le duc de Montbazon, monté sur un très-beau cheval, toute cette compagnie fut jusque dans le faubourg Saint-Denis, où ayant été rencontrée par le maître des cérémonies, il lui fit faire halte à La Chapelle, jusqu'à ce qu'il la vînt avertir quand il seroit temps d'en partir pour voir Leurs Majestés; ce qu'étant arrivé, le roi fit arrêter son carrosse, et le corps de ville s'étant approché de la portière, lui fut présenté par le duc de Montbazon; puis le prevôt des mar-

chands fit à Leurs Majestés les complimens de la ville, dans lesquels ayant fort bien exprimé la tendresse des affections de tout le peuple de Paris, leur satisfaction en parut très-grande. Cette harangue finie, on continua la marche jusques au palais royal; toutes les rues servant au passage étoient ornées des plus superbes tapisseries, et si fourmillantes de peuple que l'on eût dit que Paris étoit venu fondre en ces endroits. Passant sous la porte Saint-Denis, parée dedans et dehors, Leurs Majestés y furent saluées de notables volées de canon et de boîtes qu'on avoit plusieurs fois déchargées dès le matin; ce qui fut redoublé et continué pendant le jeu d'un beau feu d'artifice qui avoit été dressé et fut allumé ce soir-là en la place de l'Hôtel-de-Ville, au tintamarre duquel plusieurs autres servirent d'écho. Les rues étoient partout éclairées d'un nombre infini de flambeaux et autres luminaires de diverses couleurs allumés aux fenêtres. Entre ces allégresses, fut remarquable celle qui se fit devant le palais de Luxembourg, dit à présent d'Orléans, où le sieur Sanguin, maître-d'hôtel de Son Altesse Royale, par son ordre, fit défoncer et boire

six pièces de vin par tous les passans avec les acclamations de *Vive le Roi!* L'après-dînée du lendemain 19e, Leurs Majestés reçurent les compagnies souveraines; elles étoient assises dans des fauteuils, et autour d'elles, Monsieur, frère unique du roi, Son Altesse Royale Mademoiselle, le prince de Condé, les princesses sa mère et son épouse, le cardinal Mazarin, le chancelier de France, les ministres et secrétaires d'Etat, et une grande quantité d'autres seigneurs et dames de haute condition. Le clergé de l'église de Paris y fut aussi à l'issue du dîner de la reine, étant conduit par le coadjuteur qui porta la parole, comme fit pour le parlement le sieur Molé, premier président; pour la chambre des comptes, le président Nicolaï; pour la cour des aides, le président Amelot, et le lieutenant civil pour le Châtelet. »

Et ce qu'il y eut de plus remarquable en cette entrée royale dans la capitale, c'est qu'il y fut à peine question des vieilles haines contre le cardinal Mazarin : tant la joie était grande d'avoir le roi, il y eut en quelque sorte suspension d'armes entre les partis! Le croirait-on? Le 21 août, le corps de ville alla faire ses com-

plimens à Son Eminence; « le même jour, l'Université de cette ville, venant rendre ses devoirs à Leurs Majestés, fut conduite à leur audience par le sieur Duplessis, secrétaire d'Etat, le recteur portant la parole. Ensuite de quoi Leurs Majestés furent entendre la messe en notre église cathédrale, à l'autel de la Vierge, ayant été reçues à la porte d'icelle par le chapitre et le clergé, la parole portée par le doyen pour l'absence de notre archevêque et l'indisposition du coadjuteur. En traversant le Marché-Neuf, toutes les harengères et autres marchandes de cette place se jetèrent aux pieds de Leurs Majestés pour leur témoigner la résolution à demeurer plus que jamais dans le respect, et qu'elles avoient fondé une dévotion pour la reine, en leur église de Saint-Germain-le-Vieil. L'après-dînée furent pareillement conduits à l'audience le chapitre de la Sainte-Chapelle, l'évêque de Bayeux, trésorier d'icelle, portant la parole; comme aussi tous les curés de cette ville, dont la parole fut portée par le sieur de Chapelain, curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie et docteur de Sorbonne [1]. »

1 *Gazette de France*, ann. 1649.

Ainsi donc tout semblait fini à Paris. Fallait-il croire à la longue durée de cette suspension d'armes dans les partis! Au milieu des luttes les plus vivaces, il arrive souvent des époques de lassitude dans lesquelles les opinions ardentes mêmes quittent les batailles; ce sont des temps d'arrêt, hélas! trop courts dans les guerres civiles. J'ai retrouvé une gravure représentant la marche du roi sur le Pont-Neuf, et revenant du *Te Deum* chanté le jour de sa rentrée à Paris : on distingue le Louvre au fond du tableau; sur le premier plan, le jeune roi à cheval; à sa droite est un page à pied; derrière celui-ci, un valet de pied; autour du roi, des gardes-du-corps armés de mousquetons; derrière Sa Majesté, les gendarmes à cheval; devant le roi marchent les cent-suisses, lesquels sont précédés par les gardes du grand prevôt de l'hôtel. Ces deux dernières troupes sont armées de longues hallebardes. La marche s'ouvre par une compagnie de mousquetaires à cheval. Au-dessous de la gravure est l'historique des causes qui amenèrent la rentrée du roi à Paris, après les conférences de Ruel. Le cardinal est à cheval

à l'une des portières du carrosse, avec M. le prince de Condé. Le peuple le regarde avec curiosité, et dit : « Voilà le Mazarin ! » mais aucun ne va jusqu'à lui dire une injure.

Au contraire, les uns disaient qu'il était beau, et qu'ils allaient boire à sa santé ; d'autres qu'il était bonhomme, et qu'ils s'étaient trompés quand ils avaient tant crié contre lui. Lorsqu'on fut arrivé au Louvre, la reine déclara publiquement au prince de Condé qu'on ne pouvait assez reconnaître ses services, et qu'il s'était acquitté glorieusement de la parole qu'il avait donnée de rétablir l'autorité royale. Elle répéta ensuite aux dames de sa cour qu'elle avait été surprise de l'allégresse des Parisiens, et qu'elle ne s'était point attendue à une telle fête, et le soir elle leur raconta avec complaisance toutes les douceurs que les lavandières, les ravaudeuses et les femmes de la halle avaient dites à son ministre, au pauvre Mazarini qu'on voulait pendre et tirer à quatre chevaux !

CHAPITRE LXXXX.

SOUMISSION DES PROVINCES. — MOUVEMENT DU PARTI MILITAIRE.

Mécontentemens des gentilshommes. — Le parti militaire en province. — Arrestation des princes à Paris. — Répartition des gouvernemens. — Départ de la cour pour la soumission des notabilités provinciales. — Bourgogne. — Normandie. — Guienne. — Correspondance espagnole sur le mouvement provincial.

1649 — 1650.

Après la trève signée à Ruel, le duc de Beaufort, le marquis de Noirmoutier, tous ces ardens gentilshommes qui servaient sous le duc de Longueville et le prince de Conti, quittèrent Paris pour se réfugier dans les provinces

où ils trouvaient secours d'armes et de troupes régulières ; l'association des parlemens de province n'avait point adhéré à la trève de Ruel ; la division provinciale par gouvernemens favorisait aussi cette rebellion ; le gouverneur était presque toujours un prince du sang ou un gentilhomme de grande race ; il possédait la plénitude du pouvoir sur la province qui lui était confiée ; les compagnies qui occupaient les villes recevaient ses ordres et ses commandemens ; ses pouvoirs s'étendaient à l'ordre militaire, judiciaire et financier. Les fonctions d'intendans n'étaient pas alors tellement anciennes qu'elles ne fussent contestées ; leurs attributions ne s'étendaient pas au-delà des levées de la taille et des impôts, et quand l'esprit du parlement venait joindre ses forces à l'esprit militaire, il s'ensuivait presque toujours une résistance formidable aux ordres de la couronne : « Parlement et gouvernement réunis forment pleine autorité », tel était l'axiome légal à cette époque.

Le parti des princes et des gentilshommes espérait donc trouver dans cette ligue provinciale un nouveau moyen de résister aux en-

vahissemens du pouvoir de Mazarin ; il est constant que tous considéraient la trève de Ruel comme un acte de lâcheté et de trahison parlementaire ; c'était la faiblesse de Molé qui avait tout perdu, c'était cette pusillanimité de quelques membres de la grand'chambre qui avait jeté le découragement dans tous les esprits ; quel spectacle que cette bourgeoisie de Paris accourant aux pieds du cardinal ! que c'était pitoyable ! est-ce que la brave noblesse pouvait le supporter ? Telle était l'opinion de tous ces gentilshommes, et le marquis de Noirmoutier lui-même, quoiqu'il eût fait sa soumission à la cour, écrivait confidentiellement au prince de Conti : « Si vous ne voulez pas prendre la résolution de vous servir du peuple contre le parlement qui nous a trahi, prenez au moins celle de sortir avec votre cavalerie et de venir à la Ferté-Milon. Son Altesse l'archiduc nous offre, par la bouche de M. le comte de Fuensaldane, toute son armée pour se joindre à nous, et encore celle de Lambesc qui fait ensemble trente mille hommes de pied ; par mer des vaisseaux et de l'argent à M. de Longueville, et à Votre Altesse de si grands avantages,

que vous réduirez vos ennemis à vous demander la paix à telles conditions que vous désirerez. Au nom de Dieu, que Votre Altesse me croie, et qu'elle s'assure que je n'ai point au monde de passion si forte que sa gloire, laquelle, pourvu qu'elle suive mon conseil, sera au plus haut point que je ne saurois lui dire. Les villes de votre gouvernement m'ont mandé la plupart qu'elle vous ouvriront les portes[1]. »

Mme de Longueville, écrivant au marquis de Noirmoutier, s'exprimait avec autant de vivacité : « Mon cousin, je crois que vous avez assez bonne opinion de moi pour ne point

1 Mss. de Béthune, volume cot. 9353, fol. 128. — Voici une lettre du prince de Conti; elle est adressée au duc de Brissac à Saint-Germain : « Cette lettre vous témoignera l'impatience que j'ai de vous revoir, et vous pressera de revenir en diligence. Je m'assure que vous voudrez bien me donner cette satisfaction, et je vous promets en même temps que ce sera avec une sûreté tout entière pour vous, étant résolu de faire toutes choses devant qu'il vous arrivât le moindre mal. Je remets à vous dire quand vous serez ici l'obligation que je vous ai de tout ce que vous avez fait pour moi, et à vous protester que vos intérêts me seront cent fois plus considérables que les miens; je vous montrerai aussi clairement, ce que je crois que vous savez déjà, comme quoi nous avons été abandonnés, pour ne pas dire trahis. Adieu, mon cher cousin, je suis tout à vous, je vous le proteste, ARMAND DE BOURBON. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9353, fol. 104.

douter de l'affliction que m'a donnée le succès de la conférence, et pour croire que si il eût dépendu de moi, il auroit été peut-être plus glorieux et plus avantageux qu'il n'a été; mais il a fallu céder à la nécessité que MM. du parlement nous ont imposée, et j'ose dire qu'elle n'est si fâcheuse à personne qu'à moi. Je ne vous dirai point le détail de cette malheureuse paix, vous le saurez par d'autres que par moi, et je me justifierai seulement vers vous de ce que le sieur du Fay vous a dit de moi; il a fort mal expliqué mes paroles, et si j'en avois dit quelques unes qui témoignassent du soupçon pour vous, elles seroient absolument opposées à mes pensées. J'espère donc que vous n'aurez pas celle-là de moi, et que vous ne douterez point du déplaisir où je suis de l'incertitude où tout le monde est ici de la résolution que vous manderez. Je suis assez dans vos intérêts pour ne vouloir pas contribuer à vous en faire prendre une contre votre devoir et contre vos avantages; c'est pourquoi je ne ferai pas de difficultés de vous conseiller de n'écouter pas tant votre sentiment que votre raison, et de suivre ce qu'elle vous con-

seillera plutôt que les choses où votre inclination vous pourroit porter. Il a été assez nécessaire pour nous de surmonter la vôtre, et je crois qu'il y a plutôt de la foiblesse que de la fermeté à ne se résoudre pas à la loi de la nécessité. Pour ce qui est de vos intérêts, je pense que vous croyez bien que mon frère les appuiera plus que les siens propres, et qu'il n'est point nécessaire que je le porte à vous rendre, en ce rencontre ici, des témoignages de sa reconnoissance et de son amitié; je pense que vous ne doutez pas davantage que je ne m'y employasse avec toute la chaleur possible, si son amitié pour vous ne vous rendoit plus d'offices auprès de lui que je ne puis faire. Je vous conjure donc seulement d'être persuadé que, dans tous les temps, je me souviendrai des obligations que je vous ai, et que je ne serai jamais satisfaite que je ne les aie reconnues par quelque service proportionné à mon affection. Je vous demande la continuation de la vôtre, et que vous me croyez votre très-affectionnée. — *P. S.* Je meurs d'envie de vous entretenir sur mille choses qui ne se peuvent écrire[1]. »

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9353, fol. 109.

Cet événement malheureux dont parlait Mme de Longueville n'était ni plus ni moins que la pacification parlementaire, qui était suivie en quelque sorte de l'entrée du roi à Paris. Ces lettres expriment donc bien la situation du parti des gentilshommes frondeurs; le prince de Condé, naguère le soutien le plus courageux de l'autorité royale à Saint-Germain, n'était plus en complète harmonie avec Mazarin. Il y avait tant d'intimité de familles et d'armes entre tous ces gentilshommes! Les Condé n'étaient pas gens à se séparer de la partie militaire de la noblesse; en conséquence, le pacte fut bientôt fait : M. le prince, ennemi déclaré de Mazarin, s'engagea ouvertement à le combattre de toutes ses forces. Il ne s'agissait plus ici du parti bourgeois et parlementaire; celui-là était momentanément satisfait par l'acte de pacification; la faction qu'il fallait encourager et défendre, c'était celle des gentilshommes, et Condé était leur chef naturel. Le premier coup d'habileté du cardinal fut d'abord de refroidir le prince de Condé avec la bourgeoisie et les métiers qui avaient salué l'entrée du roi à Paris. Alors le duc d'Orléans

était devenu l'homme du parlement; c'était autour de lui que le corps de ville de Paris s'était réuni pour adopter ce système mixte de paix publique et de liberté municipale qui plaisait à la pacifique existence des bourgeois. Une fois les princes séparés de l'esprit de la ville, il fut plus facile d'oser un coup d'Etat contre eux; Mazarin ne s'y fût jamais décidé, s'il n'avait successivement enlevé aux princes cette puissance morale qui parlait au peuple; on les traitait fort doucement à la cour; le cardinal les recevait dans son palais au mieux; la populace de Paris avait jeté quelques pierres sur le carrosse du prince de Condé, car elle gardait souvenir que c'était lui qui avait assiégé ses murailles. On poursuivit ces mutins avec d'autant plus de chaleur qu'on voulait séparer définitivement le prince de Condé des Parisiens. On témoignait toute sorte d'estime au prince de Condé; la reine l'accablait de caresses; le cardinal semblait l'initier à ses affaires, et le traitait à l'italienne, avec une sorte d'abandon. Tandis que les princes de Condé et de Conti et le duc de Longueville attendaient dans l'antichambre de la reine, les trois capitaines des

gardes s'approchèrent et leur dirent avec respect : « Nosseigneurs, la reine nous ordonne de nous emparer de vos personnes. — Ah çà! vous plaisantez, dit le prince de Condé, messieurs les capitaines? — Certainement non, répondit Roissy, un d'entre eux, nous exécutons les ordres de Sa Majesté » ; et alors ils rendirent tous trois leur épée. Condé s'écria : « Voilà donc le prix de mes services! » La race des Condé était habituée, de génération en génération, à ces mesures de vigueur de la branche aînée; depuis Henri II, il ne s'était pas passé dix ans sans que l'un des membres de la famille de Condé n'eût été jeté à Vincennes ou à la Bastille. Ces braves cadets du Béarn, se faisant toujours chefs de parti ou de rebellion, étaient ainsi exposés aux mesures violentes de l'autorité royale; c'était un usage qu'ils subissaient avec plus ou moins de résignation, mais qui n'entachait en aucune manière leur blason héréditaire. Par qui avait été conseillée cette arrestation des Condé? par les parlementaires, disait-on, comme une espèce d'acte de milieu qui satisfaisait tout à la fois la bourgeoisie, les parlementaires et l'autorité royale : arrêter le

prince de Condé, c'était plaire à la basse populace de Paris, qui se souvenait des orillons qu'elle avait reçus de la main de M. le prince. Arrêter MM. de Longueville et Conti, c'était comprimer le parti des frondeurs actifs, ceux-là qui considéraient la trève de Ruel comme un acte de lâcheté. « Le sieur de Guitaut, capitaine des gardes de la reine, fit entendre à ces trois princes qu'il étoit temps de marcher où Sa Majesté l'avoit ordonné, et les conduisit par un petit escalier qui descend au jardin du palais cardinal; d'où ils s'avancèrent au travers de ses allées jusques à une porte de derrière qui répond à la rue Vivienne; et après que le sieur de Guitaut eut laissé leur conduite au sieur de Comminges son neveu, ils entrèrent dans un carrosse à six chevaux, accompagnés dudit sieur de Comminges, de trois exempts et de quelques gardes de la reine. Bien que ce carrosse, par sa diligence succédant à la promptitude de l'action, ôtât toute visée à ceux qui eussent eu dessein de l'arrêter, néanmoins, outre les gardes qui l'environnoient roulant vers la porte de Richelieu, il rencontra à quelques pas au-delà de cette porte une brigade de

la compagnie des gens d'armes du roi, commandés par le sieur de Miossan, afin de lui servir d'escorte. Pour prévenir aussi les autres obstacles qui pouvoient procéder d'ailleurs, on avoit posté à la porte Saint-Antoine, qui étoit le seul endroit par où l'on eût pu couper le chemin au carrosse, un gros de trente hommes à cheval, pour empêcher que personne ne sortît de la ville jusqu'à ce que l'on eût des nouvelles de l'entrée de ces princes au bois de Vincennes; ce qui assura tellement leur route, que l'exécution de ce dessein ne fut nullement traversée. Il n'y eut que l'incommodité des chemins rompus par le dégel qui fut capable de la retarder; car le carrosse s'étant embourbé dans de grandes ornières, il n'en put être retiré qu'à la force d'autres chevaux; et une autre fois, ayant versé, le prince de Condé sauta dehors, et l'on crut qu'il vouloit s'échapper. A cinq heures on arriva au donjon de Vincennes[1]. »

Ce coup d'Etat était trop décisif pour que le conseil n'en donnât pas immédiatement avis aux corps de la ville de Paris. Tout ce qui se

1 *Gazette de France*, ann. 1650.

faisait à cette époque dans le royaume était communiqué à la bourgeoisie; on aimait cette classe honnête et paisible qui gouvernait l'hôtel en Grève. On écrivit donc que « le roi et la reine régente ayant su que l'ambition de M. le prince de Condé lui avoit fait oublier le devoir qu'il doit à Leurs Majestés, en conspirant contre l'Etat, dont il conférait avec M. le prince de Conti, son frère, et M. le duc de Longueville, son beau-frère, les firent arrêter tous les trois dans le palais cardinal, et de là conduire au bois de Vincennes, par l'avis et prudent conseil de M. le duc d'Orléans, qui avoit ordre d'en avertir MM. le prevôt des marchands et échevins, afin que les colonels et capitaines le fussent trouver au Luxembourg le même soir. A quoi ayant donné ordre ledit sieur prevôt des marchands, présent M. le duc d'Orléans, leur dit que le roi et la reine s'étoient assurés des trois princes afin de maintenir la paix dans le royaume; que pour le peuple de Paris, il n'en devoit prendre aucun ombrage, puisque tout se faisoit pour le bien de l'Etat, dont il les prioit d'avertir chacun en leurs colonelles, à ce qu'aucun bourgeois ou manant n'eût à

branler ni prendre les armes, à peine de la vie...; qu'il les avoit mandés pour les assurer néanmoins des bonnes intentions de Leurs Majestés et de son affection singulière envers eux tous, à quoi il les prioit de prendre une entière confiance.»

Indépendamment de cette lettre close, la ville et le parlement furent pareillement mandés au palais cardinal, pour y entendre de la bouche de la reine les motifs qui l'avoient obligée à l'arrestation des princes. La reine leur dit : «J'ai été nécessitée de m'assurer des personnes des princes de Condé et de Conti et du duc de Longueville, afin de maintenir la paix dans le royaume, et pour nous en procurer même une générale quand il plaira à Dieu de nous la donner. Les raisons que j'ai eues en seroient de trop longue discussion, et vous les apprendrez par la lecture d'une nouvelle lettre que j'enverrai à la ville, car il est nécessaire que chacun sache se fortifier dans l'affection et l'obéissance que le sujet doit à son prince; je ne puis douter assurément de l'amour et dévouement de MM. de la ville et

du parlement, les ayant toujours reconnus tels, et vous prie d'y persévérer [1]. »

Le samedi 22 janvier, l'assemblée de la ville ayant été convoquée, M. le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de la cité de Paris, y lut la lettre du roi, tendant à expliquer les raisons qui ont nécessité l'arrestation des trois princes du sang. Cette lettre révélait un besoin de justification. La conduite de Condé s'y trouve longuement développée; après avoir fait ressortir tous les avantages, toutes les concessions que le prince avoit obtenus du roi et de la reine régente, le cardinal finit par dire que l'ingratitude et les trahisons du prince de Condé, et ses menées avec le prince de Conti et le duc de Longueville qu'il a séduits, ont nécessité l'arrestation de tous les trois, sans plus de délai, arrestation pour la justification de laquelle on invoque le salut et le bien de l'Etat [2].

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

2 « Lettre du roi envoyée au parlement de Paris, sur le sujet de la détention de MM. les princes de Condé et de Conti et duc de Longueville. 19 janvier 1650.

« A nos amés et féaux : La résolution que nous avons été forcé

Cette mesure violente de l'arrestation du prince de Condé jeta la plus grande inquiétude dans le parti militaire, parmi les nobles surtout qui avaient fait leur soumission; quand on sut que dans le donjon de Vincennes gisaient les trois princes, la fleur des gentilshommes,

de prendre par l'avis de la reine régente, notre très-honorée dame et mère, de nous assurer des personnes de nos cousins les princes de Condé et de Conti, et duc de Longueville, est si importante pour le bien de notre service, qu'encore que nous ne devions qu'à Dieu seul le compte de nos actions et de l'administration de notre État, nous avons cru néanmoins ne pouvoir trop tôt vous en faire savoir le motif, et au public; afin que tous nos sujets étant informés de la nécessité absolue où nous nous sommes trouvé par la conduite desdits princes et duc, pour prévenir des maux irréparables qui menaçoient cette monarchie, chacun redouble son affection et concurrence en ce qui dépendra de ses soins au but que nous nous proposons, qui est de rétablir un ferme repos au-dedans de l'Etat. Nous n'avons eu recours au dernier remède qu'après avoir éprouvé que tous les autres étoient impuissans; et à la vérité quand il a fallu délibérer sur l'arrestation d'un prince de notre sang, que nous avons toujours tendrement aimé, et qui est d'ailleurs estimable pour beaucoup de hautes qualités qu'il possède, d'un prince qui a remporté plusieurs victoires sur nos ennemis, où il a signalé son courage; nous n'avons pu sans une répugnance extrême nous déterminer à résoudre sa détention; et nous aurions encore dissimulé tout ce qu'il y avoit de mal en sa conduite, si nous n'avions touché au doigt que dans le chemin qu'avoit pris ledit prince, et où il s'avançoit tous les jours à grands pas, l'un de ces deux maux étoit inévitable : ou sa perte sans ressource, ou la dissipation de cette monarchie. »

les chefs de la noblesse provinciale quittèrent sur-le-champ Paris pour faire un appel aux populations; c'étaient le duc de Bouillon, les maréchaux de Brézé et de Turenne, le prince de Marsillac, qui tous rompaient ainsi en visière avec Mazarin [1]. Cette noblesse avait élevé des prétentions exorbitantes; la liste de ses griefs a été conservée : les uns demandaient un gouvernement de province, les autres une charge de cour, tous des indemnités pécuniaires, car il y avait appauvrissement au sein de cette noblesse de province qui avait tout perdu dans les guerres religieuses et politiques :

1 « Déclaration du roi contre les sieurs de Bouillon, maréchaux de Brézé, de Turenne et de Marsillac. »

« Nous avons fait savoir par nos lettres du 19e du mois passé une partie des présentes raisons qui nous ont contraint de faire arrêter nos cousins les princes de Condé, de Conti et duc de Longueville. Comme le principal but que nous avons eu en prenant cette résolution a été d'assurer le repos de nos sujets, et garantir notre État des troubles dont il étoit menacé, nous avions cru y pourvoir suffisamment en nous assurant des principaux auteurs des entreprises qui avoient été formées contre notre autorité, et faisant offrir aux autres les effets de notre clémence. Mais nous voyons avec déplaisir que quelques uns d'entre eux persistent dans leurs mauvais desseins, et non contens de se retirer secrètement et sans aucun congé de notre cour, ils ont travaillé à faire diverses pratiques parmi nos sujets pour les débaucher de la fidélité qu'ils nous doivent. Et d'au-

« M. le prince de Conti demande une place forte dans le gouvernement de Champagne; qu'on lui donne 40 mille livres et son entrée dans les conseils du roi; qu'on fasse duc et pair le marquis de Noirmoutier. M. le duc de Longueville demande une charge de la couronne, un gouvernement de considération dans la Normandie, avec survivance pour ses enfans, qu'on lui paye tous les deniers qui lui sont dus pour pension et avances. M. le duc de Beaufort demande le gouvernement de Bretagne pour son père M. de Vendôme, et le paiement de tous les arrérages de ses pensions. M. le duc

tant qu'il importe d'étouffer ces désordres en leur naissance, nous avons ordonné et ordonnons au duc de Bouillon, maréchaux de Brézé et de Turenne, et prince de Marsillac, qui se sont retirés, au préjudice de leur devoir et de leur serment, de notre cour, par suite de l'arrestation desdits princes, de revenir près de notre personne pour y recevoir nos ordres et commandemens; faute de ce faire, nous les déclarons désobéissans, rebelles, perturbateurs du repos public et criminels de lèse-majesté, voulant qu'il soit procédé contre eux selon la rigueur de nos ordonnances. Nous faisons de plus très-expresses inhibitions et défenses à tous nos sujets, de quelle qualité et conditions qu'ils soient, de les suivre ni de leur obéir; comme aussi de faire entre eux aucune assemblée, ligue ou association, ni aucun armement, amas et levée de gens de guerre, à peine d'être punis comme séditieux et perturbateurs du repos public. » — FONTANIEU, portefeuilles, nos 492, 493.

d'Elbœuf demande Montreuil, le paiement de ce qui est dû à Mme sa femme, et 100 mille francs pour le comte de Rieux son second fils. M. le duc de Bouillon demande Sedan et le gouvernement d'Auvergne, qu'on le reconnoisse pour prince de France, lui et ceux de sa maison, qu'on donne au maréchal de Turenne le gouvernement de la Haute et Basse Alsace. Le maréchal de La Mothe demande 600 mille livres et le gouvernement de Bellegarde. Le duc de La Trimouille demande le comté de Roussillon en propre. Le marquis de Vitry demande des lettres de duc et le tabouret pour sa femme. M. le duc de Luynes 22 mille écus et le retour de Mme de Chevreuse, et M. le comte de Fiesque, un tabouret pour sa femme[1]. »

Le plan de tous ces gentilshommes était donc d'imposer des conditions et de ramener la situation dominante de la noblesse avant Richelieu, ce désordre demi-féodal que la main de fer du cardinal avait apaisé. On voulait

1 « Demandes des princes et seigneurs qui ont pris les armes avec le parlement et peuple de Paris. » (Brochure.) 1650.

se partager les gouvernemens, les rendre en quelque sorte héréditaires dans les races, les réclamer comme une propriété, les posséder enfin comme ces vieux fiefs qui constituaient la monarchie féodale aux quatorzième et quinzième siècles. Mazarin avait deux voies ouvertes devant lui; il devait, ou traiter successivement avec tous ces gentilshommes qui prenaient les armes, ou bien attaquer de vive force l'esprit provincial, et dompter ainsi encore une fois, comme Richelieu, cette nationalité de chaque population qui visait au fédéralisme local. On s'est trompé sur le caractère de Mazarin, en lui supposant une faiblesse qui pactise avec tous les faits, avant même d'essayer de les dompter : le cardinal avait une grande fermeté et un courage qu'il devait à l'école de Richelieu; il avait une tendance à employer tout d'abord la force de compression, et lorsqu'il apprit ce soulèvement des nationalités provinciales, il n'hésita pas à marcher sur-le-champ contre la noblesse en armes.

Trois provinces principales semblaient se prêter plus spécialement la main dans ce tumulte : la Normandie, la Bourgogne et la

Guienne. La Bourgogne, pays calme et soumis, avait rarement donné de l'inquiétude à la cour, mais alors elle était sous le gouvernement du prince de Condé; partout ses officiers occupaient les villes principales; Dijon rêvait ses ducs si noblement festoyés au temps de leur cour plénière; Condé était la race cadette des Bourbons comme les ducs de Bourgogne l'étaient de la race des Valois; que de joie pour les braves habitans de Dijon si leur magnifique palais s'était encore orné de tentures et de tapisseries, si les carrousels s'étaient encore déployés dans leur grande place d'armes !

Mazarin, la reine Anne d'Autriche et le jeune roi quittèrent Paris, et se portèrent immédiatement en Bourgogne. La province fut facilement envahie; elle n'avait ni places fortes ni positions capables de résistance. Dijon ouvrit ses portes à la première sommation du roi; l'on tourna de là en Normandie, alors soumise au gouvernement des Longueville. La duchesse de Longueville, princesse au cœur haut, aux allures populaires, s'était rendue dans ce gouvernement; elle avait fait appel au parlement, aux grandes communes de Caen, de

Rouen; elle avait armé des troupes fidèles; mais ce n'était point suffisant pour arrêter les corps réguliers du cardinal Mazarin, soudards qui comptaient non seulement des gardes françaises, de braves et dignes compagnies suisses, de nombreux régimens d'infanterie, Champagne, Flandre, Picardie, mais encore un grand nombre de troupes étrangères prises à la solde de Mazarin. Oh! quels souvenirs ne laissèrent pas dans les provinces les Allemands d'Herlac, troupes demi-barbares qui rappelaient aux populations les temps d'horrible mémoire où les Hongres, les Normands et les Sarrasins désolaient le vieux territoire! Femmes et filles violées, sanctuaires profanés, villes pillées, voilà les exploits du régiment d'Herlac, récités en maintes complaintes qui se vendaient de lieux en lieux, aux foires, aux pèlerinages; quelle terrible irruption[1]!

Quand la Normandie fut soumise, Mazarin, toujours suivi du jeune roi et d'Anne d'Au-

1 J'ai trouvé une de ces complaintes sous ce titre : « Pitoyables lamentations des pauvres habitans des provinces fidèles de France, contre les pilleries, massacres, violences et autres actes horribles des sauvages conduits par Mazarin. » 1650.

triche, passa à travers le Poitou pour envahir la Guienne qui s'était jetée plus ardemment encore que la Bourgogne et la Normandie dans la résistance, de la Fronde. La Guienne, comme la Provence ne s'était jamais complètement ralliée à la monarchie française; sa population avait conservé ses répugnances pour les races du nord; la Loire formait toujours cette séparation invariable qui partageait les deux zones du midi et du septentrion, et ceci explique comment les répressions de révolte dans ces provinces méridionales furent toujours plus lentes. Il y avait là des antipathies si profondes, des répugnances si invincibles, qu'elles jetaient le Nord et le Midi en perpétuelle hostilité. Aussi la soumission de la Bourgogne et de la Normandie ne fut-elle qu'un passage, tandis que l'invasion de la Guienne fut une véritable conquête[1]; Mazarin fut obligé de faire le siége de Bordeaux, de lutter corps à corps avec la

1 « Lettre du roi lue en l'assemblée de la ville de Paris, et dans laquelle Sa Majesté explique les raisons qui lui font entreprendre son voyage de Guienne, les mécontens ayant porté leurs forces de ce côté. » Le maréchal vicomte de Turenne n'y est pas ménagé; on l'y accuse d'avoir voulu ouvrir le chemin

bourgeoisie et les parlementaires. C'était dans la Guienne que s'étaient réfugiées toutes les troupes du parti militaire de la Fronde; la Gascogne était hérissée de places fortes; là se trouvait une noblesse intacte, dont les blasons s'étaient peints aux guerres du Prince Noir; souvent le maître d'un petit manoir féodal comptait des ancêtres qui remontaient aux vieux ducs de Gascogne, dans ces temps où Charlemagne domptait avec peine ces ducs demi-sauvages du nom de Lupus, expression imagée de leur vie de forêt et de leur caractère farouche; tous ces anciens captals de Guienne, toutes les glorieuses familles en *ac* de la Gascogne, braves enfans du sol, s'étaient groupés autour de Turenne, le fils des ducs de Bouillon, possesseurs de cette principauté de Torena, des vieilles chartes du huitième siècle; il était bien connu, ce château de Torena, par tous les vaillans captals des environs. Il n'y avait rien de plus national et de plus patriotique que cette

de la Picardie aux Espagnols, et d'avoir excité des séditions dans son vicomté de Turenne, lesquelles devaient réagir sur la province de Guienne. — Registre de l'Hôtel-de-Ville, ad ann. 1650.

noblesse gasconne et guiennoise : elle était fine et matoise dans ses conceptions ; pleine de vaillantise, vantarde encore comme les paladins du grand Charles lorsqu'ils juraient sur le saint Gréal de pourfendre vingt géans en terre sarrasinoise ou de conquerre quelque château à la simple pointe de leur épée. Le Gascon était parleur, parce qu'il était orgueilleux de sa nationalité, et qu'il se fiait à son bras pour châtier les insolences. Plus tard cet esprit fut tourné en ridicule comme tout ce qui tenait à la province ; la molle civilisation du siècle de Louis XIV et de Louis XV cherchait à décrier la vie aventureuse du Gascon, du provincial du Midi, quérant partout fortune, comme aux temps héroïques il allait à la gloire et tombait aux champs de bataille en se vantant de sa bonne et brave origine. On se moqua de l'esprit provincial, on persifla cette vie si pleine et si forte qui, après s'être exercée dans la localité, venait se montrer sur un plus vaste théâtre. Hélas ! alors on avait quelque raison : la province était épuisée dans sa lutte, sa nationalité, triomphante sous le système féodal, avait éprouvé tant d'échecs, subi tant d'infortunes,

qu'il était bien naturel qu'elle succombât à la fin ; et pourtant l'esprit provincial n'était point mort, il existe puissant encore.

Après un siége de quelques jours, Bordeaux se soumit à la royauté[1] ; les conditions étaient douces, on stipulait « que le roi seroit reçu dans Bordeaux en la manière qu'il a accoutumé de l'être dans les autres villes de son royaume; que les troupes qui avoient soutenu le siége en sortiroient, et pourroient en sûreté aller joindre l'armée de M. de Turenne à Stenai; que tous les priviléges de la ville et du parlement seroient maintenus, et que le Château-Trompette demeureroit démoli. On permit à Mme la

1 Le 24 juillet 1650. Mazarin écrivait à M. Letellier une lettre datée de Libourne.

« Nous attendons toujours la réponse de la lettre que le roi a écrite au parlement (Bordeaux), et en cas qu'il nous réponde des impertinences, comme il n'est que trop à croire, nous aurons à délibérer s'il vaudra mieux s'arrêter à Angoulême, en attendant l'arrivée des vaisseaux pour boucher la rivière, ou si on devra s'avancer pour voir si la présence du roi pourra porter les peuples à reconnoître ce qu'ils lui doivent. Nous voyons avec grand déplaisir que toute la modération et la douceur dont on use envers ceux de Bordeaux ne servent qu'à les enorgueillir davantage; ils ne font point de difficultés à arrêter tous les courriers du roi. » — Mss. Colbert, M. R. vol. XLVIII.

princesse et au duc d'Enghien d'aller à Montrond où le roi entretiendroit une petite garnison pour la sûreté de ladite princesse qui la choisiroit de sa main. Le duc de Bouillon se retira à Turenne et le duc de La Rochefoucauld dans son gouvernement de Poitou, sans y faire les fonctions de sa charge[1]. »

1 « Articles de la capitulation faite pour la reddition de la ville de Bordeaux en l'obéissance de Sa Majesté », ann. 1650.

On lit dans les registres du parlement de Paris : « Vu par la cour, les grandes chambres tournelle et de l'édit assemblées, les lettres patentes données à Paris le 1er de ce mois, signées Louis, et sur le replis : par le roi, la reine régente sa mère, De Guénégaud, et scellées du grand sceau de cire jaune, par lesquelles il est ordonné au duc de Bouillon, aux maréchaux de Brézé, de Turenne, et au prince de Marsillac, qui se sont retirés de la cour, au préjudice de leur devoir et de leur service, sans congé du roi, ensuite de l'arrestation de ses cousins les princes de Condé et de Conti et le duc de Longueville, de revenir près de sa personne, et de s'y rendre dans quinze jours après la publication de ladite déclaration ; à quoi satisfaisant et se départant de toutes lignes, associations et autres entreprises préjudiciables à son service, Sa Majesté est prête d'oublier tout le passé, et de les traiter favorablement. Passé ce temps, et faute d'y avoir satisfait, le roi les déclare désobéissans, rebelles, perturbateurs du repos public, et criminels de lèse-majesté ; veut qu'il soit procédé contre eux selon la rigueur des lois ; faisant en outre expresses inhibitions à tout gouverneur, commandant et sujets, quels qu'ils soient, de leur prêter appui ni de les suivre, sous peine d'être poursuivis comme séditieux et perturbateurs du repos public. »

On pouvait considérer la reddition de Bordeaux, sinon comme la fin de la guerre provinciale, au moins comme une trève signée entre les populations et la royauté. Le parti militaire restait pourtant en armes, il pouvait s'essayer sur plus d'un champ de bataille, les sympathies des populations pouvaient l'y suivre; mais ces populations ne prenaient plus une part directe. C'était une guerre de gentilshommes faite à la cour sous des chefs vaillans et déterminés; guerre d'autant plus sérieuse qu'elle se faisait dans une province voisine de l'Espagne qui pouvait en recevoir plus d'un secours. La correspondance de Simancas constate que le roi d'Espagne suivait avec une grande sollicitude la révolte de Bordeaux et des villes municipales du Midi. Comme à toutes les autres époques, l'Espagne cherchait à profiter des moindres accidens de la guerre civile de France pour trouver de meilleures conditions à un traité de paix. L'affaire parut si grave, si avantageuse, que Philippe IV n'hésite pas d'écrire de sa main à un agent secret, le baron de Watteville, qui semble exercer un poste de surveillance à Bordeaux : « On m'a remis,

dit-il[1], les deux lettres que vous avez adressées à mon conseiller don Louis de Haro, relatives toutes deux aux affaires de Bordeaux. J'ai lu pareillement les dépêches de M. de Mazaroles sur le même sujet; enfin j'ai appris, de la bouche de don Louis lui-même, les négociations qu'il avoit entamées, et de quelle importance seroit pour le bien public et pour mon service, la conservation du parti à Bordeaux, et tout ce qui en dépend[2]. Imbu de cette idée, j'ai pensé devoir vous prévenir que le meilleur expédient pour secourir la ville de Bordeaux, est d'y raffermir l'esprit du peuple et de l'entretenir dans cette pensée qu'il va être secouru par les forces espagnoles, de telle sorte qu'il ne prenne pas quelque prompte et funeste détermination. Pour atteindre plus sûrement ce but, je crois qu'il est convenable que vous et le marquis de Lusignan vous entriez de vos personnes dans Bordeaux[3], après avoir toutefois

1 Archives de Simancas, cot. A 1957.

2 *Y las conveniencias grandes que pueden seguirse al bien publico y a mi servicio de la conservacion del partido en Burdeos, y de todo lo demas que deste depende.*

3 *Que vra personna con la del marques de Lusinan entren en aquella villa.*

pris avec vous tous les fonds qui sont à votre disposition, afin d'assurer les négociations. Vous pourriez en ce cas fournir des secours pécuniaires aux personnes qui ont de l'influence parmi le peuple [1], et donner par-là un avant-goût des récompenses qui doivent suivre dans le plus bref délai. En attendant la jonction des flottes de Flandre et de Cadix, et avant que le marquis de Lusignan ne parte de cette ville, il me paroît convenable que vous vous embarquiez avec lui, que vous preniez avec vous tous les bâtimens que vous pourrez rassembler, qu'en arrivant vous débarquiez aussitôt et vous rendiez à Bordeaux avec le marquis de Lusignan. Une fois rendus dans cette ville, il sera toujours temps de décider avec les princes et les Bordelais s'il convient de tenir la côte, suivant la direction que prendront les affaires. Je m'en rapporte au zèle et à l'affection que vous avez mis jusqu'à ce jour à mon service pour l'entière et prompte exécution de ces ordres, dont vous assurerez la réussite par tous les moyens en

1 *Asistiendo a los particulares que tienen mano en el pueblo.*

votre disposition, étant, ainsi que vous le voyez, de la plus haute importance[1]. Comme il vous seroit difficile de donner tous les soins que réclament de pareilles négociations et de continuer votre service sur la flotte, je viens de nommer pour la commander le marquis de Sainte-Croix. Je me promets un excellent et double effet sur l'esprit des Bordelais et des princes lorsqu'ils verront que je vous ai choisi spécialement pour aller relever leurs espérances et raffermir leur courage, et que j'envoie en outre, pour prendre le commandement de la flotte, le brigadier supérieur de mes forces navales, avec lequel, je n'en doute pas, vous agirez avec toute la bonne intelligence qu'exige cette délicate opération. Pénétrez-vous tous deux de la satisfaction que j'éprouverai si vous parvenez à me conserver les princes, le peuple et la ville de Bordeaux jusqu'à ce que j'aie fait mes dispositions[2]. Ce but me paroît

1 *En el buen subceso de lo que se pretende en un negocio de tan gran consequencia.*

2 *Y quan agradable servicio sera por mi conservar a quellos principes, pueblo y villa de Burdeos, para que den tiempo a mis disposiciones.*

d'autant plus facile à atteindre, qu'il est clair pour eux que de quelque temps encore aucune force supérieure ne les opprimera et ne les forcera par conséquent à prendre une résolution qui ne seroit pas à leur convenance. »

Quand on prête quelque attention à ces correspondances intimes de l'Espagne, on s'explique très-bien comment le cardinal Mazarin se hâtait toujours de conclure la paix avec les provinces. La cour devait naturellement se montrer plus facile sur les conditions, quand elle voyait l'Espagnol intervenir, prêter secours aux populations révoltées, leur donner de nouvelles espérances de ligues, comme au seizième siècle. Lorsqu'on poursuivait ainsi la guerre de Guienne, la soumission de la Normandie et de la Bourgogne, l'Espagnol était en armes sur les trois frontières des Pyrénées, de la Flandre et de la Franche-Comté; ses flottes parcouraient la Manche, et se montraient tout à la fois devant Bordeaux, La Rochelle, et pouvaient opérer un débarquement pour faire diversion. On dut remarquer, en cette périlleuse circonstance, la fidélité que

gardèrent les huguenots[1]; il ne s'agissait plus d'une question de foi religieuse, mais d'une guerre toute politique. A vrai dire même, la cour et le cardinal Mazarin faisaient campagne avec des troupes dont la majeure partie appartenait à la religion réformée; tous ces régimens de Suisses et d'Allemands pillaient les monastères, attaquaient les églises, et quoique sous la conduite d'un cardinal, ils se comportaient en véritables hérétiques. Les huguenots trouvaient protection dans leurs coreligionnaires, ils se gardaient de se mêler dans des querelles de parlement et de gentilshommes contre le pouvoir de Mazarin; ces débats étaient en dehors de leurs intérêts.

1 Aussi des lettres patentes consacrèrent leurs immunités religieuses. Collect. de lois Louis XIV, ad ann. 1650. — Le roi écrivit au consistoire de Montauban. *Voyez* GREGORIO LETI, dans son *Theat. Gallico.*

CHAPITRE LXXXI.

PARIS DURANT LA GUERRE PROVINCIALE. — RAPPROCHEMENT DU DUC D'ORLÉANS ET DES PARLEMENTAIRES.

Esprit public à Paris. — Pamphlétaires. — Chansonniers. — Le duc d'Orléans. — Mlle de Montpensier. — Les parlementaires. — Parti modéré. — Molé. — Parti extrême. — Broussel. — Le président Blanc-Mesnil. — Alliance avec le duc d'Orléans. — Inquiétudes de Mazarin. — Correspondance du ministre sur la situation de Paris.

1650.

La cour avait quitté Paris pour soumettre la Normandie, la Bourgogne et la Guienne; cette absence du Mazarin, de la régente et du roi, laissait un plus libre cours à tous les dires des frondeurs. Le traité de Ruel avait bien mo-

mentanément mis fin à la guerre de violence et d'armes, toutefois il restait au fond de la population des fermentations actives. Dès que le drapeau royal ne se montra plus sur le faîte du château, les pamphlets recommencèrent avec une perversité qui n'a même pas d'exemples de nos jours. Les peines prononcées par les édits et ordonnances contre les pamphlétaires étaient cruelles; ces édits portaient la mort par pendaison et strangulation contre tous ceux qui insulteraient le roi, la reine, ou monseigneur le cardinal; mais qui devait prononcer la peine? c'était le parlement; qui devait l'exécuter? les échevins, prevôt et magistrats de la cité. Or, grand nombre de ces magistrats, frondeurs eux-mêmes, écrivaient le pamphlet d'une main et rédigeaient l'arrêt de l'autre. La police du parlement, d'ailleurs, n'était pas assez active pour retrouver ces feuilles volantes qui s'imprimaient avec rapidité, et paraissaient chaque matin aux halles, aux parloirs des bourgeois, persifflant la cour, se moquant du Mazarin, sur tous les airs et chants. Quand un délit est trop fréquent, il n'y a plus de répression pos-

sible; quand la société tout entière est pamphlétaire, qui peut réprimer le pamphlet?

La plupart de ces écrits étaient anonymes; on craignait d'exposer son nom dans le fracas des guerres civiles, mais nul bourgeois n'ignorait de quelles sources la plupart émanaient. Il y avait au Marais, au bout de la rue de Saintonge, là où elle débouche au grand puits de la vieille rue du Temple, une maison de chétive apparence; après avoir monté quatre marches (le propriétaire n'en pouvait franchir davantage), on entrait dans une pièce vaste et élevée; on voyait là bon feu à la cheminée, une amphore de vin sur une table incrustée de noyer, car le maître de céans, selon son joyeux dire, aimait l'antiquité du conteurant comme du contenu. Au bout de la pièce était un large fauteuil, et sur ce fauteuil un homme tout paralytique depuis l'épaule jusqu'à la pointe des pieds, n'ayant de libre que sa langue pointue, sa main et sa tête, comme il le conta depuis à sa jeune épousée de quinze ans, Mlle d'Aubigné. Ai-je besoin de dire que ce visage officiellement gai à travers la souffrance, que cet homme à bonne humeur de conven-

tion, plaisant comme un fou gagé parce qu'il fallait faire rire, à l'âme bonne et flétrie de douleurs et à la parole maudite et acérée, était Paul Scarron, faiseur de livres, écrits, poésies, malade de la reine, domestique de M. le cardinal, puis frondeur acharné. Scarron n'avait jamais manqué aux troubles municipaux de Paris; quand le temps était bien beau, il se faisait hisser jusqu'au parlement ou au Palais-de-Justice; on le connaissait dans toutes les chambres, où il faisait rire procureurs, avocats, gens de basoche, par tous les contes scandaleux qu'il narrait sur Mmes les conseillères, amoureuses des clercs et pages, sur les comédiens, comédiennes, baladins en réputation, sur la Colombine de la foire, préparant ainsi le *Roman comique*, où tant d'agréables personnages se meuvent si plaisamment. C'était chez Scarron que se réunissaient les pamphlétaires de la fronde, le hardi Marigny surtout, garçon d'esprit, disant toutes sortes de folies et de joyeusetés. Quand donc la cour eut quitté Paris, mille pamphlets furent lancés; il y eut « la pure Vérité cachée », satire bien vive et bien ardente contre la reine et le car-

dinal; suivi du « Pâtissier en colère contre les boulangers et les taverniers, en vers burlesques. » Une satire plus grave était la « Lettre d'avis, à Messieurs du parlement de Paris, écrite par un provincial »; précis audacieux des maximes du *franco Gallia* d'Hotman, et des *Vindictæ Junii Bruti adversùs tyrannos*, la plus hardie des productions du dix-septième siècle, car on y soutenait hautement : qu'un roi cesse de l'être lorsqu'il se dispense de son devoir. Que dire ensuite des « Entretiens mystérieux des trois princes en cage dans le bois de Vincennes, sous les figures du lion, du renard et du singe[1] ? »

Dans des remontrances adressées à Mazarin sur son obstination à demeurer en France, le pamphlétaire exhorte le cardinal à s'enfuir au plus vite. « Or çà, Messer Jules, dites-moi, n'êtes-vous pas un grand fou d'être sorti de Paris, où vous viviez paisiblement avec le roi et la reine, et où un chacun vous faisoit la cour, attendant quelquefois des mois entiers pour recevoir une œillade de vous?

1 Paris, chez Nicolas Ravenay, imprimeur-libraire, ann. 1650.

Et quand vous les aviez regardés du coin de l'œil, ils s'estimoient les plus heureux du monde, pensant que leur fortune étoit faite: car vous possédiez toutes les finances, disposiez à votre volonté des bénéfices et grandes charges, et, qui plus est, du royaume, s'il faut ainsi parler, en qualité de premier ministre, ce que vous n'avez jamais mérité, non pas même une étable ou une écurie pour dire plus noblement; car comment pourriez-vous gouverner un empire, vu que vous ne l'avez pas sur vous-même? Votre ministère demande toutes les qualités qui rendent un homme parfait, et toutes vos perfections ne sont que dans la fourberie, et à piper au jeu. Il y en a qui veulent être vos bourreaux eux-mêmes si vous reveniez en Paris, et vous déchirer à belles dents pour se venger des maux que vous leur avez fait endurer..... Quelques uns veulent vous brûler à petit feu comme chrétien de faux aloi, hérétique de dessous jeu, ensorceleur, sodomite et fascineur de toute espèce..... Ne tremblez-vous pas à ce récit?... Quoi que vous fassiez, vous ne pourrez éviter l'un de ces supplices; on est bien venu

à bout d'une infinité d'autres tyrans que vous, entre autres du marquis d'Ancre, de fraîche mémoire, votre devancier. » — « Or sus, je t'en conjure, disoit le même pamphlétaire devenu tout à coup poète, par la meilleure de tes pièces, par tes deux nabotes de nièces, par nos écus et nos louis, par le charbon, le bois, le sel, par le vin que ton avarice fait vendre aussi cher que l'épice, sors de France, va résider en cette Floride, colonie que tes flatteurs veulent fonder, vas-y donc avec les filles de joie et les larrons comme toi[1]! » Non seulement ces chants burlesques s'adressaient au cardinal Mazarin, mais encore à tous les hommes mo-

1 Je t'en conjure derechef.
Par la meilleure de tes pièces;
Par tes deux nabotes de nièces,
Par tes faits les plus inouïs,
Par nos écus et nos louis,
Par ton favori Porticelle,
Et par cette haine éternelle
Que tu gardes pour de Broussel;
Par le charbon, le bois, le sel,
Par le vin, que ton avarice
Eût fait vendre comme l'épice,
Si tes desseins de tous maudits
N'avoient pas été contredits.
Je t'invite et conjure encore
Par la cabale qui t'adore,
J'entends, Messieurs les partisans,
Faisant les projets si plaisans
De t'envoyer à la Floride,
Pourvu que ton esprit avide
Espère d'y faire moissons,
Mettant impôt sur les glaçons!...
Ce seul mot d'impôt t'émoustille,..
. . . . . .
Mais je m'amuse et te retarde,
Tire pays, ou bien prends garde
De ne pas ressentir l'effet
De ce qu'un bouffon te promet;
Je veux dire chanter l'antienne
De la Vêpre Sicilienne.

dérés qui voulaient sauver la paix publique, si déplorablement compromise : « Poltrons, esprits bas et craintifs, que faites-vous donc de tous vos préparatifs? vous aviez cependant protesté de soulager votre patrie ; après avoir allumé le flambeau de la guerre, n'est-il pas honorable de frotter son nez contre la terre? Voulez-vous attendre encore que l'on revienne devant nos portes, que l'on saisisse nos tours, que l'on prenne nos places fortes? Coquins! n'est-il pas naturel que l'on peste quand la trahison est si manifeste? n'est-il pas certain que vous tenez pour Jules, et que vous êtes prêts à nous abandonner à cet homme barbare? Savez-vous bien que les infâmes soldats du cardinal donnent à manger à leurs chevaux dans le ventre de nos femmes? Et vous, reine sans foi, nous vous verrons un de ces jours sous le coup d'une bonne sentence; ô reine! craignez, ainsi que Brunehaut, qu'on réserve une grande peine pour vos iniquités! Vous avez beau faire la bigote et dire vos patenôtres, quand vous méditez de mettre vos sujets à l'indigence; qu'ont-ils fait pourtant? ils se sont plaints à vous, comme à une bonne mère, d'un favori

cruel à l'égal de Tibère; gare aussi que Dieu ne nous protége, et que, lassé des maux que vos crimes nous font, il ne lance sur vous ses carreaux et sa foudre pour vous mettre en poudre, vous et Mazarin [1] ! »

Ainsi la vive polémique des pamphlets semblait profiter de l'absence du roi et de la cour pour envenimer l'esprit des Parisiens; on les poussait à reprendre encore une fois les

1 Les trahisons découvertes, et le peuple vendu, dédié à monseigneur le duc de Beaufort.

Poltrons, esprit bas et craintifs,
Vous avez donc perdu courage ?
Quoi ! tous nos grands préparatifs
N'ont point avancé votre ouvrage !
Pourquoi donc, imposteurs, avez-vous protesté
De soulager votre patrie,
Étant au même état que nous avons été ?
Falloit-il allumer le flambeau de la guerre
Pour donner par après du nez contre la terre ?
N'attendons-nous pas tous les jours
Qu'on revienne devant nos portes,
Ne se saisit-on pas des tours,
N'a-t-on pas pris des places fortes ?
Coquins ! à tout cela quand vous êtes muets,
N'a-t-on pas raison quand on peste,
Puisqu'il nous est tant manifeste
Que vous tenez pour Jules, et que vous êtes prêts
De nous abandonner à cet homme barbare,
Voulant nous amuser, tandis qu'il se prépare ?
. . . . . .

armes pour la défense de la liberté municipale et des princes ligués avec elle. Les trois chefs du parti militaire, Condé, Conti et Longueville, étaient toujours captifs, et les Parisiens venaient d'apprendre qu'on allait les transférer dans la Tour du Havre, parce qu'on ne les croyait point en sûreté tout auprès des murailles de Paris. Le Mazarin avait cherché à répandre mille bruits sur M. le Prince. Dans une pièce

Pourrez-vous donc taire nos maux,
Quand vous saurez que ces infâmes
Donnent l'avoine à leurs chevaux,
Dedans le ventre de nos femmes...
. . . . . .
Et vous, reine toujours sans foi,
Vous commandez toutes ces choses,
Sous prétexte que notre roi
A maintenant la bouche close.
Nous la verrons pourtant s'ouvrir un de ces jours
En prononçant votre sentence,
Et pour venger notre innocence,
Finirez de vos ans honteusement le cours.
Ainsi qu'à Brunehaut, craignez, ô pauvre reine,
Qu'à vos impiétés on réserve ces peines.
Vous moquez-vous du Tout-Puissant,
Quand pensant faire la bigote,
Vous faite un peuple languissant,
Tout en disant vos patenotres;
D'être quasi toujours aux pieds de nos autels
Pour y méditer la vengeance;
Songeant à mettre à l'indigence
Des sujets innocens qu'on tient pour criminels

de vers intitulée le *Te Deum* général des bons Français sur la prise de MM. les Princes, on dénonçait l'illégitimité de la naissance du prince de Condé[1]. Ces pamphlets obscurs étaient couverts par une multitude d'écrits populaires qui se répandaient à profusion dans la capitale : « Vous parlez des crimes du prince de Condé ;

Pour s'être plaints à vous, comme à leur bonne mère ?
D'un favori cruel à l'égal de Tibère,
Vous fermez donc l'oreille aux cris
De vos sujets qui font leurs plaintes ?
Il est vrai que dans leurs écrits
Leurs misères ne sont que peintes ;
Mais vous savez fort bien en quel état ils sont,
Et défendez qu'on les allège.
Garde aussi que Dieu les protège,
Et que, lassé des maux que vos crimes nous font,
Il ne lance sur vous ses carreaux et sa foudre,
Et vous et Mazarin ne soyez mis en poudre !
. . . . . .

1 *Prison des princes*, ann. 1650, L 747/35. On a réuni sous ce titre, dans un volume petit in-4°, beaucoup de pièces pour et contre la détention des princes, pour et contre le cardinal Mazarin. Voici les titres des principales :

Le Te Deum général de tous les bons Français sur la prise de messires les princes. On fait intervenir ici le roi, puis le duc d'Orléans, puis la France au prince du sang (prince de Condé), surnommé *la Cuirasse*. Dans cette pièce en vers on met en doute la légitimité de la naissance du prince de Condé.

. . . . . .
Toi surtout, prince de Condé,
Qui n'en as pas en abondance,

et où sont-ils donc ces crimes? Est-ce d'avoir vaincu l'Espagnol à Rocroi, d'être entré à Thionville, d'avoir soumis le Rhin et Philisbourg au roi? est-ce un crime d'avoir vaincu à Nordlingen, d'avoir poursuivi les Flamands depuis Lens jusqu'à Lille, d'avoir tiré tout le sang du lion qui gardait les Espagnes et de l'avoir réduit comme un cerf; est-ce crime.

Et qu'une goutte à ta naissance
Soissons n'eût jamais accordé.
. . . . . .
Tu ne peux mieux autoriser
Cette chatouilleuse naissance,
Qu'en prenant l'intérêt de France
Qui ne sauroit être assez cher.

Le Crève-Cœur, et les Sanglots de M. le prince de Condé, adressés à la France (vers).

La Médaille ou la Chance retournée (prose), ann. 1650.

L'infidélité du prince (prose).

Le Tableau de l'ingratitude du prince de Condé, présenté à M. le duc de Beaufort (prose), ann. 1650.

Réponse de MM. les princes aux calomnies et impostures du Mazarin (prose), ann. 1650.

Avis aux Parisiens, servant de réponse aux impostures du cardinal Mazarin (prose), ann. 1650.

Les services que la maison de Condé a rendus à la France, contre les calomnies des partisans du Mazarin (prose), 1650.

Lettre de M. Brun, ambassadeur pour Sa Majesté Catholique en Hollande, envoyée à MM. du parlement de Paris, sur l'innocence de messeigneurs les princes, contre les fourberies et calomnies de Mazarin, ann. 1650.

d'avoir abaissé l'aigle de l'Autriche, ou d'avoir vaincu les Archiducs? O grand Condé! ce sont là vos attentats aux yeux du Mazarin[1].»

Gaston d'Orléans n'avait pas suivi la cour dans son voyage de Guienne; il était resté à Paris au milieu des parlementaires qui n'avaient cessé de l'entourer depuis sa rupture avec Richelieu; Gaston avait un de ces caractères faciles qui convenait aux gens de lois et de basoche, aux bavards des Tournelles et de la grand'-chambre. Il était brave de sa personne; on l'a présenté comme un lâche, il ne l'était point; sur plus d'un champ de bataille, il avait croisé

1 *Les Crimes de M. le prince de Condé.*

Avoir fait un tombeau d'Espagnols à Rocroy;
Avoir d'un pas vainqueur entré dans Thionville,
En avoir, à Fribourg, défait plus de vingt mille;
Avoir soumis le Rhin et Philisbourg au roi.

A Nordlingue avoir mis l'Empire en désarroi;
Avoir des Dunkerquois pris la fameuse ville,
Et battu les Flamands depuis Lens jusqu'à Lille;
Avoir porté partout la victoire et l'effroi.

Enfin avoir tiré dans cinq ou six campagnes
Tout le sang du lion qui gardoit les Espagnes,
Honteusement réduit comme un cerf aux abois.

De l'aigle de l'Autriche avoir fait des victimes,
Vaincu les archiducs, les Merci, les Lambois:
Ce sont du grand Condé les véritables crimes.

le fer, et montré ainsi sa noble origine; mais il était dépourvu de cette énergie de volonté qui constitue l'homme politique; il n'avait point de tenue; Molé disait de lui « que le dernier qui lui parlait avait toujours raison. » Les caricatures populaires le plaçaient sous un bonnet à mortier de président qui absorbait sa tête fatiguée; un jour il était pour Mazarin, un autre pour le peuple; une autre fois pour les bourgeois et le parlement, et tout cela sans transition et avec brusquerie.

Toute l'énergie de la branche d'Orléans s'était comme concentrée dans Anne-Marie-Louise, duchesse de Montpensier, connue sous le nom de Mademoiselle, jeune fille alors, car elle avait vingt-deux ans. Quelle fierté de cœur! quelle force de résolution! Dès le berceau elle fut nourrie de l'idée d'épouser Louis XIV; tous les hommes de batailles, tous les grands noms avaient été successivement désignés pour Mademoiselle, et le cardinal-infant, et Louis de Bourbon, et Philippe IV lui-même, puis le prince de Galles, puis le duc de Savoie. Mademoiselle de Montpensier n'était pas de ces femmes qu'une pas-

sion vulgaire touche et domine; elle avait un caractère de fille romaine au milieu de cette Fronde que des écrivains à petites vues ont présentée comme une ridicule parade. Dans tous les mouvemens populaires il se révèle des âmes passionnées et fières qui se jettent avec ardeur dans le tumulte, parce que le tumulte est l'élément naturel des imaginations vives et souvent des cœurs hauts. Respect donc à ce caractère; la grande Mademoiselle put être faible en vieillissant, mais durant la Fronde, elle développa un type éminemment antique; elle fut la femme du peuple, la reine des halles; elle domina l'échevinage, le parlement; elle fut enfin la pensée forte au milieu de beaucoup de résolutions incertaines et d'âmes timides. Il est des époques paisibles et efféminées qui ne supportent pas les mâles esprits et les fronts altiers; comme ces époques veulent avant tout le repos, elles flétrissent ceux qui les troublent dans l'égoïste jouissance de leurs intérêts.

Le duc d'Orléans avait à se plaindre du cardinal Mazarin, et les parlementaires cherchèrent dès lors à faire entrer tout-à-fait l'oncle

du roi mineur dans leurs intérêts. Il était d'habitude parmi les parlementaires de placer toujours le pouvoir du parlement sous l'égide d'un prince, afin de justifier la conduite de la grande cour; ainsi donc opposer Gaston d'Orléans au cardinal Mazarin était un coup d'habile politique, et ce n'était pas chose difficile avec les amitiés du duc d'Orléans pour la partie sage des parlementaires, représentée par Molé. Gaston n'eût jamais adopté les opinions folles et hardies des brouillons tels que Broussel, mais l'opinion tierce de Molé plaisait à Son Altesse Royale. Chaque jour elle allait au palais, ou les parlementaires venaient la voir; l'état d'effervescence où se trouvait la capitale servait de prétexte à ces communications très-fréquentes également, car le prince était chargé du gouvernement de la ville; les registres de l'hôtel font mention de plusieurs conférences tenues entre monseigneur le duc d'Orléans et MM. les échevins. Ce que voulait Monsieur, c'était de maintenir l'ordre dans la capitale agitée sous l'autorité du roi; il y avait tumulte parmi les gardes, aux halles, au sein même de la compagnie des archers. « Sur la

convocation de M. le prevôt des marchands[1], le conseil de la ville s'étant assemblé, se rendirent en divers carrosses au palais d'Orléans, où Son Altesse les avait mandés. Auquel lieu ayant trouvé ladite Altesse qui se promenoit dans le jardin, ils reçurent de sa part l'ordre de monter dans le palais, où il avoit à leur parler. En effet, y étant arrivé aussitôt après, le duc d'Orléans leur dit : « Messieurs, je sais, et vous ne devez pas ignorer non plus, qu'ils se fait d'étranges pratiques dans Paris : la bagarre qui est ce matin arrivée au palais, fait bien connaître qu'il y a plusieurs personnes qui ont de mauvaises intentions contre le service du roi, et c'est à quoi il faut prendre garde. De telles gens n'auront pas de peine à mettre Paris en désordre, et chercheront ainsi, en empêchant la paix de Bordeaux, à faire que le roi ne retourne sitôt en sa capitale, et, en un mot, favoriseront autant qu'ils le pourront le parti des princes. Mes gens ont remarqué ce matin, parmi les

1 Regist. de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

séditieux qui étoient au palais, un cuisinier de M. le prince de Condé et un valet de chambre de M. le prince de Conti. Il a été jeté en outre des billets par les rues de Paris, pour avertir ceux de la cabale de se trouver au palais, sous promesse de récompense, afin de donner plus de hardiesse aux émissaires des princes, qui n'ont pour eux qu'une révolte générale. Je n'ai point connoissance d'ailleurs que l'affaire de Bordeaux soit arrangée, le roi ayant proposé aux députés de leur bailler une amnistie générale pour tout ce qui s'étoit passé, avec assurance de la dépossession de M. le duc d'Epernon du gouvernement de Guienne, pourvu qu'ils en fissent venir Mme la princesse et M. le duc de Bouillon, et lesdits députés ont refusé ces conditions. Tout ceci fait assez connoître que le dessein n'est que de brouiller l'Etat, et qu'ils ne veulent pas manquer de prétextes pour donner couleur à leurs mauvais desseins. Il va donc de la gloire de MM. de la ville de Paris de travailler à désabuser le peuple; je vous exhorte d'en chercher les moyens, et vous pouvez croire que mon appui et mon autorité ne vous manqueront pas, ayant déjà

à si haut degré ma confiance et mon estime [1]. »

Tout ceci tenait à de simples mesures de police, et sauf les brouillons d'état et de métiers, tous, amis ou ennemis de Mazarin, voulaient également conserver cette puissance d'ordre qui garantissait le bien-être de la cité sous l'autorité du roi; ce qui n'empêchait pas l'expression des haines du parlement contre le ministre favori d'Anne d'Autriche; Gaston d'Orléans lui-même n'hésita pas, tout en maintenant la tranquillité muni-

1 Des désordres ayant eu lieu dans les compagnies d'archers de la ville de Paris, l'Hôtel-de-Ville prend un arrêté à leur égard, et établit leur organisation sur de nouvelles bases, disant qu'il est nécessaire de contenter des gens si utiles, et d'empêcher des mésintelligences de s'élever entre eux. L'ordonnance se termine ainsi : « Et comme il est très-important de remédier aux désordres qui se commettent dans lesdites compagnies, les archers se plaignant incessamment de ce qu'ils ne sont pas satisfaits de leurs capitaines, pour les parts et portions qui leur appartiennent dans les trois mille muids de vin accordés par Sa Majesté; et surtout à cause de ce qui reste, plusieurs compagnies n'étant pas complètes; ordonnons que le surplus sera distribué à chacun des archers, et faisons défense aux capitaines et officiers de profiter comme par le passé, et seront pour cette fin dressés les rôles du régalement des trois mille muids de vin, et distributions faites par le colonel en personne. » — Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

cipale, d'entrer dans la ligue parlementaire contre Mazarin. Le but de cette ligue était : 1° d'obtenir la délivrance des princes ; 2° de préparer l'éloignement du cardinal, alors exposé aux plus vives invectives des frondeurs. Les parlementaires, les bourgeois, l'Hôtel-de-Ville n'entraient pas aussi complètement que les gentilshommes dans un mouvement armé, dans la révolte et la rebellion ; ils s'unissaient à Gaston d'Orléans pour seconder une résistance régulière et légale. On voit à cette époque une grande faveur pour tout ce qui touche la cause du parti nobiliaire ; le parlement s'inquiète de la captivité des princes de Condé et de Conti ; il n'ose pas encore une résistance ouverte à l'autorité du roi, mais il admet avec sympathie toutes les demandes qui tiennent à la liberté des princes : « Le 27 avril 1650, la princesse de Condé, la mère, présenta en personne une requête au parlement de Paris, pour pouvoir demeurer pendant quelques jours en sûreté et liberté dans la ville ou les faubourgs de Paris, afin de poursuivre les intérêts des trois princes détenus au bois de Vincennes. Sur quoi le parlement, selon sa

prudence ordinaire, ayant reconnu l'importance de l'affaire, députa deux conseillers vers Son Altesse Royale; laquelle s'étant hier trouvée dans ledit parlement, la résolution a été prise en sa présence, que cette princesse, suivant les ordres du roi qu'elle avoit reçus peu de jours auparavant, se mettroit en chemin pour s'en aller en Berry; et que néanmoins elle pourroit librement demeurer quelques jours en une maison sur le chemin pour y attendre de nouveau les ordres de Sa Majesté. Ensuite de quoi elle est allée coucher le même jour au Bourg-la-Reine, à deux lieues d'ici[1]. »

Le cardinal Mazarin, durant la guerre royale contre les provinces, connaissait toutes les intrigues parlementaires et municipales qui se poursuivaient à Paris; il s'en préoccupait vivement. L'adhésion de Gaston d'Orléans aux mouvemens de bourgeoisie était d'une grave conséquence; si l'oncle de Sa Majesté se séparait de la cause du cardinal pour se jeter dans des trames contre lui, comment le conseil du roi

1 Registre du parlement, ad ann. 1650.

pourrait-il long-temps résister à cette ligue des princes du sang guidés par Monsieur lui-même? Dans toute la correspondance inédite de Mazarin, cette inquiétude se manifeste; on voit qu'il craint la défection de Monsieur : « Il seroit bon, écrit-il à M. Letellier, de faire imprimer quelques choses pour jeter dans Paris et dans la Champagne, afin de rendre odieux M. de Turenne et faire connoître aux peuples que ce que les Espagnols font pour la liberté de M. le prince, c'est pour se rendre avec lui, s'ils le pouvoient, maîtres du royaume d'une façon ou d'autre. »

Puis il ajoute : « On me mande qu'on crie continuellement dans Paris des pièces contre moi, et que les colporteurs me nomment en un libelle intitulé : *Procès criminel du cardinal Mazarini, pour les intelligences qu'il a avec les ennemis de l'Etat.* Quant à moi, cela ne me feroit pas grand'peine, si ce n'étoit extrêmement préjudiciable au service du roi[1]. C'est pourquoi je m'assure qu'en disant un mot à Son Altesse Royale, elle aura agréable

1 Mss. de Colbert, M. R. vol. XLVIII.

de donner les ordres nécessaires pour réprimer cette licence. Je commencerai cette lettre, écrit-il encore, par vous dire que je ne sais pas comprendre comment, ayant l'honneur de posséder au point que je fais les bonnes grâces de la reine, et ayant beaucoup d'amis, il se rencontre néanmoins que l'on me déchire, et dans le parlement, sans que personne reparte un seul mot en ma faveur, et au dehors par le moyen de certaine canaille attitrée et payée pour cela, sans qu'on en fasse le moindre châtiment, quoique cela se pût avec facilité et sans péril. Il me semble pouvoir dire sans vanité, que je n'ai pas mérité ce traitement[1]. »

Le 28 juillet 1650, Mazarin mandait encore à M. Letellier : « Sa Majesté est persuadée que si on n'ôte une fois pour toutes le masque pour châtier ceux qui nous font du mal, nous devons nous tenir pour dit que tôt ou tard ils nous écraseront. Il n'y a rien qu'ils ne remuent et ne tentent pour porter un chacun hors son devoir, et tous les peuples à la révolte. Dieu nous garde que ces gens-là aient le des-

1 Mss. de Colbert, M. R. vol. XLVIII. — 11 juillet 1650.

sus, ils ne feroient guère de quartier à personne. Je supplie Son Altesse Royale à genoux de prendre garde à sa personne, particulièrement quand elle sort de Paris; elle est trop chère et précieuse à l'Etat, au roi et à tous les bons Français, pour n'employer pas tous les soins imaginables à sa conservation. On a affaire à des gens de la méchanceté desquels on doit tout craindre, outre qu'ils sont extrêmement hardis à tout entreprendre, parce qu'ils voient qu'on marche lentement et avec trop de circonspection au châtiment[1]. »

Dans cette lettre on voit Mazarin inquiet donner des avis, faire des offres de services à Monsieur. Plus l'affection du prince lui échappe, plus il met de soin à le retenir dans de bonnes dispositions pour lui : « Je tiendrai toujours le même style que j'ai promis à Son Altesse Royale, c'est-à-dire de m'adresser directement à elle pour lui dire tous les rapports qu'on m'a faits. On m'assure que l'on prend à tâche de me rendre de mauvais offices auprès d'elle, et que quelques uns même ont

1 Mss. de Colbert, M. R. vol. XLVIII.

prétendu lui insinuer que M. le prince étant prisonnier, il n'auroit plus rien à désirer, si ce n'est que je ne fusse plus en la place où je suis, et que tout succèderoit dans le royaume avec facilité et bonheur. Son Altesse Royale est trop claivoyante et a trop d'expérience dans les affaires pour ne pas juger bien au vrai ce qui en arriveroit, dont je ne puis discourir, parce que le fait me regarde. Du reste, j'ai une pleine confiance en l'affection que Son Altesse Royale m'a fait l'honneur de me promettre, et me moque dans le fond de tous les discours qu'on lui peut tenir sur mon sujet, sachant qu'elle me fera toujours justice, et connoîtra bien le but où tendent tous ceux qui les lui tiennent. Il est vrai que je pourrois désirer de sa bonté qu'elle leur défendît une fois pour toutes ces sortes d'entretien, parce qu'encore qu'ils ne fassent aucune impression mauvaise contre moi dans son esprit, ils ne laissent pas de produire un mauvais effet dans le monde[1]. »

Un petit autographe est joint à cette lettre : « Je vous fais ce billet à part pour vous dire

1 Mss. de Colbert, M. R. vol. XLVIII.

que l'article de mon autre lettre, où je parle des mauvais offices qu'on me rend près de Son Altesse Royale doit être entendu de M. de Beaufort, de Mme de Montbazon et de divers domestiques de la maison de Sadite Altesse ; on m'assure aussi que M. de Vendôme y agit de toute sa force. Je ne sais pas ce qui en est, mais il est certain que M. de Beaufort ayant reçu des grâces si extraordinaires de la reine par mon moyen, et l'ayant servi, dans les petites choses comme dans les grandes, ainsi qu'il l'a souhaité, vit fort froidement avec moi, et parle de manière, dans toutes les compagnies, qu'on connoît qu'il n'a pas grande amitié pour moi. Je vous prie de voir adroitement si vous connoissez dans l'esprit de Son Altesse Royale quelque chose approchant de ce qu'on m'écrit, et insister fortement près d'elle pour l'obliger à faire quelque sortie à ceux qui lui parleront contre moi. Car sans cela la porte devant être ouverte à entendre toute sorte d'extravagances, il est malaisé que, quelque bonne intention qu'ait pour moi Son Altesse, elle ne diminue ou ne s'altère avec le temps, et particulièrement quand j'en serai éloigné, et

que je n'aurai pas moyen de lui faire connoître la vérité des choses[1]. »

Paris, son parlement, les princes, Monsieur, Mlle de Montpensier, paraissent donc être l'objet des plus vives inquiétudes du cardinal Mazarin; il renouvelle ses instructions journellement; Letellier est son agent intime dans la capitale; le ministre lui ordonne de se montrer partout, de faire voir que l'autorité du cardinal n'est pas morte, qu'il a encore des moyens pour dominer les hommes et les événemens; « que Letellier s'abouche donc avec le président Molé, qu'on lui fasse toute proposition pour empêcher quelque arrêt décisif; il faut séparer tous ces intérêts les uns des autres, il faut les affaiblir en les divisant[2]. »

1 Mss. de Colbert, M. R. vol. XLVIII.

2 J'ai aussi trouvé des instructions écrites de la propre main de Mazarin, pour la conduite de M. Letellier à Paris. « Le principal but de la reine et de ses serviteurs, dans une occasion si pressante que celle-ci, doit être de désunir le parti des princes d'avec celui des frondeurs, qui semblent s'être unis pour leur liberté, et d'attacher fortement Son Altesse Royale à la reine, afin que tous les deux puissent empêcher les mauvais desseins des uns et des autres joints ou séparés. Je mets toutes mes pensées par écrit, afin que M. Letellier se puisse servir selon les occurrences, y suppléant ou retranchant selon

En même temps le ministre fait valoir tous les services qu'il vient de rendre : « N'étoit-il pas allé de sa personne à l'armée ? Il n'y avoit dans le camp ni vivres, ni argent, ni munitions. Il est vrai que de beaux-esprits faisoient des railleries sur les voyages d'un cardinal sous la tente ; il falloit que de tels hommes fussent bien malintentionnés pour le service du roi, car sans lui il y auroit quinze jours qu'on seroit mort de faim à l'armée[1]. »

qu'il le jugera à propos. Il me semble donc qu'il seroit bon de parler aux principaux du parti des princes, et particulièrement à Champlâtreux de ma part, pour lui dire qu'assurément les frondeurs qui remuent n'ont pas intention, ni ne souhaitent pas la liberté des princes, mais bien plutôt la perte de M. le prince en particulier, puisque le coadjuteur le considère comme son ennemi, et de plus comme un obstacle insurmontable aux pernicieux desseins qu'il a contre la monarchie, qu'on ne peut pas être soupçonné de lui imputer à faux, puisque lui-même le publie assez facilement. On peut aussi dire à Champlâtreux, et aux autres du parti des princes, qu'il dépend de la reine de faire désister le coadjuteur, toutes les fois qu'il lui plaira le nommer cardinal, et que s'ils étoient informés des volontés de M. le prince, ils auroient horreur de se joindre au coadjuteur. Le plus grand mal qui puisse arriver de tout ceci, est l'union des parlemens, qui, s'unissant pour M. le prince, demeureront unis pour toutes choses ; c'est pourquoi on ne doit rien oublier pour rompre d'abord ce méchant dessein. » — Mss. de Colbert, M. R. vol. XLVIII.

1 Le cardinal Mazarin écrivait de Compiègne à M. Letellier,

Dans l'histoire des ministères Richelieu et Mazarin on remarquera les services militaires rendus par les deux cardinaux. La guerre paraît leur élément; l'un et l'autre étaient doués de courage et de présence d'esprit. La noblesse allait à la guerre sans souci, les poches vides, les chariots et fourgons vides aussi; les précautions pour les vivres, pour les munitions de guerre, on ne s'en inquiétait pas; il fallait donc une prévoyance plus active, plus

16 juin 1650 : « J'ai fait un tour à l'armée, où j'ai fait le mieux que j'ai pu, quoique à dire vrai il soit bien difficile de rien faire de bon sans argent, sans munitions et sans vivres. C'est une chose étrange combien peu on doit se fier aux promesses que font la plupart des gens, dès qu'il y a quelque intérêt d'argent mêlé. Si ceux qui sont chargés de la fourniture des blés avoient satisfait à ce qu'ils s'étoient engagés pour la provision de nos places frontières, nous en pourrions maintenant avoir l'esprit en repos, au lieu que je suis en des extrêmes inquiétudes sur ce sujet-là, ayant appris qu'il n'y a point de blés, ni à Saint-Quentin, ni à Guise, ni en aucune autre place. J'ai dépêché à Besançon, à Soissons, à Amiens pour les acheter en toute diligence; je n'omets aucune chose dont je ne puisse aviser. Enfin je me tourmente là-dessus comme vous savez que j'ai accoutumé de faire en des rencontres de cette importance. » — Mss. de Colbert, M. R. vol. XLVIII.

Le 25 juin 1650, Mazarin écrivait de La Fère à M. Letellier : « On m'a mandé qu'il y a de beaux-esprits qui font des railleries sur les voyages que je fais à l'armée. Il faut que ces gens-là soient fort malintentionnés pour le service du roi, car je puis

étendue, qui pourvût à toutes ces nécessités des camps. Le grand intérêt de la correspondance militaire de Richelieu et de Mazarin se rapporte donc à ce qu'on appellerait aujourd'hui l'intendance militaire; tous deux veillent à la solde, à la nourriture des troupes, à réunir les équipages, les munitions de guerre, l'artillerie de campagne et de siége. Quand une capitulation est prête à se faire, les ministres la préparent et la terminent; ils signent les trèves et les traités; ils réunissent aux camps la puissance militaire et civile, et plus d'une fois ce pouvoir absolu facilite la solution des plus hautes difficultés et prépare la victoire!

dire sans vanité que sans les soins que j'ai pris, l'armée n'auroit été de long-temps ensemble ni si forte qu'elle est, et il y auroit eu déjà quinze jours que l'on y mourroit de faim. Je ferai toujours mon possible pour leur donner lieu de railler de la sorte, et pour les faire enrager en servant bien Sa Majesté, et en me tenant attaché à Son Altesse Royale, sans m'adresser à autre qu'à elle, avec la même passion, fidélité et désintéressement que j'ai fait jusqu'ici. J'espère que le temps confondra ces méchans, qui ne souhaitent que de voir l'État bouleversé, afin de pêcher en eau trouble, et haïssent mortellement ceux qui travaillent de tout leur pouvoir à les en empêcher. » — Mss. de Colbert, M. R. vol. XLVIII. — 25 juin 1650.

CHAPITRE LXXXII.

TRIOMPHE DE L'AUTORITÉ PARLEMENTAIRE. — EXIL DE MAZARIN

Rapprochement définitif du duc d'Orléans et des parlementaires. — Retour de la cour et de Mazarin à Paris. — État des esprits. — Translation des princes au Havre. — Craintes de Mazarin. — Sa fuite de Paris. — Arrêt du parlement pour la délivrance des princes. — Ministère du tiers parti parlementaire. — Molé garde-des-sceaux

---

1650 — 1651.

Tous les élémens étaient prêts pour un arrangement définitif entre les parlementaires et Gaston d'Orléans; les intérêts étaient les mêmes; on prenait en commune défiance le cardinal Mazarin, on voulait en finir par un coup d'éclat. L'appui de Monsieur devait donner

l'unité à la résistance du parlement; des requêtes successives avaient été présentées à la cour par la famille des Condé afin d'obtenir la délivrance du prince; les trois frères ou beaux-frères, Condé, Conti et Longueville, toujours enfermés dans la tour du bois de Vincennes, n'avaient cessé d'avoir des communications par lettres avec leurs amis et leurs serviteurs; tous trois étaient d'un caractère différent. Le duc de Longueville, hardi frondeur, avait composé un couplet qui finissait par cette strophe : « La Fronde nous a mis ici, la Fronde nous en tirera. » Conti, faible et pusillanime, ne remuait pas de son lit, et désirait dormir sans cesse afin que le temps passât plus vite. Quant au prince de Condé, il chantait, jurait, entendait brièvement la messe et se nourrissait l'esprit de tous les beaux romans espagnols, français et italiens qu'on lui envoyait dans la prison. Puis il jouait au volant et à la paume jusqu'à s'éreinter; il était hâbleur de beaux dires, et ne démentait pas son origine de race gasconne. Un jour le prince de Conti suppliait un de ses amis de lui envoyer l'Imitation de Jésus-Christ pour se consoler : « Quant à moi, dit Condé, envoyez-moi

l'imitation de M. de Beaufort, et comment il fit pour s'escaper nuitamment de muraille en muraille de cette Tour noire et puante[1]. »

Le sort des princes inspirait un vif intérêt à Paris, dans le parlement surtout; le duc d'Orléans avait pris décidément fait et cause pour la branche cadette de sa race; on se réunissait successivement soit à l'Hôtel-de-Ville, soit à la grand'chambre, afin de délibérer sur les suppliques qu'on devait présenter au roi pour obtenir la délivrance des princes. La cour venait d'arriver au Louvre; Mazarin semblait plus puissant que jamais, les provinces subissaient la pacification cardinale; presque partout la puissance royale s'élevait sans contestation : « L'autorité de la cour, dit un parlementaire[2], sembloit affermie à toujours par la prison des princes et par la réconciliation des frondeurs. La Normandie avoit reçu le roi avec une soumission entière, et les places du duc de Longueville s'étoient rendues sans

1 Lettre de l'avocat Guy-Patin, 1er mars 1650. — PRIOL. *de reb. gall. lib.* v.

2 *Brigues pour le gouvernement.* Mss. Bibliothèque royale (n° 300 suppl.).

résistance. Le duc de Richelieu fut chassé du Havre, la Bourgogne fit comme la Normandie. Bellegarde, le château de Dijon et Saint-Jean-de-la-Rue imitèrent les places de M. de Longueville; M. le duc de Vendôme fut pourvu du gouvernement de Bourgogne, M. le comte d'Harcourt de celui de Normandie, le maréchal de L'Hôpital de ceux de Champagne et de Brie, M. le comte de Saint-Aignan de celui du Berry : Mouron ne fut pardonné que parce qu'il n'avoit pas de garnison; Clermont et Dampvilliers se révoltèrent; et Marsin, qui commandoit l'armée de Catalogne, fut arrêté prisonnier et perdit Tortose dont il étoit gouverneur. Il n'y eut que Stenai seul qui demeura dans le parti des princes; parce que tous leurs amis, voyant leur malheur, se contentèrent de les plaindre, sans se mettre en devoir de les faire sortir. Mais la princesse et le duc d'Enghien étoient par ordre du roi à Chantilly; la duchesse de Longueville et le maréchal de Turenne s'étoient retirés à Stenai; le duc de Bouillon à Turenne; le duc de La Rochefoucauld à Verteuil, en Angoumois; le duc de Saint-Simon à Blaye, et le duc de La Force à La Force. »

Il est des époques assez remarquables dans l'histoire; au moment même où le pouvoir victorieux semble débarrassé de tout obstacle, il se manifeste une résistance inopinée qui le fait fléchir et crouler. Mazarin revenait à Paris après la pacification des provinces; il avait acquis la confiance et la force que donne le succès. Le parlement agit avec finesse à son égard; il n'attaqua pas son pouvoir d'abord; la grande cour judiciaire suivit un plan tout légal, tout populaire, elle demanda la liberté de MM. les princes. A peine le jeune roi était-il installé dans son palais du Louvre, que le premier président Molé vint lui faire entendre les plaintes du parlement. Il faut bien noter qu'à ce moment le principe de la résistance était tout de judicature; les princes étaient domptés, les provinces soumises; il ne survivait plus que la résistance morale du parlement. Molé vint donc demander la liberté de MM. les princes; sa harangue était une pure amplification où, selon la coutume, le parlement exagérait la situation grave du royaume pour s'emparer de la direction du mouvement; on peignait la

France comme en proie à l'invasion étrangère et à la guerre civile. « Sire, ajoutait Molé[1], on se persuade aisément qu'on n'a pas célé à Votre Majesté l'état auquel la France est maintenant réduite, et que tant de conquêtes acquises avec tant de peine et de sang ont été malheureusement perdues; on lui a dit qu'une armée ennemie a eu la hardiesse d'entrer dans le royaume et de forcer des places à la vue de l'armée française; lui a-t-on appris l'oppression des peuples réduits aux extrémités? De sorte que si l'on fait comparaison de l'état de la France d'autrefois avec celui d'aujourd'hui, on formera bientôt le jugement que ces malheureuses divisions intestines sont la cause de tant de maux. Il est vrai qu'au retour de ses voyages, les peuples ont témoigné de la joie de revoir Votre Majesté; mais le respect a enchaîné les langues d'ailleurs, et a empêché d'examiner les véritables causes de ces mouvemens; votre parlement lui-même est demeuré en un silence qui en toute autre cir-

1 Harangue prononcée devant le roi, par M. le président, pour la liberté de MM. les princes. — Mss. Dupuy, vol. DCCLIV.

constance eût été criminel. Mais il a cru devoir rompre ce silence, Sire, en voyant la détention des princes dans un lieu où leur vie est en péril; je dis encore une fois, où leur vie est en péril. C'est là le véritable sujet des remontrances du parlement, qui aurait cru attirer sur lui les reproches de la postérité s'il déniait sa voix à la juste plainte de deux princes du sang et d'un gouverneur de Normandie. Si toutes les lois, tous les ordres de la monarchie n'étoient pas violés, on pourroit croire que c'est l'exécution d'un jugement qui porte condamnation de prison perpétuelle. On les enferme, Sire, ces valeureux princes, mais les pierres qui les entourent parleront si haut que les passans même entendront leurs plaintes et les porteront par toutes les provinces du royaume. Tant d'actions illustres, tant de batailles gagnées ne couvriront-elles pas quelques légers soupçons, surtout lorsque la force du royaume avoit été reconnue résider en l'union des princes! Si c'étoit un secret d'État, nous ne voudrions y pénétrer; mais les lettres de cachet ont déclaré si haut leur innocence, que le respect seul a pu en arrêter la plainte et

l'indignation générales. Si quelqu'un de la compagnie avoit ressenti les atteintes d'une souveraine puissance, on ne lui dénieroit pas ses suffrages; or, comment ne les donnerions-nous pas aux princes du sang, qui sont conseillers-nés et les soutiens les plus forts de la monarchie? Ne refusez pas nos prières, Sire; les contre-coups pourroient en être ressentis jusqu'à votre trône..... Ainsi le parlement se promet que sa voix sera entendue, afin qu'il continue à donner des preuves de son dévouement pour le bonheur de la France et la gloire de votre règne. »

A travers les formes respectueuses de cette harangue on pouvait apercevoir une intention tout impérative; le parlement suppliait, mais il le faisait en termes si nets, il sollicitait avec une expression si hautaine qu'on devait bien craindre que si on n'accédait pas à cette démarche, il prendrait de son chef une mesure politique non seulement pour obtenir la liberté absolue des princes, mais encore pour poursuivre le cardinal Mazarin. On le vit facilement à l'œuvre; la régente n'avait fait aucune réponse à la harangue du président Molé; les parlemen-

taires se réunirent en toute hâte, eurent plusieurs conférences entre eux sous la présidence du duc d'Orléans. A la suite de ces conférences on présentait requêtes sur requêtes avec des menaces toujours plus vives, si bien que le cardinal Mazarin crut nécessaire, pour éviter qu'on ne délivrât les princes de vive force, de les faire embarquer un beau matin pour le Havre; ils longèrent la Seine en bateau traîné par huit chevaux, lesquels aidaient encore le courant de la rivière, tant ils allaient en hâte; ils arrivèrent au Havre le second jour, et furent enfermés dans une des tours crénelées du château.

A Paris, comme on le sent bien, un pareil coup d'Etat exaspéra les esprits; il n'était point assez décisif pour apporter la terreur; il était en même temps assez dur pour exciter les plaintes. Le parlement, la bourgeoisie, tout fut donc vivement ému quand cette nouvelle parcourut les rues dès le matin, et lorsqu'on annonça dans les quartiers que MM. les princes avaient quitté Vincennes par l'ordre du cardinal, et qu'on les transportait comme simples captifs à l'embouchure de la Seine, là où elle

mèle ses eaux à l'Océan. Jamais une telle explosion n'avait eu lieu; les bourgeois s'armèrent de nouveau, l'Hôtel-de-Ville prit des délibérations municipales afin de s'organiser comme aux jours de révoltes. Il y eut encore des émeutes dans les rues et aux halles, on ne parlait que d'attaquer et de pendre Mazarin, de renouveler sur sa personne les cruautés populaires commises autrefois contre le maréchal d'Ancre. Le ministre n'avait plus à attendre protection de personne; tous, excepté la reine régente, s'étaient prononcés contre lui; Monsieur avait pris place parmi ses ennemis : que faire en une telle situation ?

Un parlementaire, esprit du tiers parti, récapitule ainsi les causes qui entraînèrent la fuite du cardinal[1] : « L'aigreur éclatait de toute part; Monsieur se déclara tout à coup avec violence pour la liberté des princes. On obligea le duc de La Rochefoucauld de se réconcilier avec les frondeurs et de se joindre à eux. La déclaration de Monsieur en faveur des princes

1 *Brigues pour le gouvernement*. Mss. Bibliothèque royale (n° 300 suppl.).

fit ranger le parlement et le peuple de Paris de son côté. Les bourgeois prirent les armes. On fit la garde aux portes, où le roi et la reine n'avoient pas la liberté de sortir de Paris. On ne se contentoit plus de demander la liberté des princes, on vouloit encore la vie du cardinal. M. de Châteauneuf, garde-des-sceaux, s'étoit joint aux intérêts des princes, espérant que leur liberté, en éloignant le cardinal, le rendroit maître des affaires. Le maréchal de Villeroy et presque toute la maison du roi appuyoient le garde-des-sceaux. Une partie des ministres, et beaucoup des plus particuliers amis du cardinal faisoient la même chose. La duchesse de Chevreuse y contribuoit aussi de tout son pouvoir, et elle en avoit beaucoup dans toutes les cabales. M. de Châteauneuf a toujours été lié à ses intérêts depuis et devant sa prison, et ç'a toujours été conjointement qu'ils ont pris toutes leurs mesures, tantôt avec le cardinal, et puis avec ses ennemis. Elle avoit une grande liaison avec le coadjuteur; mais la beauté de mademoiselle de Chevreuse fille y avoit un pouvoir bien plus souverain. Cette belle enfant, Mademoiselle et le coadjuteur, assistés de

madame de Chevreuse et du garde-des-sceaux, étoient maîtres absolus de l'esprit de M. le duc d'Orléans. Ils avoient outre cela de puissantes cabales dans le peuple et dans le parlement, qu'ils faisoient agir suivant leurs besoins. Madame de Chevreuse et M. de Châteauneuf n'étoient point suspects au cardinal. Il ignoroit la proposition du mariage de la fille et du prince de Conti, et se souvenoit qu'elle avoit plus contribué que tout autre à la prison des princes, en disposant Monsieur à y consentir, et l'obligeant de n'en rien dire à l'abbé de La Rivière et en l'éloignant ensuite. De sorte que la duchesse de Chevreuse, qui ne souhaitoit rien tant que le mariage du prince de Conti et de sa fille, et le rétablissement du garde-des-sceaux, crut venir à bout de l'un et de l'autre en éloignant le cardinal. Elle se ménagea si bien sur cela, en effet, qu'elle eut une très-grande part à la résolution qu'il prit de s'éloigner. Le cardinal, voyant que le duc d'Orléans, le parlement et le peuple demandoient avec tant d'instance son éloignement, résolut donc de se retirer pour un temps. Il en donna avis à la reine, qui y consentit avec beaucoup de

peine. Il députa aussi le comte Servient et Letellier au maréchal de Grammont (qui, comme on le verra, avoit été envoyé auprès des princes pour traiter de leur liberté), afin qu'il ne conclût rien avec lesdits princes avant qu'il ne fût arrivé lui-même, et qu'il leur fît la chose bien difficile. Ceci fut rapporté au prince de Condé par Châteauneuf, qui en espéroit quelque reconnoissance pour lui. Le cardinal donna à la régente tous les avis nécessaires pour gouverner en son absence, et prit une lettre de cachet adressée au sieur de Jar, qui avoit la charge et la garde des princes, par laquelle il lui étoit ordonné d'obéir en tout au cardinal[1]. »

Le 6 février, à huit heures du soir, par un de ces temps froids et brumeux qui favorisent les entreprises, Mazarin se revêtit d'un habit de gentilhomme; il couvrit son chef d'un vaste chapeau blanc, à plumes flottantes, ainsi que les portaient les courtisans aux jours d'appareil et de fête; un manteau brun fut jeté sur ses épaules, et le cardinal, suivi de trois de ses

1 *Brigues pour le gouvernement.* (Mss. Bibliothèque royale, nº 300.

gentilshommes, sortit du Louvre, suivit la rue Saint-Honoré où sa compagnie des gardes l'attendait. Puis il tourna un peu à droite, prit la route de Saint-Denis, se dirigeant au nord vers Senlis; Mazarin montait un cheval alezan, et quoique maladif, il se montra dans cette circonstance fort ingambe, caracolant avec prestesse. Voilà le cardinal sur la route des frontières; quel réveil à Paris! on ne s'en tint plus de joie; tant que Mazarin était présent aux conseils, on n'osait contre lui aucune proscription; mais sa fuite supposait une grande disgrâce : la reine avait donc consenti à s'en débarrasser! On ne garda plus de mesure; le parlement prit la haute main, lança des ordres comme si le pouvoir allait désormais lui appartenir incontestablement : « Ensuite de diverses assemblées du parlement, monseigneur le duc d'Orléans s'y étant trouvé, fut ordonné que Leurs Majestés seroient très-humblement suppliées d'envoyer au plus tôt lettres de cachet pour la liberté des princes de Condé et de Conti et du duc de Longueville, et pour éloigner de la personne du roi et des conseils le cardinal Mazarin. En conséquence

duquel arrêt, les gens du roi eurent le lendemain audience de Leurs Majestés, lesquelles, pour donner satisfaction à Son Altesse Royale qui demeuroit ferme en sa résolution de ne se trouver plus dans les conseils du roi que ledit cardinal n'en fût éloigné, lui donnèrent congé; il partit d'ici la nuit du 6 au 7. Ce jour-là, 7, les députés du parlement furent conduits à l'audience de Leursdites Majestés par le grand maître des cérémonies, pour, en exécution de l'arrêt qui avoit été donné le matin du même jour, supplier très-humblement Leurs Majestés de remettre en liberté lesdits princes et le duc de Longueville, les remercier de l'éloignement du cardinal, les prier de lui commander qu'il sorte du royaume, et qu'elles envoient une déclaration au parlement pour exclure à l'avenir tous étrangers d'entrer aux conseils du roi, même les naturalisés ou autres qui auront fait serment à d'autres princes[1]. »

L'Hôtel-de-Ville, c'est-à-dire la partie bourgeoise de la cité, prit aussi des mesures, à la suite

1 Registre du parlement, février 1651.

du départ du cardinal. Il en avait appris la nouvelle dès le matin. « Du mardi, 7e jour de février 1651, à neuf heures, est-il dit dans les registres de l'Hôtel-de-Ville, M. le prevôt des marchands étant arrivé, prévint ceux qui se trouvoient au cabinet du greffier, qu'il n'avoit appris que ce matin les nouvelles qu'on avoit apportées en sa maison devant minuit, savoir de la sortie de Paris de M. le cardinal Mazarin; que pour apprendre la vérité, il étoit allé chez M. le garde-des-sceaux, qu'il trouva sortant du palais d'Orléans, où il étoit allé de la part de la reine, avec MM. de Villeroy et Letellier. Leurs Majestés faisoient dire à Son Altesse Royale qu'ayant certitude qu'elle ne rentreroit pas au conseil pendant que M. le cardinal Mazarin y auroit séance, elles lui avoient donné son congé, ne désirant pas que le déplaisir que Son Altesse Royale dit avoir reçu dudit cardinal, apporte la moindre altération à l'amitié et bonne correspondance qu'ils ont toujours eues ensemble, pour le bien et avancement des affaires du roi et de l'Etat, avec parole que lorsqu'il plaira audit seigneur d'Orléans de venir assister le roi en ses conseils, il en sera

le maître, et que Leurs Majestés lui rendent cette justice, non seulement comme chose due à sa naissance et à sa charge dans l'Etat, mais encore par l'affection réelle qu'elles portent à sa personne. » Et tout le monde se réjouit grandement à cette nouvelle qui calmait bien des alarmes et faisait cesser cette importune querelle. Les mandemens municipaux portèrent en grande partie sur le service des portes de la ville; ce redoublement de vigilance et de forces en pareils lieux semble indiquer qu'on avait quelque crainte de surprise. On redoutait que la sortie de Mazarin ne fût bientôt accompagnée d'une attaque régulière contre la ville; le conseil savait qu'il avait à démêler partie avec un fin matois, lequel pouvait surprendre Paris avec ses troupes soldées [1].

Le parlement avait donné l'impulsion à tout ce qui venait de se passer : c'était lui en quelque sorte qui avait imposé l'exil et la disgrâce de Mazarin. C'était donc au parlement qu'arrivait la direction des affaires, et ceci explique

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

comment les sceaux furent confiés au président Molé. On se rappelle que la cour judiciaire n'était pas composée d'une seule opinion; elle se divisait en trois nuances bien distinctes : les mazarins en petite minorité et qu'annulait momentanément la disgrâce du ministre; le parti modéré ou tiers parti, plus nombreux sous la direction du président Molé. Aux temps calmes, ce tiers parti avait la majorité; ce n'était qu'aux jours de tumulte qu'il était dominé par l'opposition extrême des Broussel et des autres ardens parlementaires. En confiant donc les sceaux au président Molé, le conseil pensait qu'il se rendrait facilement maître de la mauvaise fraction parlementaire, des séditieux, des boute-feu, comme on le disait alors. Le parlementaire Séguier, aussi du parti modéré, fut rappelé à la chancellerie de France; et par ce moyen, satisfaction fut donnée au parlement [1]. Le même jour inter-

1 « Le lundi, troisième jour d'avril 1651, les sceaux ayant été retirés une seconde fois des mains de M. le marquis de Châteauneuf, sur les neuf heures du soir, ils furent à l'instant donnés à M. Molé, premier président du parlement de Paris, qui fit dans le même soir le service de garde-des-sceaux, entre les mains du roi et de la reine régente, sans renoncer

vint une déclaration qui proclamait l'innocence des princes de Condé et de Conti, et du duc de Longueville [1]. C'était le complément nécessaire de toutes les mesures prises, le moyen d'en finir avec ces querelles du parti féodal et militaire qui agitait les cités. Dès que Mazarin était sacrifié, on s'expliquait comment la cour se plaçait au sein du parti des politiques dans le

à celle de premier président, en laquelle Leurs Majestés promirent de le conserver. Il fut arrêté en même temps de rappeler M. Séguier, chancelier de France, que M. le duc de Sully, son gendre, alla quérir pendant la nuit au marquisat de Rosny, proche de Mantes, où il arriva le lendemain, quatre heures de relevée. » — Registre de l'Hôtel-de-Ville, ad ann. 1651.

1 « Le roi désirant rendre son affection aux princes de Condé et de Conti, qui sont de son sang, et à son cousin le duc de Longueville, qui lui est aussi très-considérable, a fait soigneusement rechercher les causes et les auteurs des mauvais rapports et avis qu'il avoit reçus sur lesdits seigneurs, et il a reconnu qu'ils n'avoient aucun fondement véritable, mais que la malveillance de leurs ennemis avoit donné lieu aux soupçons que l'on avoit pris de leur conduite. De quoi étant bien informée, Sa Majesté estime qu'une plus longue détention seroit non seulement injuste, mais aussi la priveroit de leurs services, et particulièrement des assistances que nous pouvons tirer de son cousin le prince de Condé, soit par ses conseils en l'administration des affaires, soit par son courage et son expérience à la conduite des armées. » — Registre du palementr, ann. 1651.

parlement. Cette résolution avait ses avantages et ses inconvéniens : c'était une force sans doute que le parti modéré, mais il y avait dans toute cette fraction parlementaire une faiblesse de moyens, une incertitude de ressources qui ne permettaient pas le développement d'un système énergique. Tous ces parlementaires voulaient à la fois ménager leur popularité et la cour, ne rompre avec personne, se maintenir aussi bien dans les halles que dans les conseils intimes de la reine; tour à tour ils concédaient et refusaient, et c'est ce qui rendait leur appui souvent inutile ou dangereux. L'autorité judiciaire devenait politique et la couronne rentrait au greffe.

CHAPITRE LXXXIII.

GOUVERNEMENT DES PARLEMENTAIRES. — POLITIQUE DE MAZARIN.

Premiers actes du parlement. — Proscription de Mazarin. — Arrêt contre les étrangers. — Opinion publique. — Attitude de la cour. — Majorité du roi. — Correspondance de Mazarin. — Délivrance des princes. — Le cardinal à l'étranger.

1651.

Il y a dans les assemblées politiques quelque chose de tristement persécuteur qui poursuit les hommes naguère puissans, quand ils sont tombés sous les coups de la fortune; souvent les corps se vengent ainsi de leur longue soumission; ils ont été si long-temps asservis qu'ils

éclatent avec une joie effervescente; quand un favori est disgracié, ils ne l'épargnent plus; ils l'adoraient au pouvoir; lorsqu'il n'a plus le glaive, ils le foulent aux pieds. La disgrâce des grands est l'époque des saturnales pour les petits.

C'est ce qui arriva à l'égard du cardinal Mazarin : le parlement une fois en pleine possession de l'autorité, quand il sut le ministre sacrifié par la reine, ne s'arrêta devant aucune barrière. Le lendemain parut un arrêt du parlement de Paris qui déclarait le cardinal Mazarin atteint et convaincu du crime de péculat, trahison envers la personne royale; en conséquence, il le bannissait du royaume à tout jamais. Le président Molé, nouveau garde-des-sceaux, imposa également au roi une déclaration spéciale, dans laquelle le jeune prince s'exprimait avec chaleur contre l'administration de Mazarin : « Depuis qu'il a plu à Dieu nous appeler au gouvernement de cet Etat, nous n'avons eu plus grand désir que de signaler notre règne par l'amour qu'un bon roi doit avoir pour les peuples que Dieu lui a soumis. Et néanmoins, pendant notre minorité, le car-

dinal Mazarin contrevenant à nos bonnes et louables intentions, ayant par sa mauvaise conduite excité la haine de nos peuples contre lui, les auroit contraints d'avoir recours à notre bonté et justice pour apporter les remèdes convenables. Et ayant porté leurs plaintes en notre cour de parlement de Paris qui veille continuellement au bien de notre service, elle nous auroit fait très-humbles remontrances contre les entreprises dudit cardinal, la dissipation et transport de nos finances hors de notre royaume pour les convertir à ses intérêts particuliers; et outre, pour contenter ses mauvaises passions et mieux exécuter ses desseins, se seroit prévalu de la détention de nos très-chers et très-amés cousins les princes de Condé et de Conti et duc de Longueville; nous avons, par l'avis de la reine-régente, notre très-honorée dame et mère, et de notre oncle le duc d'Orléans, éloigné de notre personne et de nos conseils le cardinal Mazarin, et fait retirer de notre royaume. Nous avons fait et faisons en conséquence très-expresses inhibitions et défenses audit cardinal Mazarin, ses parens, alliés et domestiques étrangers, sous quelque prétexte,

cause, emploi, alliance ou occasion que ce soit, de rentrer dans notre royaume, pays et terre de notre obéissance ou étant sous notre protection, à peine d'être déclaré criminel de lèse-majesté et perturbateur du repos public, et à tous nos gouverneurs, lieutenans, baillis, sénéchaux, capitaines, maires et échevins, de lui donner retraite ni entretenir aucun commerce avec lui par lettres, envoi de courriers ou autrement[1]. »

On aperçoit dans tous ces actes la domination rancunière du parlement contre le cardinal Mazarin, son ennemi; la régente et son jeune fils n'agissent plus que sous les inspirations de la magistrature. Le duc d'Orléans paraît l'intermédiaire entre le parlement et le conseil du roi; journellement Son Altesse Royale allait au Palais de Justice s'asseoir parmi les conseillers, tenir son siége comme premier duc et

1 « Déclaration du roi, portant défenses au cardinal Mazarin, ses parens, alliés et domestiques étrangers, sous quelque prétexte que ce soit, de rentrer dans ce royaume et autres pays sous la protection de Sa Majesté, et à tous gouverneurs et autres officiers de les y souffrir, sur les peines y mentionnées, ann. 1651. » — Paris, par les imprimeurs et libraires du roi.

pair. Les parlementaires aimaient cette déférence de la part des princes de la famille royale; elle relevait le mortier des présidens, et donnait un vif éclat à la toge. Cette administration de justice s'empreignait naturellement de quelque chose de mou et de tracassier; on s'arrêtait aux petites choses; on s'inquiétait peu des grandes affaires, de la guerre à l'extérieur, des finances aux abois. On occupait toute une séance du parlement à débattre un point de prérogative, à suivre une controverse sur une question indifférente qui touchait à la buvette, à la prééminence de M. le premier président, ou aux attributions de la Tournelle. L'administration du parlement était bourgeoise dans le sens absolu de ce mot; on laissait l'Espagnol prendre ses orges paisiblement dans la Picardie; on n'avait que des demi-mesures contre les gentilshommes armés : « on n'était ferme que pour les riens », comme le dit le cardinal de Retz.

Indépendamment de la déclaration royale contre Mazarin, il y eut encore arrêt contre les étrangers, c'est-à-dire contre cette longue suite de domestiques qui de Sienne, de Florence avaient suivi l'abbato Mazarini dans ses bonnes

et mauvaises fortunes. Ces domestiques étaient nombreux, car on comprenait sous ce titre tous les gentilshommes, les gardes, ceux qui desservaient militairement ou civilement la maison du cardinal. C'était habitude des corps judiciaires que cette proscription de l'étranger; ils l'avaient faite à la suite du procès du maréchal d'Ancre, alors qu'une foule d'Italiens, souples et actifs, étaient arrivés à la cour de France. Il y avait grand nombre de familles italiennes au Louvre et dans les provinces, et la multitude des finales en *i* signalait les diverses races d'Italie. Les Gondi, les Albertazzi, les Strozzi, les Emery, n'avaient-ils pas pour origine Florence, Sienne, Rome ou Naples même? Le parlement, en proscrivant les Italiens, secondait un peu les préjugés de la bourgeoisie de Paris; on n'aimait pas ces baladins, ces marquis si serviles qui acquéraient fortune par leurs intrigues aux dépens de la bonne noblesse nationale. Aussi ces arrêts furent-ils accueillis avec joie : le peuple de Paris y aperçut un moyen de paix; l'Hôtel-de-Ville ne vit plus nécessité de faire monter la garde aux portes, sur les murailles et

remparts. « Le 7 février, la garde des portes avoit commencé à Paris. Le 29 mars, elle fut levée, au grand contentement et soulagement des bourgeois, tant pour les peines et fatigues qu'elle leur donnoit, que pour l'empêchement extraordinaire qu'elle apportoit au trafic des marchands et à la besogne des ouvriers, même les apprentis se rendoient moins obéissans à leurs maîtres; sans vous parler des noises et querelles que ces gardes engendroient, dans lesquelles il étoit déjà arrivé quelques meurtres et autres désordres. C'est pourquoi les bons Parisiens, voyant toute cause de défiances cessée, avoient fait supplier très-humblement Leurs Majestés de trouver bon qu'ils fussent désormais exemptés de cette peine, ce qui a été accordé très-volontiers, suivant l'avis que la reine en avoit pris de Son Altesse Royale, de laquelle exemption de garde, les prevôt des marchands et échevins vinrent faire le même jour leur remercîment au roi et à la reine, et à Son Altesse Royale[1]. »

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

Paris était donc fort joyeux sur le renvoi de Mazarin, et alors commencèrent encore les petits vers, triolets et odes sur la déchéance du cardinal, sur la méchante manie de Mazarin, sur l'injuste folie qui troublait son cerveau[1]. Il y a parmi les pièces rares de ce temps un chant parlementaire qui se rapproche beaucoup de ces odes d'enthousiasme populaire qui signalent toutes les révolutions : « Aux armes! disait-on; entrons dans la lice, car l'épée a pris les intérêts de la justice; courage, braves Français! n'êtes-vous pas déjà tout prêts à vaincre les cardinalistes? Le parlement prend la tutelle du roi; n'a-t-il pas déjà banni ce ministre infidèle? Soldats, accourez, saisissez les armes; enfans, que l'orgueil s'humilie; qu'en son trône le roi soit mis, malgré l'Espagne et l'Italie[2]. »

1 Voyez de Mazarin la méchante manie;
Quelle injuste folie a troublé son cerveau ?
N'est-ce pas le traiter en grand'cérémonie,
Quand un prince du sang lui ôte SON CHAPEAU !

2 Le Tocsin de la France, pour le maintien du roi et de sa couronne.

Aux armes! entrons dans la lice,
Allons soutenir la justice,
L'épée a pris ses intérêts;
Courage, Français royalistes!
N'êtes-vous pas déjà tout prêts
A vaincre les cardinalistes?

Ces transports chez les Parisiens pour chaque changement politique étaient habitude; presqu'à toutes les époques ils avaient éclaté contre les ministres en disgrâce, et c'était déjà chose heureuse pour le cardinal Mazarin d'être échappé aux fureurs des halles, car bien souvent elles dépeçaient les lambeaux palpitans du favori tombé de la puissance. La cour, depuis le départ de Mazarin, était restée enfermée au Louvre; des régimens de gardes s'étaient concentrés vers Paris; les officiers avaient pris possession des portes principales; la Bastille était au pouvoir d'un gentilhomme sur lequel la régente pouvait compter. Anne d'Autriche s'était entièrement confiée au duc d'Orléans, qui, de concert avec les parlementaires, gouvernait la monarchie.

Princes, pairs, et vous ducs de France,
Il faut montrer votre vaillance
Au service de notre roi;

. . . . . .

Que je te plains, ligue abusée,
Bientôt tu seras la risée
Des potentats de l'univers.

Soldats, à ce bris des alarmes,
Accourez, et prenez les armes
Pour écraser nos ennemis.

Le parlement prend sa tutelle:
N'a-t-il pas déjà par sa loi
Banni ce ministre infidèle?

Les mouvemens de ta vengeance
Font déjà tomber à l'envers
Les fondemens de sa régence...

Enfans! que l'orgueil s'humilie,
Qu'en son trône le roi soit mis,
Malgré l'Espagne et l'Italie.

Ce fut une des idées concertées entre le président Molé et le duc d'Orléans que la déclaration solennelle de majorité; par ce moyen, la régence finissait. Anne d'Autriche ne pourrait plus exercer seule l'autorité absolue; le conseil serait maître de décider de toute chose sous la présidence du duc d'Orléans. Le temps de majorité légale était arrivé; Louis XIV avait treize ans accomplis; l'ordonnance de Charles VII la fixait à cet âge, et il n'y avait pas de raison pour en modifier les dispositions expresses, car le roi tenait de Dieu son sceptre, et n'avait d'autre besoin que sa volonté pour gouverner. Le jour donc arriva. « Par une belle matinée d'automne, Sa Majesté, en pompeuse cavalcade, marcha le long des rues de Saint-Honoré, de la Ferronerie, de Saint-Denis, devant le grand Châtelet, par la rue du Crucifix Saint-Jacques, le pont Notre-Dame, le Marché-Neuf, et entra par la rue et porte Saint-Antoine en la cour du Palais; tous ces chemins fourmillant de peuple, étoient bordés d'amphithéâtres jusqu'aux seconds étages des maisons, où une partie du plus beau monde de la ville étoit placée. Sa Majesté fut reçue par quatre présidens et six

conseillers de la cour, et arrivant dans la grand'chambre, monta en son lit de justice; la reine se mit sur la gauche en entrant, qui étoit la main droite du roi, et ensuite étoient assis Monsieur, les ducs de Mercœur, d'Uzès, de Beaufort, de Brissac, de Candale, de La Rochefoucauld; six des maréchaux de France alors à Paris, et le grand-maître de l'artillerie sur le coin du retour du banc. A l'autre banc, du côté droit en entrant, qui étoit la main gauche de Sa Majesté, étoient assis l'archevêque de Reims, duc et pair ecclésiastique, les évêques de Beauvais, de Châlons et de Noyon, comtes pairs; le grand chambellan aux pieds du roi sur la première marche, et le comte d'Harcourt. Le chancelier de France se plaça en une chaise au-dessous de Sa Majesté, et le prevôt de Paris sur la première marche. Après que chacun eut pris place, le silence fut fait, et le roi parla en cette sorte : «Messieurs, je suis venu en mon parlement pour vous dire que, suivant la loi de mon Etat, j'en veux prendre moi-même le gouvernement, et j'espère de la bonté de Dieu que ce sera avec piété et justice. M. le chancelier vous dira plus

particulièrement mes intentions. » Le chancelier fit alors une harangue en laquelle il s'étendit à son ordinaire fort éloquemment sur ce qu'avoit dit le roi, y ajoutant des réflexions très-judicieuses sur le passé et le présent. La reine, s'inclinant un peu de son siége, fit ce discours au roi : « Monsieur, voici la neuvième année que par la volonté dernière du roi défunt, mon très-honoré seigneur, j'ai pris le soin de votre éducation et du gouvernement de votre Etat. Dieu ayant par sa bonté donné bénédiction à mon travail, et conservé votre personne qui m'est si chère et si précieuse, et à tous vos sujets, à présent que la loi du royaume vous appelle au gouvernement de cette monarchie, je vous remets avec grande satisfaction la puissance qui m'avoit été donnée pour la gouverner; et j'espère que Dieu vous fera la grâce de vous assister de son esprit de force et de prudence pour rendre votre règne heureux. » Sa Majesté lui répondit : « Madame, je vous remercie du soin qu'il vous a plu prendre de mon éducation et de l'administration de mon royaume; je vous prie de continuer à me donner vos bons avis, et je désire qu'après

moi vous soyez le chef de mon conseil. » La reine se leva ensuite de sa place, et s'approcha du roi pour le saluer, mais Sa Majesté, descendant de son lit de justice, vint à elle, et l'embrassant la baisa, puis chacun d'eux s'en retourna en sa séance. Monsieur, frère unique de Sa Majesté, alla fléchir un des genoux à ses pieds, et baisant la main de Sa Majesté, lui protesta de sa fidélité; les autres princes, le chancelier, les ducs, pairs, ecclésiastiques, les maréchaux de France, les officiers de la couronne et tous ceux qui étoient en séance se levèrent et rendirent en même temps de leur place hommage au roi. Alors, le premier président, debout et tête nue, de même que tous les présidens à mortier, prit la parole, et après une profonde révérence, tous ayant un genou sur leur banc, fit un très-grave discours sur la sage conduite de la reine pendant sa régence, sur ses royales vertus, et enfin sur la bonne éducation qu'elle avoit donnée à Sa Majesté. Puis le chancelier dit qu'on ouvrît les portes et qu'on fît entrer le peuple. Le greffier donna alors lecture de la déclaration d'innocence du prince de Condé; celle-ci por-

tant, suivant les conclusions des gens du roi, que tous les avis qui avoient été donnés que ce prince tramoit contre le service du roi des intelligences tant dedans que dehors le royaume avec les ennemis, n'étoient pas crus par Sa Majesté, laquelle, au contraire, les condamnoit comme faux et artificieusement supposés. « Le roi veut que tous les écrits qui ont été sur ce sujet à sa cour de parlement de Paris et autres, demeurent supprimés, et les a cassés, annulés et révoqués comme faux et supposés, sans qu'à l'avenir il ne puisse être rien imputé à sondit cousin le prince de Condé. L'avocat général Talon, après un savant discours, conclut à l'enregistrement de cette déclaration; ce qui fut fait[1]. »

Ainsi donc la cour, le parlement et Paris semblaient parfaitement d'accord; la fusion paraissait complète publiquement. Il n'y avait qu'une opinion commune, c'était que la présence de Mazarin ne pouvait désormais que nuire aux affaires; on s'était ligué

1 7-septembre 1651. Le roi va au parlement pour faire déclarer sa majorité (brochure in-8°)

contre lui, parlement, peuple et bourgeoisie. Et que faisait donc Mazarin exilé? quelles étaient ses démarches depuis sa sortie de Paris? Il s'acheminait vers la route du Havre, ayant ez poche de son justaucorps pleins pouvoirs pour la délivrance des princes retenus dans le château du Havre. Il se rendit en toute hâte pour exécuter cet acte de politique. Or, quel était le but du cardinal? Comment se faisait-il qu'exilé, il allait délivrer ces princes, que lui-même ministre il avait fait enfermer? Deux motifs semblaient le porter à cette résolution : d'abord, en délivrant les princes, il cherchait à se les attacher, à leur faire croire que c'était à lui seul qu'ils devaient la fin de leur captivité. Ensuite Mazarin connaissait parfaitement le caractère du prince de Condé surtout; il savait combien ce prince était impétueux, enclin à l'ardente jalousie. Condé, chef du parti militaire, était un adversaire naturel que Mazarin opposait à l'autorité pleine et entière du parlement. De nouveaux troubles à Paris pouvaient ramener le pouvoir du ministre; c'était sa pensée fixe, et il l'exécuta : « La délivrance

des princes arriva le 13 février 1651, au Havre-de-Grâce, d'où s'étant acheminés vers Paris, ils arrivèrent le 16 sur les quatre à cinq heures du soir, treize mois moins deux jours après qu'ils en avoient été emmenés. Monseigneur le duc d'Orléans, qui étoit allé le jour précédent voir Sa Majesté au palais cardinal, les étant allé rencontrer en la plaine de Saint-Denis, ils mirent tous pied à terre, et s'étant fort étroitement embrassés par plusieurs fois, Sadite Altesse Royale voulut honorer cette entrée de sa présence, et les ayant fait monter en son carrosse où étoient aussi le duc de Beaufort et l'archevêque de Corinthe, coadjuteur de cet archevêché, Son Altesse Royale et les princes allèrent descendre au palais cardinal, où ils saluèrent Leurs Majestés; et les princes délivrés ayant fait compliment au roi et à la reine qui leur témoignoient la joie qu'ils avoient de les revoir, Son Altesse Royale les mena de là souper chez elle. Tout ce palais cardinal, comme la rue Saint-Honoré et les autres par où ils ont passé, faisoient retentir l'air d'acclamations en l'honneur du roi et pour la prospérité de ces princes, pouvant à peine

suffire à la foule du peuple, à la cavalerie qui étoit allée au-devant d'eux et au grand cortége des carrosses qui les suivoient. La soirée et une grande partie de la nuit s'est passée en bonne chère, feux de joie et agréables entretiens de la constance de ces princes. Le 17, Son Altesse Royale, lesdits princes et le duc de Longueville, furent au parlement, qu'ils remercièrent du soin qu'il avoit pris de leur liberté[1]. »

Dans l'exil qui lui était imposé, la pensée de Mazarin était toujours de se réserver les affections protectrices de la reine Anne d'Autriche; d'après les pièces intimes et la propre correspondance du cardinal, il est impossible de ne pas reconnaître que la disgrâce du ministre était sérieuse, et que lui-même y croyait. C'est dans l'objet d'en rendre la durée la moins longue et la moins pénible que Mazarin met toute sa sollicitude à conserver de bons rapports avec Anne d'Autriche; il sait que là est sa force, qu'en elle repose tout son crédit. Ses

1 « Le glorieux retour à Paris des princes de Condé, de Conti et du duc de Longueville. » (Brochure.) 1651.

lettres sont tout à la fois respectueuses et pressantes : « Madame, écrit-il à la reine-mère, aussitôt que j'ai vu dans la lettre que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'adresser, que le service du roi et le vôtre demandoient que ma retraite de la cour fût suivie de ma sortie du royaume, j'ai souscrit très-respectueusement à l'arrêt de Votre Majesté, dont les commandemens et les lois seront toujours l'unique règle de ma vie. J'ai déjà dépêché un gentilhomme pour m'aller chercher quelque asile, et quoique je sois sans équipage et dénué de toutes les choses nécessaires pour un long voyage, je partirai demain sans faute pour m'en aller droit à Sedan, et de là passer au lieu que l'on aura pu obtenir pour ma demeure. Je dois trop déférer aux ordres de Votre Majesté pour avoir hésité le moins du monde à prendre cette résolution. Ce n'est pas, Madame, que beaucoup d'autres qui seroient à ma place, avec la justice et le nombre d'amis que je puis avoir, n'eussent pu trouver des moyens pour se mettre à couvert des persécutions que je souffre, auxquelles je ne veux point penser, aimant mieux contenter la passion de mes ennemis

que de rien faire qui puisse préjudicier à l'Etat ou déplaire à Votre Majesté. Encore qu'en cette occasion ils aient le pouvoir d'empêcher Son Altesse Royale de suivre les mouvemens de sa bonté naturelle, ils n'ont pas laissé de lui témoigner, contre leur intention, qu'ils avoient bonne opinion de ma fidélité et de ma résignation aux ordres de Votre Majesté; car à moins que d'être entièrement persuadé que je suis inébranlable en ces sentimens-là, ils n'auroient pas été assez peu prudens pour me pousser avec tant de violence, sans faire aucune réflexion sur la connoissance que je dois avoir des plus secrètes et importantes affaires du royaume dont j'ai eu si long-temps le maniement, ni sur mes amis que mes services et la bienveillance de Votre Majesté m'ont acquis, qui sont assez considérables par leur nombre, par leur qualité et par la passion qu'ils m'ont témoignée. Mais j'ai trop le sentiment, Madame, des grâces que j'ai reçues de Votre Majesté pour être capable de lui déplaire; et quand il faudroit sacrifier ma vie, je le ferois avec joie pour la moindre de ses satisfactions. J'en aurai beaucoup dans mon malheur, si Votre Majesté a la

bonté de conserver quelque souvenir des services que j'ai rendus à l'Etat depuis que le feu roi, de glorieuse mémoire, me fit l'honneur de me confier la principale direction de ses affaires, et de prier Votre Majesté, plusieurs fois avant sa mort, de me maintenir en la même place. Je me suis acquitté de cet emploi avec la fidélité, le zèle et le désintéressement que Votre Majesté sait, et s'il m'est bienséant de le dire, avec quelque succès, puisque toutes les personnes sensées, et les Espagnols mêmes, avouent qu'ils se sont moins étonnés des grandes conquêtes que les armes de Votre Majesté ont faites dans les cinq premières années de votre règne, que de voir que pendant les trois dernières on ait pu soutenir les affaires et sauver du naufrage un vaisseau battu de tout côté et si furieusement agité de la tempête. J'eusse bien souhaité, Madame, pouvoir cacher aux étrangers le mauvais traitement que je reçois, pour empêcher que le blâme ne rejaillisse sur une nation que j'ai toujours honorée et chérie avec tant de tendresse; mais quand ils me verront errant parmi eux avec les personnes qui me sont les plus proches, et chercher un abri,

ils auront quelque sujet de s'étonner qu'un cardinal qui a l'honneur d'être parrain du roi soit traité de cette sorte, et que vingt-deux années de service fidèle ne lui aient pu acquérir une retraite sûre dans quelque endroit d'un royaume dont les limites ont été assez notablement étendues par ses soins. Je prie Dieu, Madame, que comme ce qui m'est arrivé n'altérera jamais la passion inviolable que je conserverai jusqu'à la mort pour les prospérités de Votre Majesté et pour la grandeur de l'Etat, il puisse aussi bientôt en faire cesser les désordres, et montrer que ceux qui m'ont attaqué n'en vouloient qu'à ma personne [1]. »

La rédaction de cette lettre était fort habile; elle indiquait tout à la fois les services du cardinal Mazarin et les dangers que pourraient courir les secrets de l'Etat confiés à un mécontent refoulé vers l'étranger. Les termes en étaient pleins de respect pour la reine; ils rappelaient les doux sentimens des jours de la faveur. Ce n'est pas seulement vis-à-vis

1 Bibliothèque royale; Bibliothèque de Lancelot, portefeuille in-fol. parch. verd. cot. Louis XIV. — Mss. Dupuy, vol cot. n° 754.

de la reine que Mazarin veut conserver de l'influence; il a des conseillers intimes à Paris, dans le parlement, à l'Hôtel-de-Ville, partout enfin où il y a une action à exercer; ces agens dévoués sont, à Paris, Letellier et Lyonne, qui siégeaient aux conseils du roi. Mazarin suit avec eux une correspondance sur les moindres événemens; il veut être informé de la plus petite incidence dans le conseil, de tous les mouvemens de l'opinion et du peuple. Le cardinal fait écrire contre les pamphlétaires; il chansonne les faiseurs de vers, tous ces mauvais Français qui servent la cause de l'Espagnol dans leur haine burlesque. Mazarin, par toute sa correspondance, paraît profondément blessé des épigrammes qui s'attachent à ses nièces surtout; dans une de ses lettres se trouve, en forme de dénonciation pour qu'on venge son honneur outragé, une copie du « grand Adieu des nièces de Mazarin à la France », et le cardinal pleure de douleur, en pensant qu'on n'épargne même pas ces douces et faibles femmes. Elle était en effet bien caustique cette chanson; elle célébrait « ces nymphes, sœurs de Méduse, avec leur gorge écumeuse, qui avoient des yeux de hi-

bou, et l'écorce blanche comme un chou; les sourcils d'une âme damnée, et le teint d'une cheminée. Belles nymphes, ne pleurez plus, tous vos regrets sont superflus; il faut que vous quittiez la France; vous vouliez épouser des princes, vous méritez quelque valet d'écurie, ou bien quelque homme de métier, ramoneur ou savetier. Allez donc manger vos ognons pour vous dégraisser les rognons, et faites-en ménestre épaisse pour faire enfler vos maigres fesses [1]. » Ces plaisanteries contre de

1 *Satire sur le grand adieu des nièces de Mazarin à la France*, avec une plaisante description de leurs entreprises; en vers burlesques.

Ces deux nymphes, sœurs de Médeuse,
Avecque leur gorge écumeuse,
Faisoient reproche au bon destin
Qui ne se levoit pas matin,
A dessein de leur rendre hommage
Et de leur donner du courage.
Elles ont les yeux d'un hibou,
L'écorce blanche comme un chou,
Les sourcils d'une âme damnée,
Et le teint d'une cheminée.
Jamais leur oncle Mazariu
N'a mieux rempli leur magasin,
Que lorsque les prenant pour ourses,
Il leur a déployé ses bourses.
Belles nymphes, ne pleurez plus,
Tous vos regrets sont superflus;
Il faut que vous quittiez la France,
Encor plus vîte qu'on ne pense.
Monsieur le prince de Condé
Se repent d'avoir secondé
Votre injuste entreprise
Avecque les princes de Guise,
Qui tous étant de bon accord,
Vous haïssent plus que la mort...
. . . . . .
Vous vouliez épouser des princes,
Vos conditions sont trop minces,
Cela retourne à votre dent;
Vous méritez quelque pédant
Ou quelque valet d'écurie;
Je vous le dis sans raillerie,
Ou bien quelque homme de métier,

gracieuses et jeunes filles désolaient le cardinal Mazarin; il s'en plaignait haut dans ses lettres : il n'y avait donc plus justice pour lui, tout-puissant naguère! Les Tournelles et le Châtelet l'avaient-ils mis hors du droit commun, puisque les lois restaient muettes pour venger l'honneur de jeunes demoiselles contre la calomnie!

Les parlementaires s'inquiétaient vivement des correspondances de Mazarin avec Paris; vieux procéduriers, les magistrats considéraient ces correspondances comme un crime d'Etat ; lorsqu'ils se réunissaient dans leurs chambres, ils dénonçaient chaque jour quelque contravention aux arrêts, ils se plaignaient de toutes les intrigues : fallait-il rester les bras croisés quand le Mazarin préparait son retour par mille machinations, quand il avait des intelligences au conseil, dans le sein même du parlement? « La cour, toutes les chambres assemblées, ouïs les gens du roi sur l'exécu-

Un ramoneur ou savetier,
Car un honnête homme se moque,
Lorsque votre oncle le provoque,
A se marier avec vous.....
. . . . . .

Allez donc manger vos ognons
Pour vous dégraisser les rognons,
Et faites-en menestre épaisse
Pour faire enfler vos maigres fesses.
. . . . . .

tion de l'arrêt du 11e mars dernier et autres précédens, contre le cardinal Mazarin, lecture faite dudit arrêt, la matière mise en délibération, a arrêté et ordonné qu'à la requête du procureur général du roi, il sera incessamment procédé à l'exécution desdits arrêts, les informations continuées, et informé par les commissaires commis des contraventions auxdits arrêts, même des commerces, conférences, intelligences, allées et venues faites depuis, et au préjudice d'iceux arrêts, circonstances et dépendances, à l'encontre de toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient. A cette fin, monitions délivrées et publiées partout où il appartiendra; fait itératives défenses de contrevenir auxdits arrêts, sur la peine des ordonnances[1]. »

Quelques jours après, nouvel arrêt contre les criminelles intelligences : « La cour, les chambres assemblées, délibérant sur les lettres écrites par M. le prince, par lesquelles il donne avis qu'au préjudice du repos de l'Etat et des arrêts des cours souveraines, il se fait encore

1 Extrait des arrêts du parlement, manuscrit Dupuy, vol. DCCLXXV.

des pratiques par les sieurs de Servien, Letellier, Lionne et autres, pour faire revenir en France le cardinal Mazarin et le rétablir dans le ministère; après avoir ouï les gens du roi, a fait très-expresses inhibitions et défenses audit cardinal Mazarin, ses parens et domestiques, de rentrer dans le royaume, à peine d'y être traités comme criminels de lèse-majesté et perturbateurs du repos public, et à tout individu, de quelque qualité et condition qu'il soit, d'avoir aucune communication avec lui par lettres, par personne ou en quelque autre manière que ce soit, ni faire aucune brigue ni monopole pour le rétablissement dudit cardinal Mazarin, à peine d'être déclarés criminels de lèse-majesté. Enjoint à tous les gouverneurs, capitaines et officiers, maires, échevins et consuls, d'assembler les communes pour leur courir sus. En outre, ladite cour ordonne que le roi et la reine seront très-humblement suppliés d'éloigner de leurs conseils lesdits sieurs Servien, Letellier et Lionne, pour maintenir et conserver l'union dans la maison royale, si nécessaire au bien de l'Etat et au repos et tranquillité du public[1]. »

1 Mss. Dupuy, vol. DCCLXXV.

Toutes ces minutieuses précautions du parlement indiquent que le cardinal Mazarin avait conservé à Paris de nombreuses relations; il était exilé à l'étranger, et néanmoins il avait le dessein de diriger de là les affaires publiques. La frontière était franchie; c'était à Bouillon que le ministre disgracié avait placé le siége de son gouvernement; il devait être fêté, caressé par tous ceux qui avaient quelque dessein sur la France. Mazarin connaissait les secrets traditionnels du vaste système de Richelieu; il était le maître de cette politique intime qui pendant si long-temps avait décidé du sort de l'Europe; partout arrivaient des propositions : de l'Espagne, de l'Empire, de l'Italie. Mazarin conserva le caractère d'une politique élevée qui ne révéla rien; il employa l'étranger à ses desseins, mais il ne le fit point entrer dans les affaires de la monarchie, car il s'en considérait toujours comme le ministre : il ne vendit point ses services.

CHAPITRE LXXXIV.

SITUATION DE L'EUROPE. — MAZARIN SE PRÉPARE A RENTRER EN FRANCE.

L'Empire. — La Hollande. — L'Angleterre. — Traité de Munster. — de Westphalie. — L'Espagne. — Mazarin stipule pour les troupes étrangères. — Préparatifs militaires. — Explication de sa conduite. — Lettre du cardinal au prevôt de Paris.

1651.

Lorsque le cardinal Mazarin touchait les frontières de l'Empire, l'Europe se trouvait dans un état pacifique ; les deux congrès de Munster et de Westphalie avaient résolu la plupart des difficultés diplomatiques. C'est à la suite d'un laborieux et long travail que les plénipoten-

tiaires étaient convenus des nouvelles bases d'une circonscription territoriale. Il y a dans l'histoire des époques de puissante transaction qui stabilisent, pour de grandes périodes, les rapports d'Etats à Etats. L'usage des congrès datait du seizième siècle, à ce moment où l'intérêt protestant vint se mêler à l'unité catholique; les diètes germaniques furent le principe des congrès; cette réunion de plénipotentiaires, chargés par chaque souveraineté de stipuler sur des intérêts communs, n'était que l'imitation sur une plus vaste échelle des diètes allemandes.

Le congrès de Munster n'avait résolu que la triple question anglaise, espagnole et hollandaise. C'était la première fois depuis leur révolution, que les Pays-Bas étaient reconnus comme Etat indépendant par la vieille et tenace maison de Castille; il y avait eu sans doute des trèves, des suspensions d'armes avec les gueux des villes de Flandre, même au temps de l'inflexible duc d'Albe; mais ce ne fut qu'au congrès de Munster que l'Espagne se décida à saluer l'indépendance complète et la souveraineté absolue des Provinces-Unies sur elles-

mêmes. Un traité d'alliance fut la suite de cette pacification ; désormais la Flandre espagnole, pour se défendre contre les invasions françaises, devait compter sur l'appui des Pays-Bas. Ainsi la situation était tout-à-fait changée; quelques années s'étaient à peine écoulées depuis que le prince d'Orange, par d'heureuses diversions, soutenait les armes de la France dans leurs progrès sur la Flandre espagnole; après ce traité, les Pays-Bas hollandais conserveraient ou une neutralité exacte, ou bien encore ils prêteraient secours à l'Espagne dans un système de défense à l'extrémité nord des frontières de France. Toute la vieille pensée diplomatique était ainsi bouleversée.

C'était par l'influence de l'Angleterre que ce traité avait été conclu; la Grande-Bretagne alors avait aboli la royauté; le congrès de Munster avait terminé ses dernières transactions durant l'interrègne, après la mort de Charles Ier. En suivant l'histoire des négociations diplomatiques depuis l'origine de la liberté hollandaise, on peut remarquer toute la sollicitude de l'Angleterre pour éviter la réunion des Pays-Bas à la couronne de France. On voit

cette intention bien marquée dès le temps de l'expédition de Coligny ; après que les *armada* de Philippe II périssent sous les grandes eaux, l'Angleterre veut se rapprocher de l'Espagne à cette fin ; l'alliance intime avec les Pays-Bas a ce même objet ; elle se resserre davantage à mesure que les principes religieux reçoivent dans les deux pays une commune direction. Il y avait plus d'une sympathie entre les puritains enthousiastes qui formaient l'armée des saints de Cromwel et les rigides calvinistes de la Hollande, lesquels prêchaient sur les places publiques l'avènement prochain du royaume de Dieu. Depuis le congrès de Munster, les républiques d'Angleterre et de Hollande se heurtèrent un moment sur les grandes flottes de Tromp et de Blake ; mais elles en revinrent bientôt à des traités d'amitié et de mutuelle protection : ces pouvoirs étaient nouveaux, tous avaient de communes destinées. L'alliance intime de la Hollande et de l'Angleterre explique une grande partie des événemens politiques du dix-septième siècle, et surtout la révolution de 1688, ce chiffre encore mystérieux et tant souvent invoqué.

Le congrès de Westphalie avait résolu deux autres difficultés : il ne s'agissait là ni de l'Espagne, ni de l'établissement de la Hollande comme Etat indépendant et libre ; il fallait régler : 1° les rapports des électorats avec l'Empire ; 2° fixer les bases d'une paix durable de cet Empire avec la France. Sous le premier point de vue, les progrès des doctrines protestantes dans l'Allemagne imposaient d'inévitables modifications à la bulle d'or, charte féodale et catholique qui avait dominé le moyen âge de l'Allemagne. Toutes les guerres depuis le seizième siècle avaient spécialement eu pour mobiles les divisions religieuses entre le principe protestant et le principe catholique ; la politique de Richelieu n'avait-elle pas été d'opposer les électorats réformés de l'Allemagne à la maison d'Autriche, expression de l'unité religieuse ? Il fallait en finir avec ces guerres intestines au sein de la race allemande ; on s'était de part et d'autre épuisé ; le principe protestant avait conquis assez de force pour prendre place dans la constitution régulière de l'Empire ; il fallait fixer les droits de chacun, établir de nouvelles bases.

Ce fut l'objet spécial du traité de Westphalie, vaste organisation de la réforme dans les constitutions impériales. C'était ici la marche naturelle des faits; quand un principe nouveau apparaît, il lutte long-temps avant d'être reconnu; il doit en quelque sorte conquérir le droit européen par des sacrifices de toute espèce, par la victoire, la sagesse, la persévérance dans ses desseins. C'est ainsi que la Hollande mérita son indépendance; le principe protestant fut admis également dans la constitution germanique à la suite de grands efforts.

La seconde partie du traité de Westphalie fixait les rapports de l'Empire et de la France; il y avait eu longue lutte entre ces deux Etats; Feuquières, Condé, Turenne avaient trouvé de glorieux adversaires dans Montecuculli et Mercy, Mercy placé au-dessous de Condé et qui peut-être dépassa ses combinaisons stratégiques par ce sang-froid allemand mêlé à la finesse italienne; Mercy à qui l'Allemagne éleva un tombeau au champ de bataille avec cette seule inscription : « Voyageur, arrête-toi, là tu foules un héros. » C'étaient de nobles adversaires, tour à tour combinant un plan en habiles

tacticiens, ou prenant l'épée des deux mains pour se jeter dans la mêlée comme simples gentilshommes dans leur bravade. Le traité de Westphalie fut très-avantageux à la France; on lui céda une partie de l'Alsace et des trois évêchés de Lorraine; c'était un des actes dont l'habileté de Mazarin pouvait dignement s'applaudir.

Les transactions de Munster et de Westphalie ne touchaient pas la longue guerre entre la France et l'Espagne; on eût dit qu'il s'agissait là d'une rivalité implacable entre les races royales. Il n'y avait eu qu'une suspension d'armes pour les deux couronnes; la paix de Vervins n'était qu'une trève, et, chose curieuse pourtant, une reine espagnole gouvernait la France! Depuis 1636, la guerre était officiellement déclarée, les deux monarchies s'étaient ouvertement heurtées; tandis que la France soutenait les révolutions de Naples et de Catalogne, que Richelieu soulevait la maison de Bragance, traitait avec les Catalans, et que l'abbato Mazarini correspondait avec Mazaniello, Philippe III et Philippe IV négociaient tour à tour avec le duc de Guise et les habitans de la Guienne, de la

Provence, les Bretons et les Flamands. Les batailles étaient toujours engagées sur plusieurs lignes : dans la Catalogne, le Milanais et la Flandre française.

A cette époque, les armées espagnoles étaient en progrès; les guerres civiles de France favorisaient le mouvement militaire des Espagnols dans la Picardie; la Catalogne était successivement domptée, et la situation des provinces méridionales permettait aux négociateurs de Philippe IV d'incontestables succès. La correspondance de Simancas constate l'activité des négociations pour soulever les provinces méridionales, en partant de Bordeaux surtout. Une dépêche de Philippe IV à don Diego de Cardenas est explicite à ce sujet : «J'ai reçu, dit le roi, par mon conseil, les justifications des sommes employées par vous pour ma flotte stationnée au Passage, ainsi que l'emploi des quatre cent mille réaux dernièrement envoyés ici; il me reste à vous ordonner aujourd'hui de faire expédier dans le plus bref délai à Bordeaux les quatre-vingt-dix mille écus qui sont encore entre vos mains [1].

1 *Que ordens que los 90,000 vs restantes pasen a Burdeos contada la major brevedad.*

Aussi je vous commande, aussitôt après la réception de cette dépêche, de faire embarquer cette somme pour ladite ville de Bordeaux, en la mettant sous la responsabilité d'un officier de la province que vous commettrez pour l'accompagner. Ce navire fera voile directement pour Bordeaux, sans toucher à Bourg; ladite somme sera déposée entre les mains de M. de Wateville, dont on tirera le reçu[1]. »

Le duc de Guise était prisonnier à Madrid; le roi d'Espagne se servait de lui pour entamer toutes les négociations. Il y avait de vieux liens entre la maison de Lorraine et l'Espagnol; c'était à l'aide du duc de Guise que Philippe IV voulait soulever les provinces méridionales; le roi d'Espagne a dès cette époque des correspondances avec tous les princes de la famille de France; il est dans des rapports de bienveillance visible avec le duc d'Orléans; au moindre prétexte, ils s'écrivent avec chaleur, ils échangent en quelque sorte leurs plus intimes pensées[2]. Tout se prépare pour une al-

1 Archives de Simancas, cot. A 19[27].

2 J'ai trouvé une lettre autographe du duc d'Orléans au roi d'Espagne : « Monsieur, les dispositions favorables que Votre

liance plus forte, plus persévérante encore; on dirait que Philippe IV prévoit la guerre civile qui va s'engager, et qu'il veut d'avance en dominer les élémens.

Telle était l'Europe au moment où le cardinal Mazarin se réfugiait en Allemagne pour conquérir de là une position redoutable. Mazarin avait pris de longue date ses précautions; sa fortune était immense; il avait envoyé sur les banques de Francfort, Milan, Leipsick, de nombreuses lettres de change, à l'aide de Letellier ou des banquiers d'Amsterdam et de Paris; il se trouvait donc en possession de grandes sommes d'argent. L'Allemagne était pauvre; la paix de Westphalie avait mis sur pied sans

Majesté a laissé paroître, relativement aux propositions qui avoient été faites sur les prisonniers de guerre espagnols qui sont en France, à échanger contre le duc de Guise, mon cousin (*sobre la proposicion que se le ha hecho en quanto al cause del señor duque de Guisa mi sobrino por los prisioneros Españoles que hai en Francia*); et aussi les assurances que m'a données le gentilhomme que Votre Majesté m'a envoyé, m'ont engagé à faire partir de suite pour Madrid M. de Verderonne, afin qu'il rende à Votre Majesté non seulement les témoignages de la reconnaissance que m'a inspirée sa bonté, mais encore pour qu'il l'engage à hâter la conclusion de ce traité d'échange; prenant moi-même l'assurance de faire dépêcher par le roi, monseigneur et parent (*yo cuyde de hazen*

solde, sans munitions, une multitude d'officiers et de soldats, fils des reistres et lansquenets, braves mousquetaires qui brûlaient de recommencer leur pillage en courant les hasards de la guerre avec une bonne solde. Ce n'était point chose extraordinaire que de prendre ainsi en location des gens d'armes à tout pays, pour leur faire servir une cause ; les armées provinciales étaient trop insubordonnées, on ne pouvait pas en faire tout ce qu'on voulait; mais quand l'Allemand était bien payé, quand on lui laissait boire et cuver son vin, on pouvait compter sur lui. Il n'avait aucune prédilection pour une ou pour une autre des provinces; il tapait aussi bien sur le Champe-

despachas de la parte del rey mi señor y mi sobrino), tous les ordres nécessaires à cet effet. — C'est de Votre Majesté que dépend seule la fin d'une affaire à laquelle je m'intéresse du plus profond de mon cœur, et à l'occasion de quoi je suis heureux de lui confirmer les inviolables sentimens avec lesquels je serai toute ma vie, Monsieur, votre affectionné frère et serviteur, GASTON. » — Archives de Simancas, cot. A 329.

Il paraît que cette délivrance du duc de Guise était pour la France une affaire de haute importance, ou que l'on craignait effectivement de voir se resserrer les liens entre les Guise et la cour de Madrid ; car il existe une grande quantité de lettres, de rapports et même de négociations par ambassades à ce sujet.

nois que sur le Picard, sur le Languedocien que sur le Provençal; partout où passait une armée allemande, il y avait pillage et désolation; on ne comprenait pas leur langue, on avait horreur de leurs habitudes : il y avait ainsi impossibilité de voir se propager l'esprit de rebellion. Il en était de même du Suisse que tant de traits confondaient avec l'Allemand; et si l'on disait: *Point d'argent, point de Suisses*, il y avait un autre dicton du peuple : *Beaucoup d'argent, beaucoup d'Allemands*, et Mazarin n'en manquait pas.

Mais combien n'était-il pas facile d'inspirer horreur contre ce ministre-cardinal qui, de son exil, se préparait à envahir la France avec une troupe demi-barbare qui ne respectait ni église ni sanctuaire, buvant, pillant, jurant, et comme le dit un pamphlet du temps, « pissant et ordurant aux baptistères! » Quoi! c'était un cardinal de l'Eglise romaine qui se faisait pilleur d'églises? quoi! c'était un ancien ministre de la reine de France qui permettait qu'on violât filles et femmes, et qu'on égorgeât les petits enfans à la mamelle de leur mère, sous le chaume demi-consumé? « Oh! maudit Mazarin! maudit

Mazarin ! Aux armes, bourgeois de Paris! marchons à l'ennemi [1] ! » Le cardinal Mazarin sentait bien que sa position était délicate, et qu'il devait la justifier aux yeux du peuple ; cette prise d'armes, qui soulevait une si grande rumeur, était, selon lui, dans l'intérêt de l'Etat, pour prêter secours à la reine-mère, pour en finir avec les désolations qui fatiguaient les provinces. Non seulement il écrivait aux conseillers de la reine, aux princes du sang, à toute la noblesse pour expliquer et justifier sa conduite, mais encore il prit le parti de s'adresser au prevôt des marchands de la bonne ville de Paris. Le prevôt des marchands, c'était l'homme de la bourgeoisie, le chef des métiers

1 L'ardeur des pamphlétaires ne se ralentissait pas; j'ai trouvé plusieurs écrits sur les armemens que faisait Mazarin à l'étranger, et parmi eux : « La Lettre d'avis d'un marchand de Cologne à un bourgeois de Paris sur la marche du Mazarin. » — « L'Aveuglement du conseil de Sa Majesté dans les fausses prétentions qu'il a de pouvoir justifier le rétablissement de Mazarin. » — « Relation véritable de ce qui s'est passé à Bordeaux à la prise de trois personnes qui ressembloient au cardinal Mazarin, au duc d'Épernon et à la nièce Mancini, destinée pour femme audit duc, et comme elles ont été brûlées. » — « L'Amuse-badaud Mazarin, ou l'Intrigue des créatures du Mazarin qui sont à Paris, pratiquée jeudi dernier, pour empêcher l'effet de l'assemblée du parlement qui se devoit faire ce jour-là. »

de Paris, le magistrat qui était continuellement en rapport avec les Halles, les quarteniers, et il devait mieux qu'un autre pouvoir justifier les démarches du ministre exilé : « Monsieur, lui écrivait le cardinal Mazarin dans une lettre datée de Bouillon, l'estime que je fais de votre mérite, et la place que vous remplissez si dignement de chef du corps de la ville capitale du royaume que j'ai toujours tendrement aimée et beaucoup honorée, ne souffre pas que j'omette à vous faire part d'une résolution que je suis sur le point d'exécuter, parce que encore qu'elle soit d'une nécessité indispensable à tout véritable serviteur du roi, et que dans les conjonctures présentes elle ne puisse apporter que de l'avantage à l'Etat et contribuer à y rétablir l'ordre, je connais fort bien néanmoins que quelques esprits factieux pourraient la faire servir de prétexte à l'avancement de leurs mauvais desseins, et vous donner quelque peine en excitant du bruit à Paris, si vous ne vous trouviez informé par avance des motifs qui m'y ont obligé, et de la vérité de mes intentions qui pourraient autrement vous être déguisées. C'est ce que vous

apprendrez par les lettres que j'écris au roi et à la reine que vous verrez assez au long. Il serait superflu de vous déduire les raisons qui m'obligent d'entrer dans le royaume avec le corps des troupes que j'ai mises ensemble par l'assistance de mes amis, pour être en état de continuer au roi mes services dans un temps où j'ai cru que mon oisiveté deviendroit un crime d'autant moins excusable que je me reconnois le plus obligé de tous de sacrifier le peu qui me reste de bien et tout mon sang pour le moindre des avantages de l'Etat et pour le repos et la félicité de ses sujets. Je puis vous assurer que c'est la principale et seule visée que je me suis proposée dans la résolution que j'ai prise. Aussi serait-il bien peu de saison de songer, dans les occurrences présentes, à justifier si j'ai bien ou mal servi, et si j'ai mérité ou non le traitement que j'ai reçu ; on n'a pas accoutumé, quand une maison brûle, d'appliquer ses soins à autre chose qu'à y porter de l'eau pour éteindre l'embrasement et empêcher que par sa durée et sa violence il ne gagne les endroits qu'on désire le plus garantir. Je ne prétends pas me défendre dans cette lettre sur les choses

dont on a voulu attaquer ma conduite, car je n'entre pas en France avec aucune visée de m'ingérer à l'avenir dans les affaires de l'Etat; je ne veux que servir le roi avec mes amis en la manière que Sa Majesté me l'ordonnera. Je ne me suis prescrit à moi-même en cette expédition nul désir d'ambition ni sentiment d'aigreur ou de vengeance; je m'estimerois bien heureux et avoir pleinement accompli mon projet, si en quelque façon que ce soit, et par la perte même de ma vie, je puis continuer à signaler ma fidélité et le zèle dont j'ai toujours brûlé pour la gloire et le bonheur de la France, sans qu'aucun des mauvais traitemens que j'ai soufferts ait été capable d'y apporter la moindre altération. La seule grâce que je demande au roi, c'est qu'ayant été noirci de tant de crimes et condamné sans être ouï, Sa Majesté ait agréable que je me puisse justifier par les formes les plus sévères, offrant pour cet effet de me rendre tout seul en tel endroit qu'il lui plaira m'envoyer. Ces sentimens seraient, je m'assure, si conformes à votre affection pour le bien public, que ne pouvant douter que vous ne les approuviez, je veux espérer que vous voudrez bien

aussi les imprimer au corps considérable à la tête duquel vous êtes, en lui faisant part des motifs de mon entrée dans le royaume, et détrompant les particuliers qui pourroient avec trop de facilité, se laisser abuser par des esprits brouillons. Le corps d'armée que j'ai eu le bonheur de former est assez bon et en qualité et en nombre pour espérer qu'il sera capable de rendre quelque service et faire pencher la balance du côté de la justice; car c'est à mon sens le seul moyen de parvenir à la paix générale. C'est aussi le meilleur office que l'on puisse rendre à tous les habitans de la ville capitale, à cause de l'intérêt qu'ils ont à désirer la présence du roi. J'ai toute raison de me promettre que l'effort que j'ai fait pour contribuer à désengager Sa Majesté des embarras que l'on lui suscite, rencontreront l'approbation et l'agrément que je désire dans l'esprit de tous les bourgeois dont je sais qu'aucun ne manque d'un véritable zèle pour le bien de l'Etat[1]. »

L'attitude que prend ainsi Mazarin à l'étranger est digne d'attention; il a écrit à la

1 Mss. Dupuy, vol. DCCLXXV.

reine et au conseil : « Prenez garde, j'ai dans mes mains les secrets de l'Etat et votre politique ; je pourrois bien les livrer, mais je n'en ferai rien. » S'il s'adresse au chef de la bourgeoisie de Paris, il lui parle avec douceur, mais il lui annonce en même temps qu'il est à la tête d'une armée nombreuse et dévouée, et qu'il veut en finir une fois pour toutes avec les brouillons et les faiseurs de troubles. Le cardinal ne dit rien de ses alliances à l'étranger ; elles pourraient le rendre impopulaire ; il signale seulement qu'il a bon nombre d'amis, et que c'est pour les défendre qu'il s'est armé. Ses manifestes sont des chefs-d'œuvre d'habileté ; il rappelle tous ses services, il excite le plus de sympathies qu'il peut dans sa position difficile. Mazarin est à la tête d'une force assez imposante pour traiter d'égal à égal avec tous les partis ; s'il se joint à la reine, il donnera gain de cause à la puissance royale ; s'il se met avec les princes, l'esprit provincial et féodal pourra triompher. Enfin s'il marche sur Paris, il pourra se venger de tous ces pillards aux halles qui tourmentent l'esprit pacifique et bourgeois.

CHAPITRE LXXXV.

MÉCONTENTEMENS DU PARTI MILITAIRE. — LA COUR ET MAZARIN.

Retour des princes à Paris. — Séance au parlement. — Le prince de Condé veut prendre le gouvernement. — Opposition du parti parlementaire. — Rapports de la cour avec Mazarin. — Condition qu'on lui impose. — Querelle de Condé et du coadjuteur. — Guerre déclarée.

1651 — 1652.

Le but que s'était proposé Mazarin en délivrant les fils de la branche cadette des Bourbons était presque atteint; les princes de Condé et de Conti, le duc de Longueville, accueillis à Paris avec grandes pompes, s'étaient d'abord

jetés dans les bras du parlement; ils croyaient trouver dans la classe bourgeoise les moyens nécessaires pour dominer les conseils du roi. On vit donc en séance solennelle les chefs de la noblesse déposer leurs armes et témoigner toute leur reconnaissance au parlement, qui avait vigoureusement défendu leur cause [1]. La cour souveraine aimait ces grands spectacles où l'épée cédait à la toge. Je répète que les idées de Rome, du sénat, que tous ces souvenirs classiques avaient perdu la tête à la plupart des parlementaires; ils aimaient qu'on reconnût leur toute-puissance, leur autorité absolue en matière de gouvernement et de régence; les fortes études du droit et de l'histoire avaient contribué à exagérer dans les magistrats la pensée de leur puissance; Blanc-Mesnil et Broussel, les plus instruits des parlementaires, s'étaient plus d'une fois rappelé les sénateurs de Rome recevant avec la fierté républicaine les rois des nations vaincues, les princes attachés au char de triomphe; et qui sait même? l'expulsion des Tarquins et de leur race, si

[1] Séance du parlement, registre de la cour, ann. 1651

bien racontée par Titus-Livius, ou rappelée aux livre du *Codex*.

Dans la séance que le parlement donna aux princes délivrés il ne fut question que de reconnaissance, que de témoignages expressifs d'un dévouement aux magistrats. Ces démonstrations extérieures étaient bonnes pour le vulgaire; on voulait frapper les yeux et les esprits, mais en fin de compte il fallait arriver à résoudre les questions positives. Les chefs du parti militaire désiraient, en vertu de leurs droits de la force, et des secours qu'ils prêtaient à la ville de Paris, prendre pleine possession du conseil et en dominer les délibérations. Les parlementaires leur contestaient ce droit; ils étaient, eux, chefs de la bourgeoisie, l'Hôtel-de-Ville obéissait à leurs ordres; le duc d'Orléans, prince tout jurisconsulte, se laissait mener par quelques présidens à mortier, et son conseil était en quelque sorte dans la buvette du Palais. On voulait bien sans doute mettre en liberté les princes, afin de se servir de leur épée contre le Mazarin; mais donner à ces princes le gouvernement de l'Etat, c'était pla-

cer le parlement sous l'autorité militaire, et les magistrats ne le voulaient pas [1].

Mazarin avait donc bien agi en délivrant les princes de leur captivité; il jetait un brandon de discorde dans Paris, il opposait à l'unité bruyante du parlement et à la faible puissance du duc d'Orléans l'activité inquiète et armée du parti noble et militaire; de là devaient résulter de perpétuelles querelles, l'affaiblissement et la ruine de l'opposition qui s'était manifestée contre lui. Quelles que fussent les peines sévères portées par les arrêts contre tous ceux qui auraient des correspondances avec Mazarin, le ministre n'en restait pas moins en intelligence complète avec la reine et quelques amis fidèles dans Paris; on l'instruisait de tout, des tracasseries suscitées au jeune roi et à sa mère; à son tour, Mazarin ne faisait pas un seul mouvement, n'entamait pas une seule négociation militaire ou financière sans qu'il en rendît compte à la reine, comme s'il

1 Le prince de Condé exigeait aussi des indemnités pécuniaires. Voyez *Histoire de Condé*, liv. IV.

présidait encore à son conseil et qu'il fût resté ministre dirigeant [1].

Ces rapports du conseil avec le cardinal n'étaient point ignorés à Paris; ils augmentaient encore les dissidences que soulevaient déjà les prétentions du prince de Condé. Les parlementaires ne savaient plus ce qu'ils devaient faire,

1 La correspondance de Mazarin est tres-active à cette époque; on dirait que le gouvernement n'a pas cessé d'être dans ses mains : voici quelques fragmens de lettres inédites à M. Letellier : « Dans la conjoncture présente des affaires, sur l'avis que j'ai reçu de Paris de ce qui s'est passé au parlement, et que le parti des frondeurs y a fait le plus de bruit, il est bon d'examiner s'il seroit avantageux pour le service du roi (comme ce seroit bien ma pensée) de faire une assemblée des principaux de la cour, comme princes, ducs et pairs, maréchaux de France et quelques uns des plus vieux chevaliers de l'ordre, pour savoir leur avis sur ce qui regarde les personnes qui déclarent assez n'avoir autre intention que de tout brouiller. Il faudroit auparavant avoir formé l'avis dans le conseil particulier de la reine, et préparé les raisons plus fortes pour obliger ceux qui seroient de cette assemblée à le proposer et résoudre d'eux-mêmes, ou au moins à le suivre. Il faut aussi faire répandre parmi les bourgeois, le plus qu'il se pourra, que le parlement perdra tout avec ses assemblées, et il faudroit examiner si ce seroit un bon moyen pour cela d'assembler du monde avec de l'argent pour crier contre les frondeurs et les assemblées. Quelqu'un a prononcé avec beaucoup de raison, que si M. le Prince doit avoir obligation de sa liberté aux parlemens ou aux Espagnols, il vaudroit beaucoup mieux que ce fût à ceux-ci. Nulle personne sage et sensée peut hésiter à conclure que cela

leur pouvoir était menacé tout à la fois et par le parti militaire du prince de Condé et par Mazarin, qui ne cessait de tramer contre eux. Anne d'Autriche croyait indispensable d'amener une solution à tous ces embarras par un coup de force; on murmurait encore les mots d'*arrestation*, et avec une dextérité remar-

étant, le roi ne seroit plus le maître, et ne subsisteroit que tant qu'il leur plairoit; et à plus forte raison la reine et Son Altesse Royale succomberoient d'abord. C'est pourquoi il faut témoigner de la vigueur et de la résolution sans perdre un moment de temps, renversant les cabales des parlemens qui sont plus fomentées par le parti des frondeurs que par aucun autre. Et il vaut bien mieux hasarder en doute de l'événement que de rien faire, et se perdre infailliblement avec lâcheté et imprudence. » — Mss. de Colbert, M. R. vol. XLVIII.

Mazarin à M. Letellier : « Le commandeur de Souvré m'écrit que l'on fait plus de cabales que jamais contre moi, et que Son Altesse Royale a promis positivement à plusieurs de m'abandonner, ce que je crois d'autant plus que le coadjuteur n'eût parlé contre moi au parlement avec l'insolence qu'il a fait, sans savoir qu'il ne seroit pas désagréable à Son Altesse Royale. Je ne me soucie en aucune façon de conserver le poste que je tiens, mais je ne puis souffrir lâchement d'être poussé par ceux qui n'ont autre but que la perte de l'État. Je vous prie de vous assembler avec mes amis, et résoudre ce que j'ai à faire; car de laisser travailler les méchans à la destruction de l'autorité royale, sans leur faire la moindre opposition, c'est donner les mains à ce qu'ils veulent, avec la dernière foiblesse. Je crois qu'il faut faire expliquer Son Altesse Royale. » Quelque temps après le cardinal ajoutoit : « Ce qui me fâche, c'est que déjà

quable, la reine favorisait les mécontentemens du prince de Condé contre les parlementaires, en même temps que sous main elle promettait aux parlementaires de se débarrasser de M. le Prince. Un gentilhomme, ami de Condé, a raconté dans sa manière vive et un peu moqueuse les motifs qui portèrent le prince à quitter sur-le-champ Paris; le cadre est petit, mais

les uns et les autres reçoivent nouvelles de Paris, dont quelques unes portent que je n'y oserois pas retourner, et qu'il n'y avoit nulle sûreté pour moi; les autres, que Son Altesse Royale avoit déclaré publiquement qu'elle m'abandonneroit; d'autres que j'étois disgracié, la reine ne s'étant pu défendre d'y donner les mains; et comme on voit que je differe à partir, chacun se confirme dans la créance qu'il y a quelque chose de véritable dans ces bruits. C'est pourquoi faites au nom de Dieu que je sache promptement ce que je dois faire. Je ne sais pas le détail des cabales qui se font à Paris, mais j'ose bien répondre qu'il n'y a rien à craindre pour moi, ni à l'égard du peuple, ni des frondeurs; et plût à Dieu que nous eussions à vider la querelle ensemble! Le palais d'Orléans seroit à appréhender pour une personne n'étant pas accoutumée d'aller fort accompagnée; il pourroit y avoir des méchans assez hardis qui pourroient entreprendre quelque chose dans l'espérance que le coup étant fait, Sa Majesté ne leur en voudroit pas de mal. Je vous mande librement tout ce qui me tombe dans l'esprit, mais je soumets entièrement toutes mes pensées à ce que mes véritables amis jugeront plus expédient pour le service de Leurs Majestés; car il ne faut considérer en rien ce qui regarde ma personne, qu'en tant que le bien de l'État y peut être intéressé. » — Mss. de Colbert, M. R. vol. XLVIII.

piquant; les événemens n'y sont pas vus de haut, mais de près : « La reine ayant réussi à rendre le prince de Condé[1] suspect et en haine aux parlementaires, avait refusé de ratifier les articles du traité secret, et le prince, de son côté, prévoyant qu'il en viendroit à la guerre, avoit demandé secrètement des secours aux Espagnols de Flandre, lesquels n'avoient pas manqué de promettre, suivant leur coutume, plus encore qu'on ne leur demandoit. D'autre part, la reine avoit fait une nouvelle liaison avec le coadjuteur, de laquelle le principal fondement étoit la haine commune et publique qu'ils avoient contre M. le Prince. Ce traité devoit être servi par l'intérêt de la reine et par celui des frondeurs, puisqu'elle n'en pouvoit attendre de service que par le crédit qu'ils avoient sur le peuple. Les deux partis trouvoient également leur sûreté à perdre M. le Prince. On offrit même à la reine de le tuer ou de l'arrêter; mais elle eut horreur de la première proposition, et consentit très-volontiers à la seconde. En conséquence, le coadjuteur et Lyonne

[1] Mss. du roi, n° 300. (Nouveau fonds, Biblioth. royale.)

se trouvèrent chez le comte de Montrésor pour convenir des moyens d'exécution. Mais soit que Lyonne en craignît les suites pour l'Etat, ou que la présence de M. le Prince lui parût le plus sûr empêchement au retour du cardinal, il découvrit ce secret au maréchal de Grammont. Celui-ci ne conserva pas mieux le secret et en parla à M. de Chauvigny, après l'avoir engagé par toutes sortes de sermens à ne pas le révéler; mais Chauvigny en avertit M. le Prince, lequel croyant que c'étoit un bruit que l'on faisoit courir pour l'engager à quitter Paris, ne crut pas devoir céder à une vaine alarme, d'autant qu'il voyoit avec quelle chaleur le peuple prenoit ses intérêts, se trouvant lui-même toujours accompagné dans ses sorties d'une infinité d'officiers de l'armée et de ses troupes, de ses domestiques et de ses amis particuliers. Dans cette confiance, il ne changea rien à sa conduite, que de n'aller plus au Louvre. Mais cette précaution ne le put garantir de se livrer lui-même entre les mains du roi par une imprudence qu'on ne peut assez blâmer; car il se trouva dans son carrosse au Cours dans le moment que le roi y passoit en reve-

nant de la chasse, suivi de ses gardes et de ses chevau-légers. Cette rencontre, qui devoit perdre M. le Prince, ne produisit à l'heure aucun effet. Le roi continua son chemin, incertain de ce qu'il devoit faire, et M. le Prince sortit promptement du Cours pour ne lui donner pas le temps de trouver un dessein. On peut croire qu'ils furent également surpris d'une si extraordinaire aventure, et qu'ils conçurent bientôt après que chacun d'eux avoit fait une faute considérable. Enfin la destinée de M. le Prince voulut qu'après avoir résisté opiniâtrément à tant d'avis certains, il prît l'alarme sans sujet, et fît, par une nouvelle fausse, ce qu'il avoit refusé de faire par le conseil de ses amis. Car étant couché dans son lit et causant avec Vineuil, celui-ci reçut un billet d'un gentilhomme nommé Boucher, qui lui mandoit d'avertir M. le Prince que deux compagnies des gardes avoient pris les armes, et qu'elles alloient marcher vers le faubourg Saint-Germain. Cette nouvelle lui fit croire qu'elles alloient investir l'hôtel de Condé, de sorte que sans songer que l'on employoit souvent les compagnies des gardes à garder les portes pour faire payer les

entrées, comme celles-ci l'étoient en effet, le prince crut qu'on en vouloit à sa personne et qu'il devoit sortir de Paris diligemment. En conséquence, à peine vêtu, il monta à cheval avec toute la précipitation imaginable, et étant suivi seulement de six ou sept, il sortit par le faubourg Saint-Marcel, et demeura quelque temps dans le grand chemin pour attendre des nouvelles du prince de Conti qu'il avoit envoyé avertir. Mais une seconde alarme, plus ridicule encore que la première, l'obligea d'abandonner son poste; il est vrai qu'il entendit un assez grand nombre de cavaliers qui marchoient au trot vers lui, de sorte que s'imaginant que c'étoit un escadron qui le cherchoit, il s'enfuit à toute bride vers Sillery, près de Meudon. Mais il se trouva que ces troupes, qui firent quitter le champ de bataille au vainqueur de Lens, n'étoient autre chose que des coquetiers qui marchoient toute la nuit pour arriver de grand matin à Paris [1]. »

M. le Prince, un peu honteux de cette mésaventure, s'en revint le jour même à Paris,

1 Mss. Biblioth. royale, vol. cot. n° 300.

où sa prétendue sortie fit du bruit. On remarquera cette rivalité sans cesse renaissante qui divisait depuis Henri IV la branche aînée et la branche cadette des Bourbons; il y avait long-temps que les princes de Condé s'étaient faits chefs des gentilshommes. On la trouve, cette race cadette du Béarn, toujours à la tête d'une opposition armée; elle bataillait sous les Valois comme sous les Bourbons; les Condé aimaient les coups d'épée aventureux; jamais ils n'étaient en repos; quand ils n'avaient pas un parti en France, ils s'en créaient un à l'étranger. M. le Prince savait qu'on l'attendait en Guienne; la pacification royale n'avait été que momentanée pour cette province; toute la noblesse méridionale avait pris de nouveau les armes; les officiers municipaux de Bordeaux avaient encore une fois sonné le tocsin. Il y avait là de braves gentilshommes qui demandaient un chef, et le prince de Condé ne pouvait leur manquer. « En rentrant à Paris, M. le Prince dut employer tous ses soins[1] à justifier ses intentions

[1] Mss. Biblioth. royale, cot. n° 300, sous ce titre : *Brigues pour le Gouvernement.*

au parlement et au peuple, et voyant bien que la guerre à laquelle les gentilshommes du Midi le poussoient manquoit de prétexte, il essayoit d'en trouver dans le procédé de la reine, qui avoit rappelé auprès d'elle Servient et Letellier, après les avoir éloignés à sa propre recommandation, essayant de persuader que leur retour étoit moins pour l'offenser que pour concerter celui du cardinal. Ces bruits semés parmi le peuple y faisoient quelque impression. Le parlement étoit plus partagé. Le premier président étoit devenu ennemi de M. le Prince, croyant qu'il avoit contribué à lui faire ôter les sceaux. Ceux qui étoient gagnés par la cour se joignoient à lui; mais la conduite des parlementaires étoit plus réservée, n'osant paroître bien intentionnés pour le cardinal, que toutefois ils vouloient servir. Les choses en étoient en ces termes, lorsque M. le Prince quitta Saint-Maur pour retourner à Paris, où il crut être en état de se soutenir contre la cour, pensant que cette conduite fière et hardie donneroit de la réputation à ses affaires. Il fit partir en même temps Mme la Princesse, M. le duc d'Enghien, et Mme de Longueville pour

aller à Mouron, dans la résolution de s'y rendre bientôt après et de passer en Guienne, où l'on étoit bien disposé à le recevoir. Il avoit envoyé le comte de Tavannes à ses troupes qui servoient dans l'armée de Champagne, avec ordre de les faire marcher en corps à Stenai aussitôt qu'il le lui manderoit. Il avoit pourvu à ses places, et avoit 200 mille écus d'argent comptant, et ainsi il se prépara à la guerre. Il essaya d'engager des gens de qualité dans ses intérêts, entre autres le duc de Bouillon et le maréchal de Turenne. Le premier lui parut irrésolu, et voulant voir l'affaire engagée auparavant que de se déclarer. Le maréchal de Turenne, au contraire, lui parla toujours d'une même manière depuis son retour de Stenai; il dit au duc de La Rochefoucauld qui cherchoit à l'attirer, qu'il n'avoit ni à se louer ni à se plaindre de M. le Prince; il se refusoit à donner lieu à des éclaircissemens dans lesquels il ne vouloit pas entrer; qu'il croyoit n'avoir rien oublié pour contribuer à la liberté de M. le Prince, mais qu'il prétendoit aussi que l'engagement qu'il avoit avec lui devoit finir avec sa prison, et qu'ainsi il lui étoit per-

mis de prendre des liaisons nouvelles selon ses inclinations et ses intérêts. « Enfin, ajouta M. de Turenne, il faut bien que je le dise, mais depuis le retour de M. le Prince à Paris, est-ce de concert avec moi qu'il a pris toutes ses mesures? m'a-t-il fait part de ses desseins? Non seulement il s'en est toujours éloigné, mais encore il a mieux aimé laisser périr mes troupes qui venoient de combattre pour lui, plutôt que de dire un mot pour leur faire donner des quartiers d'hiver.... » Ce furent là les raisons par lesquelles le maréchal de Turenne refusa de suivre une seconde fois la fortune de M. le Prince. »

Il semblait alors que le principal but de la cour et de Condé fût de se rendre le parlement favorable. « Les parlementaires affectoient de paroître sans aucun intérêt que celui du public; mais sous ce prétexte ils choquoient M. le Prince en toutes choses et s'opposoient directement à tous ses desseins. Le coadjuteur qui étoit à leur tête, se voyant ouvertement appuyé de la cour, trouva de la vanité à paroître ennemi déclaré de M. le Prince, et non seulement il s'opposa sans mesure à tout ce qu'il

proposoit, mais encore il n'alla plus au Palais sans être suivi de ses amis et d'un grand nombre de gens armés. Ce procédé fier et insolent déplut avec raison à M. le Prince, qui ne trouva pas moins insupportable d'être contraint de se faire suivre de tout son monde pour disputer le pas avec le coadjuteur; néanmoins, comme il devoit préférer sa sûreté au danger de mettre sa vie et sa liberté entre les mains de son plus puissant ennemi, il résolut enfin de n'aller plus au parlement sans être accompagné de tous ceux qui étoient dans ses intérêts, et il parut suivi d'un grand nombre de chevaliers. La reine fut bien aise de voir naître ce nouveau sujet de division entre les deux hommes que dans son cœur elle haïssoit presque également, et qu'elle espéroit devoir se détruire l'un par l'autre. Elle donnoit cependant toutes les marques de sa protection au coadjuteur, et elle voulut qu'il fût escorté par une partie des gens d'armes et des chevau-légers du roi. M. le Prince étoit suivi d'un grand nombre de personnages de qualité, de plusieurs officiers d'armée et d'une foule de gens de toutes conditions qui ne le quittoient pas depuis son re-

tour de Saint-Maur. Cette confusion de gens de différens partis, se trouvant tous ensemble dans la grand'salle du Palais, fit appréhender au parlement de voir arriver un massacre qui pouvoit les envelopper eux-mêmes, et que personne ne seroit capable d'arrêter. Un jour entre autres que M. le Prince et le coadjuteur s'étoient rendus au parlement avec tous leurs amis, leur nombre, et l'aigreur qui paroissoit dans les esprits augmenta les craintes du premier président. M. le Prince ayant dit plusieurs paroles très-blessantes qui s'adressoient au coadjuteur, celui-ci répondit sans s'étonner et osa dire publiquement : « Mes ennemis du moins ne m'accuseront pas d'avoir manqué à mes promesses, et peu de personnes aujourd'hui se trouvent exemptes de ce reproche.... » Le prince de Condé fut maître du ressentiment de cette injure, et ne répondit rien au coadjuteur; mais dans ce moment on vint avertir que la grand'salle étoit remplie de gens armés, et qui étant piqués dans des intérêts si opposés, il étoit impossible qu'il n'arrivât pas quelque grand malheur, si on n'y apportoit pas promptement du remède. Alors le premier pré-

sident dit à M. le Prince qu'il lui seroit obligé de faire retirer ceux qui l'avoient suivi, et que l'on étoit assemblé pour remédier aux désordres de l'Etat, et non pour les augmenter. M. le Prince offrit sans hésiter de faire retirer ses amis, et pria le duc de La Rochefoucauld de les faire sortir sans désordre. Le coadjuteur se leva, et dit qu'il alloit faire la même chose aux siens. Et en effet il sortit de la grand'chambre; le duc de La Rochefoucauld marcha huit ou dix pas derrière lui, et il étoit encore dans le parquet des huissiers quand le coadjuteur parut dans la grand'salle. A sa vue, tout ce qui tenoit son parti mit l'épée à la main sans en savoir la raison. Les amis de M. le Prince en firent autant, et chacun se rangeant du côté qu'il servoit, en un instant les deux troupes ne furent séparées que de la longueur de leurs épées, sans que parmi tant de braves gens et animés par tant de haines différentes, il s'en trouvât aucun qui allongeât un premier coup de pointe ou qui tirât un coup de pistolet. A ce spectacle vraiment effrayant, le coadjuteur s'en voulut retourner dans la grand'chambre; mais en arrivant à la porte qui va de la salle au par-

quet des huissiers, il trouva que le duc de La Rochefoucauld s'en étoit rendu maître. Le coadjuteur essaya néanmoins de l'ouvrir avec effort : cette porte ne s'ouvroit que par le milieu; le duc de La Rochefoucauld feignit peut-être de céder, et au moment où le coadjuteur passoit, il l'arrêta en la refermant, en sorte que celui-ci avait la tête passée du côté du parquet et le corps dans la salle. Cette occasion pouvoit tenter le duc de La Rochefoucauld après tout ce qui s'étoit passé; tout le portoit à prendre là son plus mortel ennemi, ou à se venger en vengeant M. le Prince de la honte et du reproche qu'il venoit d'endurer; il pouvoit croire encore que la vie du coadjuteur répondroit de l'événement du désordre qu'il avoit causé; mais d'un autre côté on ne se battoit pas encore dans la grand'salle, personne ne l'attaquoit lui-même pour défendre le coadjuteur. Enfin les gens de M. le Prince, qui étoient à côté du duc, n'imaginèrent point de quel prix étoit le service qu'ils pouvoient rendre à leur maître en cette conjoncture. En sorte que, soit indécision dans cette grande affaire, ou crainte de commettre une action criminelle, ils donnèrent

le temps à Champlâtreux, fils du premier président, d'arriver pour dégager le coadjuteur, que l'on étouffoit toujours, et de le retirer ainsi du plus grand péril où il se soit jamais trouvé. Le duc de La Rochefoucauld, le voyant entre les mains de Champlâtreux, retourna dans la grand'chambre prendre sa place, et le coadjuteur y arriva dans le même moment avec tout le trouble qu'un accident pareil à celui qu'il venoit d'éviter devoit lui causer. Il se mit tout d'abord à se déchaîner devant l'assemblée contre le duc de La Rochefoucauld, dont il accusa la violence, qui avoit été dans l'intention de le faire assassiner : « C'est pour m'exposer à tout ce que mes ennemis pouvoient entreprendre sur ma personne que l'on m'a ainsi tenu serré à la porte.... » — « Il faut bien, répondit le duc de La Rochefoucauld, que la peur ait ôté à M. le coadjuteur la liberté de juger de ce qui s'est passé, autrement il auroit vu qu'on n'avoit pas dessein de le perdre; et la meilleure preuve, c'est qu'ayant eu sa vie assez long-temps entre mes mains, je ne l'ai pas fait. J'ai retenu M. le coadjuteur à la porte, il est vrai, mais c'étoit pour ne pas exposer M. le

Prince et le parlement à une sédition que ses gens ont émue en le voyant paroître; ces raisons m'ont paru supérieures à celles qui auroient pu m'engager à remédier à la peur de M. le coadjuteur...» Ce discours, prononcé d'un ton moqueur, fut suivi de quelques menaces outrageuses que La Rochefoucauld fit publiquement au coadjuteur; de sorte que Brissac se crut obligé de répondre, et le duc de La Rochefoucauld et lui résolurent ensemble de se battre le jour même, sans second; mais comme le sujet de leur querelle avoit été public, le duel fut accordé à l'heure même par M. le duc d'Orléans.»

Quand on étudie ces récits des journées de la Fronde, on se trouve comme reporté aux vieilles époques féodales, à ces temps où les races se vouaient des inimitiés de famille, des haines de population, de châteaux ou de provinces, où les Ganelon de Mayence, expression de la chevalerie germanique, luttaient corps à corps avec les Renaud de Montauban, fils de la race méridionale et gasconne, temps d'épopée où les clercs étaient en guerre contre l'homme d'armes, la ruse contre la

force : la lutte avait changé de but, mais l'esprit était le même. Chaque grande maison avait ses suivans d'armes, ses fidèles, qui défendaient l'épée au poing ses droits, ses prérogatives, sa fierté d'origine et son blason.

Après cette rencontre armée au sein même du parlement, le coadjuteur évita de retourner au Palais; il en avait échappé belle. « Ainsi, ne se trouvant plus où étoit M. le prince, il n'y eut plus lieu de craindre d'accident pareil à celui qui avoit été si près d'arriver. Néanmoins, comme la fortune règle plus souvent les événemens que la conduite même des hommes, elle fit rencontrer M. le coadjuteur et M. le prince dans le temps qu'ils se cherchoient le moins, et dans un état bien différent de celui où ils avoient été au Palais. Car un jour que M. le prince en sortoit, ayant le duc de La Rochefoucauld dans son carrosse, et suivi comme à son habitude d'une foule innombrable de peuple, il rencontra le coadjuteur revêtu de ses habits pontificaux, et menant la procession avec plusieurs châsses et reliques. D'abord M. le prince s'arrêta pour rendre plus de déférence à l'Eglise, et le coadjuteur continua son

chemin sans s'émouvoir; se voyant vis-à-vis de M. le prince, il lui fit une profonde révérence et lui donna sa bénédiction et au duc de La Rochefoucauld aussi. Elle fut reçue de l'un et de l'autre avec toutes les marques du respect le plus profond, bien que pas un des deux ne souhaitât qu'elle eût l'effet que le coadjuteur désiroit; et l'on dit après que le coadjuteur avoit eu une grande présence d'esprit, jouant bien son rôle et étant sur son terrain. Mais il arriva en même temps que le peuple qui suivoit M. le prince, ému par une telle rencontre, cria mille injures au coadjuteur, le menaçant toujours davantage, et enfin se préparoit à le mettre en pièces, si M. le prince n'avoit fait descendre ses gens pour apaiser le tumulte et remettre chacun en son devoir[1]. »

Cette peinture piquante de la situation de la cour et des différens partis qui s'y disputaient le pouvoir, explique très-bien les causes de l'éloignement définitif du prince de Condé. Le parti militaire des gentilshommes était en

[1] Mss. Bibliothèque royale, col. n° 300, sous ce titre : *Brigues pour le gouvernement.*

butte à Paris tout à la fois aux méfiances d'Anne d'Autriche et des membres du conseil dévoués à Mazarin, puis encore aux hommes modérés du parlement réunis dans une cause commune. Les quarteniers et le bas peuple eussent volontiers soutenu le prince de Condé; la cause des gentilshommes devint toute populaire, et on le verra surtout après la bataille du faubourg Saint-Antoine. Quant au parlement, qui voulait tenir un milieu entre Mazarin et le parti militaire, ce parlement qui désirait gouverner sans contestation, il devait rompre définitivement avec le prince de Condé : celui-ci marchait trop aux partis décisifs, poussé par l'esprit batailleur de la noblesse provinciale. Cette noblesse lui tendait les bras dans la Guienne, pourquoi n'irait-il pas soutenir de son épée la nationalité méridionale ? A Paris tout était mou; la Fronde faiblissait, eh bien ! on trouverait de plus braves compagnons dans les châteaux féodaux du Midi. Le prince de Condé et les gentilshommes attachés à sa maison quittèrent Paris pour aller entamer une guerre sérieuse en Guienne; ils devaient se trouver plus à l'aise au milieu des populations belliqueuses et de

cette multitude de petits châtelains qui perpétuaient le moyen âge depuis les Pyrénées jusqu'à la Loire.

Alors le coadjuteur de Retz, les parlementaires dans le sens du président Molé, l'échevinage bourgeois de Paris semblent se dessiner pour un tiers parti conciliateur; ils ont des intelligences avec la cour; qu'Anne d'Autriche sacrifie Mazarin, et ils sont prêts à saluer le roi; ils veulent faire de la Fronde un petit mouvement de cour et de ministère; le peuple, les halles ne l'entendent pas ainsi. Le but des quarteniers est d'opérer une grande révolution municipale.

CHAPITRE LXXXVI.

JONCTION DE LA COUR AVEC MAZARIN. — FRONDE DU PARLEMENT ET DU PEUPLE.

Dénombrement des troupes de Mazarin. — Leur marche en France. — Le roi et la cour quittent Paris. — Jonction des armées royales et de celle de Mazarin. — Opérations militaires. — Le prince de Condé à Paris. — La bourgeoisie. — Le peuple. — Le duc d'Orléans se prononce contre Mazarin. — Assemblée de l'Hôtel-de-Ville. — Réunion du parti militaire et du parlement. — Levées bourgeoises. — Préparatifs de Paris. — Expédition des amazones à Orléans. — Mlle de Montpensier.

1652.

Les régimens allemands, suisses et polacres levés par Mazarin, s'avançaient à marches forcées vers le midi de la France. Dès leur arrivée à Sedan, déjà ils avaient été passés en revue et dénombrement par deux maréchaux de la

reine : c'étaient MM. de La Ferté et d'Hocquincourt; ils avaient reçu l'ordre exprès de prendre le commandement de ces troupes et d'assurer le cardinal qu'Anne d'Autriche approuvait toutes ses mesures, et qu'elle irait bientôt le joindre dans les provinces méridionales de la France, où s'était spécialement concentrée l'armée des princes. Mazarin hâta donc sa marche; ses troupes filèrent par Angers, Poitiers, Angoulême, et vinrent prendre position sur la Garonne, au-dessus de Bordeaux.

Dans cette marche rapide vers les provinces méridionales, tout se faisait alors directement par l'ordre de la reine; Mazarin était redevenu son intime conseiller; le temps la pressait d'aller le joindre, afin d'unir les armées du roi à celle du cardinal. Il fallait apaiser les troubles parlementaires qui s'étendaient de Bordeaux jusqu'aux Pyrénées. Pour cela il était nécessaire encore de sortir de Paris : Anne avait un prétexte tout trouvé; il était impossible que le roi pût laisser la rebellion et la révolte se concentrer dans une de ses provinces sans y porter remède; on devait éviter que l'Espagnol ne profitât de l'insurrection du Languedoc

pour tenter de nouvelles entreprises contre la France. Que pouvaient dire MM. les échevins et quarteniers contre une telle résolution qui était si conforme aux habitudes belliqueuses de l'enfance du roi? Quelques uns murmuraient que la reine, si dévouée au Mazarin, allait le rejoindre dans les provinces méridionales, mais cette conjecture était-elle assez prouvée pour que les bourgeois pussent empêcher le départ de Sa Majesté? Le dévouement était si profond alors au prince; les gentilshommes et les parlementaires n'auraient jamais osé s'opposer aussi directement à cette volonté fondée sur des motifs d'ailleurs légitimes. Louis XIV et sa mère sortirent donc encore une fois de Paris, et s'acheminèrent vers les rives de la Loire; dès qu'ils eurent atteint La Charité et rejoint les premiers corps du maréchal d'Hocquincourt, tous respirèrent à l'aise: les royalistes parce qu'ils avaient le roi avec eux; les frondeurs, parce qu'ils n'avaient plus à ménager le conseil, et pouvaient librement se prononcer pour la cause municipale de Paris et sonner les cloches de l'échevinage.

L'entrevue entre le cardinal, Anne d'Autriche

et le roi, fut pleine d'abandon. Il y avait confiance absolue et réciproque; et comme dans ses négociations à l'étranger Mazarin n'avait jamais cessé d'être un moment l'agent de la reine, il s'ensuivit une extrême facilité pour s'entendre sur les moyens d'arriver à la fin des troubles et au triomphe de l'unité ministérielle. Le plan de Mazarin fut de pousser avec vigueur la guerre de Guienne, de détacher le plus qu'on pourrait les arrière-vassaux de la cause des frondeurs, pour ensuite marcher sur Paris et en finir avec cette crise municipale; on voulait ainsi partir de la circonférence pour arriver au centre. La guerre avait pris un caractère tout provincial; il fallait dompter encore une fois ces petites nationalités qui, par leur fédération, prêtaient une grande force à la Fronde de Paris. Richelieu n'avait pas accompli l'œuvre entière.

A Paris, il faut se rappeler que le parti parlementaire et de l'Hôtel-de-Ville, sous la direction du duc d'Orléans, n'avait pas osé se prononcer ouvertement pour le prince de Condé et la noblesse militaire qui était sous ses ordres; les quarteniers, le peuple des halles,

plus actifs et plus bruyans, avaient sans doute une propension pour la cause militante; mais tant que Mazarin n'était pas rentré en France, tant que le roi n'avait pas quitté la capitale, on ne pouvait se déclarer. La marche du cardinal, la jonction de son armée aux régimens du maréchal d'Hocquincourt changeaient tout-à-fait la situation de la ville, et le prince de Condé, qui avait tant besoin que les Parisiens se prononçassent décidément pour le parti militaire, se hâta de faire connaître au duc d'Orléans l'entrée de Mazarin en campagne, afin de le déterminer à prendre fait et cause : « Monseigneur, écrit-il, j'ai appris que M. le cardinal Mazarin étoit en France, que ses troupes y entroient et se disposoient à venir contre moi. Je crois que Votre Altesse Royale reconnoît bien présentement la justice de mes armes; j'espère que toute la France et le parlement de Paris particulièrement en seront persuadés, et je ne doute point que Votre Altesse Royale n'achève de détruire ce qu'elle a déjà si bien ébranlé. Elle m'a fait l'honneur de me dire mille fois que si jamais il entroit en France, elle tâcheroit de l'en faire sortir par

toute sorte de voie. C'est à cette heure que l'honneur vous en est dû. Cependant, Monseigneur, je vous offre ma personne, mes amis et tout ce qui dépend de moi, pour concourir avec vous à un ouvrage si avantageux à l'Etat et si honorable à Votre Altesse Royale. La paix générale, le repos du royaume et de toute la chrétienté s'ensuivront nécessairement. J'attends avec impatience les ordres de Votre Altesse Royale, et la supplie très-humblement de croire que je suis avec tout le respect imaginable, etc. LOUIS DE BOURBON[1]. »

Et le prince de Condé n'avait pas besoin de faire de grands efforts pour décider le peuple de Paris à se prononcer en sa faveur contre le cardinal Mazarin ; sa lettre à M. le duc d'Orléans fut communiquée à l'Hôtel-de-Ville, où l'on dut prendre les mesures nécessaires pour arrêter les succès des troupes royales et mazarines. Ces mesures devaient être à la fois politiques et militaires; les parlementaires n'étaient préoccupés que d'une seule idée, l'acte d'union

1 Mss. Dupuy, vol. DCCLXXV. — 4 janvier 1652.

entre les cours judiciaires et la lieutenance générale en faveur du duc d'Orléans. C'étaient là des résolutions en rapport sur tous les points avec les antiques traditions du parlement. L'acte d'union n'avait-il pas été une pensée de la Ligue? Il est à remarquer qu'à cette époque le souvenir de la Ligue restait comme le grand modèle à suivre pour l'organisation provinciale de tout mouvement populaire. Il y avait dans les chansons, dans les pamphlets du temps, une amertume toujours croissante contre Mazarin; on ne pouvait lui pardonner d'être venu en France, d'avoir bravé son arrêt d'exil et sa condamnation par le parlement : « Laissez-le passer ce Mazarin, qui s'en va faire merveille avec son train ; il a avec lui des Allemands qui se soûlent comme Polacres (Polonais) aux dépens de nos paysans. Il a de plaisans maréchaux ce cardinal, ce sont d'Hocquincourt et d'Aumont; la peste crève cette engeance. Le voilà donc qui ruine notre roi : où es-tu, héros de Rocroy, et vous Gaston ou duc de Beaufort, prenez donc en mains la Fronde; du peuple vous êtes les supports, tant sur terre

que sur l'onde[1]. » Tel était le triolet ou chanson de la société un peu bien élevée, des bourgeois, des parlementaires qui se mettaient quelquefois en gaieté dans les mazarinades; mais le peuple avait d'autres chants plus expressifs; les halles ne ménageaient pas plus qu'aujourd'hui ces comparaisons ordurières, ces épigrammes licencieuses que les harengères, vieilles marchandes de cresson, gens du port et fariniers, chantaient à haute voix dans tous les lieux publics : « Enfin te voilà vaincu, monsieur le bonnet rouge! tu as trop fait le têtu avec ton arrogance, Beaufort va te donner au cul son pied d'importance; Maza-

1 TRIOLETS DE LA COUR.

Laissez passer le Mazarin,
Il s'en va faire merveille;
Avec son magnifique train
Laissez passer Mazarin.
Il dit qu'il va pour certain
Mettre à raison les rebelles;
Laissez passer Mazarin,
Laissez passer le malin.
Il a quantité d'Allemans
Qui se soûlent comme Polacres,
Aux dépens de nos paysans,
Le diable soit fait de ces gens, etc.
Qu'il a de plaisans maréchaux!
En bref il faut que je les nomme,
D'Hocquincourt, d'Aumont ses vassaux;
Senneterre, tous tes travaux
Ne pourront sauver cet homme.
Ils méritent cent mille fois
Qu'on les loue avec prudence,
C'est pour avoir tous les François
Trahi et réduit aux abois;
La peste crève cette engeance!..
Enfin il ruine notre roi,
Son État et sa couronne,
La France il met en désarroi.
Où es-tu, héros de Rocroy,
Viens renverser sa personne!
Gaston, vous le duc de Beaufort,
Prenez tous deux en main la fronde
Pour le réduire à la mort;
Du peuple vous êtes les supports
Tant dessus terre que sur l'onde.

rins, songez à vous, on vous connoît tous, et si ce n'est à coups de mousqueton, ce sera avec martin bâton qu'on vous fripera l'épaule.» Et dans cette langue grossière, le jeune roi lui-même n'était pas épargné : « Allons, gare, fripe-sauce, que toi et ta cour l'on ne brosse [1] ! »

Pour arriver aux moyens militaires, la Fronde avait divisé ses armemens en deux grands corps : l'un, sous les ordres du duc de Nemours, avait réuni toute la noblesse mécontente de la Flandre et de la Normandie, et s'était porté entre la Loire et la Seine, manœuvrant depuis La Charité jusqu'à Fontainebleau; le second, sous les ordres du prince de Condé, tenait dans la Guienne où se donneraient les grands coups, puisque Turenne devait

1 LES TRIOLETS DE MAZARIN.

Enfin te voilà vaincu,
Monsieur le bonnet rouge;
Enfin te voilà à cu
Comme catins de Bourge!
Tu as trop fait le têtu
Avec ton arrogance,
Beaufort va te donner au cu
Son pied d'importance.
Mazarins, songez à vous,
On vous connoît presque tous;
Vous faites à chaque place
Quelque tour de passe-passe.
Mais bientôt du mousqueton,
Sinon de martin-bâton,
En façon de faribole
On vous fripera l'épaule...
On nous mène tout à val
Pour entrer à l'hôpital.
Cascarin qui par derrière
Mange le lard, boit la bière;
Mais on saura bien plus tard
Qui aura mangé le lard.
Alors, gare, fripe-sauce,
Que toi et ta cour l'on ne brosse!

commander pour le roi, et que dans cette province Mazarin avait conduit toute l'armée étrangère et rassemblé les regimens des gardes.

Les deux points d'opération pour les frondeurs devaient être, Paris pour l'armée de Seine et Loire, Bordeaux pour l'armée de Guienne; ce qui explique l'intérêt que mettent les princes à entraîner ces deux cités dans le mouvement armé contre Mazarin. Elles y étaient décidées ces deux villes : tous les parlemens étaient réunis dans une résistance commune; mais pour passer de cette résistance passive à une révolte déclarée contre l'autorité du roi, il y avait à vaincre plus d'une répugnance, et c'était l'objet des efforts de toute cette noblesse locale qui cherchait à profiter de son influence pour soulever les villes. A Paris comme à Bordeaux les mêmes nuances se produisaient; le parti bourgeois riche s'unissait bien avec les parlementaires dans leur résistance contre Mazarin, mais ils ne voulaient pas aller au-delà; le bas peuple, au contraire, désirait la guerre et de plus vives agitations.

La campagne de M. le Prince dans la Guienne

fut une belle stratégie : on s'évita plutôt qu'on n'en vint aux mains ; ce fut une guerre de marches et de contre-marches pour s'assurer de part et d'autre l'appui des populations. C'était l'important pour les deux partis ; aussi on voit le prince de Condé qui en est tout préoccupé. Après donc s'être assuré de l'esprit public dans les provinces méridionales de la France, il sent par instinct que les grands coups doivent se porter vers la Seine, que là les armées du roi sont faibles, que Paris est derrière, qu'il faut le dominer avant tout ; Condé reçoit des lettres de ses amis qui le pressent ; on l'attend avec impatience pour prendre un commandement. Il quitte donc l'armée de Guienne pour aller joindre les troupes de M. de Nemours alors aux environs de Montargis. Ce voyage a quelque chose de hardi, comme tout ce que faisait alors la noblesse[1] : « Le chemin étoit de six vingts lieues qu'il falloit faire dessus les mêmes chevaux. Le comte d'Harcourt pouvoit non seulement le faire suivre par des partis, mais donner

1 Mss. Biblioth royale, cot. n° 300, sous ce titre : *Brigues pour le Gouvernement*.

en poste avis de sa marche à la cour, et mander aux villes de s'opposer à son passage. De plus, le prince ne pouvoit confier cette affaire à beaucoup de gens, et un petit nombre n'étoit pas suffisant pour le suivre avec sûreté. Il feignit donc un voyage à Bordeaux, et ordonnant aux officiers et aux volontaires de demeurer auprès de son frère le prince de Conti, il partit d'Agen le jour des Rameaux, avec le duc de La Rochefoucauld, le prince de Marsillac, Guitaud, Chavaignac, Gourville et un valet de chambre. Le marquis de Lévy l'attendoit avec des chevaux à Langlais, ou étoit aussi Bercourt, capitaine des gardes de M. de La Rochefoucauld. Et comme il avoit des passeports pour se retirer chez lui en Auvergne avec son train, le prince de Condé et ceux qui l'accompagnoient passèrent pour les domestiques du marquis de Lévy, dont le nombre écrit correspondoit. Ce qu'il y eut de plus rude dans le voyage fut l'extrême diligence avec laquelle on marcha nuit et jour, presque toujours sur les mêmes chevaux et sans demeurer deux heures dans le même lieu, soit pour dormir ou pour repaître. Dans la route on logeoit chez des

gentilshommes amis du marquis, lesquels se doutoient si peu que ce fût là M. le Prince, qu'ils lui apprirent, pendant un repas où d'habitude on dit ses sentimens avec plus de sincérité, des nouvelles de ses affaires à Bordeaux, qu'il avoit jusque-là ignorées. Enfin il arriva ainsi à cinq lieues de La Charité, où il passa la rivière de la Loire sans aucun empêchement, bien qu'il y eût dans La Charité deux compagnies de cavaliers commandées par Bussy Rabutin. La cour étoit à Gien, et M. le Prince se disoit partout officier qui alloit prendre ses quartiers auprès du roi. Néanmoins, jugeant qu'il ne pouvoit suivre long-temps le grand chemin de la cour, il résolut de prendre celui de Châtillon. Peu s'en fallut qu'il ne se repentît de ne l'avoir fait plus tôt, car ayant rencontré un courrier de la cour, celui-ci reconnut Guitaut, et soupçonnant que M. le Prince étoit là, il en avertit la reine. Aussitôt on dépêcha Sainte-Maure avec vingt maîtres choisis pour aller attendre M. le Prince sur le chemin de l'armée de M. de Nemours, avec ordre de le prendre vif ou mort. Le prince de Condé, qui jugea bien que cette rencontre feroit indubitable-

ment découvrir son passage, marcha en diligence vers Châtillon; mais comme il falloit faire cette journée-là trente-cinq lieues sur les mêmes chevaux, la nécessité de repaître lui fit perdre beaucoup de temps et donna à Sainte-Maure le temps de le rejoindre. Etant donc arrivé au canal de Briare, il rencontra les maréchaux-des-logis de deux ou trois régimens de cavalerie qui venoient au logement; et comme ils arrivoient par différens côtés, il étoit bien difficile de prendre un chemin assuré. Cette journée-là étoit destinée aux aventures; car comme le prince et les siens étoient dans la maison d'un gentilhomme de la connoissance de Chavaignac, beaucoup d'officiers des régimens dont j'ai parlé y entrèrent, et le prince, averti à propos par la fille de la maîtresse du logis, n'eut que le temps de s'esquiver par la porte du parc, lui troisième, et s'avança toujours vers Châtillon. Le prince de Marsillac marchoit cent pas devant M. le Prince, et le duc de La Rochefoucauld derrière lui à même distance, afin qu'étant averti par l'un des deux il eût quelque avantage de se sauver. Après quelques autres événemens tous plus singuliers les

uns que les autres, ils arrivèrent à Châtillon, où ils apprirent que l'armée de M. de Nemours étoit à Lory près de la forêt d'Orléans et distant de huit lieues de Châtillon. Ayant donc pris un guide, il partit en diligence pour le camp; celui-ci pensa être cause de sa perte, car après avoir long-temps marché, il reconnut qu'il n'étoit qu'à une petite lieue de Gien; de sorte que voulant quitter ce chemin-là pour prendre celui de Lory, M. le Prince passa à vingt-deux pas du lieu où Sainte-Maure l'attendoit. Soit qu'il ne le connût pas ou qu'il n'osât le charger, rien ne s'opposa à son passage et il arriva à Lory, où il trouva l'avant-garde de l'armée de Nemours dans le commencement de la forêt d'Orléans. Quelques cavaliers crièrent au qui-vive! à lui; mais l'ayant reconnu, ce fut une surprise et une joie qui ne se pouvoient exprimer; jamais l'armée n'avoit eu plus besoin de sa présence, attendu l'aigreur toujours croissante qui s'étoit élevée entre le duc de Nemours et le duc de Beaufort. L'armée dont le prince de Condé prit le commandement ayant décampé, s'arrêta quelque temps à Montargis, et s'avança ensuite vers Château-Renard. Là le prince de Condé

reçut plusieurs messages de Paris, dont les uns et les autres, suivant leurs intérêts, l'engageoient à demeurer à l'armée, ou à venir à Paris, afin d'arrêter les progrès que M. le coadjuteur faisoit dans le parlement. Tandis qu'il étoit partagé entre ces deux avis, M. le Prince apprit que la brigade du maréchal d'Hocquincourt étoit séparée de l'armée du roi, et dans des quartiers non loin de Château-Renard, pour se réunir le lendemain à M. de Turenne. Ceci fit résoudre à marcher à l'heure même avec toute l'armée droit au maréchal d'Hocquincourt, avant qu'il eût le temps de rassembler son monde ou de se retirer vers le maréchal de Turenne. Ce succès répondit à son attente. Il entra d'abord dans deux quartiers qui donnèrent l'alarme aux autres. Cinq quartiers n'en furent pas moins enlevés; mais comme les maisons étoient couvertes de chaume et qu'on y mit le feu, il fut aisé au maréchal d'Hocquincourt de discerner à la clarté le nombre des troupes qui avoient passé le ruisseau; et voyant qu'il n'y avoit pas plus de cent chevaux, il marcha pour les charger avec plus de huit cents. M. le Prince voyant fondre sur lui cette

cavalerie, fit promptement un escadron de ce qu'il avoit avec lui, et marcha aux ennemis avec un nombre si inégal, qu'il sembla que le hasard avoit fait trouver en ce lieu-là tout ce qu'il y avoit d'officiers-généraux dans son armée pour lui faire voir ce qu'un mauvais événement étoit capable de lui faire perdre. Il avoit composé le premier rang où il étoit, des ducs de Nemours, de Beaufort et de La Rochefoucauld, du prince de Marsillac, du marquis de Clinchamp, du comte de Tavannes, lieutenant-général, de Guitaut, de Gaucourt et de quelques autres officiers supérieurs. Les deux escadrons firent leur décharge d'assez près, cent pas. Un plia, mais deux autres escadrons ayant chargé aussitôt après celui du prince de Condé, le duc de Nemours eut un coup de pistolet au travers du corps; son cheval fut tué. L'escadron du prince de Condé ne pouvant soutenir deux charges si rapprochées, se rompit et se retira cent pas en désordre vers le quartier qui étoit en feu. Mais le prince de Condé et ses officiers-généraux qui étoient avec lui ayant de nouveau pris la tête de l'escadron, l'arrêtèrent. Les ennemis se contentèrent de

l'avoir fait plier sans l'enfoncer. Le prince de Marsillac, qui se trouvoit de quinze pas environ en arrière de l'escadron lorsqu'il plia, tourna brusquement à un officier qui le poursuivoit et le tua d'un coup d'épée entre les deux escadrons. Le prince de Condé, comme je l'ai dit, arrêta le sien, et lui fit tourner tête aux ennemis qui ne l'avoient point osé pousser de crainte qu'il ne fût soutenu par l'infanterie. Ce désordre avoit donné le temps à un escadron de trente maîtres de passer le défilé. Le prince de Condé en prit aussitôt le commandement avec le duc de La Rochefoucauld, et attaquant le maréchal d'Hocquincourt par le flanc, le fit charger en tête par l'escadron où il avoit laissé le duc de Beaufort. Cela acheva de renverser les ennemis, dont une partie se jeta dans Blereau et le reste fut poussé trois ou quatre lieues. Ils perdirent tout leur bagage et près de trois mille chevaux [1]. »

Cette marche rapide du prince Condé, ces combats soudains, toute cette précipitation avait pour but de dominer l'opinion de Paris. Les ac-

1 Mss. Bibliot. royale, cot. n. 300, sous ce titre : *Brigues pour le Gouvernement.*

tions d'éclat de M. le Prince à l'armée du duc de Nemours étaient entièrement destinées à préparer l'opinion publique, à gagner la confiance des Parisiens, de manière qu'en arrivant dans leurs murailles, le prince de Condé n'eût plus qu'à prendre la direction du mouvement. Ceci était déterminant; car si Paris se dessinait pour la cause des gentilshommes, l'armée du roi était obligée de se porter de la Guienne sur le centre de la France. On voit même ce mouvement s'accomplir depuis le départ du prince de Condé : Turenne en toute hâte passe la Loire, fait sa jonction avec le maréchal d'Hocquincourt, et se porte sur les derrières du prince de Condé pour manœuvrer entre cette armée et Paris : cette stratégie devait maintenir les bourgeois dans leur obéissance envers Sa Majesté.

Au moment où ces opérations militaires s'accomplissaient, la capitale était dans l'incertitude sur la résolution à prendre dans la guerre civile. Le duc d'Orléans, qui jusque-là avait conduit le parti modéré, craignait de se dessiner formellement contre le roi et pour la cause du prince de Condé; une forte minorité dans le parlement partageait ses craintes on redou-

tait les conséquences d'une telle démarche, dont le résultat serait peut-être un nouveau siége de Paris[1]; la riche bourgeoisie hésitait aussi, car il s'agissait de la vie et de la fortune. Le peuple seul était fortement déterminé; on n'avait plus d'excuses; Mazarin n'était-il pas dans le camp royal, à la tête des étrangers?

1 Le parlement prit quelques mesures de police et d'ordre. « Extrait des registres du parlement. Ce jour le procureur-général du roi a remontré à la compagnie, que depuis quelques jours il a été jeté des billets en plusieurs endroits de cette ville pour faire assemblée en la rue de Tournon à mauvais dessein, et jour d'hier plusieurs particuliers, gens ramassés, s'étoient trouvés en ladite rue, disant bien des mauvaises paroles, et seroient allés au palais d'Orléans, où ils auroient fait plusieurs clameurs, et de là se seroient transportés en la cour du Palais, et aux environs de la maison de M. le premier président, tenant des discours tendant à sédition, s'efforçant de rompre une porte fermée, et ensuite les portes étant ouvertes seroient entrés en foule avec les mêmes insolences et clameurs menaçantes, et seroient restés attroupés aux environs de ladite maison et sur le Pont-Neuf, jusqu'à huit heures du soir, continuant toujours leurs cris et fureurs. Le tout, si préjudiciable au service du roi et au repos de la ville, la matière mise en délibération, la cour a ordonné ce qui suit : « Donnons ordre à tous les officiers du Châtelet et bailliage du palais, arrêter ceux qui se trouveront coupables d'avoir excité ou pris part en ladite émeute, et ordonnons en outre à qui il appartiendra de faire défense à toutes personnes, de quelque qualité et conditions qu'elles soient, de s'attrouper et d'émouvoir la sédition, sous peine de la vie. Enjoignons en outre au lieute-

n'était-ce pas une complète rebellion aux arrêts de nos seigneurs du parlement? pouvait-on douter encore de la coopération de la reine Anne d'Autriche et du cardinal détesté[1]? On ne peut dire à quel point la haine était vivace à cette époque contre Mazarin; on ne ménageait plus rien, ni les expressions, ni les me-

nant criminel de robe courte, chevalier du guet et prevôt de l'Ile, de tenir leurs compagnies complètes et en bon état, et à leurs officiers de se rendre chez leur capitaine, pour, au premier mandement, se transporter où besoin sera, et aux commissaires dudit lieu de se tenir en leurs quartiers sans désemparer. »

1 Quelques autres mesures de police contre les libelles furent aussi prises. « La semaine passée, fut ici publié et affiché un arrêt rendu au parlement, toutes les chambres assemblées; par lequel, entre autres choses, défenses sont faites à toutes personnes de composer aucun placard, ni livres et libelles tendant à sédition contre l'autorité du roi, et ceux qui sont préposés au gouvernement de cette ville et magistrats d'icelle; à tous imprimeurs de les imprimer, et à toutes personnes de les exposer en vente, débiter et afficher, ou de s'attrouper sur le Pont-Neuf, en la salle du Palais ni ailleurs, sur peine de la vie; enjoignant aux officiers du Châtelet, lieutenant criminel de robe courte et autres y mentionnés, de tenir la main à l'exécution dudit arrêt; et aux prevôt des marchands et échevins de donner les ordres nécessaires à ce que les bourgeois de cette ville et des faubourgs prennent les armes pour la même exécution, et, en cas de besoin, fassent main basse par l'ordre de leurs capitaines ou lieutenans sur les délinquans et désobéissans. » — *Gazette de France*, ad ann. 1652.

naces de sang; on doit s'en faire une idée par un pamphlet destiné à fixer un tarif pour ceux qui délivreront la France du cardinal; toutes les haines du temps sont là consignées[1] : « On promet à celui qui, après l'avoir tué, lui coupera la tête et la portera par les rues de Paris, en signe de paix, la somme de cent mille écus, et permission à lui seul ou à ceux qui l'auront de lui, de l'aller porter par toutes les villes, bourgs et villages du royaume pour en tirer les profits que l'on a coutume d'accorder à ceux qui portent la tête des loups. — A celui qui, après l'avoir heureusement guetté lorsqu'il paroîtra à la fenêtre, lui fera sauter, par quelque bon coup de fusil, ce peu qu'il a de cervelle, dix mille écus. — Au soldat qui le voyant à la tête de son bataillon, au lieu de le saluer, lui tirera un coup de mousquet, cinq mille écus, et sera anobli lui et sa postérité; et au cas que le soldat fût découvert, ce

1 « Tarif du prix dont on est convenu dans une assemblée de notables, tenue en présence de MM. les princes, pour récompenser ceux qui délivreront la France du Mazarin, lequel a été justement condamné par arrêt du parlement. » — Paris, chez Nicolas Vivenay, imprimeur ordinaire de monseigneur le prince de Condé, ann. 1652.

qui pourtant n'est pas facile lorsque tout un régiment fait une salue, l'officier qui le fera sauver aura dix mille écus. — A celui qui, dans l'approche des armées ou à quelque siége de ville, lui tirera un coup de pistolet et se sauvera dans les troupes de messieurs les princes ou dans la place assiégée, la somme de quatre mille écus, si c'est un simple cavalier, et dix mille écus si c'est un officier, et lui seront expédiées lettres de comte ou de marquis, à son choix, sans qu'on lui fasse valoir les brevets de maréchal de camp et de lieutenant général dont il sera gratifié. — A celui qui, ayant loué quelque maison commode près de celle du Mazarin lui tirera par la fenêtre de son logis un coup de fusil chargé de balles ramées et empoisonnées, et se sauvera ensuite par une porte de derrière sur un bon cheval qu'il aura soin de faire tenir prêt, la somme de six mille écus. — A celui qui l'arquebusera lorsqu'il sera dans l'église, chose qui ne doit donner aucun remords de conscience, attendu la déclaration de la Sorbonne, six mille écus. — A celui qui se servira d'une arquebuse à vent pour le tuer commodément sans que l'on

puisse en entendre le bruit, dix mille écus. — A celui qui se glissant adroitement à sa suite lorsqu'il se fera porter en chaise, lui tirera un coup de mousqueton par-dessus l'épaule du porteur, et se jettera pour se sauver dans la maison la plus proche, dans laquelle on lui donnera retraite favorable pour avoir servi l'Etat, vingt mille écus. — Au canonnier qui, le voyant dans une batterie, mettra le feu dans une barrique de poudre pour le faire sauter, cinquante mille écus. — Aux gens d'armes et chevau-légers, de la garde ou autres, qui, lorsque le roi sera à la chasse, accompagné du Mazarin, donneront à ce Sicilien le coup mortel, cinquante mille écus. — A celui qui jettera une grenade dans sa chambre, dans son carrosse ou dans sa chaise, et le tuera, trois mille écus. — A celui qui, ayant une maison près de la sienne, ou en louera une pour faire une mine sous la cave de son logis et le fera sauter, soixante mille écus. — A celui qui mettra une bombe dans la chambre au-dessous de la sienne et la fera heureusement jouer, pareille somme. — A celui qui lui fera présent de quelque petite boîte, ballots ou

coffres rempli d'artifices, qui ne prendront feu que lorsqu'il les ouvrira, en cas que le coup réussisse, la somme de cinquante mille écus. — A celui qui, se coulant dans la presse, s'approchera de lui, portant sous son manteau une arbalète à la génoise, et lui tirera une aiguille pointue dans le corps, la somme de trente mille écus. — A celui qui, sous prétexte de lui donner quelques avis secrets, mettra dans son chapeau un bon pistolet et le tuera, cinquante mille écus. — A tous moines, ermites ou gens déguisés de la sorte, qui porteront dans la grande manche poignards, pistolets ou armes propres pour exécuter un semblable coup, et l'exécuteront heureusement, cinquante mille écus. — A celui de ses domestiques qui, le servant à table, lui donnera un coup de couteau empoisonné, cinquante mille écus. — A l'abbé de Paluau, camerier du Mazarin, au cas qu'il facilite l'entrée et la sortie de l'exécuteur d'une entreprise si généreuse et si sainte, le chapeau et la chapelle de son maître. — Aux pages ou laquais qui, étant derrière son carrosse, lui appuieront pistolets, mousquetons ou autre arme, et en délivreront

le monde, vingt-cinq mille écus. — Aux valets de chambre qui l'étoufferont entre deux couvertures, ou qui à coups de sac l'assommeront, ou qui pour l'étouffer mettront en usage nœuds coulans, serviettes ou ceintures, ou qui, lui faisant la barbe, appuieront fortement le rasoir, ou en lui donnant la chemise l'embarrasseront et le dagueront facilement à bons coups de poignard ou de baïonnettes empoisonnées, soixante et dix mille écus. — A tous ceux de ses domestiques et officiers de sa maison qui le tueront ou l'amèneront vif ou mort dans Paris, cent mille écus, et seront absous de toutes les peines portées par les arrêts contre eux, et seront déclarés gens de bien, d'honneur et de probité. — Aux cochers et postillons qui le conduisant près d'un précipice, le verseront adroitement, en cas qu'ils lui fassent rompre le col, quarante mille francs; en cas qu'il n'ait qu'un bras cassé, deux mille francs; pour les jambes, quatre mille; pour les jambes et les bras, huit mille; pour l'épine du dos, dix mille écus. — A tous bateliers et voituriers par eau qui, le menant, feront renverser le bateau ou trouveront le moyen de le faire couler à

fond, neuf mille francs. — A tout médecin qui, le traitant, lui ordonnera des remèdes conformes à l'arrêt du parlement et au bien de l'Etat, une forte somme. — A l'apothicaire qui infusera et dissoudra dans ses remèdes arsenic, sublimé, opium, aconit, ellebore, suc de crapaud, poudre de diamant et autres sucs, drogues et herbes salutaires pour le public en la personne dudit Mazarin, la somme de cinquante mille écus, sans préjudice de ses frais dont il sera remboursé. — Au chirurgien qui, en le saignant, trempera sa lancette dans quelque poison, la somme de soixante mille livres. — A l'apothicaire qui, lui donnant un lavement, empoisonnera le canon, vingt mille livres. — Au cuisinier qui dans ses ragoûts mettra certains ingrédiens efficaces, la somme de trente mille livres. — Aux sommeliers qui empoisonneront les fruits, compotes, confitures avec tant d'art que mort s'ensuive, dix mille écus. — A tous parfumeurs et gantiers qui serviront le public en sa personne, comme faisoit celui de la reine Catherine, trois mille écus. — A toutes femmes et filles de la cour ou autres de la ville qui l'éventeront avec des éventails em-

poisonnés, ou qui lui fourreront dans le gosier certains busques de laine ou de velours pour l'étouffer, la somme de cinquante mille écus dont elles seront dotées par le parlement et mariées dans l'an, sans que leur âge leur puisse nuire ni préjudicier.—A tous confesseurs qui fortifieront dans ce pieux dessein ceux qui, par foiblesse d'esprit et scrupule sans fondement, leur révéleroient en confession, leur sera donné les abbayes et autres bénéfices du défunt.—Si quelqu'un, poussé de l'esprit de Dieu, et touché de la misère publique, préfère le salut du roi et de l'Etat au sien particulier, dans l'exécution d'une si haute entreprise et digne d'une récompense éternelle, la somme de quatre cent mille livres sera donnée à ses héritiers, et outre ce, lui sera fait un tombeau au pied du grand autel de l'église cathédrale de Paris, devant lequel sera entretenue éternellement une lampe aux dépens du public.—Et afin que l'on ne doute point de la certitude de la récompense, on sera averti que les sommes portées par ce Mémoire sont entre les mains de M. le comte de Fontrailles, demeurant rue d'Anjou, près des Enfans-Rouges, qui

les délivrera ou en deniers comptant ou par lettre de change payable à Venise, Amsterdam ou Hambourg, au choix de l'exécuteur, lequel doit s'assurer que, pourvu qu'il fasse bien son devoir, on ne le chicanera pas sur sa récompense; au contraire, il sera gratifié du change, en cas qu'il veuille recevoir la somme hors de Paris. »

Cette expression d'une haine demi-sauvage reproduit les opinions exaltées de la ville de Paris à cette époque d'irritation politique. Quand on a assisté à nos violens débats, à nos propres guerres civiles, on s'explique très-bien cette exaltation soudaine des multitudes contre le pouvoir. C'est le moment où l'on adopte toutes les fausses accusations; alors n'espérez plus d'actes d'humanité : les hommes les plus modérés deviennent par surexcitation ou par peur, des instrumens de cruauté et de barbarie; les passions politiques et religieuses sont si ardentes! Qui ne se rappelle les temps de la Ligue, les pamphlets contre Henri de Valois, la canonisation du moine qui lui porta le coup mortel! Il n'y avait rien de nouveau dans cette situation des esprits; la mort de Mazarin était

souhaitée par tous; on l'eût suspendu sans regret à Montfaucon, on l'eût volontiers tiré à quatre chevaux; les curés de paroisses s'étaient remis à prêcher comme aux jours de la Ligue; on dénonçait le cardinal comme à une autre époque on avait excommunié au prône, livré à toutes les peines séculières les Valois et les Bourbons!

C'était donc un moment favorable pour le retour du prince de Condé; la haine qu'excitait Mazarin devait servir ses projets; le duc d'Orléans, pas plus que les parlementaires, ne pouvaient résister à l'esprit des halles. Dans ces temps on eût voulu vainement prendre un milieu; il fallait suivre un parti; le parlement lui-même, donnant arrêt sur arrêt, ne pouvait résister à cette impulsion; on recevait chaque jour des actes d'adhésion des parlemens de provinces contre le cardinal de Mazarin; on s'organisait comme en confédérations et ligues. « Le 14 janvier 1652, le parlement de Rouen s'étant assemblé en présence du duc de Longueville, sur les lettres que celui de Paris lui avoit écrites en conséquence de son arrêt du 29 du passé, rendit le sien, par lequel il or-

donna que des députés seroient envoyés vers le roi, pour représenter à Sa Majesté les inconvéniens qui procéderoient du retour du cardinal Mazarin dans le royaume; et que cette compagnie écriroit à Son Altesse Royale et audit parlement de Paris en remercîment de leurs lettres[1]. Le lendemain, le parlement de Paris s'assembla pour entendre la lecture des lettres des parlemens de Toulouse, Aix, Metz, dont le premier a donné arrêt contre le cardinal Mazarin, par lequel, conformément à celui du parlement de Paris, du 29 du passé, il a ordonné que par un de ses présidens et aucun de ses conseillers, très-humbles remontrances seront faites au roi sur le grand et notable préjudice qu'apporteroient à son service, repos et tranquillité de ses sujets, les bruits du retour dudit cardinal Mazarin en France, fomentés par la levée des nouvelles troupes et distribution d'argent pour le favoriser; et que Sa Majesté sera très-humblement suppliée de vouloir donner sa parole royale pour l'entretenement et exécution de sa déclaration don-

1 Registre du parlement de Rouen, ann. 1652.

née sur l'éloignement dudit cardinal, comme nécessaire au bien de son Etat, pour ôter les prétextes des guerres et dissensions civiles que causent les appréhensions de ce retour[1]. Le 24 janvier on lut au parlement de Paris les lettres des parlemens de Toulouse, de Rouen et de Bretagne: sur toutes lesquelles les gens du roi ayant pris leurs conclusions, il fut le lendemain arrêté en présence de Son Altesse Royale, que très-humbles remontrances seront faites au roi, de vive voix et par écrit, sur la nécessité qu'il y a d'éloigner le cardinal Mazarin; que tous les arrêts rendus sur ce sujet seront exécutés; et qu'aucun duc, maréchal de France ou autre officier de la couronne, ne sera reçu jusqu'à ce que le cardinal Mazarin se soit retiré du royaume, même des terres et pays qui sont sous la protection du roi[2]. »

Au milieu de toutes ces délibérations du parlement, la *Gazette de France* annonça que « le prince de Condé, accompagné du duc de Beaufort, étoit arrivé en cette ville. Son Altesse

1 Registre du parlement de Paris, ann. 1652.
2 Registre du Parlement de Paris, ann. 1652.

Royale le duc d'Orléans, ayant eu avis de sa venue, eut la bonté d'aller au-devant de lui, suivi de grand nombre de seigneurs et gentilshommes, et a fait à ces princes une réception digne de sa générosité, et correspondante à l'affection qu'il témoignoit avoir pour Sadite Altesse, qu'ils accompagnèrent en son palais où ils rendirent leurs devoirs à Madame, ayant passé au travers d'une foule innombrable de peuple accouru de tous les endroits de cette ville sur le grand chemin et dans nos rues. Hier, ils furent avec Sadite Altesse Royale au parlement, où le prince de Condé ayant justifié ses bonnes intentions pour le bien du service du roi, il fut ensuite donné commencement à la relation que le président de Nesmond a faite de sa députation auprès de Sa Majesté pour lui porter les remontrances par écrit de ce parlement contre le cardinal Mazarin[1]. » — « M. le Prince fut ainsi reçu à Paris avec tant d'acclamations de joie publique, qu'il ne crut pas avoir sujet de se repentir de son voyage. Les choses demeurèrent quelque temps en cet état. Le

1 *Gazette de France*, ann. 1652, 11 avril.

duc de Nemours n'étoit point encore guéri de sa blessure, lorsqu'on vint donner avis au prince de Condé que quelques troupes du roi, commandées par le comte de Masseuf et le marquis de Saint-Mégrin, marchoient de Saint-Germain à Saint-Cloud, à dessein de chasser cent hommes du régiment de Condé qui s'étoient retranchés sur le pont et qui en avoient rompu une arche. Cette nouvelle fit aussitôt monter à cheval M. le Prince avec ce qui se rencontra auprès de lui ; mais le bruit s'en étant répandu par la ville, tout ce qu'il y avoit de personnes de qualité le vinrent trouver à Boulogne, et furent suivis de huit ou dix mille gens du peuple en armes. Les troupes du roi se retirèrent après avoir tiré quelques coups de canon [1]. »

Ainsi Paris, s'affranchissant de tous les scrupules, prenait en quelque sorte fait et cause pour le prince de Condé contre l'armée royale et les troupes de Mazarin. Ce n'était pas précisément l'Hôtel-de-Ville ni le parlement qui

1 Mss. Biblioth. royale, col. n° 300, sous ce titre : *Brigues pour le gouvernement.*

adoptaient cette résolution, mais le peuple dans sa spontanéité; il avait suivi Condé, le glorieux appui de Paris, alors que le prince avait marché en armes; plus de dix mille hommes des halles et de bourgeoisie étaient allés en plaine pour soutenir les compagnies de M. le Prince. Et cela n'était rien encore, si l'on comparait ce zèle à la grande expédition de Mlle de Montpensier contre la ville d'Orléans: on pouvait dire que cette jeune fille, toute d'énergie populaire, faisait un contraste avec les irrésolutions de son père le duc d'Orléans; elle n'hésitait jamais devant un parti brusque et fort. Le conseil de Paris avait décidé de s'emparer d'Orléans pour conserver tous les arrivages du côté de la Loire; Orléans était la porte de Paris et faisait partie de l'apanage du prince. Cependant, dans la situation des esprits, Monsieur ne pouvait lui-même quitter la capitale, à moins de la livrer à M. de Retz et à tout ce mouvement d'archevêché et d'intrigue qui dominait le principe militaire de l'insurrection. Au milieu des hésitations de son père, Mlle de Montpensier s'offrit pour l'expédition d'Orléans : « Et pourquoi, dit-elle,

ne conduirais-je pas les bourgeois de Paris? Combien de dames romaines n'ont-elles pas montré le chemin du devoir au peuple, au sénat, aux tribuns? » On n'accepta ces offres qu'avec beaucoup de peine, par la raison de la bienséance, et encore par le peu de confiance qu'on avoit en sa conduite. Les comtesses de Fiesque et de Frontenac l'accompagnèrent. Toutes, trois habillées en amazones, casque en tête, l'épée au poing, belles Minerves du Parthénon d'Athènes, comme le dit M. Scarron, le colonel de quartier, « elles arrivèrent à la porte d'Orléans qui regarde Paris, tandis qu'on délibéroit à l'Hôtel-de-Ville si on ouvriroit la chaîne du pont au garde-des-sceaux envoyé par Mazarin. La princesse, que l'on faisoit aussi attendre, s'impatienta, elle marcha le long des remparts du côté du quai : les bateliers s'offrirent à rompre une porte qu'on avoit murée. Les anti-Mazarins travaillèrent par dedans. On eut bientôt fait une ouverture. Mademoiselle entra. Elle fut amenée à l'Hôtel-de-Ville en triomphe. Le garde-des-sceaux et son cortége qui étoit de quarante carrosses, fut obligé de se retirer. » Cette hardie

entreprise fut ainsi couronnée d'un plein succès. L'esprit de la chevalerie était dans toutes les imaginations; on y mêlait les idées grecques des amazones avec les belles et nobles légendes des Bradamante, des Marphise, si populaires dans les carrousels, sur les théâtres où se jouaient Jason et Médée, les Argonautes, Diane et ses chastes compagnes.

S'il faut en croire Mme de Motteville, qui rapetisse si souvent l'énergie populaire aux proportions des intrigues de ruelles, Mlle de Montpensier se mit dans la tête que l'action qu'elle venoit de faire pourroit contribuer à lui faire épouser le roi. Elle écrivit à Mme de Navailles une lettre qui devoit être montrée à la reine. Elle y marquoit beaucoup de désir de la servir, protestant que ce n'étoit que par complaisance qu'elle entroit dans ce qui se passoit; elle faisoit entendre qu'elle étoit personne à prétendre à la couronne fermée. « Cette lettre que j'ai vue, dit Mme de Motteville, fut fort mal reçue par la reine. Mademoiselle, piquée que ses offres n'eussent pas été accueillies, écrivit une seconde fois, mais d'un style à faire croire qu'elle se croyoit maîtresse de son parti. Elle déclaroit qu'elle

vouloit épouser le roi, et se vantoit d'avoir empêché le garde-des-sceaux d'entrer dans Orléans. Elle disoit qu'on ne devoit pas la mépriser, qu'elle pouvoit être utile, pourvu qu'elle fût satisfaite, mais qu'elle ne pouvoit l'être sans être reine! Enfin elle ajoutoit qu'il étoit en son pouvoir de mettre les choses au point qu'on la demanderoit à genoux! Elle finissoit par ces mots que Mme de Motteville dit avoir transcrits de l'original : « Quoique ce chapitre me soit fort agréable, je suis toutefois importunée d'en entendre parler; tous ceux de mon parti croyant me plaire en ne me parlant pas d'autre chose..... [1] »

Dans ses Mémoires, fruit de son exil studieux, Mlle de Montpensier conserve beaucoup de modestie en racontant cette expédition d'amazones sur Orléans : « Je partis le 2 mai d'Orléans, et fus accompagnée de mesdames de Fiesque et de Frontenac, lesquelles ne me quittèrent jamais; et à cause de cela Monsieur avoit écrit, après mon entrée à Orléans, des complimens sur leur bravoure, d'avoir monté

[1] *Mémoires de madame de Motteville*, ad ann. 1652.

à l'échelle en me suivant, et au-dessus de la lettre, il avoit mis : « A mesdames les comtesses maréchales de camp dans l'armée de ma fille, contre le Mazarin. » Depuis ce temps-là, tous les officiers de nos troupes les honoroient fort.[1] »

J'ai trouvé sur cet événement une estampe contemporaine curieuse, parce qu'elle révèle l'état des opinions et l'esprit du temps : « *Vive le roi! point de Mazarin!* Le compliment de Mademoiselle à la ville d'Orléans et aux Mazarins. » Mlle de Montpensier y est représentée en costume de guerrière, telle qu'on reproduit Minerve dans les gravures et les bas-reliefs de l'école grecque. Elle renverse avec une torche aux mille flammes le Mazarin qui est là étendu, en habit de cardinal. La princesse est suivie de Mme la comtesse de Fiesque et de Mme de Frontenac, toutes deux pareillement en tenue guerrière et frappant à coups de foudre la statue de Mazarin renversée[2]. Telle était la coutume du temps, on aimait alors les

1 *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, tom. I, année 1652. In-12.

2 Collect. des estampes. Bibliot. roy., carton de Louis XIV.

médailles commémoratives; les idées d'héroïsme se mêlaient aux moindres actions; il y avait un mélange de l'esprit des gentilshommes et de l'esprit antique, des romans de chevalerie et des traditions grecques. Tout ce qui se passait semblait imprimer à cette époque un esprit curieusement original; quelque chose peut-il se comparer à cette héroïque fureur des petits combats à outrance de deux à deux, de quatre à quatre, en dehors des murs de Paris, où parens, amis, serviteurs, prenaient fait et cause les uns pour les autres, où l'on s'étendait raide mort à coups d'épée et de pistolet pour la moindre querelle? C'est dans ces guerres civiles que s'exalta surtout le point d'honneur, susceptibilité terrible qu'aucune loi ne peut réprimer; le duel était la loi du gentilhomme, le courage son patrimoine, comme la prodigalité son lot. La Fronde fut le dernier éclat de l'aristocratie chevaleresque; la noblesse qui lui succéda ne fut plus qu'une domesticité hiérarchiquement organisée; et c'est ce qui perdit l'institution.

CHAPITRE LXXXVI.

GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE ET MUNICIPAL DE PARIS.

Soupçons populaires contre l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Rapports des prevôt et échevins avec le roi. — Emeute contre les officiers municipaux. — Mécontentemens contre les parlementaires. — Énergie du peuple. — Expédition du prince de Condé sur Saint-Denis. — Mesures de vigueur contre les halles.

1652.

Les temps décisifs arrivaient; il fallait que les magistrats de la ville de Paris se prononçassent entre la cause du roi, le parlement et le peuple. L'armée de Mazarin s'approchait; le parti militaire du prince de Condé et du duc

de Beaufort était maître de l'affection des halles. Toute cette valeureuse chevalerie repoussait les petits ménagemens, les termes moyens; puisqu'on offrait la bataille, il fallait l'accepter. Quelle était donc cette pusillanime bourgeoisie qui délibérait sans cesse tandis que le Mazarin faisait des progrès! Oh! tant qu'il ne s'agissait que de chansonner, brouiller du papier ou faire des réquisitoires, on rencontrait MM. les parlementaires avec leur garde bourgeoise, leurs archers et leurs massiers; mais ils s'arrêtaient quand il fallait donner un coup de main; jamais ils n'hésitaient à réunir des conseils, mais pour s'unir à MM. les princes, il y avait toujours des difficultés.

Pour répondre à ces murmures, le parlement et l'Hôtel-de-Ville crurent indispensable de convoquer une assemblée générale, en appelant dans son sein toutes les confréries, tous les corps de métiers, tout ce qui avait enfin quelque importance dans la cité. Il y avait nouvelles que le roi avait intention de réunir les Etats-Généraux à Tours, cette vieille assemblée des trois états qui à toutes les époques avait délibéré sur les intérêts de la monarchie. La ville

de Paris voulut avoir aussi ses Etats-Généraux, sa grande assemblée des trois ordres, afin de s'opposer aux délibérations qui pourraient être prises à Tours. L'Hôtel-de-Ville en apprit la nouvelle dès le 17 avril en l'assemblée de MM. le gouverneur, prevôt des marchands, échevins et conseillers de la ville, par la lecture d'un arrêt de la cour de parlement du 13 de ce mois; aussitôt il a été conclu et arrêté « que vendredi prochain il sera tenu une assemblée générale en la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, où MM. des cours souveraines sont suppliés de députer les corps, colléges et communautés de s'y trouver, et envoyer mandement aux quarteniers pour convier huit bourgeois de chacun quartier pour y assister, afin que dans cette célèbre compagnie il s'y puisse proposer de bons moyens par lesquels nous puissions éviter les malheurs dont il semble que Paris et tout le royaume de France sont menacés[1]. » En suite de cette délibération, des lettres de convocation furent en-

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

voyées d'abord à l'archevêque de Paris, suprême et pieuse autorité au milieu du peuple; elles étaient ainsi conçues : « Monsieur l'archevêque de Paris, nous vous prions de vous rendre vendredi prochain, deux heures de relevée, en l'assemblée générale qui se fera en la grande salle de l'hôtel de cette ville pour aviser aux moyens de donner la paix à l'Etat, vous priant n'y vouloir faillir. » Doubles lettres en tout semblables furent envoyées à MM. du Chapitre de Paris, à MM. de la Sainte-Chapelle, aux religieux, abbés et convers de Sainte-Geneviève, aux religieux, abbés et convers de Saint-Victor, de Saint-Germain-des-Prés, des Chartreux, prieurs de Saint-Magloire, de Saint-Martin-des-Champs, des Célestins, de Sainte-Croix. C'était donc une assemblée toute municipale, composée des trois ordres : noblesse, bourgeoisie et clergé; le peuple lui-même y avait une large participation, car les chefs des halles en faisaient partie.

La cloche de l'hôtel en Grève annonça dès le matin la réunion des parlemens, bourgeois, religieux et métiers. Toute l'assemblée, composée ainsi que les convocations portaient, s'é-

tant trouvée réunie en l'Hôtel-de-Ville, M. le prince de Condé, M. le duc de Beaufort et le duc de Sully, enfin le duc d'Orléans, y arrivèrent, Son Altesse Royale étant devancée par ses gardes-du-corps, qui se saisirent de la porte de la salle à mesure que Ladite Altesse Royale y fut entrée, laquelle fut saluée, accueillie et conduite à une estrade posée entre les bancs de MM. de la ville, et sur laquelle il y avait un tapis de Turquie, et un fauteuil de velours cramoisi avec franges et passement d'argent. Le duc d'Orléans s'y plaça, et M. le prince de Condé s'assit sur une chaise sans bras qui était sur ladite estrade, à côté de Son Altesse Royale, qui avait un dais au-dessus de sa tête. Derrière le prince, on avait fait mettre quantité de siéges ployans, sur lesquels les ducs de Beaufort et autres seigneurs ont pris leur place. Monseigneur le duc d'Orléans parla le premier en ces termes : « J'ai bien voulu me trouver en cette assemblée pour l'assurer, ainsi que je l'ai fait ci-devant au parlement, que je n'ai pris les armes que pour maintenir la parole du roi et l'exécution des arrêts du parlement, et que je les poserai

aussitôt que les déclarations de Sa Majesté seront exécutées et le cardinal Mazarin hors du royaume. On a voulu trouver à redire sur ce que M. le duc de Nemours est entré dans le royaume avec une armée étrangère qu'on qualifie espagnole pour la rendre plus odieuse; mais je peux assurer qu'elle n'est composée que de François, d'Allemands, Lorrains et Liégeois, qui tous ont fait serment au roi sous mon autorité royale, sans qu'il y ait aucun Espagnol, Italien, ni Wallon. Ces troupes se mettront à la solde de Sa Majesté, si elle l'a pour agréable, sitôt que ledit cardinal Mazarin sera hors le royaume : ceci fait, je donne ma foi et parole d'honneur de les faire aussitôt sortir de France. Quant aux autres troupes sous mes ordres, celles du duc de Beaufort, et enfin celles qu'a jointes le duc de Nemours pour faire un corps d'armée plus considérable, elles n'ont été réunies qu'à l'effet d'exécuter ce que le parlement m'a convié de faire contre le cardinal Mazarin qui a toute l'autorité de la cour et qui abuse du nom et de la personne du roi pour autoriser ses violences. Rien de plus naturel d'après cela, rien

de si légitime que de garantir contre sa prochaine ruine notre maison royale, et de nous réunir tous avec les cours souveraines du royaume dans un intérêt commun, qui est celui de pourvoir à notre défense contre un ennemi public si rusé et si tenace[1]. »

Le duc d'Orléans entrait ici entièrement dans l'opinion des parlementaires ; il n'appelait point l'Espagnol, ce qui était crime d'Etat, mais il persistait, comme la grande cour judiciaire, à demander l'exil de Mazarin. « Je me soumets entièrement, dit à son tour le prince de Condé, à tout ce que M. le duc d'Orléans m'ordonnera ; je me tiens pour compris dans la déclaration qu'il vient de faire, et je n'ai en cette rencontre d'autre dessein et d'autre esprit que de faire sortir le cardinal Mazarin hors du royaume, suivant la déclaration antérieure de Sa Majesté et l'arrêt du parlement. » Après avoir prononcé ces paroles, M. le prince de Condé se crut appelé à donner quelques explications sur sa conduite : « Il y a

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

nécessité, continua-t-il, de repousser la force pour se garantir des violences du cardinal. »

La nuit était alors survenue; or, il n'était pas d'usage en l'Hôtel-de-Ville, à moins de cas urgent, de délibérer dans la soirée; on renvoya donc la continuation au lendemain. A peine on sortait de cette assemblée, qu'arriva une lettre de cachet du roi, qui portait défenses, sous peine de rebellion, de faire toute assemblée, quelle qu'elle fût. « De quoi Son Altesse Royale et M. le prince de Condé ayant avis, auroient été le lendemain au parlement, et fait assembler les chambres, afin d'empêcher l'exécution desdites lettres de cachet; et à cet effet ladite cour auroit envoyé des huissiers à l'Hôtel-de-Ville, chez tous MM. du bureau, en même temps avec ordre de se rendre au plus tôt en la grande chambre, et y apporter lesdites lettres de cachet. MM. le procureur général et avocats généraux se sont levés et ont conduit MM. de la ville en la grande chambre, où enquis par M. le président de Bailleul sur ce que ces lettres de cachet contenoient, M. le prevôt des marchands a dit que le roi leur donnoit avis de son départ de Gien pour

venir en sa bonne ville de Paris, et cependant qu'il défendoit de faire aucune assemblée en l'Hôtel-de-Grève que Sa Majesté ne fût revenue, et qu'elle vouloit s'y trouver en personne... Et alors il s'éleva un grand bruit de ceux qui demandoient avec hauteur à voir ladite lettre de cachet pour en faire lecture; ce qui obligea M. le prevôt à dire à la cour qu'il n'avoit pas cette lettre, et qu'elle étoit en mains de M. le gouverneur, qui devoit se rendre en l'assemblée de la ville. Et alors Son Altesse Royale prit sujet de dire très-haut : « Je prie la cour de remarquer que cette lettre dernière, qui est du 17 de ce mois, fait mention d'une autre du jour précédent, qui est un manifeste contre M. le prince, et la justification du cardinal. Or il est nécessaire d'en faire la lecture en cette compagnie, afin qu'elle voie que tout n'agit à la cour que par les ordres dudit cardinal. — Son Altesse Royale me permettra de faire remarquer également, répliqua M. le prevôt des marchands, que cette lettre de cachet ne porte point d'ordre, par conséquent qu'elle ne doit point être communiquée. » Ce fait, M. le président de Bailleul dit que le prevôt eût à

se retirer dans la quatrième chambre, en attendant que la compagnie en délibéreroit. Après la délibération, MM. de la ville ayant été mandés, le président de Bailleul dit que la cour trouvoit bon qu'ils allassent présentement tenir leur assemblée particulière, et qu'elle les exhortoit à faire continuer l'assemblée générale, dont tout Paris attendoit la résolution, d'autant plus qu'il étoit tenu pour constant dans le Palais et ailleurs, qu'une lettre de cachet ne pouvoit empêcher de continuer les affaires commencées [1]. »

Le parlement ordonnoit donc à la ville de se mettre en complète désobéissance avec le roi. Tandis que le conseil défendoit qu'on se réunît en assemblée, le parlement déclaroit que la cité en avoit le droit, et qu'elle devoit exécuter la volonté de la grande cour de judicature. La ville obéit, car l'assemblée se réunit plus nombreuse que les jours précédens; et par la pluralité des voix, il fut arrêté et conclu qu'une députation composée de deux échevins, quatre conseillers, deux quarteniers,

1 Registre du parlement, ann. 1652.

deux ecclésiastiques, deux des six corps des marchands et quatre bourgeois, iroit supplier très-humblement le roi de retourner en sa bonne ville de Paris, et d'éloigner de sa personne et du royaume le cardinal Mazarin, et de donner enfin la paix à son Etat [1]. Les trois ordres municipaux nommèrent des députés de bonnes mœurs et de grande considération, afin d'exercer sur le conseil une influence salutaire; on comptait parmi les députés ecclésiastiques : « M. de Conti, doyen de Notre-Dame, autant qu'il le voudrait accepter, et à son refus M. Jolly; et ensuite M. Lemeusnier, religieux savant de Saint-Victor. Parmi les bourgeois figuroient le président Fournier, Aubry, échevin, et huit autres braves gens possédant bonne maison sur le pavé de Paris. Les corps de la draperie, de l'apothicairerie et de l'épicerie, de la mercerie, de la pêcherie, de la bonneterie, de l'orfèvrerie, au nombre de soixante-six corps de métiers, y avoient tous leurs représentans, fort au long

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

énumérés avec leurs qualités dans les registres de l'Hôtel-de-Ville.

Pendant ce temps l'armée royale s'avançait; le roi ne cessait pas d'être en correspondance avec l'Hôtel-de-Ville; tout ce qui se faisait à Paris éveillait la sollicitude du conseil; Anne d'Autriche et Mazarin ne voulaient pas rompre avec l'échevinage de la bonne ville : « Chers et féaux, nous devons bientôt nous installer en notre château du Louvre», lui écrivaient-ils; puis se plaignant de leur désobéissance, le roi annonce qu'il marche pour détruire les factions : « car elles sont hardies, s'étant même trouvé ce matin des gens si osés que d'arrêter les maréchaux des logis de la maison de la reine, notre très-honorée dame et mère, vers le pont d'Antony; on peut les soupçonner d'avoir dessein sur notre personne [1]. »

1 Lettre du roi, du même jour que la précédente, dans laquelle il se plaint amèrement de ce que MM. de la ville ont permis la rupture des ponts, ce qui empêche son retour dans la capitale. — Réponse de ces derniers, qui assurent qu'il n'a pas été en leur pouvoir de s'opposer à ce que les ponts soient rompus. Pareille excuse est alléguée dans une lettre que la grande députation écrit à M. le garde-des-sceaux, pour obtenir une audience du roi. — Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. nº XXXII aux Archives du royaume.

Le peuple turbulent, les gens de la halle, les partis ardens étaient loin d'approuver toutes ces correspondances que le roi continuait d'avoir avec les officiers municipaux de Paris; et tous ces ménagemens pleins de mollesse, il les considérait comme une trahison des intérêts de la ville. Aux jours de crise, les négociations sont traitées comme des actes de félonie : « Le mardi, dernier jour d'avril, MM. le prevôt des marchands et échevins étant allés en la chambre Saint-Louis pour travailler au fait du paiement des rentes de la ville de Paris, on vint les avertir que M. le duc d'Orléans prioit la ville de l'aller trouver présentement. Ce qu'ayant fait, MM. de la ville furent fort étonnés de voir tant de peuple amassé ensemble autour du palais d'Orléans, et encore plus quand ils se virent hués par la populace et méprisés par toute sorte de grossières paroles, et même étant appelés *Mazarins* (ce qui est la grande injure du temps); de quoi s'étant plaint d'abord à Son Altesse Royale, elle leur auroit répondu tranquillement : « Ni le palais, ni la promenade de mon jardin ne sont fermés aux Parisiens, et comme il fait aujourd'hui fort beau, il ne faut pas s'étonner qu'il

y ait si bonne compagnie, dont aucuns sont venus se plaindre vivement à moi de ce que MM. de la ville ont permis de sortir de Paris quatre bateaux de blé pour la nourriture de l'armée de Mazarin. C'est là la cause pour laquelle je vous ai envoyé querir, comme aussi pour vous dire et à tous MM. les colonels qu'il faut donner ordre à faire venir du pain de Gonesse, et prendre garde dans les marchés qu'il n'y ait quelque trouble et confusion au débit du pain. » Le prevôt des marchands répondit : « Il n'est pas étonnant que Votre Altesse Royale nous fasse le reproche d'avoir distrait du blé, puisque M. de Broussel en a ce matin apporté la requête en pleine grand'-chambre, sur laquelle M. le chancelier et lui ont été commis pour informer; en quoi la calomnie se trouvera tout entière, étant constant que tous les bateaux de blé qui sont au port de l'Ecole et entrés du côté du pont des Tuileries depuis trois mois, y sont encore. Tout ceci témoigne l'envie que l'on a de ce que la ville se contient en son devoir, puisque l'on cherche à plaisir des moyens visiblement faux de la mettre mal dans le peuple. Quant au

pain à faire venir de Gonesse, nous y apporterons tous nos soins, et nous remercions Votre Altesse Royale de l'obligeance qu'elle y met. — Je crains cependant, continua le duc d'Orléans, qu'il n'y soit éprouvé quelque obstacle, tant à cause de la fête que par la garnison de Saint-Denis; à propos de quoi j'offre à la ville deux cents chevaux pour escorter le pain de Gonesse. — Je ne saurois accepter l'offre de Votre Altesse Royale, répliqua le prevôt, attendu que je n'en ai conféré avec personne. » En conséquence, le duc d'Orléans leur ayant permis d'en délibérer entre eux, il fut résolu d'accepter l'offre du duc d'Orléans en secours et escortes qu'il vouloit donner, et on jugea en même temps nécessaire d'envoyer quelques archers de la ville à Gonesse pour les en avertir. Et avant de quitter Son Altesse Royale, quelques uns de la ville lui dirent qu'ils craignoient fort qu'on leur fît quelque insulte parmi le peuple rassemblé en bas. A quoi le duc d'Orléans a dit qu'il alloit lui-même y descendre pour y donner ordre; et étant en effet descendu au bas des degrés avec ceux de la ville, il dit tout haut à ceux qui se trouvoient là :

« Je n'entends pas que l'on fasse quoi que ce soit à MM. de la ville, des procédés desquels je suis fort satisfait » ; et là-dessus s'étant tourné pour entrer dans le jardin, M. de Beaufort les accompagna jusqu'au milieu de la cour. Mais MM. de la ville n'étoient pas plus tôt sortis de ladite cour, que l'on commença à crier : *aux Mazarins !* et à les suivre jusqu'à leurs carrosses, où étant montés, le bruit continua jusqu'au tournant de la rue de Tournon, où l'on commença à leur jeter des pierres, des formes de souliers et tout ce que l'on rencontroit ; même il y eut des femmes si hardies qui se jetèrent aux chevaux et arrêtèrent un des carrosses, en sorte que M. Lefèvre, prevôt des marchands, Guillois et Levieux, échevins, furent contraints d'en descendre et de se jeter aux maisons les plus proches, où, quelque résistance qu'aucun d'eux y trouvèrent, ils ne laissèrent pas de se sauver et en sortir déguisés, après que la furie de ce peuple fut modérée et que le plus grand nombre fut dissipé [1]. »

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

Cette émeute du peuple de Paris contre la magistrature bourgeoise signalait les mécontentemens contre le système de tempérament et de modération; le parlement sévissait à peine contre les désordres [1]. Et elle avait peut-être raison la multitude de soupçonner ses magistrats, car ils étaient en perpétuels rapports avec la cour; les échevins et prevôt écrivaient aux secrétaires d'Etat auprès de Louis XIV; ils n'osaient point s'offrir à Mazarin, mais ils s'adressaient à ses amis : « Monseigneur, disaient les échevins à M. de Guénégaud, quelque ordre que nous apportions pour faire obéir le peuple, nous y trouvons si grande résistance, que l'on entreprend même d'élever la canaille

1 Dans une assemblée de MM. de la ville, conseillers et quarteniers, il est conclu et arrêté que la ville ira au parlement se plaindre des indignes traitemens et outrages qu'elle a eu à souffrir dans la personne de ses magistrats, et supplier la cour d'en vouloir faire justice exemplaire, attendu la conséquence du crime qui ne va pas moins qu'à la ruine totale de la première ville du royaume, et la tirer hors de l'obéissance qu'elle doit à son roi.

Les gens du roi ayant porté cette plainte au parlement, la cour donne à la ville commission pour informer des violences et outrages exercés envers elle, et à cette fin renvoie le tout en la chambre de la Tournelle, pour y faire droit ainsi qu'il appartient.

sur nous et de faire ouverture au pillage et à la sédition. On a été contraint dans certains quartiers de faire prendre les armes aux bourgeois, et principalement les jours de marché et distribution, ce qui n'a que trop bien réussi. La Ville assemblée a donc résolu de supplier le roi de trouver bon que les portes soient gardées pour empêcher l'entrée à grand nombre de cavaliers inconnus qui entrent et sortent journellement, pillant, volant dans la campagne et dans les faubourgs, et aussi pour retenir le menu peuple et les fainéans dans le devoir; et comme il est besoin, monseigneur, en la place que vous tenez, que soyez informé de tout, nous vous supplions d'en faire sentir la conséquence à Sa Majesté, et d'obtenir ce que nous demandons pour toute la ville, laquelle commence à se formaliser de ce que nous n'avons pas le crédit d'obtenir l'audience du roi pour les affaires publiques, et c'est aussi en partie ce qui nous rend odieux. »

C'était une véritable trahison des intérêts de la ville que cette correspondance du conseil municipal avec un ministre ami de Mazarin; comment se fier dès lors à ces magistrats pusil-

lanimes qui obéissaient aux moindres ordres de la cour? Une lettre de cachet (de Saint-Germain-en-Laye), accordant la demande de la ville, permet aux bourgeois de s'armer pour se défendre contre la multitude. Le garde-des-sceaux Molé lui-même intervient pour préparer la soumission de Paris, et éviter les hostilités municipales contre l'armée du roi : « J'apprends, dit-il, que le mal augmente, que l'on fortifie le pont de Neuilly, et que la garnison y est établie. Sa Majesté se promet que vous y apporterez le remède nécessaire, sinon elle emploiera son autorité, puisqu'elle n'a pas de plus forte passion que de contribuer de tout son pouvoir à la délivrance et soulagement de sa bonne ville de Paris. Quant à moi, je serai heureux, messieurs, si je parviens à ce résultat. » Le garde-des-sceaux Molé était ministre du tiers parti et il tenait à Saint-Germain pour un système de transaction. Néanmoins la bourgeoisie continua à s'armer. Un ordre fut publié et envoyé aux colonels, de par le prevôt des marchands et échevins, pour les gardes des portes Dauphine, Saint-Michel, Saint-Victor, du Temple, Montmartre, de Nesles, Saint-Jacques, Saint-Bernard, Saint-Martin,

Saint-Honoré, Saint-Germain, Saint-Marcel, Saint-Antoine, Saint-Denis, de la Conférence. On fit fermer nuit et jour celles de Bussi, de Richelieu, de Sainte-Anne, autrement dite des Poissonnières; on mit des gardes au pont des Tuileries; les échevins avaient besoin de faire soutenir leur autorité par la force, car elle était vivement méconnue [1].

Les pauvres magistrats municipaux ne pouvaient plus sortir, tant la haine du peuple était soulevée contre eux; le parlement les ayant

1 Voici ce qu'on trouve dans les registres de l'Hôtel-de-Ville : « Sire, auparavant que de recevoir la lettre dont il a plu à Votre Majesté de nous honorer de son camp de Charonne, nous avons député deux de notre corps pour l'aller trouver, et lui représenter l'état auquel se trouve votre bonne ville de Paris, qui n'est pas tel que nous souhaiterions; l'autorité des magistrats n'étant pas reconnue comme il seroit nécessaire, ce dont nous échevins rendons compte à Votre Majesté, que nous supplions très-humblement de croire que nous ne ferons jamais rien, au milieu de cet entraînement général du peuple, que pour l'avantage de son service et du repos de sa bonne ville, qu'elle peut donner en un instant par sa présence, que nous souhaitons avec impatience, n'y ayant un seul de nous qui n'expose librement sa vie pour satisfaire à l'ordre de ses commandemens dans toute l'étendue de notre pouvoir, à lui faire connoitre combien véritablement nous sommes, Sire, vos très-humbles et très-fidèles sujets, les échevins de la ville de Paris. » — Archives du royaume, cot. n° XXXIJ.

mandés pour affaire, ils députèrent deux d'entre eux, « MM. Guillon et Levieux, accompagnés d'une vingtaine d'archers, et furent jusqu'à la porte du parquet de la grande chambre, sans qu'aucun de tous ceux qui étoient dans la grande salle leur dît un seul mot; mais comme l'on fut assez long-temps à ouvrir les portes du parquet, il s'ensuivit quelque bruit, ce qui donna l'audace aux séditieux de s'attaquer à un archer de la ville, lequel se défendant, auroit attiré tout le peuple sur lui ou sur ses compagnons, qui furent en moins de rien désarmés et maltraités; de sorte que si la porte du parquet ne s'étoit pas ouverte fort à propos, il y eût eu appréhension que cette fureur populaire n'eût porté sur lesdits sieurs échevins. Et de fait le premier des deux qui entra dans la grande chambre se plaignit à la cour de ce que la ville étant mandée, ne se trouvoit pas en sûreté dans le palais, et que les officiers de ladite ville y étoient ainsi maltraités. Pour ce quoi remédier, la cour pria M. le duc de Beaufort de prendre la peine d'aller mettre le holà. Mais avant qu'il fût arrivé, le désordre étoit fait, et tous les archers

de la ville en déroute, et même deux d'iceux fort blessés, dont la cour témoigna beaucoup de déplaisir, et en fit des excuses à MM. de la ville. »

Et il ne faut pas croire que le parlement lui-même fut épargné; comme il avoit protégé les officiers municipaux, il souleva contre lui les préventions de la multitude. Cette multitude avoit d'abord ouvert les portes à tous les prisonniers de la Conciergerie, sans distinction de larrons, mutins, gens sans aveu, et quand ils furent ainsi délivrés, ils se réunirent aux halles qui crioient : *l'union! l'union!* Ils forcèrent la porte du parquet des huissiers de la cour, qu'ils rompirent avec beaucoup de violence : « Et fallut que MM. du parlement en sortissent par d'autres endroits, après avoir donné ordre aux gens du roi d'aller à Saint-Germain prier Sa Majesté de donner réponse à la cour sur les remontrances qui lui ont été faites, tant de vive voix que par écrit, et supplier d'abondant Sa Majesté de chasser hors du royaume la peste, qui étoit le Mazarin, cause de tous ces malheurs. L'exil du cardinal étoit une idée fixe dans l'esprit des parlemen-

taires, une sorte d'entêtement, comme s'en font quelquefois les partis, les corps politiques, les majorités; ils se saisissent d'un système, d'une pensée ou d'un homme, les poussent, les haïssent ou les aiment sans se rendre raison du motif; il y sacrifient tout. « Sur l'après-dînée, MM. du parlement ne se croyant point en sûreté, firent prier MM. de la ville de faire trouver aussitôt six compagnies de bourgeois pour garder le Palais, à quoi ils donnèrent ordre sur-le-champ. Et comme lesdites compagnies de bourgeois s'y rendoient, le peuple les tournoit en moquerie, les appelant les *archers de la ville*, *soldats du pape*, et autres risées qui molestoient fort les bourgeois [1]. »

Il étoit facile au parti militaire et ardent des gentilshommes de profiter de cette exaltation des halles au profit de leur cause; le prince de Condé, le duc de Beaufort, Mlle de Montpensier, se dépitoient de voir tous les délais, toutes les formes du parlement, tous les tâtonnemens de la bourgeoisie; les princes s'étant donc rendus en la grande chambre et

1 Registre du parlement, ann. 1652.

fait assembler le parlement, ils dirent qu'ils avoient appris que le Mazarin se vouloit saisir du pont de Saint-Cloud et du pont de Neuilly, et qu'ils se trouvoient obligés de l'empêcher de tout leur pouvoir. « A cet effet, dit le prince de Condé, nous allons faire avancer notre armée pour résister à celle du Mazarin, qui ruine tout autour Paris. — Pour moi, ajouta-t-il, je vais monter à cheval, et conduire l'expédition. » Puis étant sorti, il s'écria en passant dans la grande salle : « *Qui m'aime me suive!* » Cela s'est étendu si fort dans la ville, qu'on croit qu'il en soit sorti vingt mille âmes; mais comme il s'en trouvoit beaucoup qui n'avoient point d'armes, le bruit vint que M. le Prince avoit dit qu'il falloit en aller quérir à l'Hôtel-de-Ville. Ce qui donna lieu à plus de douze cents hommes de s'assembler devant l'Hôtel-de-Ville, et demander des armes pour le service du roi et des princes; ce que ne pouvant leur acorder, tant pour n'y avoir aucunes armes à la ville, qu'à cause de l'intention pour laquelle ils les demandoient, il y en eut de si osés que de vouloir entrer de force; et comme ils virent les portes fermées, ils allèrent chez

des charrons voisins quérir des maillets et autres ustensiles pour les rompre. Leur travail ne fut interrompu que par la certitude qu'il n'y avoit aucunes armes à l'Hôtel-de-Ville; mais comme on leur dit que dans les Audriettes, qui étoient à deux cents pas de la rue de la Mortellerie, il y avoit des magasins d'armes qui appartenoient à des marchands de Paris, ils s'y portèrent comme au feu. Néanmoins le capitaine dudit quartier avoit eu le temps de mettre soixante ou quatre-vingts mousquétaires sous les armes, avec mandement de la Ville, en cas de résistance, de faire main basse sur cette canaille. Ceci les étonna de telle sorte, qu'ils s'en retournèrent sans coup férir. Après quoi ledit capitaine fit avertir Mme Jacques, l'une des locataires du pont de Notre-Dame, pour qu'elle fît promptement ôter lesdites armes de ses magasins, afin d'en éviter le pillage, s'offrant de les faire escorter pour les rendre en sûreté dans le lieu qu'elle désigneroit. »

Le prince de Condé, ce chef bouillant de la brave noblesse frondeuse, avait tenu sa parole d'agir vigoureusement autour de

Paris. Il s'étoit porté en toute hâte vers Saint-Denis, et s'était emparé de la place. « Le lendemain dimanche arriva la nouvelle que M. le prince s'étoit, dans la nuit, saisi de la ville de Saint-Denis, où il étoit entré de vive force, ce qui avoit causé un grand désordre, les Suisses qui en avoient la garde ayant été pris prisonniers et menés à l'hôtel de Condé. L'après-dînée l'on vint donner avis que M. le maréchal de Turenne avoit fait avancer six cents chevaux vers Saint-Denis, et qu'il les faisoit suivre de bon nombre d'infanterie pour reprendre la place. L'enseigne-colonel, M. Champlatreux, vint dire aussi qu'étant commandé le lendemain pour aller avec six compagnies à la garde du Palais, il pourroit bien y faire faute, attendu que ces compagnies étoient fort suspectes au reste du quartier, qui crioient des boutiques, lorsqu'il les voyoit passer : Voilà les Mazarins qui vont en garde[1]. »

La ville de Saint-Denis retomba dans les

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

mains du maréchal de Turenne; les frondeurs l'abandonnèrent après une courte résistance; mais comme le conseil voulait se populariser à Paris, comme il sentait l'importance de fermer cette retraite au prince de Condé, le roi résolut de confier la garde de Saint-Denis aux bourgeois eux-mêmes; il leur donnait ainsi un gage; Sa Majesté montrait à Messieurs de la Grève qu'il les séparait bien des halles turbulentes, de la canaille qui les opprimait : « Très-chers et bien aimés; nous avons appris ce matin que le prince de Condé en personne, et avec les troupes qu'il avoit fait lever, avoit forcé les deux compagnies de notre régiment des gardes suisses qui étoient dans notre ville de Saint-Denis, lieu destiné pour leur garnison pendant que nous faisons séjour en ce lieu-ci, et qu'il y avoit laissé une partie de ses troupes pour le garder; mais comme nous avons jugé que ses troupes pourroient apporter le même préjudice au commerce de notre bonne ville de Paris qu'ont apporté jusques à présent celles qui occupoient les passages de Saint-Cloud et de Neuilly, et que nous avons connu que, pour les en chasser, les gens de guerre qui

servent à la garde de notre personne suffisoient pour l'exécution de cette entreprise, nous en avons donné l'ordre au même instant que nous avons su la prise de cette ville, et ceux qui en ont eu la conduite l'ont exécuté avec tant de diligence que vers midi ils se sont rendus maîtres de Saint-Denis; et comme notre intention, en reprenant cette ville et en la remettant sous notre autorité, n'a été que de délivrer celle de Paris des désagrémens qu'elle eût reçus de cette garnison, nous avons résolu aussi de retirer toutes nos troupes de notre ville de Saint-Denis et de vous en laisser la garde; et en même temps que nous vous en donnons avis, nous ordonnons à celui qui commande en cette place de vous en remettre le soin et aux habitans de recevoir les ordres que vous leur donnerez pour cet effet, laissant à votre disposition de faire faire cette garde ou par les habitans même de Saint-Denis ou par les bourgeois de notre bonne ville de Paris[1]. »

1 Voici la lettre d'envoi à Paris du marquis de Saint-Mégrin : « MM. de la ville ayant écrit à M. de Saint-Mégrin, commandant des troupes du roi, à Saint Denis, pour qu'il voulût bien remettre la ville entre les mains des bour-

Plus le roi se montrait bienveillant pour le corps de ville et les bourgeois, plus le bas peuple, dans son énergie de défense municipale, se manifestait mutin et résolu à des mesures de vigueur; il s'imaginait toujours que la bourgeoisie le trahissait; l'Hôtel-de-Ville fut donc obligé à son tour de se décider à une forte répression de toute espèce d'émeutes. Pouvait-on laisser le peuple s'abandonner à cette licencieuse liberté envers ses magistrats? Aujourd'hui c'étaient de simples injures, demain peut-être une attaque régulière et le pillage des hô-

geois de Paris, suivant la lettre de cachet de Sa Majesté; le sieur de Saint-Mégrin leur fit cette réponse : « Messieurs, nous sommes fort aise de l'ordre que nous avons reçu de remettre la ville de Saint-Denis entre vos mains et celles de MM. les échevins, parce que cela incommode la ville de Paris; mais nous ne saurions le faire qu'à condition que ceux qui se sont nichés dans le clocher se rendent prisonniers de guerre, ainsi que les Suisses ont fait, pour être échangés avec eux et menés à Saint-Germain, suivant les ordres que nous avons reçus de Sa Majesté. Auroient-ils la vie encore aussi dure que des chats, ils sont en état de se rendre comme il nous plaira, n'ayant pas une seule goutte d'eau ni de vin. Sans la considération que le roi a de l'église, nous aurions bien trouvé le moyen avec quelques livres de poudre de les faire monter encore plus haut qu'ils ne sont. Ce qui ne sauroit empêcher que nous soyons, Messieurs, vos très-humbles et très-affectionnés serviteurs, SAINT-MÉGRIN. »

tels et boutiques. Le prince de Condé n'était plus à Paris ainsi que le duc de Beaufort; tous deux guerroyaient en dehors des murailles. Dès lors il était plus facile de réprimer l'émeute violente par des mesures disciplinaires; car le parti militaire n'était plus là pour soutenir les halles; il fallait opposer la bourgeoisie armée aux pillards et turbulens de la place publique; il fallait surtout réveiller son zèle : « Les désordres arrivés depuis quelques jours, et que nous voyons continuer et croître à l'égard du commerce et de la tranquillité publique, dit un mandement de l'Hôtel-de-Ville, nous ayant obligé d'en informer Son Altesse Royale et la supplier d'interposer son autorité, afin d'arrêter le cours du mal par le respect qui est dû et que chacun rend à sa personne, et qu'elle veuille bien mander quelques uns du corps de ville, les colonels et aucuns capitaines de ladite ville pour conférer des moyens les plus convenables d'assurer le repos de Paris et rendre à ses habitans et à ceux du dehors la sécurité nécessaire, nous avons ordonné, savoir : que les trois officiers principaux assisteront toujours au corps-de-garde,

ou du moins deux d'iceux; que les bourgeois et chefs de maison, exempts ou non exempts, privilégiés ou non privilégiés, propriétaires, locataires et sous-locataires, iront à la garde en personne à peine de l'amende et peines de discipline sévère, et ceux qui en pourroient être exemptés pour causes graves et reconnues telles, enverront personnes capables pour les remplacer, et seront responsables des désordres commis par ceux qu'ils auront envoyés à leurs places, avec armes. Et seront seuls, les sergens et archers de la ville, et gardes de M. le gouverneur, exempts d'aller et envoyer à ladite garde, attendu le service actuel qu'ils font près de nous jour et nuit en l'Hôtel-de-Ville. Que, pour rendre les gardes complètes, il sera fait appel tant de nuit que de jour de ceux qui doivent servir auxdites gardes, et ceux qui seront trouvés absens sans congé hors de l'appel, seront condamnés à 20 livres d'amende, et les armes de ceux qui ne se trouveront à la levée de la garde, seront confisquées. Que les officiers qui seront de garde aux portes de la ville et avenues des faubourgs laisseront librement entrer ceux qui se présenteront, soit

qu'ils y conduisent des vivres ou des marchandises; seulement les soldats qui y aborderont soit à pied, soit à cheval, et qu'ils verront saisis de meubles, chevaux de labour et autres choses qu'ils soupçonneroient avoir été volées sur le peuple, les arrêteront eux et leursdits effets, jusqu'à ce qu'ils aient reçu avis sur la propriété légitime d'iceux. En cas qu'il arrive quelque désobéissance par les soldats étant en garde, ou que quelques séditieux s'attroupassent pour y venir faire désordre, il est permis aux officiers commandant la garde de les réprimer et non à autre, et en cas de résistance d'en faire la punition par toutes voies. Enjoint à ceux qui passent devant le corps-de-garde de s'y comporter modestement, sans paroles de moqueries, chansons, grimaces ou gestes insultans. Défense de contrevenir à ce que dessus directement ou indirectement, à peine de la vie[1]. »

Il résulte de cette mesure de police municipale un témoignage de l'indifférence bourgeoise; la classe moyenne commence à se fatiguer des

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

obligations qu'impose la liberté orageuse et municipale; l'Hôtel-de-Ville est forcé de punir sévèrement les infractions au devoir de la garde, à la surveillance des ports et remparts; il veut rétablir la force, le respect du peuple pour les lois et pour les magistrats; mais le pouvait-il au milieu de ces débats populaires qui de toute part se manifestent. Le peuple est mécontent de la bourgeoisie, il crie partout à la trahison; il veut que la ville de Paris se jette corps et bien dans la Fronde.

Tel fut l'aspect municipal de Paris pendant les mois d'avril, mai et juin; c'est une époque de désordre, où aucune autorité n'est parfaitement reconnue. Mazarin est en opposition avec le parlement; le parlement et l'Hôtel-de-Ville avec le peuple; le parti militaire a les affections des halles, des métiers; l'opinion de transaction trouve des organes, et l'émeute domine la Cité. Il n'y a plus de pouvoirs sans contestations! Combien cela ne devait-il pas profiter à l'unité royale? L'absence d'ordre dans le gouvernement populaire fait presque toujours recourir à une autorité sans limites. En général, ce sont moins les hommes que les tendances d'une

époque qui décident les destinées du pouvoir. Ainsi la Fronde, son spectacle agité créa l'autorité absolue de Louis XIV; ainsi les désordres de la Révolution de 89 enfantèrent l'empire sans limites de Napoléon. Toute époque désordonnée a donc sa réaction vers une puissance régulatrice et forte; c'est sa condition nécessaire!

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE LXXV.

(Pages 1 à 26.)

ASPECT MILITAIRE DE LA VILLE DE PARIS SOUS LA FRONDE.

1649.

Situation des bourgeois et métiers. — Fraternité des Parisiens. — Gages donnés par le parti des gentilshommes. — Naissance du beau prince de Longueville. — Baptême de l'enfant Charlot-Paris. — Actes de l'Hôtel-de-Ville. — Pamphlets. — Chansons populaires. — Ordres du parlement. — Prevôté. — Escarmouches au dehors des murs.

CHAPITRE LXXVI.

(Pages 27 à 78.)

TRAITÉ ET PACIFICATION DE SAINT-GERMAIN.

1649.

Motifs qui portent les bourgeois à une transaction. — Famine. — Pénurie de vivres. — Défaite des gardes bourgeoises. — Taux excessif de l'impôt. — Causes qui déterminent la cour. — Mouvement d'Angleterre. — Exécution de Charles Ier. — Manque d'argent. — Histoire des conférences de Ruel. — Opposition. — Traité de Saint-Germain.

CHAPITRE LXXVII.

(Pages 79 à 92.)

ORGANISATION PROVINCIALE DE LA FRONDE.

1649.

Retentissement de la révolte de Paris dans les provinces. — Gouvernemens militaires. — Parlement de Provence. — De Guienne. — Normandie. — Bretagne. — Languedoc. — Acte d'union. — Le parti des gentilshommes se réfugie en province.

CHAPITRE LXXVIII.

(Pages 93 à 119.)

LA COUR A COMPIÈGNE. — L'HÔTEL-DE-VILLE A PARIS.

1649.

Départ de Saint-Germain. — Anne d'Autriche. — Louis XIV enfant. — Mazarin. — Situation et opinion à Paris. — Irritation des halles. — Pamphlets.

CHAPITRE LXXIX.

(Pages 120 à 141.)

EXIGENCES DU PARTI NOBILIAIRE. — DIVISION ENTRE CONDÉ ET MAZARIN. — CAMPAGNE DE FLANDRE.

1649.

Services du prince de Condé. — Son crédit. — Disputes avec le cardinal. — Le prince de Condé à Paris. — Le duc de Guise à Naples. — Situation des armées de France et d'Espagne. — L'archiduc Léopold et la Flandre. — La Catalogne. — Le Milanais. — Supplique de la ville de Paris pour avoir le roi. — Rentrée de la cour dans la capitale.

CHAPITRE LXXX.

(Pages 150 à 181.)

SOUMISSION DES PROVINCES. — MOUVEMENT DU PARTI MILITAIRE.

1649 — 1650.

Mécontentemens des gentilshommes. — Le parti militaire en province. — Arrestation des princes à Paris. — Répartition des gouvernemens. — Départ de la cour pour la soumission des nationalités provinciales.—Bourgogne. — Normandie. — Guienne. — Correspondance espagnole sur le mouvement provincial.

CHAPITRE LXXXI.

(Pages 1182 à 211.)

PARIS DURANT LA GUERRE PROVINCIALE. — RAPPROCHEMENT DU DUC D'ORLÉANS ET DES PARLEMENTAIRES.

1650.

Esprit public à Paris. — Pamphlétaires. — Chansonniers. — Le duc d'Orléans. — Mlle de Montpensier. — Les par-

lementaires. — Parti modéré. — Molé. — Parti extrême. — Broussel. — Le président Blanc-Mesnil. — Alliance avec le duc d'Orléans. — Inquiétudes de Mazarin. — Correspondance du ministre sur la situation de Paris.

CHAPITRE LXXXII.

(Pages 212 à 231.)

TRIOMPHE DE L'AUTORITÉ PARLEMENTAIRE. — EXIL DE MAZARIN.

1650 — 1651.

Rapprochement définitif du duc d'Orléans et des parlementaires. — Retour de la cour et de Mazarin à Paris. — État des esprits. — Translation des princes au Havre. — Craintes de Mazarin. — Sa fuite de Paris. — Arrêt du parlement pour la délivrance des princes. — Ministère du tiers parti parlementaire. — Molé garde-des-sceaux.

CHAPITRE LXXXIII.

(Pages 282 à 258.)

GOUVERNEMENT DES PARLEMENTAIRES. — POLITIQUE DE MAZARIN.

1651.

Premiers actes du parlement. — Proscription de Mazarin.

— Arrêt contre les étrangers. — Opinion publique. — Attitude de la cour. — Majorité du roi. — Correspondance de Mazarin. — Délivrance des princes. — Le cardinal à l'étranger.

CHAPITRE LXXXIV.

(Pages 259 à 276.)

SITUATION DE L'EUROPE. — MAZARIN SE PRÉPARE A RENTRER EN FRANCE.

1651.

L'Empire. — La Hollande. — L'Angleterre. — Traité de Munster. — de Westphalie. — L'Espagne. — Mazarin stipule pour les troupes étrangères. — Préparatifs militaires. — Explication de sa conduite. — Lettre du cardinal au prevôt de Paris.

CHAPITRE LXXXV.

(Pages 277 à 301.)

MÉCONTENTEMENS DU PARTI MILITAIRE. — LA COUR ET MAZARIN.

1651 — 1652.

Retour des princes à Paris. — Séance au parlement. — Le

prince de Condé veut prendre le gouvernement. — Opposition du parti parlementaire. — Rapports de la cour avec Mazarin. — Condition qu'on lui impose. — Querelle de Condé et du coadjuteur. — Guerre déclarée.

CHAPITRE LXXXVI.

(Pages 302 à 341.)

JONCTION DE LA COUR AVEC MAZARIN. — FRONDE DU PARLEMENT ET DU PEUPLE.

1652.

Dénombrement des troupes de Mazarin. — Leur marche en France. — Le roi et la cour quittent Paris. — Jonction des armées royales et de celle de Mazarin. — Opérations militaires. — Le prince de Condé à Paris. — La bourgeoisie. — Le peuple. — Le duc d'Orléans se prononce contre Mazarin. — Assemblée de l'Hôtel-de-Ville. — Réunion du parti militaire et du parlement. — Levées bourgeoises. — Préparatifs de Paris. — Expédition des amazones à Orléans. — Mlle de Montpensier.

CHAPITRE LXXXVII.

(Pages 342 à 374.)

1652.

GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE ET MUNICIPAL DE PARIS.

Soupçons populaires contre l'Hôtel-de-Ville de Paris. —

Rapports des prevôt et échevins avec le roi. — Emeute contre les officiers municipaux. — Mécontentemens contre les parlementaires. — Énergie du peuple. — Expédition du prince de Condé sur Saint-Denis. — Mesures de vigueur contre les halles.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa

Echéance

Celui qui rapporte un volume après la dernière date timbrée ci-dessous devra payer une amende de cinq sous, plus un sou pour chaque jour de retard.

The Library
University of Ottawa

Date due

For failure to return a book on or before the last date stamped below there will be a fine of five cents, and an extra charge of one cent for each additional day.

APR 1 1964

~~MAR 14 1962~~

NOV 0 6 2003

UONOV 2 0 2006

UOSEP 2 3 2008

OCT 0 7 2003

UOOCT 0 6 2008

a39003 001473809b
DC 123 .C36R 1835 V7
CAPEFIGUE, JEAN BAPTIS
RICHELIEU, MAZARIN, LA

CE DC 0123
.C36R 1835 V007
COO CAPEFIGUE, J RICHELIEU, M
ACC# 1066754